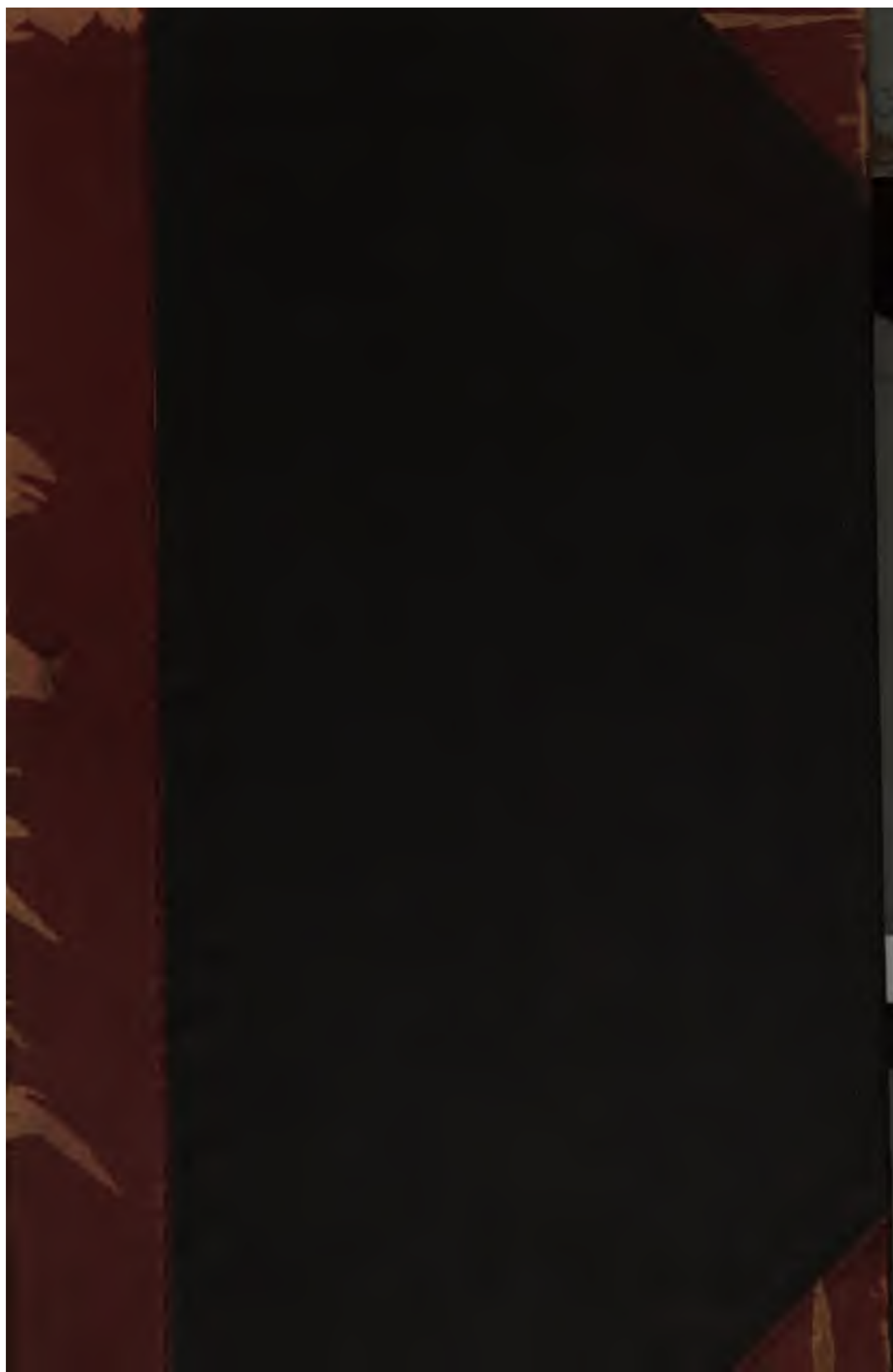






HISTOIRE
CONTEMPORAINE


600034878-

HISTOIRE CONTEMPORAINE

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE).

HISTOIRE
CONTEMPORAINE

COMPRENANT

LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS QUI SE SONT ACCOMPLIS

DEPUIS

LA RÉVOLUTION DE 1830

JUSQU'A NOS JOURS

ET RÉSUMANT, DURANT LA MÊME PÉRIODE,

LE MOUVEMENT SOCIAL, ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE

PAR

AMÉDÉE GABOURD

TOME DOUZIÈME



PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT-FRÈRES, FILS ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

1874

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE).

HISTOIRE
CONTEMPORAINE

COMPRENANT

LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS QUI SE SONT ACCOMPLIS

DEPUIS

LA RÉVOLUTION DE 1830

JUSQU'A NOS JOURS

ET RÉSUMANT, DURANT LA MÊME PÉRIODE,

LE MOUVEMENT SOCIAL, ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE

PAR

AMÉDÉE GABOURD

TOME DOUZIÈME



PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT-FRÈRES, FILS ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

1874

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE).

HISTOIRE
CONTEMPORAINE

COMPRENANT

LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS QUI SE SONT ACCOMPLIS

DEPUIS

LA RÉVOLUTION DE 1830

JUSQU'A NOS JOURS

ET RÉSUMANT, DURANT LA MÊME PÉRIODE,

LE MOUVEMENT SOCIAL, ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE

PAR

AMÉDÉE GABOURD

TOME DOUZIÈME



PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT-FRÈRES, FILS ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

1874

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE).

HISTOIRE CONTEMPORAINE

COMPRENANT

LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS QUI SE SONT ACCOMPLIS

DEPUIS

LA RÉVOLUTION DE 1830

JUSQU'A NOS JOURS

ET RÉSUMANT, DURANT LA MÊME PÉRIODE,

LE MOUVEMENT SOCIAL, ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE

PAR

AMÉDÉE GABOURD

TOME DOUZIÈME



PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT-FRÈRES, FILS ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

1874

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE).

HISTOIRE
CONTEMPORAINE

COMPRENANT

LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS QUI SE SONT ACCOMPLIS

DEPUIS

LA RÉVOLUTION DE 1830

JUSQU'A NOS JOURS

ET RÉSUMANT, DURANT LA MÊME PÉRIODE,

LE MOUVEMENT SOCIAL, ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE

PAR

AMÉDÉE GABOURD

TOME DOUZIÈME



PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT-FRÈRES, FILS ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

1874

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE).

HISTOIRE
CONTEMPORAINE

COMPRENANT

LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS QUI SE SONT ACCOMPLIS

DEPUIS

LA RÉVOLUTION DE 1830

JUSQU'A NOS JOURS

ET RÉSUMANT, DURANT LA MÊME PÉRIODE,

LE MOUVEMENT SOCIAL, ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE

PAR

AMÉDÉE GABOURD

TOME DOUZIÈME



PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT-FRÈRES, FILS ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

1874

HISTOIRE

CONTEMPORAINE.

LIVRE TRENTE-QUATRIÈME.

CONSÉQUENCES DU GOUVERNEMENT PERSONNEL ET DE LA POLITIQUE DES NATIONALITÉS. — GUERRE CONTRE L'ÉTRANGER ET RÉVOLUTION A L'INTÉRIEUR.

1867-1870.

I

Toutes les difficultés politiques qui troublaient l'Europe en 1866, et dont on espérait la prochaine solution, se sont compliquées, depuis lors, de problèmes nouveaux et dangereux.

La question romaine, on a pu s'en convaincre par le récit de l'expédition de Garibaldi contre Rome (1), la question romaine était loin d'avoir été résolue par le traité du 15 septembre. Dès le mois de janvier 1867, le cardinal Antonelli signalait à l'ambassadeur de France, M. de Sartiges, les projets que tramaient les

(1) V. t. XI, p. 156 et suivantes.

HISTOIRE CONTEMPORAINE.

LIVRE TRENTE-QUATRIÈME.

CONSÉQUENCES DU GOUVERNEMENT PERSONNEL ET DE LA POLITIQUE DES NATIONALITÉS. — GUERRE CONTRE L'ÉTRANGER ET RÉVOLUTION A L'INTÉRIEUR.

1867-1870.

I

Toutes les difficultés politiques qui troublaient l'Europe en 1866, et dont on espérait la prochaine solution, se sont compliquées, depuis lors, de problèmes nouveaux et dangereux.

La question romaine, on a pu s'en convaincre par le récit de l'expédition de Garibaldi contre Rome (1), la question romaine était loin d'avoir été résolue par le traité du 15 septembre. Dès le mois de janvier 1867, le cardinal Antonelli signalait à l'ambassadeur de France, M. de Sartiges, les projets que tramaient les

(1) V. t. XI, p. 156 et suivantes.

révolutionnaires, contre l'État pontifical, dans les provinces napolitaines et dans l'Ombrie. M. de Malaret, averti, de son côté, croyait devoir appeler sur ces faits l'attention de M. Ratazzi, qui ne manqua pas de déclarer que les craintes manifestées étaient sans fondement. Le cabinet des Tuileries avait à peu près accepté ces déclarations, lorsqu'il apprit, avec certitude, que Garibaldi organisait dans Rome même une levée de boucliers qu'une invasion devait prochainement appuyer. Pendant ce temps, M. Ratazzi mandait à Paris que les précautions prises sur toutes les frontières rendaient certain l'échec des Garibaldiens, dont le chef pourtant n'en continuait pas moins activement ses préparatifs de guerre. Le 1er mai, ce dernier adressait aux représentants de l'Angleterre, de la Russie et de la Prusse à Florence, une note-circulaire où, rappelant que la Constituante romaine l'avait nommé gouverneur de Rome en 1848, il déclarait audacieusement qu'il se considérait comme seul investi du droit d'exercer dans la ville éternelle un pouvoir légitime.

Au mois de juin, deux cents jeunes gens, qui voulaient franchir la frontière dans les environs de Terni, ayant été dispersés et quelques-uns même faits prisonniers par les troupes italiennes, M. de Malaret s'empressait de féliciter M. Ratazzi de cet acte de vigueur. Mais à quelque temps de là on apprenait, à n'en pouvoir douter, qu'une agression plus sérieuse s'organisait et que plusieurs attaques auraient lieu sur divers points, par terre et par mer.

Le gouvernement français crut devoir manifester son mécontentement, d'autant plus que certains dé-

putés italiens exprimaient des sentiments propres à exciter plutôt qu'à décourager les Garibaldiens. Aux représentations venues de Paris M. Ratazzi répondit qu'il était en quelque sorte obligé de s'associer, dans une certaine mesure, aux manifestations du parlement italien, afin de pouvoir dominer la situation si quelque insurrection éclatait à Rome.

Cependant, dans les derniers jours de juin, Garibaldi s'était mis à parcourir la Toscane, l'Ombrie et d'autres provinces voisines des États du pape, prononçant, dans toutes les villes qu'il visitait, des discours pleins de haine contre la papauté et où l'intention de chasser Pie IX de Rome était hautement proclamée. Néanmoins, M. Ratazzi persistait à soutenir (et aux Tuileries on semblait ajouter foi à ses paroles) que Garibaldi n'avait pu se procurer ni hommes ni argent, et que, par conséquent, aucune tentative de sa part n'était à redouter. La ridicule intervention du chef des chemises rouges aux congrès de Genève semblait, du reste, appuyer l'opinion du premier ministre de Victor-Emmanuel, lequel disait au chargé d'affaires de France à Florence (1) qu'après avoir assisté à ce prétendu congrès de la paix Garibaldi n'avait plus qu'à se cacher dans son île. Cependant dès le 18 septembre le célèbre condottiere reparaissait à Florence, qu'il quittait quelques jours plus tard pour se diriger vers la frontière. Arrêté et reconduit, le 27 du même mois, dans l'île de Caprera, où deux bâtiments de guerre devaient l'empêcher de repasser sur le conti-

(1) M. de la Villestreux.

révolutionnaires, contre l'État pontifical, dans les provinces napolitaines et dans l'Ombrie. M. de Malaret, averti, de son côté, croyait devoir appeler sur ces faits l'attention de M. Ratazzi, qui ne manqua pas de déclarer que les craintes manifestées étaient sans fondement. Le cabinet des Tuileries avait à peu près accepté ces déclarations, lorsqu'il apprit, avec certitude, que Garibaldi organisait dans Rome même une levée de boucliers qu'une invasion devait prochainement appuyer. Pendant ce temps, M. Ratazzi mandait à Paris que les précautions prises sur toutes les frontières rendaient certain l'échec des Garibaldiens, dont le chef pourtant n'en continuait pas moins activement ses préparatifs de guerre. Le 1er mai, ce dernier adressait aux représentants de l'Angleterre, de la Russie et de la Prusse à Florence, une note-circulaire où, rappelant que la Constituante romaine l'avait nommé gouverneur de Rome en 1848, il déclarait audacieusement qu'il se considérait comme seul investi du droit d'exercer dans la ville éternelle un pouvoir légitime.

Au mois de juin, deux cents jeunes gens, qui voulaient franchir la frontière dans les environs de Terni, ayant été dispersés et quelques-uns même faits prisonniers par les troupes italiennes, M. de Malaret s'empressait de féliciter M. Ratazzi de cet acte de vigueur. Mais à quelque temps de là on apprenait, à n'en pouvoir douter, qu'une agression plus sérieuse s'organisait et que plusieurs attaques auraient lieu sur divers points, par terre et par mer.

Le gouvernement français crut devoir manifester son mécontentement, d'autant plus que certains dé-

putés italiens exprimaient des sentiments propres à exciter plutôt qu'à décourager les Garibaldiens. Aux représentations venues de Paris M. Ratazzi répondit qu'il était en quelque sorte obligé de s'associer, dans une certaine mesure, aux manifestations du parlement italien, afin de pouvoir dominer la situation si quelque insurrection éclatait à Rome.

Cependant, dans les derniers jours de juin, Garibaldi s'était mis à parcourir la Toscane, l'Ombrie et d'autres provinces voisines des États du pape, prononçant, dans toutes les villes qu'il visitait, des discours pleins de haine contre la papauté et où l'intention de chasser Pie IX de Rome était hautement proclamée. Néanmoins, M. Ratazzi persistait à soutenir (et aux Tuileries on semblait ajouter foi à ses paroles) que Garibaldi n'avait pu se procurer ni hommes ni argent, et que, par conséquent, aucune tentative de sa part n'était à redouter. La ridicule intervention du chef des chemises rouges aux congrès de Genève semblait, du reste, appuyer l'opinion du premier ministre de Victor-Emmanuel, lequel disait au chargé d'affaires de France à Florence (1) qu'après avoir assisté à ce prétendu congrès de la paix Garibaldi n'avait plus qu'à se cacher dans son île. Cependant dès le 18 septembre le célèbre condottiere reparaissait à Florence, qu'il quittait quelques jours plus tard pour se diriger vers la frontière. Arrêté et reconduit, le 27 du même mois, dans l'île de Caprera, où deux bâtiments de guerre devaient l'empêcher de repasser sur le conti-

(1) M. de la Villestreux.

nent, le prisonnier ne devait pas tarder à reparaître sur la scène politique.

Nous avons fait connaître ailleurs les actes du cabinet de Florence. On a vu qu'après avoir ordonné l'arrestation de Garibaldi, il laissait à son fils Menotti toutes sortes de facilités pour organiser des bandes de volontaires et pour les diriger, de sa personne, contre les États romains.

A Florence, au su de tout le monde, des comités de recrutement et de secours fonctionnaient sous la direction du sénateur Pallavicino et des députés Crispi, Cairoli, la Porta, etc. On y savait parfaitement que les ministres favorisaient secrètement les entreprises du parti d'action. Le cabinet des Tuileries lui-même, après un trop long aveuglement, avait fini par deviner le jeu de M. Ratazzi et de ses collègues : « L'empereur, éorivait, le 11 octobre 1867, le marquis de Moustier au chargé d'affaires de France à Florence, l'empereur se préoccupe très-vivement de l'inefficacité des efforts du gouvernement italien pour empêcher les bandes garibaldiennes de pénétrer sur le territoire pontifical. »

Pendant ce temps, M. Nigra insistait, à Paris, sur les dangers que ne manquerait pas d'entraîner une seconde expédition française en Italie, expédition à laquelle le traité du 15 septembre avait eu pour but de mettre fin. Le chargé d'affaires de Victor-Emmanuel ajoutait, comme en passant, que toute intervention de la France rendrait indispensable une occupation du territoire pontifical par l'armée italienne. On comptait beaucoup, à Florence, sur

cet argument pour décider Napoléon III à rester les *bras croisés* « jusqu'à la prochaine réunion d'un congrès des puissances, qui résoudrait définitivement la question romaine. » Mais M. de Moustier répondit catégoriquement qu'il était inadmissible que les puissances fussent appelées à délibérer sur les conditions politiques, l'indépendance et les possessions du saint-siége, « s'il advenait que les troupes italiennes occupassent le territoire romain et que le saint-père errât par le monde, loin de ses États, dont la violence l'aurait contraint à s'exiler ».

Peu de jours après, M. de la Villestreux recevait de France l'assurance formelle que toutes les dispositions étaient prises, à Toulon, pour qu'un corps d'armée fût embarqué au premier signal. Ce signal, on le sait, fut plusieurs fois donné et retiré, après le second passage de Garibaldi sur le continent (20 octobre). Mais le jour même où l'on apprenait à Paris la prise de Monte-Rotondo par les bandes garibaldiennes (26 octobre), le *Moniteur universel* publiait la note suivante : « En présence des tentatives nouvelles faites par les bandes révolutionnaires pour envahir les États pontificaux, l'empereur a révoqué les ordres qu'il avait donnés de suspendre l'embarquement des troupes réunies à Toulon. »

Le 28, en effet, l'armée expéditionnaire française abordait à Civita-Vecchia, sous les ordres du général de Failly, et le 3 novembre le général Kanzler, soutenu par une brigade commandée par le général de Polhès, attaquait et mettait en pleine déroute les Garibaldiens, qui, au nombre d'une dizaine

nent, le prisonnier ne devait pas tarder à reparaître sur la scène politique.

Nous avons fait connaître ailleurs les actes du cabinet de Florence. On a vu qu'après avoir ordonné l'arrestation de Garibaldi, il laissait à son fils Menotti toutes sortes de facilités pour organiser des bandes de volontaires et pour les diriger, de sa personne, contre les États romains.

A Florence, au su de tout le monde, des comités de recrutement et de secours fonctionnaient sous la direction du sénateur Pallavicino et des députés Crispi, Cairoli, la Porta, etc. On y savait parfaitement que les ministres favorisaient secrètement les entreprises du parti d'action. Le cabinet des Tuileries lui-même, après un trop long aveuglement, avait fini par deviner le jeu de M. Ratazzi et de ses collègues : « L'empereur, écrivait, le 11 octobre 1867, le marquis de Moustier au chargé d'affaires de France à Florence, l'empereur se préoccupe très-vivement de l'inefficacité des efforts du gouvernement italien pour empêcher les bandes garibaldiennes de pénétrer sur le territoire pontifical. »

Pendant ce temps, M. Nigra insistait, à Paris, sur les dangers que ne manquerait pas d'entraîner une seconde expédition française en Italie, expédition à laquelle le traité du 15 septembre avait eu pour but de mettre fin. Le chargé d'affaires de Victor-Emmanuel ajoutait, comme en passant, que toute intervention de la France rendrait indispensable une occupation du territoire pontifical par l'armée italienne. On comptait beaucoup, à Florence, sur

cet argument pour décider Napoléon III à rester les *bras croisés* « jusqu'à la prochaine réunion d'un congrès des puissances, qui résoudrait définitivement la question romaine. » Mais M. de Moustier répondit catégoriquement qu'il était inadmissible que les puissances fussent appelées à délibérer sur les conditions politiques, l'indépendance et les possessions du saint-siége, « s'il advenait que les troupes italiennes occupassent le territoire romain et que le saint-père errât par le monde, loin de ses États, dont la violence l'aurait contraint à s'exiler ».

Peu de jours après, M. de la Villestreux recevait de France l'assurance formelle que toutes les dispositions étaient prises, à Toulon, pour qu'un corps d'armée fût embarqué au premier signal. Ce signal, on le sait, fut plusieurs fois donné et retiré, après le second passage de Garibaldi sur le continent (20 octobre). Mais le jour même où l'on apprenait à Paris la prise de Monte-Rotondo par les bandes garibaldiennes (26 octobre), le *Moniteur universel* publiait la note suivante : « En présence des tentatives nouvelles faites par les bandes révolutionnaires pour envahir les États pontificaux, l'empereur a révoqué les ordres qu'il avait donnés de suspendre l'embarquement des troupes réunies à Toulon. »

Le 28, en effet, l'armée expéditionnaire française abordait à Civita-Vecchia, sous les ordres du général de Failly, et le 3 novembre le général Kanzler, soutenu par une brigade commandée par le général de Polhès, attaquait et mettait en pleine déroute les Garibaldiens, qui, au nombre d'une dizaine

de mille hommes, s'étaient postés en avant de Mentana.

Après cette défaite, M. le marquis de Moustier soumit un projet de conférence aux diverses puissances, dans une circulaire qu'on pourra lire à la fin de ce volume, et dont voici le passage caractéristique :

« Grâce aux principes qui ont prévalu dans le monde moderne, aucun gouvernement ne voudrait se soustraire au devoir de donner à ses sujets de toutes croyances les satisfactions légitimes que peut réclamer la paix des consciences. Nous ne doutons pas qu'à ces divers points de vue les gouvernements européens n'acceptent avec empressement la proposition que nous leur faisons de se réunir en conférence pour examiner de graves questions. C'est dans l'étude calme et attentive des faits que cette assemblée, inaccessible par nature aux considérations secondaires, trouvera les bases d'un travail dont nous ne devons pas, en ce moment, essayer de poser les limites ni de préjuger les résultats. »

Un grand nombre d'États, parmi lesquels se trouvaient l'Autriche, l'Espagne, le Portugal, la Belgique, les Pays-Bas, le Danemark, la Suède, la Suisse, la Bavière, le Wurtemberg, la Hesse-Darmstadt, adhérèrent à ce projet de conférence. Mais la Russie, l'Angleterre, la Prusse l'accueillirent avec une extrême froideur, et le 19 novembre 1867, en plein parlement, lord Stanley enterra la proposition en prononçant les paroles suivantes : « Assembler une conférence pour arranger les affaires de deux pays qui ne se croiront obligés ni l'un ni l'autre par la dé-

cision à laquelle elle peut aboutir, cela me paraît, Milords, une dépense en pure perte d'énergie et de talents diplomatiques. Mais, de plus, en constatant combien sont nombreux les points de divergence entre le programme du pape et celui de l'Italie, nous n'entrevoyons même pas la possibilité de donner à cette conférence une base pratique sur laquelle elle puisse appuyer ses actes. Discuter les affaires de l'Italie et du pape, ce serait donc s'embarquer sur un océan infini de difficultés, sans perspective d'aucune amélioration. Aussi, à moins d'une réponse satisfaisante à ces questions, j'avoue que je ne puis voir aucun avantage pour nous à faire partie d'une conférence d'un caractère aussi vague. La réponse que nous avons faite à l'invitation des puissances, c'est qu'il faudrait d'abord connaître si le consentement des deux parties principalement intéressées a été obtenu, et ensuite quelle base déterminée serait donnée à l'examen de la conférence. »

M. le marquis de Moustier fit d'incroyables efforts pour détruire l'objection principale, et, à force d'insistance, il détermina la cour de Rome et l'Italie à se faire représenter à la conférence. Mais les discours prononcés à la tribune du corps législatif, en faveur de l'indépendance du saint-siége, par les députés catholiques et par l'honorable M. Thiers, ces discours entraînèrent M. Rouher à prononcer des paroles qu'on lira plus loin, et qui mirent fin à tout projet de congrès.

Avant de résumer ici les discussions mémorables auxquelles donna lieu la question romaine dans les

de mille hommes, s'étaient postés en avant de Mentana.

Après cette défaite, M. le marquis de Moustier soumit un projet de conférence aux diverses puissances, dans une circulaire qu'on pourra lire à la fin de ce volume, et dont voici le passage caractéristique :

« Grâce aux principes qui ont prévalu dans le monde moderne, aucun gouvernement ne voudrait se soustraire au devoir de donner à ses sujets de toutes croyances les satisfactions légitimes que peut réclamer la paix des consciences. Nous ne doutons pas qu'à ces divers points de vue les gouvernements européens n'acceptent avec empressement la proposition que nous leur faisons de se réunir en conférence pour examiner de graves questions. C'est dans l'étude calme et attentive des faits que cette assemblée, inaccessible par nature aux considérations secondaires, trouvera les bases d'un travail dont nous ne devons pas, en ce moment, essayer de poser les limites ni de préjuger les résultats. »

Un grand nombre d'États, parmi lesquels se trouvaient l'Autriche, l'Espagne, le Portugal, la Belgique, les Pays-Bas, le Danemark, la Suède, la Suisse, la Bavière, le Wurtemberg, la Hesse-Darmstadt, adhérèrent à ce projet de conférence. Mais la Russie, l'Angleterre, la Prusse l'accueillirent avec une extrême froideur, et le 19 novembre 1867, en plein parlement, lord Stanley enterra la proposition en prononçant les paroles suivantes : « Assembler une conférence pour arranger les affaires de deux pays qui ne se croiront obligés ni l'un ni l'autre par la dé-

cision à laquelle elle peut aboutir, cela me paraît, Milords, une dépense en pure perte d'énergie et de talents diplomatiques. Mais, de plus, en constatant combien sont nombreux les points de divergence entre le programme du pape et celui de l'Italie, nous n'entrevoyons même pas la possibilité de donner à cette conférence une base pratique sur laquelle elle puisse appuyer ses actes. Discuter les affaires de l'Italie et du pape, ce serait donc s'embarquer sur un océan infini de difficultés, sans perspective d'aucune amélioration. Aussi, à moins d'une réponse satisfaisante à ces questions, j'avoue que je ne puis voir aucun avantage pour nous à faire partie d'une conférence d'un caractère aussi vague. La réponse que nous avons faite à l'invitation des puissances, c'est qu'il faudrait d'abord connaître si le consentement des deux parties principalement intéressées a été obtenu, et ensuite quelle base déterminée serait donnée à l'examen de la conférence. »

M. le marquis de Moustier fit d'incroyables efforts pour détruire l'objection principale, et, à force d'insistance, il détermina la cour de Rome et l'Italie à se faire représenter à la conférence. Mais les discours prononcés à la tribune du corps législatif, en faveur de l'indépendance du saint-siége, par les députés catholiques et par l'honorable M. Thiers, ces discours entraînèrent M. Rouher à prononcer des paroles qu'on lira plus loin, et qui mirent fin à tout projet de congrès.

Avant de résumer ici les discussions mémorables auxquelles donna lieu la question romaine dans les

deux chambres, il est indispensable de placer sous les yeux du lecteur le discours qu'avait prononcé, à l'ouverture de la session, l'empereur Napoléon III, le 18 novembre 1867 :

« Messieurs les sénateurs, Messieurs les députés,

« La nécessité de reprendre l'étude interrompue de lois importantes m'a obligé de vous convoquer plus tôt que de coutume. D'ailleurs de récents événements m'ont fait éprouver le désir de m'entourer de vos lumières et de votre concours.

« Depuis que vous vous êtes séparés, de vagues inquiétudes sont venues affecter l'esprit public en Europe, et restreindre partout le mouvement industriel et les transactions commerciales. Malgré les déclarations de mon gouvernement, qui n'a jamais varié dans son attitude pacifique, on a répandu cette croyance que toute modification dans le régime intérieur de l'Allemagne devait être une cause de conflit. Cet état d'incertitude ne saurait durer plus longtemps. Il faut accepter franchement les changements survenus de l'autre côté du Rhin, proclamer que, tant que nos intérêts et notre dignité ne seront pas menacés, nous ne nous mêlerons pas des transformations qui s'opèrent par le vœu des populations.

« Les inquiétudes qui se sont manifestées s'expliquent difficilement à une époque où la France a offert au monde le spectacle le plus imposant de conciliation et de paix.

« L'exposition universelle, où se sont donné rendez-vous presque tous les souverains de l'Europe, et

où se sont rencontrés les représentants des classes laborieuses de tous les pays, *a resserré les liens de fraternité entre toutes les nations* (1). Elle a disparu, mais son empreinte marquera profondément sur notre époque, car si, après s'être élevée majestueusement, l'exposition n'a brillé que d'un éclat momentané, *elle a détruit pour toujours un passé de préjugés et d'erreurs:* Entraves du travail et de l'intelligence, barrières entre les différents peuples comme entre les différentes classes, haines internationales, voilà ce qu'elle a rejeté derrière elle.

« Ces gages incontestables de concorde ne sauraient nous dispenser d'améliorer les institutions militaires de la France. C'est un devoir impérieux pour les gouvernements de poursuivre, indépendamment des circonstances, le progrès dans tous les éléments qui font la force du pays, et c'est pour nous une nécessité de perfectionner notre organisation militaire, comme nos armes et notre marine.

« Le projet de loi présenté au corps législatif répartissait entre tous les citoyens les charges du recrutement. Ce système *a paru trop absolu*, des transactions sont venues en atténuer la portée (2). Dès lors j'ai cru devoir soumettre cette haute question à de nouvelles études. On ne saurait, en effet, approfondir avec trop de soin ce difficile problème qui touche à des intérêts si considérables et souvent si opposés.

(1) Cette chimère était entrée dans toutes les cervelles.

(2) La faute n'en doit pas être attribuée seulement aux absurdes préjugés de l'opposition contre les armées permanentes; le manque de patriotisme de certaines classes de la société doit être aussi signalé.

« Mon gouvernement vous proposera des dispositions nouvelles, qui ne sont que de simples modifications à la loi de 1832, mais qui atteignent le but que j'ai toujours poursuivi : réduire le service pendant la paix et l'augmenter pendant la guerre.

« Vous les examinerez, ainsi que l'organisation de la garde nationale mobile, sous l'impression de cette pensée patriotique, que plus nous serons forts, plus la paix sera assurée.

« Cette paix que nous voulons tous conserver a semblé un instant en péril. Des agitations révolutionnaires, préparées au grand jour, menaçaient les États pontificaux. La convention du 15 septembre n'étant pas exécutée, j'ai dû envoyer de nouveau nos troupes à Rome et protéger le pouvoir du saint-siége, en repoussant les envahisseurs.

« Notre conduite ne pouvait avoir rien d'hostile à l'unité et à l'indépendance de l'Italie, et cette nation, un instant surprise, n'a pas tardé à comprendre les dangers que ces manifestations révolutionnaires faisaient courir au principe monarchique et à l'ordre européen. Le calme est aujourd'hui presque entièrement rétabli dans les États du pape, et nous pouvons calculer l'époque prochaine du rapatriement de nos troupes. Pour nous, la convention du 15 septembre existe tant qu'elle n'est pas remplacée par un nouvel acte international. Les rapports de l'Italie avec le saint-siége intéressent l'Europe entière, et nous avons proposé aux puissances de régler ces rapports dans une conférence, et de prévenir ainsi de nouvelles complications.

« On s'est préoccupé de la question d'Orient, à laquelle cependant l'esprit conciliant des puissances ôte tout caractère irritant. S'il a existé quelques divergences entre elles, sur les moyens d'amener la pacification de la crise, je suis heureux de constater qu'elles sont toutes d'accord sur deux points principaux : le maintien de l'intégrité de l'empire ottoman et l'amélioration du sort des chrétiens

« La politique étrangère nous permet donc de consacrer tous nos soins aux améliorations intérieures. Depuis votre dernière session le suffrage universel a été appelé à élire un tiers des membres des conseils généraux. Ces élections, faites avec calme et indépendance, ont partout démontré le bon esprit des populations. Le voyage que j'ai fait avec l'impératrice dans l'est et le nord de la France a été l'occasion de manifestations de sympathie qui m'ont profondément touché. J'ai pu constater, une fois de plus, que rien n'a pu ébranler la confiance que le peuple a mise en moi et l'attachement qu'il porte à ma dynastie.

« De mon côté, je m'efforce sans cesse d'aller au-devant de ses vœux.

« L'achèvement des chemins vicinaux était réclamé par ces classes agricoles dont vous êtes les représentants éclairés. Donner satisfaction à ce besoin était pour nous un acte de justice, je dirai presque de gratitude. Une vaste enquête en prépare la solution. Il vous sera facile, de concert avec mon gouvernement, d'assurer le succès de cette grande mesure.

« La situation n'est sans doute pas exempte d'em-

barras. Le mouvement industriel et commercial s'est ralenti : ce malaise est général en Europe. Il tient en grande partie à des appréhensions que la bonne entente qui règne entre les puissances fera disparaître. La récolte n'a pas été abondante, la cherté était inévitable; mais le libre commerce peut seul assurer les approvisionnements et niveler les prix.

« Si ces causes diverses empêchent les recettes d'atteindre complétement les évaluations du budget, les prévisions des lois de finances ne seront pas modifiées, et il est permis d'entrevoir l'époque où des allégements d'impôts pourront être étudiés.

« Cette session sera principalement employée à l'examen des lois dont j'ai pris l'initiative au mois de janvier dernier. Le temps écoulé n'a pas changé mes convictions sur l'utilité de ces réformes. Sans doute l'exercice de ces libertés nouvelles expose les esprits à des excitations et à des entraînements dangereux; mais je compte à la fois, pour les rendre impuissants, sur le bon sens du pays, le progrès des mœurs publiques, la fermeté de la répression, l'énergie et l'autorité du pouvoir.

« Poursuivons donc l'œuvre que nous avons entreprise ensemble. Depuis quinze ans notre pensée a été la même : maintenir au-dessus des controverses et des passions hostiles nos lois fondamentales, que le suffrage populaire a sanctionnées, mais en même temps développer nos institutions libérales sans affaiblir le principe d'autorité.

« Ne cessons pas de répandre l'aisance par le prompt achèvement de nos voies de communication,

de multiplier les moyens d'instruction, de rendre l'accès de la justice moins dispendieux par la simplification des procédures, de prendre toutes les mesures qui peuvent rendre prospère le sort du plus grand nombre.

« Si, comme moi, vous demeurez convaincus que cette voie est celle du progrès véritable et de la civilisation, continuons à marcher dans cet accord de vues et de sentiments qui est une précieuse garantie du bien public.

« Vous adopterez, j'en ai l'espoir, les lois qui vous sont soumises; elles contribueront à la grandeur et à la richesse du pays; de mon côté, soyez-en sûrs, je maintiendrai haut et ferme le pouvoir qui m'a été confié, car les obstacles ou les résistances injustes n'ébranleront ni mon courage ni ma foi dans l'avenir. »

Ce discours, où le souverain conseillait à la France d'accepter franchement tous les changements opérés de l'autre côté du Rhin, et d'y laisser s'accomplir les *transformations amenées par le vœu des populations*, ce discours fut accueilli sans enthousiasme, mais aussi sans mécontentement dans le pays, car en ce qui concerne l'intérieur on y affirmait de nouveau le programme du 19 janvier, et sur la question de Rome on maintenait le caractère obligatoire de la convention du 15 septembre, jusqu'au jour où elle serait remplacée par un autre acte international.

Les paroles rassurantes de l'empereur au sujet de la pacification de la Crète, et du bon accord des puissances pour le maintien de l'intégrité de l'empire

ottoman et l'amélioration du sort des chrétiens d'Orient, produisirent aussi un bon effet sur l'opinion publique, qui depuis l'immense triomphe de la Prusse à Sadowa croyait à la probabilité d'une grande guerre dans un avenir plus ou moins prochain. Comme sanction de son programme pacifique, Napoléon III annonçait que le projet de loi sur l'organisation de l'armée, tant de fois remanié, était réduit à de simples modifications de la loi de 1832. Cette annonce d'un fait qui devait être un jour si fatal à la France, fut accueillie avec faveur par un trop grand nombre de citoyens français, dont les déclamations de la presse contre les armées permanentes avaient complètement faussé l'esprit!

II

Quoi qu'on ait pu dire ou écrire sur l'indifférence de la France en matière de religion, ce fut pourtant une question religieuse, la question romaine, qui fit sortir le sénat de l'espèce de torpeur dans laquelle il était plongé depuis si longtemps.

La discussion sur les interpellations relatives aux affaires de Rome s'ouvrit au Luxembourg le 29 novembre 1867. M. le baron Dupin, le cardinal de Bonnechose, le cardinal Donnet, Mgr l'archevêque de Paris et M. Rouland se succédèrent à la tribune.

M. Dupin, le premier orateur inscrit, traça de l'Italie révolutionnaire un tableau frappant de vérité. L'orateur, après avoir établi que M. le comte Menabrea, le successeur de M. Ratazzi, ne faisait que reproduire

la politique machiavélique de cet homme d'État, terminait son éloquent discours par la péroraison suivante : « Messieurs les sénateurs, permettez-moi de vous le rappeler, il tend à se produire un grand déplacement des puissances du monde : un empire du Nord veut à tout prix se former qui pourrait inquiéter d'autres États *et la France peut-être*. Mais la France possède une ressource que personne, sur la terre, ne peut aujourd'hui lui ravir. Cette ressource, c'est le catholicisme ! Que le gouvernement français ne l'oublie donc pas, il est le défenseur naturel des sentiments, des affections et du culte de 200 millions d'hommes. Il n'aura pas besoin de ranger cette force immense par bataillons et par corps d'armée : tous les peuples catholiques se grouperont autour de la France, et dans les autres États les sujets de cette croyance obligeront leurs souverains à nous traiter en amis! Les alliances avec nous seront inscrites par tout ce qui rapproche les hommes, par les idées et par les croyances.

« Je ne crains pas de le dire, en suivant cette marche, le souverain de la France sera le premier potentat du monde ! »

Dans un discours dont la modération n'excluait pas l'énergie, le cardinal de Bonnechose mit en lumière les ruses et les trahisons des divers cabinets italiens. » La France, dit-il, se flatte d'avoir trouvé dans la convention du 15 septembre un moyen de garantir au pape la possession de l'État pontifical actuel. Mais le gouvernement de Florence n'y cherche qu'un moyen d'éloigner les troupes françaises et d'arriver

plus facilement à l'annexion des États du pape et Rome elle-même. Malgré le transport de la capitale de l'Italie à Florence, le gouvernement de Victor-Emmanuel et les deux chambres italiennes ont toujours maintenu le vote parlementaire de 1861 et proclamé que Rome serait un jour la capitale de l'Italie...

« M. Ratazzi a été remplacé par M. Menabrea, mais ce dernier mérite-t-il plus de confiance que son prédécesseur?... Le changement ministériel opéré à Florence n'a été qu'une simple satisfaction donnée à l'opinion publique française... Les nouveaux ministres et leurs auxiliaires ne sont pas moins hostiles que leurs devanciers à la puissance temporelle du saint-siége. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur la circulaire adressée, le 12 novembre, par le comte de Menabrea aux agents diplomatiques italiens.

« Le président du nouveau ministère y déclare, en effet, de la manière la plus catégorique, que la cause des agitations incessantes de l'Italie c'est la conservation du domaine temporel des papes et qu'on ne pourra faire cesser ces agitations qu'en supprimant la cause qui les fait naître.....

« En de telles conjonctures, ne nous est-il pas permis de demander au gouvernement quels sont les signes rassurants qui lui semblent autoriser le prochain retour en France de notre petite armée d'occupation? Nous ne prétendons pas certes que nos troupes doivent occuper Rome indéfiniment, mais nous aimons à espérer que le gouvernement ne les

rappellera pas avant que tout péril n'ait disparu...

« L'Autriche et l'Espagne nous ont offert, à plusieurs reprises, de se concerter avec nous, pour la défense de l'État pontifical : nous les avons repoussées. Et voilà que maintenant nous en appelons non-seulement à ces puissances catholiques, mais encore aux États protestants, pour vider une question que nous nous étions exclusivement réservée! Sommes-nous donc trop faibles pour obliger l'Italie à respecter le territoire pontifical?

« L'Italie ne nous doit-elle pas toute son existence? Et cette existence est-elle devenue tout à coup si robuste, que nous ayons à reculer devant elle et que nous ayons besoin de convoquer toute l'Europe pour mettre à la raison cet enfant nouveau-né (1)?

«... Les difficultés naissent de toutes parts autour de la conférence projetée... Quelle en sera la nature? Sera-t-elle délibérative ou consultative? Les puissances l'acceptent-elles ou ne l'acceptent-elles pas?... On a vu dans l'histoire des conflits entre le souverain pontife et tels et tels princes... mais dans la circonstance présente la souveraineté même des papes n'est-elle pas mise en question par l'Italie? Ne s'agit-il pas pour le chef de l'Église d'être souverain indépendant comme tous les autres souverains de l'univers ou de ne pas l'être, de demeurer roi ou de devenir sujet?... L'Italie veut compléter son unité en absorbant Rome : elle veut y conserver le pape,

(1) Après avoir, en effet, repoussé dédaigneusement le concours des puissances catholiques, le cabinet des Tuileries en a été réduit à implorer l'assistance des gouvernements les plus hostiles à l'Église romaine!

comme le gardien du tombeau des apôtres, mais dépouillé de toute puissance temporelle et protégé par Victor-Emmanuel. Les nuages amoncelés depuis vingt ns au tour de la question romaine par les artifices de langage des dignes héritiers de Machiavel (à qui ils viennent d'élever une statue), ces nuages se sont évanouis, et nous voyons se dessiner en pleine lumière l'antagonisme formidable de la papauté temporelle et de l'unité italienne, qui leur conteste, en face de l'Europe, le droit de vivre sur le sol de l'Italie..... On dit, il est vrai : « Le pape peut rester libre au Vatican, tandis que Victor-Emmanuel et son parlement siégeront au Capitole. » Mais les catholiques accepteront-ils jamais une pareille situation?... Quoi! tous ces sanctuaires vénérés, tous ces monuments magnifiques de la foi, de la piété et des arts, élevés aux dépens du monde entier, deviendraient la proie et la propriété d'un roi d'Italie! Le successeur de saint Pierre, le vicaire du Christ, le régulateur de 200 millions de consciences catholiques, resterait à la merci d'un roi d'Italie!..... Qui ne voit clairement que l'asservissement, l'annulation, la destruction de l'institution admirable de la papauté est le terme final auquel on espère arriver? (Mouvement.)

« Tel est en effet l'idéal qu'on a rêvé!

« ..... Mazzini a dit franchement quelle est la pensée des révolutionnaires italiens : C'est un devoir de faire *la guerre à la papauté même, et non point seulement au pouvoir temporel, car ce pouvoir il n'y aurait pas moyen de le refuser au représentant reconnu de Dieu sur la terre.* Ceux qui aujourd'hui attaquent

le prince de Rome, en *faisant profession de vénérer le Pape et d'être catholiques sincères, sont atteints et convaincus d'être dans une contradiction flagrante ou dans l'hypocrisie.*

« Ceux qui prétendent réduire le problème à l'établissement d'une Eglise libre dans l'État libre, sont ou *influencés* par une fâcheuse timidité ou dépourvus de toute conviction morale. »

La citation de Mazzini qui, lui, avait du moins le courage de la franchise, fit une certaine impression sur le sénat, dont une partie assez nombreuse accueillit par des applaudisements ces dernières paroles de Mgr l'archevêque de Rouen :

« Messieurs, je vous en conjure, demeurons les protecteurs, les défenseurs de ce qui ne doit point périr..... Le cri de la France et de l'Europe indignées nous a de nouveau poussés à Rome, restons-y donc jusqu'à ce que le souverain Maître de toutes choses ait prononcé, et que les événements, tenus par lui en réserve, aient amené une situation où l'Europe tranquille pourra voir l'auguste chef de l'Église tranquille lui-même sur son trône séculaire et rétabli dans toutes les conditions de sa dignité et de son indépendance. »

L'honorable M. Rouland prit la parole dans la séance du lendemain (30 novembre), et dès le début de sa harangue, entraîné par ses préventions gallicanes, il attribuait à son adversaire des idées qu'il n'avait assurément pas exprimées. M. le gouverneur de la banque accusait en effet Mgr de Bonnechose d'avoir dit « que l'unité italienne et la souveraineté temporelle du saint-père étaient deux éléments incon-

ciliables, placés dans un antagonisme implacable, et qu'il fallait que l'un ou l'autre succombât. » Or, Son Éminence le cardinal de Bonnechose protestait énergiquement contre la fausse interprétation donnée à ses paroles : « J'ai dit, messieurs les sénateurs, qu'il y avait incompatibilité entre le pouvoir temporel du pape et l'unité italienne, *parce que l'Italie le voulait ainsi;* et c'est ce qui ressort de la circulaire du général Menabrea. Puis j'ai parlé de l'unité italienne comme d'une conception maladive et monstrueuse, en tant qu'elle voudrait se constituer en absorbant l'État pontifical. Je n'ai point dit autre chose. »

M. Rouland, devenu italianissime depuis sa sortie du ministère de l'instruction publique, répondit que, quoi qu'il pût dire, Son Éminence avait sollicité le gouvernement de renier le passé, de revenir en arrière, ou, pour mieux dire, d'abandonner une œuvre accomplie par la France, au prix de beaucoup de fatigues et de sacrifices !

M. LE VICOMTE DE LA GUÉRONNIÈRE. — « Ce qu'on propose c'est de sauver l'Italie!

M. ROULAND. — « Ce n'est pas la sauver que de l'abandonner aux agitations!

M. LE VICOMTE DE LA GUÉRONNIÈRE. — « Ce qu'on propose, c'est de la sauver en la défendant contre ses entraînements et ses passions.

M. LE PRÉSIDENT. — « Laissez l'orateur développer sa pensée. »

M. Rouland, reprenant la parole, s'efforça de prouver que le système mis en avant par Mgr l'archevêque de Rouen était *absolu, inflexible, excessif.*

« On a prétendu, dit l'orateur, que la politique du gouvernement manquait de clarté, de décision; l'accusation est injuste. En effet, le gouvernement français, avec le désir profond de protéger la souveraineté temporelle, n'a jamais renoncé à protéger l'unité italienne... Sans doute beaucoup d'hommes sérieux, expérimentés, dévoués au pape, ont douté de l'unité italienne. Mais à côté de ces opinions individuelles, qui ont leur raison d'être, il y a, dans la grande majorité de la nation et chez les hommes d'État français, une pensée nette, persistante, qui date de loin, et qui est aussi le pivot de notre politique : c'est de conserver et de consolider l'unité italienne.

« Cette politique, le cardinal de Bonnechose ne la trouve ni sage ni favorable aux intérêts de la France, mais c'est celle que l'empereur a toujours soutenue; et qui oserait lui conseiller de renier lâchement le passé, de reconnaître *qu'il a commis une immense folie* en se heurtant à une entreprise faite au prix du sang et des trésors de la France? Selon M. Rouland, une telle *amende honorable* serait aussi absurde qu'impossible ! »

En résumé, M. Rouland déclarait qu'il aimait mieux encourager l'Italie que de la jeter dans les récriminations et le désespoir. Il ajoutait qu'il ne croyait pas à la perpétuité du mal, à la perpétuité des mauvaises influences que le sénat détestait... « On a dit que l'Italie était ingrate; elle le sera encore plus demain, peut-être; mais plus tard la lumière se fera, et elle reviendra au souvenir de ce qu'elle doit à la France (1)! »

(1) Il était difficile d'être plus mauvais prophète !

Mgr Darboy, archevêque de Paris, crut nécessaire de répondre au discours de M. Rouland. Après avoir établi catégoriquement que l'interpellation des catholiques n'était point un acte de méfiance contre le gouvernement, le savant prélat termina son discours par ces paroles, aussi nettes qu'énergiques :

« ... L'Italie a dit qu'elle voulait Rome pour capitale. Qu'en ferait-elle ? Croit-elle que le pape en sortirait ? Mais il n'en sortirait que pour le malheur de tous ceux qui viendraient s'y mettre à sa place ! (Sensation.) Si ce vieillard, avec la triple majesté de son âge, de ses malheurs et de ses vertus, quittait Rome ; s'il voulait parcourir le monde en pèlerin, en fugitif, il déracinerait sous ses pas (très-bien ! très-bien !) ; il soulèverait les nations par la seule force de ses larmes ; sa parole serait une malédiction mortelle. (Vive adhésion.) Si le saint-père consentait à rester à Rome, ce qui me paraît moralement impossible, Rome ne serait pas assez grande pour deux souverains, et s'il ne doit y en avoir qu'un, le roi d'Italie, quel qu'il soit, car je ne fais pas de personnalités, *me paraît bien petit pour occuper un si grand siége !* (Mouvement.)

« Je ne crois donc pas à la possibilité de réaliser ce rêve, qui est non-seulement impossible, mais qui, si je puis ainsi parler, me paraît un chef-d'œuvre d'impéritie. Croit-on que les nations catholiques vont laisser l'Italie s'installer à Rome, au mépris de leurs convictions ? Croit-on qu'après douze à quinze siècles de possession ininterrompue elles laisseraient un gouvernement, quel qu'il soit, envoyer en exil ou tenir en tutelle

le chef de l'Église, prendre possession de Rome, se porter pour héritier de ce grand passé et innover si profondément dans les choses de la religion? Jamais cela ne se ferait. D'une telle entreprise il résulterait des embarras terribles, implacables, que l'Italie se créerait et dont elle ne sortirait jamais. (Mouvement.)

« ..... Mais, nous dira-t-on, quel est votre but? que voulez-vous? Le voici : le sénat peut utilement, nous semble-t-il, exprimer des vœux; il peut dire et affirmer hautement son opinion..... Ce ne sont, si l'on veut, que des indications qui n'ont pas une force décisive..., mais enfin c'est une indication qui a son efficacité sur l'opinion publique, c'est une lumière aussi pour le gouvernement..... Je demande la permission d'exprimer, en mon nom, les vœux suivants qui précisent le but et la portée de l'interpellation telle que je l'ai comprise.

« Il serait désirable, si cela était possible, que l'on réintégrât le saint-père dans les provinces perdues. Il est possible, il est nécessaire de maintenir au moins le pouvoir temporel dans la situation présente. Enfin, il y a lieu d'examiner si on ne pourrait pas déterminer, fixer pour lui des conditions de vitalité plus puissante, l'armer de ressources financières plus considérables, lui créer enfin les moyens de se maintenir lui-même et de se suffire à peu près complétement.

« Tel me paraît être le but que se sont proposé mes collègues, et c'est du moins le but que je me suis proposé, en signant la demande d'interpellation. J'ai voulu formuler des vœux et exprimer au gouverne-

ment le désir d'obtenir de lui quelques paroles qui nous donnassent cette assurance que la marche qu'il a suivie jusqu'à présent, il la suivra, et que toujours ses forces militaires resteront à Rome tant que la situation du saint-père ne sera pas nettement et solidement établie. » (Vif mouvement d'approbation.)

Après avoir déclaré que la France est sympathique à l'unité italienne (1), M. le marquis de Moustier se hâta d'ajouter que le cabinet dont il était membre ne croyait nullement que l'existence de cette unité « fût liée, à un degré quelconque, avec la possession de Rome, possession qui, au lieu d'être nécessaire, serait probablement fatale à l'Italie..... Il est, en effet, difficile de concevoir comment la papauté, même au point de vue purement religieux, pourrait exister à côté de l'appareil d'un grand gouvernement et du bruit des assemblées délibérantes. Mais le cri de Rome capitale a une grande vogue en Italie, et les catholiques s'effrayent d'entendre ce cri, aussi bien dans la bouche du parti révolutionnaire, qui supplée au nombre par son organisation et son audace, que dans celle d'une foule d'hommes considérables par leur position dans l'État et appartenant à des nuances de parti très-distinctes.

« On en conclut, avec trop de facilité, que l'Italie tout entière veut en effet Rome pour capitale, qu'il y a là réellement un courant irrésistible par lequel la papauté doit être fatalement renversée. Cette fatalité se trouve ainsi proclamée aussi bien par les amis de

(1) Unité fondée contre sa volonté et contre ses intérêts !

la papauté que par les ennemis les plus déclarés, et l'erreur tend par conséquent à s'accréditer de plus en plus. Les amis de la papauté tombent là, cependant, sans s'en apercevoir, dans une contradiction qu'il est utile de faire ressortir. »

Ici M. le marquis de Moustier s'efforça d'établir que la grande majorité du peuple italien n'attachait aucune importance précise et particulière à posséder Rome. Cette majorité, selon le ministre, aime l'ordre, désire un bon gouvernement, veut conserver sa religion et demeure froide en présence des agitations où l'on voudrait l'entraîner. Elle a l'instinct de ce qui peut assurer la grandeur et la prospérité de son pays.

« Jusqu'à présent l'Italie a traversé une phase révolutionnaire... Les moyens par lesquels elle a constitué son unité appartiennent à cette phase révolutionnaire.. ; mais cette phase doit être remplacée par celle de l'organisation sérieuse, où les majorités calmes doivent rejeter dans l'ombre les minorités, dont les habitudes remuantes ne peuvent plus produire que des agitations stériles. »

Dans l'opinion de M. le ministre des affaires étrangères, il n'y avait donc au fond entre le saint-siége et l'Italie qu'une question de défiance ou de confiance :

« La papauté et l'Italie se défient mutuellement l'une de l'autre....; il faut donc chercher dans des combinaisons nouvelles les moyens, sinon de détruire complétement, du moins de diminuer beaucoup ces défiances. On avait songé, pour cela, à réunir un congrès des puissances catholiques; mais il fallait

préalablement que l'Italie rentrât en possession de la Vénétie, qu'elle fût reconciliée avec l'Autriche. Aujourd'hui que les situations sont changées, non-seulement les États catholiques, mais toutes les puissances européennes doivent être convoquées. Les négociations sont entamées : le saint-père a sans retard adhéré à la conférence. »

Quant à la question de l'évacuation, voici quel fut, en résumé, le langage du marquis de Moustier : Nous avons évacué la ville de Rome et renvoyé en France une division ; nous avons le plus sincère désir de rapatrier celle qui reste à Civita-Vecchia. Mais la question est avant tout une question de sécurité. Une réunion prochaine de la conférence ne saurait être l'unique fondement de cette sécurité ; cependant, comme elle en serait l'élément principal, M. de Moustier engageait vivement le gouvernement italien à combiner ses efforts avec ceux du cabinet des Tuileries pour arriver le plus tôt possible au règlement de la question romaine par tous les intéressés, c'est-à-dire par la plupart des nations de l'Europe.

M. de la Guéronnière voulut répliquer ; mais l'honorable M. Troplong, profitant de l'heure avancée, escamota, pour ainsi dire, un vote de clôture.

III

Au corps législatif, des questions plus nettes, plus pressantes provoquèrent des réponses plus catégoriques. Deux interpellations avaient été présentées, l'une par la gauche « sur la seconde expédition de

Rome », la seconde, par M. Larrabure et par plusieurs autres membres de la majorité, sur les conséquences qu'une telle expédition devait entraîner pour la souveraineté temporelle du pape. Les débats occupèrent les quatre séances des 2, 3, 4 et 5 décembre, et leur retentissement dans le pays fut immense.

Ce fut M. Jules Favre qui prit le premier la parole. Dans un discours très-étudié et qui remplit toute la première séance, l'habile avocat déclara que ni lui ni ses amis ne pouvaient approuver la dernière expédition de Rome, par les quatre raisons que voici : 1° parce qu'elle était contraire au principe du droit, 2° parce qu'elle compromettait les intérêts de la France, 3° parce qu'elle était funeste surtout à la cause qu'on avait la prétention de défendre ; 4° enfin, parce qu'elle plaçait la France dans une série de complications et d'embarras dont elle ne pourrait sortir que par une faute et en provoquant de légitimes mécontentements (1).

Après avoir entassé, pendant plusieurs heures, toutes sortes d'arguments et de sophismes à l'appui des quatre propositions que nous venons de transcrire, l'éloquent orateur termina sa longue philippique contre le cabinet des Tuileries en lui reprochant amèrement d'avoir adjoint à l'armée pontificale des soldats français qui, vis-à-vis de masses d'hommes mal armés, s'étaient servis « d'armes perfectionnées qui ont fait tomber les combattants comme l'épi sous la faux du moissonneur. »

(1) Séance du lundi 2 décembre, *Moniteur* du 3 décembre.

« Messieurs, ajouta l'orateur, nous entendons souvent dénoncer les dangers que peuvent faire courir à la société les doctrines du matérialisme et de la négation de Dieu : Ah! je suis d'accord avec ceux qui les combattent ; je suis l'ennemi de la religion du salaire, du culte des voluptés grossières, de ces spéculations qui promettent à quelques aventuriers audacieux de s'enrichir au détriment des dupes qui suivent leur char menteur. Mais je suis aussi l'ennemi de ceux qui nient la raison humaine, qui veulent humilier la liberté, car en humiliant la liberté, en la niant ils se proclament les premiers contempteurs et les plus audacieux négateurs de Dieu qui nous l'a donnée.

« Et quand ils mettent au service de leur doctrine la force matérielle, quand ils invoquent les instruments de destruction, quand ils se réjouissent des meurtres (1); quand ils disent : « Le sang a coulé, c'est bien,

(1) Les *meurtriers*, pour M. Jules Favre, ce n'étaient pas, bien entendu, les bandes garibaldiennes, venant en pleine paix attaquer les *troupes papalines*, dont faisaient partie les Français de la légion d'Antibes et du corps des zouaves pontificaux; non, les révolutionnaires d'Italie, comme ceux de France, ont toujours le droit d'intervenir à coups de fusil contre quiconque ne courbe pas la tête devant leur volonté. Mais ce droit, les défenseurs du saint-siége, Italiens ou Français, ne le sauraient posséder : la France devait donc laisser exterminer ses fils par les *condottieri* conduits à l'assaut de Rome par Menotti Garibaldi : « Je considère comme un malheur pour mon pays, disait M. Jules Favre, qu'on ait été dans la nécessité d'adjoindre à l'armée pontificale des soldats français... Je comprends et je subis les inflexibles nécessités de la guerre, bien *que ma raison ait peine à les expliquer;* mais j'avoue que je suis profondément attristé lorsque je rencontre dans un rapport français *cette glorification de la destruction des hommes!* »

En ce temps-là, il n'y avait parmi les députés de l'opposition de gauche qu'un seul homme qui comprit, au double point de vue catholique et

notre pouvoir est sauvé! » Alors, messieurs, je les considère comme les plus dangereux matérialistes et les vrais ennemis de la société moderne et de la paix publique.......

« Et pourtant, c'est cette doctrine que vous voulez faire triompher par les armes....., en mêlant le sang italien au sang innocent et précieux de nos enfants! »

Dans la séance du 3 décembre, M. Chesnelong se chargea de réfuter la thèse de M. Jules Favre. « On a blâmé, dit l'orateur catholique, la seconde expédition de Rome; pour mon compte, je trouve que le gouvernement s'est inspiré des sentiments les plus élevés et les plus chers au pays, en intervenant en Italie pour protéger le droit violé, pour faire respecter la parole de la France méconnue, pour défendre la souveraineté pontificale menacée. »

Cependant en 1866, à la date prescrite par la convention du 15 septembre, notre armée avait quitté les États romains. La France tenait donc fidèlement ses engagements. Mais l'Italie a-t-elle voulu ou pu remplir les siens? Ici M. Chesnelong rappelle les faits présents à tous les souvenirs : Garibaldi donnant dans un prétendu congrès de la paix le signal de la guerre sociale, ameutant contre le pouvoir pontifical les passions révolutionnaires dans la plupart des villes de l'Italie; puis, les ministres de Victor-Emmanuel feignant de s'opposer aux projets de Garibaldi et concentrant sur la frontière romaine un corps d'armée, qui ne devait rien prévenir ni rien empêcher; les bandes garibaldiennes repoussées,

français, l'immense danger de la destruction du pouvoir temporel du pape et de l'établissement de l'unité italienne.

battues par les troupes papales, mais sans cesse alimentées par l'arrivée de bandes nouvelles; l'empereur ordonnant une première fois le départ de nos troupes, mais arrêtant ce départ sur la promesse formelle du cabinet de Florence que les Garibaldiens seraient désarmés; et tout aussitôt, Garibaldi quittant Caprera, haranguant librement sur la place publique de Florence une immense foule convoquée par ses agents, et peu de jours après pénétrant sur le territoire pontifical et préludant par la prise de Monte-Rotondo à l'attaque imminente de la ville des papes!

La révolution était déchaînée, la convention du 15 septembre violée. Encore un pas en avant et la république romaine de 1848 renaissait de ses cendres et venait, par une résurrection audacieuse, braver la France sous l'épée de laquelle elle était tombée aux applaudissements de l'Europe entière. « Et on aurait voulu, s'écriait l'orateur, que le gouvernement français se croisât les bras! Et on aurait voulu qu'il laissât l'Italie déchirer une convention qui la liait envers nous! Et on aurait voulu que la France pactisât avec la révolution par une tolérance coupable, et lui permît de braver impunément la foi des traités, les protestations de la conscience publique, les énigmes de la dignité nationale et l'honneur de la civilisation chrétienne. Non! la France aurait cessé d'être la France si elle n'était pas intervenue dans de telles circonstances et pour une telle cause!

« Je remercie donc, pour mon compte, le gouvernement du grand acte qu'il vient d'accomplir. Notre pays a été une fois de plus le noble gardien du

droit outragé! L'armée pontificale s'est montrée digne, par son courage, de la grande cause qu'elle avait l'honneur de servir, et on a pu deviner à ses coups que là aussi il y avait des enfants de la France...

« La ville des papes ne peut pas être la capitale de l'Italie : elle est plus que cela, et elle doit rester la capitale du monde catholique... C'est par les dons de l'univers catholique qu'elle a été créée; elle n'est point le patrimoine particulier du peuple italien, elle est le centre commun de toutes les nations chrétiennes....

« Le jour où le pape serait expulsé du Vatican, ce n'est pas Victor-Emmanuel, c'est la révolution qui monterait au Capitole, et la dissolution de l'Italie ne tarderait pas à suivre de près, comme une expiation méritée, la déchéance de la papauté. »

M. Chesnelong fut remplacé à la tribune par l'honorable M. Jules Simon : « Si j'avais, dit l'orateur, à parler du christianisme en lui-même, c'est-à-dire de la foi, je me croirais obligé de déclarer que je professe et que j'ai professé toute ma vie le respect le plus profond et le plus sincère pour toutes les croyances également sincères. »

Après cette déclaration, M. Simon aborda la question de la *papauté temporelle*. « Deux choses, dit-il, m'étonnent : c'est d'abord qu'on oublie absolument les droits de ce troupeau humain qu'on veut soumettre, coûte que coûte, à la domination du pape, pour assurer la sécurité des catholiques; c'est ensuite l'espèce de laisser-aller avec lequel on sacrifie aux scrupules d'une Église les croyances de tous les

dissidents. N'est-il pas étrange, en effet, que la souveraineté temporelle du pape soit en même temps *nécessaire à la liberté des catholiques et mortelle à la liberté du reste du monde?* »

Sans se croire obligé d'appuyer de preuves cette double assertion, l'orateur en arriva, après de longs développements, aux conclusions que voici : « Je voudrais qu'un prêtre de l'Église catholique vînt nous dire que, par respect pour le dogme catholique, il demande qu'on efface de nos lois tout ce qui les protège; que désormais la vérité qu'il est chargé d'enseigner ne doit être appuyée que sur sa propre force. Quand il s'agit de science et de conscience, c'est à la raison, et à elle seule, c'est à la persuasion qu'il faut en appeler. Toute protection n'est qu'une honte et qu'un obstacle. Arrière cette indifférence servile, qui n'a peur que des supplices sanglants et ne comprend pas ce que coûte le silence à une conviction ardente! Nous n'aurons plus rien à demander à la liberté de conscience le jour où il n'y aura plus dans nos constitutions et dans nos lois une seule gêne imposée à la pensée; le jour où les religions ne seront plus protégées, comme les dynasties, par des tribunaux correctionnels et des cours d'assises!

« Quant à ce que nous coûtent les restes de l'intolérance à Rome, ils nous coûtent en vérité bien cher : ils nous coûtent le sang de nos soldats, ils nous coûtent l'argent de notre trésor, ils nous coûtent *le regret de défendre une cause qui n'est pas la nôtre, le regret de combattre contre nos alliés et de défendre les*

alliés de nos ennemis; ils nous coûtent de voir la France engagée dans des guerres où elle pourrait ne pas rencontrer ce que, grâce à Dieu, nos armées sont habituées à rencontrer sur tous les champs de bataille... Les Églises libres dans l'État libre, voilà ce que nous désirons! Voilà ce que veulent, en France, tous ceux qui appartiennent au progrès et à la liberté; voilà ce qui leur a rendu si pénible l'expédition que vous avez faite dernièrement, et voilà pourquoi, quand ils ont vu dans cette expédition romaine couler le sang français et s'épuiser l'or de la France, ils se sont demandé si c'était pour rentrer dans le régime des concordats, si c'était pour revenir à cette doctrine qui était déjà arriérée en 1516, qui est comme un outrage aux principes de 89, comme un défi jeté au progrès et à la civilisation; si c'était pour prendre comme alliés tous ceux qui réclament le retour au moyen âge (oh! oh!), qui invoquent le droit divin et la légitimité; si c'était pour *avoir des alliés en Autriche*, pour en chercher parmi les princes déchus, pour être infidèles au dogme de la liberté de conscience, que vous avez pris une portion de notre brave armée pour l'envoyer combattre et mourir sous le drapeau pontifical (1)! »

Après avoir écouté, avec plus ou moins de patience, trois longs discours de M. le comte de la Tour, de M. Adolphe Guéroult, l'adversaire acharné de la papauté, et de M. le baron de Benoît, un ardent défenseur du pouvoir temporel, la chambre fut appe-

(1) *Moniteur* du 4 décembre 1867, col. 1504-1505.

lée, dans la séance du lendemain, à entendre d'abord une sorte de *notice* de M. le ministre des affaires étrangères sur la question romaine et un remarquable discours de M. Thiers.

M. le marquis de Moustier commença d'abord par établir que le discours de M. Jules Favre était rempli de contradictions habilement dissimulées, puis, arrivant à la convention du 15 septembre, il s'exprima en ses termes : « La Convention du 15 septembre n'a pas été imposée à l'Italie ; elle a été, au contraire, provoquée par elle, et, par conséquent, elle l'a signée librement. Cette convention, la France l'a exécutée loyalement à l'époque convenue. Le cabinet de Florence a-t-il jamais conçu l'ombre d'un doute sur notre ferme volonté de respecter cette convention ? Certainement non. Lorsque nous nous préoccupions des rapports étroits de M. Ratazzi avec certains députés de la gauche, l'attitude du ministre semblait nous dire : « Je suis un ami sincère de la France, et si j'ai des relations avec les membres de la gauche, c'est que j'y rencontre des hommes sensés qui comprennent que nous ne sommes plus à l'époque des aventures ! »

« En ce qui concerne Garibaldi, le cabinet italien semblait croire que *l'ermite de Caprera* avait, en quelque sorte, évaporé toute son effervescence dans son discours de Genève. C'était une illusion, nous en avons eu bientôt la preuve, car les préparatifs augmentaient sans cesse et devenaient de moins en moins mystérieux. Chaque jour le danger s'accroissait. Le cabinet de Florence avait établi sur la frontière pontificale un

cordon de troupes considérable : ces troupes étaient suffisantes pour garantir la frontière si elles avaient eu l'attitude active que nous recommandions au lieu d'une attitude passive qu'elles affectaient. Nous disions au gouvernement italien : « Peu nous importe que vous ayez précisément 40,000 hommes sous les armes; faites ce que vous voudrez, pourvu que la convention soit exécutée! »

« Et nous ajoutions : « Nos troupes sont à la frontière pour empêcher les bandes de passer, mais ces bandes se forment comme elles veulent; il y a de tous côtés des dépôts d'armes, et vous ne les saisissez pas! Garibaldi prêche partout la guerre civile, et vous ne l'arrêtez pas! »

« A cela on nous répondait : « Mais il n'existe pas de bureaux d'enrôlements! » Quant à l'arrestation de Garibaldi, on nous disait : « Impossible de l'arrêter, car il est député, et il n'y a pas eu flagrant délit. »

« Cependant, Garibaldi ayant voulu franchir la frontière, fut arrêté, et on ne manqua pas de faire valoir cet acte d'énergie. Mais, peu de temps après, nous apprenions, avec une douloureuse surprise, que le cordon de troupes qui avait été établi autour des États pontificaux était rompu, et que entre les troupes formées en colonnes d'attaques passaient librement les bandes garibaldiennes.

« A partir de cette époque nous avons considéré la convention de septembre comme violée.....

« On ne nous disait pas : « Nous violons la convention, » on nous disait : « Venez la violer avec nous! » Notre honneur, messieurs, notre droiture, tous les

sentiments qui fleurissent dans les cœurs français comme dans leur terre naturelle, se sont révoltés en nous. Nous avons repoussé avec indignation cette complicité offerte avec une espèce de bonhomie qui en doublait l'affront!

« Dès ce moment, messieurs, je n'ai pas besoin de le dire, l'expédition était décidée et un rapide, complet et absolu changement de front de la part du gouvernement italien était seul de nature à la retarder ou à l'empêcher.

« On nous faisait dire, il est vrai, de Florence, que le gouvernement du roi était décidément résolu à exécuter la convention; mais, comme on venait de nous déclarer que la convention était tout à fait inexécutable, nous ne pouvions attacher aux paroles du cabinet italien autant de valeur qu'autrefois.

« Le temps des explications étant passé, l'ultimatum suivant fut expédié à Florence : « Que le gouvernement du roi donne la preuve de sa résolution d'exécuter la convention, en supprimant immédiatement les bureaux d'enrôlement, en dissolvant les comités de secours et en faisant une proclamation qui déclare que tous les volontaires seront arrêtés, désarmés et internés. »

« M. Ratazzi répondit en offrant sa démission, et Victor-Emmanuel chargea le général Cialdini de former un ministère qui, disait-on, donnerait à la France la plus entière satisfaction. Mais, pendant ce temps, Garibaldi, qui avait quitté Caprera et traversé Florence dans les conditions que tout le monde connaît, Garibaldi s'était emparé de Monte Rotondo, et se trou-

vait aux portes de Rome. Il n'y avait pas à hésiter, et l'expédition est partie : elle est arrivée à temps, juste à temps. Nous avions poussé la longanimité aussi loin que possible : le ministère Menabrea venait trop tard.....

« Quelle figure, je vous le demande, aurions-nous faite si Garibaldi était entré à Rome et en avait chassé le pape, sans que nous fussions intervenus, ayant une flotte et une armée à Toulon !.....

« Cependant, messieurs, un cabinet conservateur s'était formé à Florence... Les nouveaux ministres s'appliquent à replacer sur le pied où ils étaient et doivent toujours être les rapports entre l'Italie et la France... Nous voyons avec sympathie ces efforts, et nous espérons qu'ils seront couronnés de succès...

« Nous avons donc, messieurs, sans que pour cela nous ayons fait courir aucun danger au pays, nous avons accompli le devoir que les circonstances nous imposaient.

«... Sur le terrain moral, nous avons donné satisfaction aux sentiments de droiture et d'honneur de la nation. Nous avons ensuite donné une satisfaction considérable à tous les sentiments religieux de l'immense majorité du peuple français, et on ne peut contester que ces sentiments religieux ne se trouvent profondément engagés dans la question soulevée en ce moment..... Nous continuerons donc à agir sans perdre de vue les grands intérêts généraux de la France. Nous ne croyons aucun de ces intérêts inconciliable. En tous cas, si notre tâche est difficile,

nous comptons sur les sympathies du pays et sur l'appui énergique de cette assemblée. »

L'honorable M. Thiers remplaça M. le marquis de Moustier à la tribune : « Après avoir écouté, dit-il, M. le ministre des affaires étrangères, avec toute l'attention que méritent les hautes fonctions et le grand sujet qu'il a été chargé de traiter devant vous, ni les grands principes qui sont ici en question ne m'ont paru éclaircis, affirmés, ni la politique que nous avons le droit de demander au gouvernement ne m'a semblé seulement indiquée...

« J'aurais compris, il y a quelques années, quand le pape avait perdu les Légations, même les Marches, mais qu'il avait conservé l'Ombrie, province considérable, qui aurait pu, avec ce qui lui reste aujourd'hui, le faire vivre, j'aurais compris, dis-je, qu'on nous laissât entrevoir une transaction quelconque. Mais, aujourd'hui qu'il ne reste plus que Rome au pape, et que l'Italie nous dit qu'elle veut Rome, je vous le demanderai sans cesse, quel est le terme moyen possible?

« On me répond qu'il y a la conférence et que la conférence prononcera. La conférence! en présence de l'Europe, qui peut-être s'assemblera, qui peut-être ne s'assemblera pas, je ne puis pas venir vous dire quelle attitude elle prendra. Mais la question que je vous pose, c'est la conférence, ou, pour mieux dire, c'est l'Europe entière qui vous la pose, avant de se réunir : « Que voulez-vous entre le pape et l'Italie? »

M. Jules Favre. — Nous n'en savons rien!

S. E. M. Rouher. — Vous ne le savez que trop!

M. Thiers. — Si M. le ministre d'État pouvait nous faire entrevoir une solution, je m'empresserais de descendre de cette tribune et je n'y remonterais que si des explications catégoriques étaient refusées à la majorité de cette chambre et à moi-même...

« Mais, disons-le, messieurs, de politique le gouvernement n'en a point. Il y en avait une mauvaise lorsqu'on se faisait les propagateurs en Europe de ces idées fausses de nationalité qui nous ont mis dans la situation déplorable où nous nous trouvons... (Assentiment sur plusieurs bancs)... On s'en est aperçu, mais trop tard, quand le mal était irréparable; et maintenant il n'y a plus de politique. La situation la voilà!.....

« Messieurs, il y a deux points à éclaircir : l'Italie est-elle fondée à parler comme elle le fait? Et la France, comme on pourrait le croire au ton si plein de ménagement avec lequel on parle à l'Italie, la France est-elle sans droit à vis-à-vis d'elle, et sommes-nous, à l'égard du pape, sans devoirs? Telles sont les deux questions qu'il faut résoudre.....

« Suivant moi, la France a, dans cette question, tous les droits envers l'Italie (approbation sur un grand nombre de bancs), et suivant moi encore elle a les plus grands devoirs envers la papauté.

« Eh bien, messieurs, je viens soutenir les droits de la France à l'égard de l'Italie, lesquels me semblent étrangement oubliés, et les devoirs de la France envers le pape, qu'on voudrait en vain amoindrir, mais qui doivent être sacrés, quelque conviction religieuse qu'on professe.

« Messieurs, vous connaissez mes opinions sur le sujet qui nous occupe..... je les ai exprimées ici avant les événements... Membre de cette assemblée, j'ai eu l'honneur d'être appelé auprès du président de la République, aujourd'hui empereur des Français, et je lui ai dit, à ce moment, tout ce que mon devoir m'obligeait de lui dire...

« Plus tard, lorsqu'il a été question de la guerre d'Italie, j'ai établi, devant les personnages les plus considérables du gouvernement, les points suivants :

« On ne crée pas soi-même, volontairement à sa porte, un État de 25,000,000 d'hommes... Non-seulement on ne fait pas une telle faute, mais constituer l'Italie comme on va l'organiser, ce n'est pas faire son bien, ce n'est pas faire celui de la France, ce n'est pas faire celui de l'Europe.

« Rien n'était plus facile que de constituer chacun des États de l'Italie en États libres et indépendants. Il y avait là un premier exercice à donner à l'activité de l'Italie.

« Il y en avait un second. On la voulait sous la forme d'une confédération. Après s'être constitué librement, chaque État de l'Italie aurait eu à se faire sa place dans la confédération.....

« En poussant, au contraire, l'Italie dans la voie de l'unité, ou du moins en l'y laissant entrer, nous l'amenions à se constituer en grande monarchie, à ses dépens, aux nôtres, au détriment du repos de l'Europe, nous la condamnions à subir des charges écrasantes, des difficultés financières qu'elle parviendra difficilement à surmonter.

« Ce n'est pas tout : en se transformant en grande monarchie, l'Italie devenait un élément de perturbation en Europe; elle devenait l'instrument d'une immense révolution, et je n'hésite pas à dire, en m'appuyant sur l'opinion de tous les hommes vraiment politiques de la France et de l'Europe, que la révolution consommée en Europe, depuis les tristes événements de 1866, est la plus grave qui se soit accomplie depuis plusieurs siècles. (C'est vrai! c'est vrai!)

« Messieurs, les gouvernements peuvent commettre d'insignes folies; mais, je le dis avec une profonde conviction, il n'y en a pas de plus dangereuse que de s'engager dans une querelle religieuse, et de se faire complice volontaire ou involontaire d'une immense révolution religieuse.

« Ces opinions, messieurs, sont chez moi tellement arrêtées, qu'elles m'obligent, en ce point du moins, à me séparer de ceux qui, comme moi, défendent ici la cause de la liberté... Je ne puis faire à mes convictions un plus grand sacrifice que de rompre mon union intime avec les amis de la liberté sur ce sujet. Mais, à mon grand désespoir, le LIBÉRALISME FRANÇAIS S'EST COMPLÉTEMENT TROMPÉ DANS CETTE IMPORTANTE QUESTION. (Mouvements divers.)

« La politique que je soutenais a-t-elle été, oui ou non, justifiée par les événements? Le pape n'est-il pas dans une situation désespérante? Vous êtes venus à son secours, cela est vrai, mais, par je ne sais quel ménagement qui me porterait à croire que vous doutez presque de votre droit, vous vous hâtez de vous retirer de Rome! Soit! mais, vous le savez bien, l'in-

quiétude est déjà dans Rome. Ce pontife infortuné, dont personne ne nie les vertus vénérables, car il a désarmé même ceux qui ne pensent pas comme lui par la noblesse et la dignité de sa conduite (très-bien! très-bien!), ce pontife retombe aujourd'hui dans les perplexités dont vous l'avez tiré il y a quelques jours; et, en vous retirant, vous excitez la folie des adversaires qui naguère sont venus l'assaillir! Voilà la situation du souverain pontife.

« Mais ce que vous lui avez ôté d'aisance, de sûreté, de dignité, de situation, l'avez-vous transporté à l'Italie? Non. Elle est, de son côté, dans un état déplorable...

« Et quels ont été les résultats pour l'Europe elle-même? La Confédération germanique, qui a occupé pendant cinquante ans le centre de cette Europe, qui, pendant cinquante ans, y a maintenu la paix (car j'étais aux affaires et j'ai pu me convaincre que la paix lui était due), la Confédération germanique *a été remplacée par une monarchie militaire qui dispose de 40 millions d'hommes!...*

« Encore une fois, la politique que j'expose a-t-elle été jugée par l'événement?... Est-il vrai que non-seulement vous n'avez pas fait le bonheur de l'Italie, mais que vous ne lui avez même pas donné le repos? N'est-il pas vrai qu'au lieu d'une confédération pacifique, nous avons devant nous, sur le Rhin, une grande puissance que je respecte, que je ne voudrais pas irriter, mais que je ne calomnie pas en disant qu'elle vous répète tous les jours qu'elle veut achever la patrie allemande?

« Notre situation est donc celle-ci : Nous sommes entre deux unités, une que nous avons faite, et une autre que nous avons laissé faire, qui se donnent la main par-dessus les Alpes, et qui mettent à la paix cette condition que nous les laisserons s'achever, l'une en s'emparant définitivement des États du pape, l'autre en lui laissant absorber les États de l'Allemagne du Sud. (C'est très-vrai !)

« Voilà la situation véritable, je défie qui que ce soit de la nier ! » — Après cet exposé si ferme et si lucide des faits accomplis depuis la guerre de 1859, M. Thiers demande aux ministres s'ils doutent du droit de la France : « S'il en était ainsi, dit l'éminent orateur, il faudrait agir comme le conseillent MM. Jules Favre et Jules Simon. Mais si l'on croit au droit de la France, il faut adopter une autre politique. Que nous, dit-on ? On nous dit : la politique que vous soutenez était bonne autrefois ; on pouvait dire alors à un peuple voisin : « Vous ne vous constituerez pas en grande nation, parce que cela me causerait des inquiétudes... ; les temps ont marché. Si une nation veut se constituer, elle le peut ; personne n'a le droit de s'y opposer ; tant pis pour les jaloux, pour les curieux que cela offusque. L'Italie avait le droit de se constituer, que cela nous plût ou non ; elle s'est constituée, elle est puissance indépendante. Vous n'avez pas le droit d'intervenir chez elle ! » — Cette thèse, c'était depuis 1859 celle de toutes les feuilles italianissimes, depuis le *Journal des Débats* jusqu'au *Siècle*, celle de la grande majorité des publicistes français. Mais M. Thiers n'hésite point

à la combattre à outrance : « Que chacun, dit-il, s'efforce d'être fort pour pouvoir défendre son indépendance, rien de mieux ; mais de ce qu'on a le droit naturel de chercher à devenir fort, cela ne veut pas dire qu'on ait le droit d'être injuste et inique. Non, messieurs, une nation doit être un honnête homme, un homme juste en même temps qu'un homme habile et fort.

« De ces principes résulte la politique internationale que voici : les faibles se réunissent autour du fort capable de les protéger, pour résister aux forts qui veulent les opprimer, les dépouiller. C'est de là qu'est née la politique d'équilibre, dont on se raille, mais qui est la vraie politique. Qu'est-ce donc que cette politique d'équilibre, celle que nous avons toujours suivie, celle que tout le monde suivra? C'est une ou plusieurs puissances assez fortes pour protéger les faibles, les réunissant autour d'elles et résistant à ceux qui les veulent dépouiller.

« Quels principes fait-on valoir? On dit aux forts qui veulent s'emparer des faibles : « Tout État qui a existé longtemps, qui a été reconnu par ses voisins, qui a traité avec eux, est une existence sacrée, à laquelle personne n'a le droit de toucher. »

« On fait valoir encore cette raison : « Mais, en supprimant ces existences, en dévorant ces États faibles, vous vous créez à vous-même une force tellement inquiétante pour les autres États, que la sûreté commune en est compromise, que l'inquiétude naît, et alors on se doit accorder les uns aux autres un droit de surveillance sur ce que tous font. » On

vient donc dire à une puissance très-forte : pourquoi armez-vous? Et elle ne peut refuser de l'expliquer et de rendre compte de ses actes et de ses instructions. On est ainsi comptables les uns envers les autres de tout ce qu'on médite, de tout ce qu'on veut faire.

« Voilà la politique d'équilibre, telle qu'on peut la concevoir et la pratiquer. En Asie, dans le pays de la force brutale, on ne parle pas d'équilibre... mais en Europe, le pays du savoir, le pays du droit, il y a un équilibre, il y a cette politique que ceux qui sont assez puissants pour protéger les faibles les protègent et résistent au fort qui voudrait les absorber à son profit.

« Eh bien, messieurs, au nom de ces principes, on a parfaitement le droit de ne pas créer à côté de soi des puissances de 25 millions d'hommes; et non-seulement cela peut se professer, car je défie qui que ce soit de nier ces vérités élémentaires, non-seulement cela peut se professer, mais cela se pratique tous les jours *et cela se pratique contre nous*. Si ce principe qu'on professe, le principe des nationalités, était vrai; s'il était vrai qu'en vertu de quelque conformité de langage, de croyance, de territoire, on pût s'approprier les États voisins, eh, mon Dieu, la France n'aurait qu'à étendre la main, et quand je dis cela, ce n'est pas pour inspirer ni au gouvernement ni à la nation de pensés ambitieuses. Ce serait d'abord une grande iniquité et, de plus, il n'y aurait pas de plus grande faute politique que de nous livrer, nous aussi, à ce système des agglomérations, que vous avez, messieurs les ministres, professé

pendant quelque temps. Cette politique des agglomérations serait détestable, à mon sens, ce serait le renversement du passé, et pour la France ce serait la plus funeste des conduites, *car elle prendrait un peu et les autres prendraient beaucoup.*

« Je ne veux donc pas lui inspirer des idées ambitieuses; mais enfin elle n'aurait qu'à étendre la main sur les pays autour d'elle, où l'on parle français. Vous rappelez-vous, messieurs, ce qu'ont professé à cet égard les ministres d'Angleterre?... Chez elle on répète volontiers le thème de nos publicistes actuels : « Mais pourquoi donc la France est-elle jalouse de l'Italie, jalouse de l'Allemagne? C'est bien mal à elle! »

« Je dirai à mon tour à l'Angleterre : Mais vous commettez aussi le péché de jalousie, car si nous voulions étendre la main sur l'Escaut, que feriez-vous? Vous nous avez dit que c'était le seul cas qui pût vous faire sortir de votre système d'inaction.

« Voilà donc l'Angleterre jalouse aussi!

« Et la Prusse! — Il y a un homme dont je ne prétends certes pas diminuer la gloire : M. de Bismarck. Je ne veux pas admettre comme vrai tout ce que disent les mauvaises langues; mais enfin il a témoigné pour les rives de la Baltique un goût bien connu; il en a un non moins prononcé pour la mer du Nord. Eh bien, si la Prusse voulait satisfaire ce goût en étendant la main sur la Hollande, est-ce que l'Angleterre s'y prêterait? Assurément non.....

« Mais est-ce la seule puissance dans ce cas? Est-ce que la Russie n'a pas aussi ses jalousies, ses sus-

ceptibilités? Il n'y a pas un politique un peu clairvoyant qui, depuis trois quarts de siècle, n'ait dit qu'il serait peut-être bien sage, pour assurer le repos de l'Orient, de donner les provinces danubiennes à l'Autriche. Je suis d'avis qu'il ne faut pas le faire : je m'en garderais bien; je pense qu'il ne faut plus remuer l'Europe, ne plus lui causer d'émotions. Mais, enfin, est-ce que la Russie se prêterait à ce que, dans le centre de l'Europe, pour satisfaire à certaines convenances de territoires, on donnât les provinces danubiennes à l'Autriche? Assurément non. Vous savez bien que, jusqu'à la mort de son dernier soldat, la Russie résisterait, lutterait pour que cela ne se fît pas.

« Mais la Prusse, qui se plaint des jalousies de la France à son égard, quel sentiment éprouverait-elle, quelle conduite tiendrait-elle s'il se passait le fait que voici : les États du sud de l'Allemagne ont été constitués indépendants par le traité de Prague, et, par le traité de Prague, on les a rendus parfaitement libres de s'allier à qui ils voudraient. Eh bien, si ces États considérables, qui ont bien des éléments de conformité avec l'Autriche, qui sont de même race, voulaient s'allier à l'Autriche, est-ce que la Prusse permettrait qu'il y eût des traités d'alliance offensive et défensive entre l'Autriche et les États du Sud? Assurément non! »

Donc, selon M. Thiers, la France aurait dû appliquer ces principes à l'Italie. « Il y a dans ce pays une maison dont l'histoire est très-grande, une maison qui s'est toujours distinguée par l'énergie, une

profonde habileté, une grande ambition et une complète absence de scrupule. (On rit.)

M. LE DUC DE MARMIER. — « Excepté Charles-Albert.

M. THIERS. — « L'exception confirme la règle.

« Eh bien, s'il y a eu une maison qui ait eu des obligations envers la France, c'est celle-là, car c'est la France qui l'a fait dans tous les temps ce qu'elle est; s'il y en a eu une qui ait abandonné la France dès que le moindre intérêt l'y a portée, c'est celle-là; s'il y a eu, dans notre histoire de tous les temps, quand elle était dirigée par les plus grands politiques, s'il y a eu un État qui nous ait inspiré une défiance constante, c'est la maison de Savoie..... Et savez-vous ce que dans le dernier siècle on disait? On disait : prenez garde! Ce que la maison de Savoie ambitionne le plus en Italie, c'est Rome, parce que là il y a moyen de mettre la main sur un instrument d'influence énorme.

« Eh bien, voyons, en vertu de ces principes si simples suivant lesquels chaque État doit veiller à sa sûreté, opposer des bornes aux ambitions dangereuses, en vertu de ces principes, qui sont vrais, selon moi, la France n'aurait-elle pas pu dire à la maison de Savoie : « Je vous ai donné le Milanais; je vous ai donné ce qu'on appelait les duchés; grâce à ce grand acte de la France, vous êtes devenu, de petit royaume de Sardaigne, l'important royaume du nord de l'Italie. De 4 à 5 millions de sujets que vous comptiez, vous en comptez onze ou douze millions. C'est assez; vous ne vous agrandirez pas davantage..... Vous respecterez les pe-

tits princes italiens. » Nous respecterons la Toscane, Naples et les États romains.

« La France, il est vrai, avait essayé de le dire, puisqu'elle avait signé avec la maison de Savoie le traité de Villafranca, signé une seconde fois à Zurich.

« Eh bien, vraiment, à ces politiques qui trouvent que l'Italie *a tant de droits* et *que la France en a si peu*, je leur demanderai ceci : « Voyons, à l'époque où cela s'est fait, si pour prix de cet accroissement énorme qui avait triplé la maison de Savoie on lui avait dit : « vous respecterez tous les princes italiens, » est-ce qu'on aurait été bien exigeant envers elle? Est-ce qu'elle aurait eu beaucoup à se plaindre? — Non.

« La France pouvait donc arrêter, sans commettre aucun attentat contre le droit public, contre les droits des peuples ; la France pouvait arrêter l'ambition de la maison de Savoie, c'est-à-dire l'absorption de l'Italie par cette maison.

« Mais la question ne se pose pas même ainsi. Si l'on conteste à la France le droit d'empêcher cela, est-ce qu'on lui contesterait un autre droit, celui de ne pas le faire elle-même?

PLUSIEURS MEMBRES. — « C'est cela! c'est cela!

M. THIERS. — « Voyons, est-ce que, par hasard, si la France n'avait pas le droit d'empêcher, comme l'on dit aujourd'hui, est-ce qu'elle avait l'obligation de la constituer elle-même? Quoi! l'Italie avait de tels droits sur nous que, non-seulement elle pouvait exiger que nous ne l'empêchassions pas de se constituer, mais qu'elle pouvait exiger que nous descendissions dans les plaines de l'Italie avec 150,000 hommes, que

nous y fissions pour elle le sacrifice de 50,000 hommes et de 400 millions!

« On nous répète tous les jours que l'Italie avait le droit de se constituer..... Soit; mais ce droit allait-il jusque-là que nous fussions obligés de sacrifier 50,000 hommes et 400 millions pour la mettre en possession de 25,000,000 de sujets, au détriment de notre sûreté, de notre grandeur, au risque d'un immense bouleversement en Europe? Ah! vouloir mettre la France dans cette position, vis-à-vis de l'Italie, c'est oublier tout droit, toute justice, toute politique, tout bon sens....!

« Mais, dit-on, l'Italie est indépendante aujourd'hui, nous n'avons pas le droit d'intervenir, car c'est une grande horreur que l'intervention.

« ... Je suis de ceux, messieurs, qui pensent qu'en fait il faut intervenir très-rarement, qu'il faut pour intervenir des cas extraordinaires... Cependant, je pourrais citer beaucoup de cas d'intervention de votre temps. »

M. Thiers rappelle le traité de la quadruple alliance, dans les premières années de la monarchie de 1830, où l'Angleterre sollicita le concours de la France pour intervenir en Espagne. Or, n'était-ce pas une intervention véritable que l'envoi, par la France, de 150,000 hommes dans les plaines de la Lombardie pour affranchir l'Italie de l'Autriche? Quelques-uns ont dit : c'était un fait de guerre. Mais l'orateur proteste. « Comment! c'était l'intérêt de la France d'aller affaiblir l'Autriche au point où elle l'a été! Comment! c'était l'intérêt de la France d'affaiblir l'Autriche à

ce point qu'elle n'a pu résister à la Prusse et empêcher l'immense révolution européenne qui s'est accomplie! — Je l'appelle immense, cette révolution dont on ne saurait trop faire ressortir l'importance. Comment! c'était l'intérêt de la France de réduire l'Autriche à un tel état d'affaiblissement qu'elle ne pouvait gagner la bataille de Sadowa! Mais jamais l'intérêt français n'avait été méconnu à un tel degré; jamais, depuis des siècles, il n'avait été plus compromis qu'il ne l'a été dans ces déplorables circonstances! — On nous a donné, dit-on, Nice et la Savoie. Eh bien, messieurs, je le déclare, sans craindre qu'on me trouve exagéré, on m'aurait donné l'Italie tout entière comme compensation de cette politique que j'aurais dit : « Non! non! » (Mouvement.)

Après avoir établi que la politique de la France de l'autre côté des Alpes n'a été qu'une pure intervention non dans son intérêt propre, mais en faveur de l'Italie, M. Thiers arrive à la question romaine : « Après avoir, dit-il, conquis la Toscane, la Sicile, Naples, il restait à s'emparer des États pontificaux.

« On prend d'abord la Romagne et les Marches. Nous disons : c'est mal!... On répond : oui; mais comment relier le midi de l'Italie avec le nord? il nous fallait les Marches! » — Eh bien, soit (on rit). — Mais il restait l'Ombrie, très-belle province. C'est la haute vallée du Tibre qui complétait si bien ce qui restait des États du saint-père et qui l'aurait aidé à vivre. Il y avait là un général français avec quelques braves jeunes gens qui n'étaient pas mercenaires... (On n'est pas mercenaire quand on est convaincu,

quand on agit par une foi ardente et sincère.) (Très-bien! très-bien!)

« Le général de Lamoricière, l'un des hommes les plus attachants que j'aie jamais connus, qui joignait à l'esprit le plus séduisant le caractère le plus héroïque, le général de Lamoricière, avec quelques braves jeunes gens, veut défendre l'Ombrie, du consentement de la France. On se rue sur ces braves jeunes gens, et un bataillon de 800 hommes résiste à une armée entière pendant quelques heures. Cela aurait dû nous toucher (1); mais non; la chose était faite, et nous répétons encore : Eh bien, soit! soit! (Nouveaux rires.)

« Pourtant, cette fois on est un peu plus mécontent, et l'on retire notre ambassadeur. Oh! alors, j'ai cru que la France avait enfin signifié aux Italiens que son langage avait bien le sens que le dictionnaire de l'Académie lui attribue. Mais pas du tout! M. de Cavour étant mort, on dit : « Devant ce grand deuil de l'Italie, nous ne pouvons laisser notre ambassadeur à Paris » et on renvoie en effet cet ambassadeur à Turin!

« A ce moment, nous avons dit à la maison de Savoie : « Arrêtez-vous là! » Mais les élections au parlement approchaient, et le ministère piémontais nous a dit : « Retirez vos troupes, et nous reconnaîtrons le service que vous nous rendrez de la manière suivante : Nous vous promettons non-seulement de ne pas en-

(1) Jamais, chez aucun peuple, les journaux ne furent aussi peu patriotes que la plupart des nôtres à cette époque. Ils semblaient avoir abdiqué les intérêts de la France au profit de l'Italie.

vahir les États pontificaux, mais encore qu'on ne les envahisse, et, pour vous rassurer davantage, nous transporterons notre capitale de Turin à Florence! »

« Vous savez, messieurs, ce que je vous ai dit ici, aux premiers jours de ma présence dans cette chambre... Je vous ai dit à cette époque : « L'Italie vous promet de ne pas laisser envahir les États du pape, mais elle ne pourra tenir sa promesse. Elle vous dit que la translation de la capitale à Florence est un engagement de sa part de rester dans cette ville. Non, elle vous trompe! »....

« Voilà ce que j'ai dit. Eh bien, qu'est-il arrivé? Au moment même où vous nous disiez que l'Italie entendait bien rester à Florence, on disait le contraire à Turin..... J'ai lu toutes les discussions du parlement italien, et voici ce que j'y ai trouvé : Oui, ont dit tous les orateurs, on a bien annoncé qu'on allait se transporter à Florence, mais *sauf les aspirations de l'Italie*. Et, comme au parlement de Turin on demandait ce que cela signifiait, les ministres répondaient : « Vous savez bien ce que veulent dire les aspirations de l'Italie; elles signifient tout simplement que l'Italie ne renonce pas à Rome. »

« Eh bien, vous dites tous les jours que vous avez écrit bien des dépêches dans lesquelles vous précisez bien vos intentions..... Mais il n'y avait qu'une chose à dire : « Vous déclarez ici, à Paris, que la translation de votre capitale de Turin à Florence est une translation définitive, et, à Turin, devant la nation italienne, vous dites que cela ne signifie rien et que vous voulez toujours aller à Rome. La convention

du 15 septembre n'est donc qu'une grande tromperie; je m'en considère aujourd'hui comme dégagé, et je reste à Rome. »

Nous arrivons à la conclusion de ce discours qui, non-seulement comme œuvre d'art et d'éloquence, mais encore, mais surtout comme exposé lumineux de la situation de la France catholique, en face de l'autorité temporelle du pape, est l'un des plus remarquables qu'une assemblée française ait jamais entendus : « En résumant tout ce que j'ai dit, je pose ainsi la question : Nous avons tous les droits à l'égard de l'Italie; nous aurions pu empêcher qu'on la fît; mais nous avions certainement le droit de ne pas la faire nous-mêmes. Nous l'avons faite cependant, nous lui avons permis ensuite de renverser tous les princes italiens..... Nous n'avons fait de réserve que pour un seul...

« A l'égard de ce prince, je ne demande pas une croisade pour lui.... Non; je me borne à demander qu'on ne porte pas au culte national une atteinte mortelle.... La situation, vous la connaissez : il y a eu une grande sécurité à Rome quand nos troupes y sont arrivées. Vous les retirez à Civita-Vecchia, et déjà les inquiétudes recommencent et les menaces aussi.... Puisque le pape a un corps de troupes composé de très-braves gens, capables, je le crois, de défendre Rome, il vaut donc mieux vous retirer à Civita-Vecchia; mais vous êtes autant en intervention à Civita-Vecchia que vous le seriez à Rome... Mais enfin ce vieillard si respectable, qui a répandu sur la papauté le lustre de ses vertus, ce vieillard est dans sa vieil-

lesse en proie aux plus terribles angoisses, et véritablement le cœur est déchiré quand on le voit dans une situation aussi douloureuse, n'ayant pas même les moyens de vivre; car il faut que vous le sachiez, je connais son budget, et j'affirme qu'il n'a pas de quoi vivre.....

« Il y a en Italie ce que j'appellerai les fous et les habiles. Les fous disent qu'il ne faut pas tenir compte de la France, et que si elle veut maintenir ses troupes à Rome ou à Civita-Vecchia, il ne faut pas le souffrir.

« Les habiles disent : Il faut dévorer l'affront qu'on nous fait (ils appellent affront la simple réserve que vous posez en faveur du pape) ; dévorons-le, mais, au lieu de désarmer, armons!... Il faut attendre... Plus tard probablement arrivera une circonstance qui nous permettra de trouver des alliés pour avoir Rome, comme nous en avons trouvé pour avoir la Vénétie.

« Quels peuvent être ces alliés? Il n'est pas difficile de les nommer. Ce sont les mêmes.....

« Voilà ce que disent les habiles, et il y a beaucoup plus de danger à rester dans le *statu quo* et dans la politique de l'équivoque qu'il n'y en aurait à entrer dans la politique de la franchise..... Je ne vous dirai pas : Profitez du moment et détruisez l'unité italienne. Oh non! il y a des fautes qu'il faut tenir pour commises et dont il faut faire le départ de la politique du jour. La faute d'avoir fait ou aidé à faire l'unité italienne est commise, il faut la prendre pour point de départ, et, convaincu que si, par la politique d'é-

quivoque vous gagnez du temps, ce sera non pour vous, mais pour l'Italie qui pourra joindre sa cause à celle de la Prusse, à un jour donné (jour qui n'arrivera pas, je l'espère, mais qui pourrait arriver); convaincu de cela, savez-vous comment je m'en tirerais? Ce ne serait pas en employant le canon contre l'unité italienne, mais en ayant recours à un acte de franchise et de loyauté. Voici ce que je dirais à l'Italie :

« Vous n'avez jamais voulu comprendre mon langage, jamais! Eh bien, cette fois, je vais tâcher de me rendre tellement clair que ceux même qui veulent ne pas comprendre seront forcés de comprendre. Sachez bien que, dans aucun cas, je ne vous abandonnerai le pape, dans aucun cas!.... J'ai eu le tort, sous l'empire de certaines circonstances, de vous laisser envahir non-seulement les Marches et les Romagnes, mais encore l'Ombrie, qui était nécessaire au pape pour vivre; mais ce qui lui reste, il le conservera, et que je sois à Rome ou que je sois à Civita-Vecchia ou à Toulon, tenez pour certain que, dans aucun cas, ni par des moyens moraux, ni par des moyens immoraux (on rit), vous ne pourrez le lui enlever, jamais dans aucun cas!....

« Je vous ai sacrifié tous mes intérêts; pour vous j'ai laissé consommer en Europe la plus grande révolution des temps modernes; pour vous j'ai laissé douter de ma parole; mais enfin il y a quelque chose que je ne puis vous abandonner, c'est mon honneur!

« Eh bien, messieurs, je vous demande quelle est la puissance qui pourrait venir vous chercher querelle,

parce que vous auriez fait cet acte de franchise et de loyauté? Qu'est-ce qui pourrait arriver ? Ou l'Italie supporterait cette déclaration et laisserait le pape tranquille,..... et le *statu quo* se poserait plus dignement pour nous et avec plus de sincérité pour le pape; ou, au contraire, les fous l'emporteraient sur les habiles, et l'unité italienne se jetterait sur votre épée. Alors vous feriez ce que fait un homme de sang-froid, de courage et de cœur, *quand* il est engagé malgré lui contre un fou : il ne se sert pas de son épée pour le tuer, il s'en sert uniquement pour se couvrir. Et si cependant l'unité italienne se blessait elle-même (ah! ah!), ce n'est pas vous qui l'auriez détruite, c'est elle qui se serait détruite de ses propres mains.....

« Croyez-moi, je ne vous donne pas le conseil d'un ennemi; je vous donne le conseil que je vous donnais il y a deux ans, le conseil de sortir d'une position des plus difficiles par de la franchise, de la loyauté, en un mot par une véritable politique (1). »

Ce discours de M. Thiers, froidement écouté par la gauche, dont il froissait les préjugés révolutionnaires et anticatholiques, fut couvert d'applaudissements par la majeure partie des députés de la majorité, qui comprenaient parfaitement que la liberté des consciences catholiques était attachée au maintien de l'indépendance temporelle du pape.

Dans la séance du lendemain, M. Rouher, ministre d'État, crut devoir intervenir dans la discussion.

(1) *Moniteur universel* du 4 décembre, col. 1510, 1511-1512.

Voici une rapide analyse de ce discours dont le retentissement fut immense en Europe :

L'orateur, pour se concilier son auditoire, attaqua d'abord vivement Garibaldi, le congrès de Genève et le ministre Ratazzi, qui, faible jusqu'au 21 septembre, avait fini par devenir, plus tard, complaisant, subordonné, complice.

Après ces préliminaires, M. le ministre d'État entreprit de défendre contre M. Thiers la guerre d'Italie de 1859, guerre que l'ancien ministre de Louis-Philippe avait, disait-il, conseillé de faire en 1847.

« Au commencement du gouvernement de Juillet, dit M. Rouher, il y avait eu un effort énergique en faveur de l'Italie ; on avait fait l'expédition d'Ancône. Mais de 1837 à 1847 la domination, la compression, tantôt par ces traités, tantôt par les armées d'occupation, s'exercèrent d'une manière constante dans toute la Péninsule. Et qui donc dénonçait ces usurpations, si ce n'est M. Thiers, qui, dans l'étude approfondie de l'histoire, a réchauffé son cœur aux sources du vrai patriotisme? Qui donc venait dire au pays : « Si vous n'entrez pas en Italie, si vous n'appuyez pas le Piémont contre l'invasion de l'Autriche, vous désertez toutes les traditions nationales, vous abandonnez tous les principes de votre histoire ; vous êtes en face d'une nécessité impérieuse ! » C'était là votre langage, monsieur Thiers, quand l'Autriche passait le Tessin pour chercher un nouveau Novare, et pour étouffer toutes les traces de la liberté dans ce pays. Mais, messieurs, si j'ai lu l'histoire, si j'ai compris les œuvres de l'honorable M. Thiers, les Autrichiens à la

frontière des Alpes, c'était le *casus belli* pour la France, et devions-nous l'oublier parce qu'un Napoléon était sur le trône...? » — Quant à l'unité italienne, deux éléments, selon M. Rouher, l'ont constituée : l'un, profondément respectable, car de petits peuples, abandonnés par leurs souverains, se *sont annexés à l'Italie*, se trouvant dans l'impossibilité d'agir autrement ; l'autre, révolutionnaire, lorsque Garibaldi, avec six mille hommes, a envahi révolutionnairement le royaume des Deux-Siciles, qui s'est effondré. « Ce n'était plus de l'indépendance nationale, c'était de la révolution ! Oui, avoir pactisé avec la révolution, pour s'agrandir, c'est avoir fait un héros de la populace, c'est avoir donné à la révolution son droit de franchise et de cité. On en souffre aujourd'hui, on comprend les immenses dangers de cette complicité et de ces capitulations... Mais la responsabilité a été plus grande encore lorsque, quelques mois plus tard, on chercha à s'emparer par la force des Marches et de l'Ombrie. » Alors, on ne l'a pas oublié, M. Jules Favre (1) « prétendait que le souverain de la France avait autorisé l'expédition des Marches et de l'Ombrie et qu'il avait donné une sorte de laisser-passer au général qui allait les envahir. Cette allégation, M. Rouher croit nécessaire de la démentir de nouveau de la manière la plus formelle..... » M. le ministre d'État termine en déclarant que la campagne de 1859 (2)

(1) Et, avec lui, beaucoup d'honnêtes gens en France et à l'étranger.

(2) On prêtait à Napoléon III ces mots adressés à Cialdini : « Faites, mais faites vite ! »

et l'unité de l'Italie sont des actes qu'il faut considérer comme légitimes... » Cela posé, reste à examiner si l'expédition romaine, renouvelée en 1867, justifie le gouvernement, malgré les critiques de l'opposition. M. Rouher, pour le prouver, s'appuie tout à la fois sur le droit public et sur le traité du 15 septembre. En ce qui concerne les principes mis en avant par les députés de l'opposition, M. Rouher déclare « que le jour où ils prévaudront en Europe, la civilisation aura reculé et la barbarie aura repris sa conquête. »

L'honorable M. Thiers, ajoute M. le ministre d'État, « a dit que la convention du 15 septembre lui avait toujours paru absurde... Qu'a-t-elle donc fait cette convention? Elle a proclamé la reconnaissance implicite, nécessaire, absolue, de deux États : l'Italie a reconnu les États pontificaux, elle a proclamé leur existence... Sa signature au bas de la convention, *c'est la reconnaissance nécessaire du territoire du saint-père!*

« Elle n'a pas fait seulement une reconnaissance, elle a contracté une *obligation active*, elle a pris *l'engagement de défendre la frontière pontificale*, MÊME PAR LA FORCE, contre toute attaque extérieure; enfin elle a déclaré que dans les États du saint-siége une armée de catholiques étrangers *pourrait être organisée pour les défendre et protéger la sécurité de Rome!*

« Est-ce donc une convention insignifiante que celle qui, par la nature des choses, quoi qu'on veuille dire et quoi qu'on en pense, efface le vote du parlement de 1860, *y substitue un vote nouveau* et cons-

tate l'aveu nécessaire de la conservation des États pontificaux (1)?

« ... Il restait attaché, messieurs, aux flancs de la convention je ne sais quel soupçon qu'elle constituait l'abandon du saint-père par la France : or, qu'est-il arrivé? C'est que, le jour où une tentative a eu lieu, le drapeau français, reparaissant à Rome, est venu donner un éclatant démenti aux *calomniateurs* de la convention du 15 septembre (Très-bien! très-bien!)..... Notre intervention contre des bandes violentes, déréglées, n'était pas commandée seulement par les intérêts de Rome : elle a été l'énergique protection du trône de Victor-Emmanuel lui-même. Maîtresse de Rome, la Révolution aurait été, quelques jours après, maîtresse de Florence, et le trône de Victor-Emmanuel n'eût pas tardé à tomber sous ses coups.

« En sauvant Rome de l'invasion, nous avons sauvé l'Italie de l'anarchie..... Je ne dis peut-être pas assez... : la contagion de la démagogie a presque effleuré Paris... Il y avait trois termes, messieurs, dans la question : Rome, Florence, Paris...

«... Maintenant quelle sera notre conduite?

« Il y a trois questions :

« Que ferons nos troupes à Rome et dans les États pontificaux?

« Quelle sera notre attitude à la conférence?

« Et si la conférence n'a pas lieu, quelle sera la conduite du gouvernement français?

(1) Ces paroles du ministre d'État témoignent d'illusions presque aussi grandes que celles dont fit preuve le même orateur en exposant la fameuse théorie des *trois tronçons!*

«.... Les troupes envoyées à Rome y resteront tant que la sécurité du saint-père le rendra nécessaire... Et par ce mot sécurité le gouvernement n'entend pas seulement le calme dans le territoire du saint-siége ; il entend aussi des garanties sérieuses données par le gouvernement d'Italie *après les déceptions éprouvées.*

« Nous irons à la conférence qui doit avoir lieu avec notre passé et notre présent, sans rien abandonner, sans rien démentir.

«... Il y a un dilemme : le pape a besoin de Rome pour son indépendance ; l'Italie aspire à Rome, qu'elle considère comme un besoin impérieux de son unité.

« Eh bien, nous le déclarons, au nom du gouvernement français, l'Italie ne s'emparera pas de Rome! (Applaudissements.) Jamais.....

Voix nombreuses : Non! jamais!

M. LE MINISTRE D'ÉTAT. « Non, jamais la France ne supportera cette violence faite à son honneur et à la catholicité...! Jamais, jamais nous n'avons permis à l'Italie de penser qu'elle pourrait s'emparer de Rome... La France demande l'énergique application de la convention du 15 septembre, et si cette convention ne rencontre pas dans l'avenir son efficacité, la France y suppléera elle-même. (Applaudissements.) Est-ce clair? »

Jamais, en effet, des paroles plus nettes n'avaient répondu aux sentiments presque unanimes de la majorité. Des conversations s'engagèrent, toutefois, autour de M. Rouher, dans l'hémicycle : quelques députés, avant de renoncer à leur demande d'interpellation, désiraient que M. le ministre d'État précisât

davantage quelques-unes de ses paroles. M. Rouher crut donc devoir remonter à la tribune, où il fit cette nouvelle déclaration :

« Au moment où je suis descendu de la tribune, quelques-uns des membres du corps législatif m'ont exprimé la crainte que ma parole n'ait pas été assez nette en ce qui concerne le pouvoir temporel du pape..... Je me serais, à ce qu'il paraît, servi de l'expression de *Rome* plus volontiers que de l'expression de *territoire actuel du saint-siége*..... eh bien, lorsque j'ai dit Rome, j'ai parlé de la capitale du territoire actuel, et je comprends dans la défense du pouvoir temporel du pape le territoire *actuel dans toute son intégrité.* »

M. Jules Favre, hors de lui, voulut répondre; mais on refusa de l'entendre, et il dut descendre de la tribune.

L'interpellation de M. Larabure fut retirée et celle de la gauche fut repoussée par 238 voix contre 17.

Telle fut cette fameuse séance du 5 décembre 1867, où, même après Mentana, la chambre trouvait nécessaire que le gouvernement de Napoléon III se prononçât d'une façon encore plus catégorique sur sa ferme volonté de conserver au pape ce qui lui restait de ses anciens États. Ce fut une éclatante satisfaction donnée aux catholiques tant de fois *trompés* depuis Castelfidardo. Mais la déclaration arrachée à M. Rouher fit évanouir le projet de conférence européenne dont M. le marquis de Moustier avait tracé le programme devant le sénat. Le gouvernement français déclarant que Rome n'appartiendrait jamais à l'Italie,

il n'y avait plus, on le conçoit, à soumettre aux délibérations de l'Europe la grave question qu'elle devait être appelée à trancher.

IV

Les interpellations relatives aux affaires d'Allemagne ne pouvaient aboutir à une conclusion positive, comme celle qui venait d'avoir lieu sur la question romaine. On était, en effet, renfermé dans l'une ou l'autre de ces alternatives : ou bien laisser à la Prusse pleine liberté d'agir à sa guise en Allemagne, ou bien lui poser un *ultimatum* qui certainement aurait amené la guerre. Or, comme la France n'était en mesure de prendre ni l'un ni l'autre de ces partis, le débat sur les événements accomplis de l'autre côté du Rhin ne fut guère qu'une longue conversation sans grand intérêt et, pour ainsi dire, sans but. L'honorable M. Garnier-Pagès, qui revenait d'Allemagne, où il était allé fraterniser avec la démocratie berlinoise, ouvrit la discussion par des paroles de blâme à propos de l'entrevue des deux empereurs de France et d'Autriche, à Saltzbourg. Quels projets allait-on y agiter? Serait-ce la guerre contre la Prusse ou une alliance contre la Russie?

M. Garnier-Pagès exprima le regret « qu'à *l'époque de lumière où nous vivions* les destinées de l'Europe, les destinées des peuples, dépendissent ainsi de deux hommes soumis à toutes les fragilités humaines... On se demande, s'écria l'orateur, si les deux chefs d'État vont se borner à des actes de courtoisie, ou si, au

contraire, leurs conversations vont aboutir à la guerre... Quoi qu'il en soit, il est certain que M. de Bismarck a saisi cette occasion pour faire ses élections allemandes au moment où, pour la première fois, se constituait la chambre du parlement du Nord; et pendant ce temps la France était troublée, le commerce attentif attendait une explication satisfaisante pour reprendre ses affaires..... Ce n'est qu'après que sont venus les actes officiels.... » — A ce propos, M. Garnier-Pagès rappela les paroles pacifiques prononcées à Arras et à Amiens par le chef de l'État. Malheureusement, ajouta l'orateur, tandis que les déclarations impériales faisaient espérer la paix, tous les actes annonçaient la guerre. En effet, « après le licenciement du camp de Châlons, tous les régiments ont été dirigés sur les villes frontières et fortifiées du Rhin, et au même moment vous avez pu lire dans les journaux que l'on travaillait plus que jamais à la confection de canons (1) et de fusils, *dont on remplissait nos arsenaux* (2) ».

Selon M. Garnier-Pagès, la France, en face de la Prusse victorieuse et de jour en jour plus avide de conquêtes, la France ne devait point, en vue de conserver la paix, se mettre en mesure de résister à d'ambitieux voisins : il lui suffisait d'appeler l'attention de l'Alle-

(1) La guerre de 1870 a prouvé qu'à l'époque dont parle M. Garnier-Pagès, la Prusse faisait confectionner dix fois plus de canons et de fusils que la France. Mais qu'importait à M. Garnier, cet apôtre si crédule de la fraternité universelle des peuples révolutionnaires?

(2) Ces paroles insensées font mal lorsqu'on se reporte à la lutte de 1870-1871!

magne sur l'accroissement de la puissance moscovite et celle de l'Angleterre sur les périls qui menacent ses possessions de l'Inde et de Malte. Grâce à cette habile diplomatie, la France n'aurait eu rien à craindre des Prussiens ni des Autrichiens enserrés par le panslavisme, ni enfin des Italiens possesseurs de la Sicile et menacés d'être les premiers écrasés.

Mais, avant tout, l'empire se devait garder « de repousser du pied la révolution qui l'avait élevé! » La révolution, pour M. Garnier-Pagès, est le palladium de la France, et il terminait sa harangue à peine écoutée même à gauche, par cette déclamation retentissante : « Oui, je suis l'un de ces hommes de révolution, que vous avez si vivement soutenus à une époque critique; l'un de ces hommes de révolution qui veulent *l'ordre* et la *liberté*, qui cherchent à asseoir la *solidarité des peuples* (1) sur l'union, la paix et la concorde, qui ont proclamé l'abolition de l'esclavage..., et qui voudraient fonder à tout jamais le règne de la justice, de la liberté et de la paix! »

M. Émile Ollivier prit la parole après M. Garnier-Pagès. « On a reproché au gouvernement, dit-il, de n'avoir point de politique; je lui reproche, au contraire, moi, d'en avoir plusieurs. Et, en effet, à côté de la politique que fait l'empereur, je vois celle que font et M. le ministre des affaires étrangères et M. le

(1) M. Garnier-Pagès, après avoir banqueté fraternellement avec les démocrates de Berlin, a pu juger, plus tard, de quelle façon les Prussiens entendent la *fraternité entre nations révolutionnaires!* Mais il n'a pas encore, à l'exemple de M. Littré, reconnu ce que vaut la *solidarité des peuples* chez messieurs les Prussiens !

ministre d'État... toutes ces politiques se croisent, se heurtent, se contredisent, se gênent, s'accumulent réciproquement. Voulez-vous trouver dans les faits la preuve de ce que j'avance? Veuillez arrêter un instant votre attention sur les affaires d'Allemagne et sur les affaires d'Italie.

« Commençons par la Prusse et par l'Allemagne.

« Je ne veux pas examiner, en ce moment, si l'unité allemande est une conception bonne ou mauvaise en elle-même et pour la France.... Mais quelle est l'attitude du gouvernement français, en présence de ce fait nouveau? L'approuve-t-il ou le blâme-t-il? Ce fait est-il pour lui, contre lui ou en dehors de lui? »

M. E. Ollivier regrette qu'on ne se soit pas, dès l'origine, expliqué nettement sur ce point...

« L'an dernier M. le ministre d'État nous a dit : Nous nous sommes opposés à l'alliance de la Prusse et de l'Italie.... Nous avons dissuadé l'Italie de vouloir la guerre; nous avons agi près d'elle dans ce sens, et par conséquent les événements qui se sont produits en Allemagne n'ont pas été inspirés, voulus par nous...; ils se sont produits en dehors de nous.

« Eh bien, je dis que la réalité est absolument opposée à ces déclarations. Je dis et j'affirme, ce qui se répète dans toutes les chancelleries de l'Allemagne et de l'Italie, que bien loin que nous ayons été étrangers à l'alliance de la Prusse et de l'Italie, c'est nous qui l'avons faite, c'est nous qui avons pris la main de l'Italie, qui l'avons placée dans la main de la Prusse; *c'est nous qui avons créé l'union.....* L'Italie

manifestait quelque hésitation, parce que, dans le traité, la condition entre la Prusse et elle n'était pas égale : *c'est le gouvernement français qui triompha de ses hésitations*. C'est donc lui qui *a créé la question et lancé le monde dans cet immense mouvement* qu'on arrêtera de temps en temps, mais qui sera invincible....

« Cependant Sadova a lieu... Qu'allons-nous faire? En ce moment, l'option était possible entre deux politiques. On pouvait envoyer une armée sur le Rhin, demander des compensations immédiates, et, en cas de refus, déclarer la guerre. On pouvait, au contraire, reconnaître le principe de l'unité allemande, l'accepter et s'en réjouir.

« Qu'avons-nous fait? Nous n'avons adopté ni l'une ni l'autre de ces conduites, ou, plutôt, comme toujours, nous avons adopté les deux à la fois : il y a eu un premier système, celui de la circulaire Lavalette, c'est-à-dire la satisfaction la plus épanouie. Tout ce qui s'est produit est à merveille : la France n'a rien à désirer ni à regretter.

« Il y a un second système : celui de M. Drouyn de Lhuys. Il a d'abord réclamé de la Prusse, à titre de compensation, l'abandon de Mayence et de Landau, puis, avant même que la réponse à cette première demande ait été reçue, il a réclamé, en outre, le Palatinat et la Hesse rhénane.

« Savez-vous quel fut le résultat de ces deux demandes? Le voici : M. de Pforden, ministre de Bavière, s'était présenté, lors des préliminaires de Nicholsbourg, au camp prussien. Non-seulement M. de Bis-

marck n'avait pas voulu le recevoir, mais il avait fait mettre aux arrêts l'officier qui l'avait introduit. Lorsque les demandes de la France lui furent présentées, il envoya chercher M. de Pforden et les lui montra. Les deux hommes d'État se reconcilièrent et peu de temps après étaient signés les traités d'alliance offensive et défensive entre les États du sud et la Prusse au point de vue militaire.....

« La politique de M. Drouyn de Lhuys est abandonnée : cet homme d'État quitte le ministère. Va-t-on rentrer dans les termes de la circulaire Lavalette, dans le système amical à l'égard de l'unité allemande? Nullement. Nous commençons l'affaire du Luxembourg, c'est-à-dire que, n'ayant pas pu avoir une grande compensation, nous avons la faiblesse et l'inconséquence d'en demander une petite; et cette petite nous a été refusée comme la grande l'avait été! Nous cédons, et nous avons raison. Mais, en Allemagne, les esprits s'inquiètent, notre parole est discréditée, et ce peuple *qui venait à nous le cœur ouvert*, qui ne demandait qu'à être en amitié avec nous (1), s'irrite, se déconcerte, n'a plus de confiance. (Mouvements divers.)

« En Italie, ajoute M. Emile Ollivier, la politique française n'a pas été moins incertaine, moins contradictoire. Dans le passé on avait dit à l'Italie : « Nous ne vous laisserons pas prendre Rome par la violence »; mais en même temps on *discréditait, de la manière la plus persistante, le pouvoir* temporel qu'on défendait : on le proclamait à la fois « indispensable

(1) M. E. Ollivier, s'il a relu plus tard ces paroles, a dû les trouver bien naïves!

et détestable », et on disait : « Souffrez-le et méprisez-le ! »

M. Belmontet. « Jamais cela ne s'est dit.

M. Pelletan. « Mais si, vingt fois !

M. Emile Ollivier. « On a dit à la fois, je le répète, souffrez-le et méprisez-le, parce qu'il pratique des maximes, qu'il applique des principes contraires aux nôtres et qui sont de l'ancien régime pur, comme l'a reconnu M. de Moustier dans son discours. »

Selon M. Ollivier, la France n'a point effacé, par le traité du 15 septembre, le vote du parlement italien de 1861, déclarant qu'aussitôt que l'indépendance, la dignité et la pleine liberté de l'Église auront été assurées, rien ne s'opposera à l'application, de concert avec la France, du principe de non-intervention et à ce que Rome capitale, acclamée par l'opinion nationale, soit rendue à l'Italie.

Selon l'orateur, M. le ministre d'État, au sujet de Rome, aurait été infiniment plus radical que M. Drouyn de Lhuys qui n'avait point dit : « Rome n'appartiendrait jamais à l'Italie, » mais simplement *qu'elle ne pourrait l'obtenir qu'avec le consentement de la France.*

M. Emile Ollivier soutient que c'est un *changement complet.*

En ce qui concerne les duchés abandonnés par leurs souverains, M. Rouher reconnaissait que tout s'y était passé *légitimement ;* mais il prétendait que dans le royaume de Naples, dans les Légations et dans l'Ombrie, *c'était la révolution qui avait opéré,* et qu'en s'associant à un chef d'aventuriers, Victor-Emmanuel avait encouru une grave compromission. Mais M. E. Ollivier

déclare, lui, qu'accepter une telle distinction, c'est détruire l'unité italienne.... « Qu'est-ce que c'est donc, s'écrie l'orateur, que le général Garibaldi, qui entre avec deux amis, en voiture découverte, dans une ville de plusieurs centaines de mille hommes, défendue par une flotte et une armée? Est-ce un révolutionnaire, un conspirateur que celui devant lequel les soldats laissaient tomber leurs armes...? Non, ce jour-là, Garibaldi n'était pas un chef d'aventuriers, c'était la patrie italienne, la patrie italienne qui se présentait suivie de son cortége de martyrs...! » (A gauche : très-bien!)

M. Emile Ollivier ajoute que pour lui ceux qui s'insurgent contre l'unité italienne sont les partisans des monarchies déchues..., lesquels demandent la restauration par la France des principes de la légitimité de droit divin. (Mouvements divers.)

Le marquis d'Andelarre. « C'est une calomnie! Vous nous représentez comme des traîtres manquant à tous leurs serments.

M. Emile Ollivier. « Voilà ce qui s'agite au fond de toute cette discussion. Et l'orateur ajoute qu'il s'explique le *frémissement inspiré* avec lequel M. Berryer, dans la précédente séance, s'était élancé à la tribune pour exprimer la joie immense que lui avait fait éprouver un ministre de Napoléon III proclamant *le dogme de la légitimité!*

M. Thiers. « Et l'intérêt de la France! Montrez-nous donc dans tout cela l'intérêt de la France!

M. Emile Ollivier. « L'honorable M. Thiers me dit : « Montrez-nous donc l'intérêt de la France! »

Voix nombreuses : Oui ! oui !

M. Émile Ollivier. « Je vais répondre à M. Thiers. — Messieurs, le caractère particulier de notre nation, et ce qui constitue dans le monde sa supériorité, c'est qu'elle ait toujours mis sa gloire non pas dans la satisfaction matérielle du territoire agrandi, mais dans la satisfaction morale des idées répandues. » (A gauche, très-bien ! très-bien !) (1).

M. Thiers, *se levant.* « Où la mettez-vous donc, l'histoire de France ? (Exclamations sur plusieurs bancs.)

M. Émile Ollivier. « Je vais vous le dire.....

M. Thiers. « Il faut déchirer notre histoire tout entière... (Très-bien !)

M. Émile Ollivier. « Permettez, monsieur Thiers.....

M. Thiers. « Nous sommes ici tantôt Italiens, tantôt Allemands ; nous ne sommes jamais Français ! (Applaudissements.)

M. Emile Ollivier. « Je vais vous expliquer.....

M. Thiers. « Soyons donc Français ! (Nouveaux applaudissements.)

M. Émile Ollivier. « Messieurs, je vais.....

M. Thiers. « Laissez-moi ajouter un mot. Je vous demande pardon de mon émotion ; mais, enfin, si en Allemagne on était Français, si en Italie on était Français, je comprendrais que nous allassions prendre fait et cause pour les Italiens, en France ; mais comme en Allemagne on est Allemand, et comme on est

(1) C'est avec ces lieux communs humanitaires que des cerveaux creux ont poussé la France au fond des abîmes !

Italien en Italie, il faut être Français en France! (Applaudissements, bravos répétés.)

M. Émile Ollivier. « Je comprends ces applaudissements; mais j'espère que vous m'accorderez le droit de répondre. (Oui! oui! parlez!)

« M. Thiers m'a dit : Vous déchirez notre histoire.

M. Thiers : Oui!

«..... M. Émile Ollivier. « Vous me demandez où est l'histoire de France? Je vais vous le dire. »

Ici l'orateur se livre à une longue dissertation philosophique sur le rôle de la France : « Ce pays, dit-il, a eu un grand roi, le plus grand de tous, Henri IV, lequel voulut fonder *la fédération de la république européenne*. D'après ce prince, le roi de France, pour rester grand, devait renoncer à tout agrandissement de son populeux et admirable royaume.....

Plusieurs voix. « Mais ce royaume s'est augmenté...

A cela M. Ollivier répond que la première affirmation de l'Assemblée constituante ç'a été de déclarer *non pas les droits de la France, mais les droits de l'humanité*. (Rumeurs à droite, approbation à gauche).....

M. Thiers. « Mais ce n'est pas la question! »

M. Émile Ollivier, malgré la justesse de l'observation, poursuit sa dissertation. Il fait remarquer qu'une seconde Assemblée constituante, « retrouvant, comme il arrive toujours, la pensée héroïque et désintéressée de la France, a dit à l'unanimité : « Pacte fraternel avec l'Allemagne et pacte fraternel avec l'Italie...,, Pour moi, ajoute l'orateur, la véritable tradition de la France, conforme à son véritable intérêt, consiste à faciliter, à seconder les aspirations des

peuples vers l'indépendance et l'unité, et non pas à les arrêter dans ce mouvement..... S'il y a aujourd'hui en Italie et en Prusse un sentiment de colère contre la France, c'est précisément parce qu'on présente à ces deux pays une France jalouse, mesquine, inquiète, au lieu d'une France généreuse et libérale..... Il faut donc à tout prix rétablir la confiance, et pour rétablir la confiance il faut rétablir l'unité dans notre politique étrangère..... Aussi longtemps que vous oscillerez entre des doctrines contradictoires, vous serez, selon l'image du poëte, comme ce char sculpté au-dessus de l'admirable colonnade de Perrault, et qui, tiré en sens opposé par des chevaux également fougueux, reste immobile. Et vous aussi vous êtes immobiles ! »

M. Thiers. « Je demande la parole.

S. E. M. Rouher. « Je la demande aussi; mais je ne m'oppose pas à ce que M. Thiers prenne le premier la parole.

M. Thiers, *à la tribune*. « Messieurs, je ne prendrai que pour quelques minutes la place qui est due à M. le ministre d'État..... Je dois des excuses à M. Ollivier pour l'avoir interrompu; mais je le prie de croire que s'il s'était agi de moi certainement je n'aurais pas songé à l'interrompre ; mais j'ai entendu exprimer à cette tribune des idées que je combats depuis plusieurs années, et qui selon moi sont la cause de notre triste situation; et quand je les ai entendu reproduire ici avec une grande bonne foi, mais avec une étrange constance, j'ai été saisi d'un tremblement dont je n'ai pas été le maître. (Mouvement.)

« Comment! on vient soutenir ici tantôt l'intérêt de l'Allemagne, tantôt l'intérêt de l'Italie, à ce point qu'on *pourrait se croire au parlement de Berlin* ou au parlement de Turin..... Or, si tout ce que vous dites est vrai, il n'y aurait de droit que pour l'Italie, il n'y aurait de droit que pour l'Allemagne! Et à l'heure qu'il est on aurait le droit de faire en Italie une nation de vingt-cinq millions d'hommes ; on aurait le droit en Allemagne d'en faire une non pas de quarante millions, mais de soixante à soixante-dix millions; on aurait le droit, au nom de ces idées, de ces déplorables idées de nationalité, d'aller dépouiller l'Autriche et de joindre aux quarante millions d'Allemands dont la Prusse dispose déjà les quinze millions d'Allemands que l'Autriche renferme dans ses États! Mais si vos doctrines sont vraies, il suffit d'un prétendu vœu des peuples pour changer l'état du monde; mais songez donc que si demain la Prusse veut détrôner le roi de Bavière et joindre à la couronne de Prusse la couronne de Bavière, on n'a pas une objection à élever! (Assentiment sur la plupart des bancs.)

« Songez donc qu'en raisonnant ainsi vous désarmez la France, qu'il n'y a plus de ministère des affaires étrangères....., qu'il n'y a plus de politique possible.

« Venez! répondez à l'argument qui suit : Voilà la Russie qui depuis longtemps caresse des rêves d'agrandissement en Orient; c'est son droit : je ne blâme pas l'ambition chez les grandes nations; savez-vous ce que je blâme, c'est la *sottise*, *la duperie* des

nations *qui se prêtent à tout ce que méditent leurs ennemis*. (Très-bien!)

M. Émile Ollivier. « Dites la générosité!

M. Thiers. « Je ne fais pas fi des sentiments de générosité, mais ce que je veux prouver, c'est que ce sont là des mots et non des choses.....

M. Émile Ollivier. « Je vous répondrai.

M. Thiers. « Nous verrons! Mais, pour en revenir à l'Orient, si les chrétiens qui l'habitent venaient, en vertu de votre principe, se jeter dans les bras de la Russie, est-ce que vous trouveriez cela bon? Est-ce que vous y consentiriez? Est-ce que l'Angleterre, est-ce que l'Autriche y consentiraient?

« Si ce que vous dites a le moindre fondement, la Russie a le droit de prendre cent millions d'hommes en Europe et d'étendre son empire jusqu'à Constantinople..... Je vous défie de nier cette vérité!.....

« Je vous demande pardon de mon émotion; mais quand je vois la politique de mon pays défigurée; quand je la vois *s'égarer dans des erreurs stériles*, j'en suis indigné et désolé. (Applaudissements sur plusieurs bancs.) Comment! vous venez parler de la politique de Henri IV, de la politique de la révolution; mais tout est erreur, entendez-vous, erreur dans la citation de ces faits, erreur dans l'interprétation que vous leur donnez!

« Ah! si vous venez nous dire qu'il faut aujourd'hui renoncer à la politique de conquête, je serai complétement de votre avis.... J'aurais mieux aimé, je l'ai déjà dit à cette tribune, que la France ne prît pas Nice et la Savoie; car une bonne politique vaut

mieux qu'une province de plus. Si quelqu'un, par exemple, venait nous dire : « Prenons vers le Rhin, prenons vers l'Escaut », je supplierais mon pays de ne pas céder à ce funeste sentiment d'avidité. La force de la France n'est pas là, je suis de votre avis; mais est-ce là ce dont il s'agit? Hélas non; nous en sommes venus à ce point que, de tous côtés, on conquiert autour de nous, et que, loin de songer à conquérir, nous n'osons plus même dire à ceux qui conquièrent : Arrêtez-vous! Il s'agit bien des conquêtes de la France, en vérité! Il s'agit des conquêtes qui s'opèrent de toutes parts, et auxquelles nous assistons sans pouvoir y mettre un frein, grâce aux idées fausses qu'on s'est appliqué à répandre et qui ont perverti les esprits en France et en Europe. Ah! je comprends que ceux qui ont introduit, propagé ces idées fausses de nationalité veuillent aujourd'hui leur chercher de vaines justifications, mais ils n'en trouveront pas.

« Ce sont ces idées fausses qui ont gravement compromis la situation de notre pays... Je le répète, s'il s'agissait de la politique de conquête, je serais complétement de votre avis; mais placez la générosité où elle doit être. La véritable générosité politique aujourd'hui, savez-vous en quoi elle doit consister? Quand nous sommes en présence de 25, 40, 50 millions d'hommes, la vraie politique doit être de respecter toutes les existences, pour obliger les autres à les respecter eux-mêmes... Il n'y a pas un Français raisonnable qui voudrait prendre une portion du territoire germanique.

« Mais quelle est notre situation? Nous sommes en présence de gouvernements qui, sans scrupule aucun, étendent la main sur toutes les couronnes, moyennant qu'il y ait un prétexte quelconque, ou la conformité de langue, ou la conformité de territoire, ou la conformité d'origine. Voilà où est le danger de la France et de l'Europe; voilà contre quoi il faut protester aujourd'hui! Et quand vous venez nous parler de la politique d'Henri IV, y avez-vous bien pensé? Vous en faites-vous une idée bien exacte (1)? Vous êtes un homme studieux, je le sais; mais vous l'a-t-on bien exposée, cette politique? Quoi! Henri IV voulait, dites-vous, établir la république universelle! Avez-vous bien compris le sens de ces mots, qui se trouvent, en effet, dans les actes du temps! Savez-vous ce qu'ils signifiaient? — Justement la politique que je voudrais voir suivre aujourd'hui!

M. Émile Ollivier. « Non!

M. Thiers. « Comment, non! je vais vous le prouver par des faits...

« Qu'entendait Henri IV par la république, non pas universelle, comme vous dites, mais chrétienne? Il entendait la réunion de tous les États menacés contre ceux qui les menaçaient et spécialement contre la puissance de la maison d'Autriche.

« Savez-vous quel était le grand projet dont on a découvert les vestiges, et qui atteste tout le génie du

(1) M. Ollivier, orateur d'un incontestable talent, était certainement l'un des députés de France qui avaient le plus légèrement étudié l'histoire du passé de son pays. De la France d'avant 89 il ne savait presque rien.

grand roi! C'était d'empêcher justement ce qu'on fait aujourd'hui. Le projet de Henri IV était d'abord dirigé contre la maison de Savoie, qui aspirait dès cette époque à s'étendre en Italie, et qui s'y est aujourd'hui étendue grâce à nos folles doctrines. Il voulait ensuite, et surtout, il voulait empêcher l'unité allemande, qui tendait alors à se faire sur la tête de l'Autriche, tandis qu'elle s'opère aujourd'hui sur la tête de la Prusse.

« Vous parlez de Henri IV : ah! oui, c'est le plus grand roi de notre histoire; c'est le plus sage et le meilleur; c'est lui qui a compris le mieux nos véritables intérêts, et ce qu'il a voulu, avec le parti protestant d'alors, c'était d'empêcher les grandes agglomérations qui tendaient à se faire autour de lui. (Marques d'assentiment.)

« La politique de la France! Comment la France de ce XVIIe siècle qui a été immortalisée par les noms de tant d'hommes mémorables: Turenne, Condé, Vauban, Luxembourg, Catinat, Vendôme, Villars, lesquels ont versé leur sang pendant un siècle entier pour la gloire de notre patrie, comment cette France aurait-elle eu une mauvaise politique! »

Cette thèse n'est pas soutenable. La mauvaise politique, M. Thiers n'hésite pas à le proclamer, c'est la politique étrangère de la révolution française, qui, après avoir *proclamé les droits du genre humain*, a pris la ligne du Rhin. « Et l'on vient parler, s'écrie l'orateur, du désintéressement territorial de la révolution! (Rires approbatifs.)

« Non, messieurs, je proteste, quant à moi, et je

protesterai jusqu'à l'extinction de mes forces, contre cette politique déplorable, à laquelle nous devons notre situation présente, cette politique des nationalités, des grandes agglomérations, que nous avons eu la folie de professer, sans pouvoir l'appliquer, tandis que les autres, eux, la pratiquaient en la professant. Si vous êtes conséquent, le monde est perdu, car il y aura deux immenses États sur le continent, l'un de 70 millions et l'autre de 120 millions d'hommes, lesquels vont absorber tous les petits !

« Ces idées sont déplorables, et nous en recueillons les tristes conséquences aujourd'hui, *et nous les recueillerons bien plus largement plus tard*. Je dis que le rôle vrai de la France, celui qui a fait sa gloire dans le monde, rôle *vraiment généreux*, c'est qu'il a dans tous les temps soutenu les petits États, soit sur le continent, soit sur les mers, contre ceux qui voulaient les absorber, et c'est cette politique que je viens réhabiliter devant vous...... Savez-vous, messieurs, pourquoi l'empire, après des jours glorieux, au commencement de son établissement, lorsque, par exemple, en Crimée, il faisait de la véritable politique, c'est-à-dire de la politique d'équilibre, savez-vous pourquoi l'empire s'est trouvé depuis dans une situation qui a arraché au chef de l'État ces mots tristes mais vrais, et que je l'approuve d'avoir prononcés parce qu'il ne faut pas cacher la vérité, ces mots : « points noirs à l'horizon » ? C'est parce que l'empire est sorti de la véritable politique, parce qu'il s'est abandonné aux fausses idées du temps, parce qu'il s'en est laissé persuader et qu'il les a pratiquées. Vous en voyez tout de

suite les conséquences : nous sommes placés entre une Italie de 25 millions d'hommes et une Allemagne de 40 millions, et qu'est-ce qu'on nous dit? On nous dit : Vous souffrirez tout en Allemagne, tout en Italie; à cette condition, vous aurez la paix!..

« Je me suis ardemment prononcé pour la paix; je suis plein de considération pour l'Allemagne et tout à fait d'avis qu'il faut respecter son intégrité, son repos et celui du monde. Je suis persuadé qu'il ne faut rien entreprendre;... mais il ne faut pas abandonner notre droit, en disant que tout ce qu'on a fait, *on pouvait le faire sans scrupule*. Non, non; il faut maintenir notre droit.

« .... Puisque nous avons eu le tort de ne pas empêcher ce qui se faisait en Allemagne, il faut le souffrir aujourd'hui, sauf le cas où l'on entreprendrait contre notre intérêt, contre notre dignité plus que nous devons souffrir. (Applaudissements.)

« Et quant à l'Italie, où en serions-nous, je le demande, si nous supportions tout ce qui s'y fait? Comment! nous avons livré à la maison de Savoie tous les États d'Italie sans exception, car ce n'est pas avec son sang qu'elle les a pris, c'est avec le nôtre (c'est vrai!); c'est par nos mains qu'elle a créé les prétendus droits qu'elle nous oppose aujourd'hui... (Oui! c'est vrai!) Mais en lui livrant tous les pays d'Italie, nous avons fait réserve pour un prince, pour un seul. Or, ce prince ne serait pas chef de la catholicité; il serait un simple prince, n'ayant qu'un territoire fort peu étendu, que nous aurions bien le droit de faire une réserve pour lui. Quoi! la France a fait de ses mains l'Italie,

et vous nierez qu'elle puisse, quand elle lui donne toute la péninsule, faire des réserves pour une portion de territoire! Mais l'Italie elle-même a reconnu ce droit en signant le traité du 15 septembre.

« J'ai dit que cette convention était absurde. Le mot est dur, mais il est fondé sur ma pleine conviction. Comment! tandis qu'après avoir signé cette convention nous disions ici que l'Italie renonçait à Rome, nous souffrions qu'on dit à Turin qu'elle n'y renonçait pas! Notre tort a été de souffrir qu'à Turin, à notre face, on pût dire que l'Italie ne renonçait pas à Rome, quand, ici même, nous assurions qu'elle y renonçait. Oui, ç'a été là notre tort, mais ce tort de conduite n'empêche pas que la convention du 15 septembre n'oblige envers nous l'Italie. Or, qu'a-t-elle déclaré, en réalité, par cette convention? Elle a déclaré que Florence serait désormais sa capitale. Cela apparemment voulait dire quelque chose.

« Pourquoi en effet l'Italie, à ce moment, n'allait-elle pas à Rome? Pourquoi déclarait-elle Florence sa capitale? C'est qu'évidemment elle reconnaissait elle-même que notre intention était de sauvegarder Rome et de la laisser au chef de la catholicité.

« Après avoir signé cette fameuse convention, elle disait, il est vrai, en se tournant vers Turin : « J'irai à Rome par des moyens moraux. » Et vous savez quels sont ces moyens moraux, messieurs! Ce sont des bandes insurgées qui vont assaillir les États du pape! (Vives approbations.)

« Ainsi, indépendamment du droit fondamental que nous avons à l'égard de l'Italie, et qui repose sur

ce qu'en lui donnant tous les États de la péninsule, nous avons fait réserve expresse des États romains, nous avons dans les mains cette convention du 15 septembre, signée par elle, d'un sens non douteux, et nous lui dirions : Faites-en ce que vous voudrez !

« Mais voyez, messieurs, quelle situation vous feriez à la France dans le monde ! Je suis, vous le savez, dans l'opposition, et ce n'est pas au secours du gouvernement que j'entends venir ; c'est au secours de mon pays, dont on détruit la politique.

« Laissez-moi donc, messieurs, prononcer le nom de Mexique. Comment au Mexique nous sommes-nous retirés ?.... Nous nous sommes retirés, tout le monde le sait, sur la sommation des Américains (Mouvement) ; et maintenant, devant l'Allemagne, qui vient d'accomplir la plus grande révolution des temps modernes, nous dirions à l'Allemagne : Faites ce qui vous conviendra ! Puis, placés en face de l'Italie, où il ne reste plus qu'un malheureux territoire qui peut à peine suffire à l'alimentation du pape, pour ce petit territoire, que nous avons sauvegardé, que nous avons couvert de notre signature, nous dirions à l'Italie : Faites, faites ce qu'il vous plaira ! Mais, je vous le demande, que deviendrait la France ? (Très-bien !) Oui, je vous le demande, que deviendrait la France si elle disait à tout le monde : Faites ce qu'il vous plaira ! (Nouveau mouvement.)

« Je le déclare, c'est là pour moi un projet de douleur profonde, et c'est ce qui m'a arraché à mon banc où j'eusse voulu demeurer tranquille et ne pas vous faire entendre encore une fois ma voix brisée et pres-

que éteinte par la fatigue. » (Vives et nombreuses marques d'approbation.)

Après cette éclatante improvisation, M. le ministre d'État répondit aux critiques du grand orateur, mais plus particulièrement aux attaques quelque peu *personnelles* de M. Émile Ollivier contre le cabinet. Convaincu, comme M. Thiers, qu'il faut être, soit à la tribune, soit ailleurs, non pas Italien, non pas Allemand, mais Français, M. Rouher déclara que le gouvernement avait le sentiment de la dignité du pays, de sa force, et qu'il était fermement résolu à ne pas abandonner sa politique au courant des événements, en se faisant l'esclave de toutes les passions révolutionnaires et l'instrument des ambitions personnelles de tel ou tel souverain...

« Accepter franchement les faits accomplis, ne se point préoccuper des *transformations opérées par le vœu des peuples*, tant que les intérêts et la dignité de la France n'y seraient point engagés », ces paroles, récemment prononcées par Napoléon III, devaient constituer le programme du gouvernement impérial, dont la ferme résolution était de respecter les droits d'autrui, mais de faire respecter ceux qui lui appartenaient.

Dans la séance du lendemain, 10 décembre, M. le vicomte Lanjuinais traita, avec une véritable supériorité, la question de politique extérieure. « Autrefois, dit l'orateur, il existait un principe qui gouverne encore toute l'Europe diplomatique, le principe du respect des traités... Eh bien, cette politique du respect des traités, qui a donné quarante ans de paix, le gouvernement de l'empereur a cru devoir la condam-

ner non-seulement dans la pratique, mais même en théorie. Ce gouvernement, en effet, a professé dans plusieurs actes que les traités ne lient pas ceux contre qui ils ont été faits et que l'honneur d'une nation *vaincue* n'est pas engagé dans l'exécution fidèle de ce traité. M. le vicomte Lanjuinais proteste avec énergie contre ce *système nouveau*. L'exécution des traités, dit-il, est chose rigoureusement obligatoire pour toute nation civilisée. S'il n'en était pas ainsi, si chacun avait le droit de *détester* un traité qui lui déplaît, est-ce que la Russie, par exemple, serait obligée d'exécuter le traité de 1856, qui l'a si profondément humiliée? Elle l'a respecté pourtant après sa défaite dans la guerre de Crimée.

« L'inconvénient, quand on viole un traité, dit l'orateur, c'est qu'on ne le viole pas tout seul; les forts suivent l'exemple de ceux qui ont commis la violation, et cela devient tout simplement la suppression du droit : on ne peut plus dès lors invoquer que le seul droit de la force.

« Je ne défends pas, messieurs, les traités de 1815, je sais dans quel esprit ils ont été faits contre nous, *non par le gouvernement d'alors qu'on a injustement accusé*, mais par les puissances ennemies qui occupaient notre pays... Je le déclare donc, j'éprouve les mêmes sentiments que vous à l'égard des traités de 1815...; mais il ne faut pas méconnaître néanmoins qu'ils contiennent des dispositions précieuses pour la *France qui était alors la plus faible des grandes puissances* et à laquelle il importait beaucoup d'être couverte par les traités qui avaient établi la confédération

germanique, c'est-à-dire *une institution défensive et politique*, COMME L'ÉVÉNEMENT L'A PROUVÉ (1)!

« Il y avait, ajoute M. le vicomte Lanjuinais, bien d'autres dispositions favorables à la France dans les traités de 1815...., et, je le répète, c'est grâce à ces traités que nous avons eu quarante ans de paix et de prospérité. Pour mon compte, je préférais de beaucoup cette situation, qui a duré jusqu'à la fin de la République, à la perturbation jetée au sein de l'Europe par les projets de remaniement de tous les territoires, à la création d'un état de choses nouveau qui est pour la France, en définitive, bien pire encore que l'état de choses ancien. (Très-bien! très-bien!)

« Il y a, messieurs, un autre principe contre lequel le gouvernement s'est élevé, principe ancien, nécessaire, celui d'un certain équilibre entre les puissances, et je montrerai, par la contradiction entre les actes et les paroles du gouvernement, que s'il a professé la négation de l'équilibre européen, il en a fait cependant la base des actes les plus importants, les plus solennels....

« ... Quand, par exemple (par le traité de 1856), vous avez interdit à la Russie d'avoir des bâtiments de guerre dans la Méditerranée, est-ce que c'est en vertu du principe des nationalités? Non, c'est en vertu du principe de l'équilibre. Quand vous êtes allé au Mexique, qu'avez-vous dit? Vous avez dit, dans une lettre solennelle, que vous y alliez pour diminuer l'influence des États-Unis sur les mers de l'Amérique,

(1) Aussi le fameux discours d'Auxerre fut-il l'un des actes les plus désastreux de l'empire.

et en effet ce n'était assurément pas en vertu du principe des nationalités que vous alliez vous occuper de l'équilibre de l'Amérique. (Rires et approbation.)

« Ainsi là encore, vous avez fait de l'équilibre.

« Partout je trouve la trace de cette politique... Mais j'ai une autorité bien autrement solennelle... c'est l'autorité de l'empereur lui-même... L'empereur, lorsque la guerre était sur le point d'éclater, disait : « Dans la lutte qui est sur le point d'éclater, nous n'avons que deux intérêts : la conservation de l'équilibre européen... » Cet équilibre, qu'on a bouleversé de toutes les manières, il paraît que lorsque le jour du danger est arrivé on en a conçu des regrets... « Nous n'avons que deux intérêts, a-t-on dit : la conservation de l'équilibre européen et le maintien de l'œuvre que nous avons contribué à établir en Italie. »

« Vous le voyez, c'est l'empereur lui-même qui professe le principe de l'équilibre et qui le pratique avec ostentation....!

« Voilà les grands principes anciens, les principes enseignés, confirmés par toutes les expériences, et ce sont eux que vous abandonnez, mais non sans esprit de retour fort heureusement.

« Il est un autre principe par vous abandonné. Celui-là ne résulte pas des traités, mais il est le ressort naturel de la pratique de toutes les diplomaties de l'Europe. C'est le principe de prévoyance, en vertu duquel il ne faut pas commencer une entreprise avant de savoir comment elle finira ; en vertu duquel, quand on a fait une entreprise, on en doit peser toutes les conséquences possibles..... Eh bien, le principe de l'im-

prévoyance, j'ai été vraiment stupéfait quand j'ai vu M. le ministre des affaires étrangères de l'empereur le professer dogmatiquement : « Dieu ne nous permet que de lui demander le pain quotidien : à chaque jour suffit son œuvre. Dieu n'exige pas que prématurément, témérairement, nous cherchions à pénétrer le secret de ses desseins »....

« Cela s'appelle, messieurs, la politique au jour le jour, la politique sans prévoyance, la politique qui sera obligée de faire le lendemain le contraire de ce qu'elle a fait la veille.... »

M. le marquis de Moustier, ministre des affaires étrangères, crut devoir protester contre ce discours. Assurément il n'avait pas donné aux paroles citées par le M. le vicomte Lanjuinais le sens absolu qu'on leur prêtait... En général, quand on cite un passage isolé d'un discours, on court le risque de dénaturer la pensée de l'orateur.

M. LE VICOMTE LANJUINAIS. « Cela arrive, en effet; mais les phrases que j'ai citées ne sont que le résumé de tout le discours de M. le ministre des affaires étrangères. »

Reprenant quelques-unes des entreprises de l'empereur, M. Lanjuinais « établit qu'on ne s'est jamais demandé quelles en pourraient être, plus tard, les conséquences. Dans la question des lieux saints, on veut faire revivre le texte de nos anciennes capitulations; on en demande le rétablissement, puis, la chose obtenue, le gouvernement abandonne des prétentions qu'il n'aurait pas fallu élever.....

« En Italie on se fait le champion de l'unité, per-

suadé que la gloire de la France en serait augmentée. Mais s'était-on demandé où cela pourrait conduire? Nullement, car l'on est essentiellement imprévoyant. (Rumeurs sur plusieurs bancs, approbation sur d'autres.)

« Le gouvernement n'a pas prévu que le lendemain il pouvait avoir des difficultés avec l'Italie, et que celle-ci tendrait la main à un voisin puissant, c'est-à-dire à la monarchie militaire et conquérante de la Prusse....

« La Prusse a conquis le Hanovre, la Hesse; elle a détruit la liberté à Francfort et à Hambourg, tout cela *au nom du droit* et jamais au nom de *l'unité germanique*...

« Quelle est la conséquence de tout cela? C'est la convenance du retour au principe que j'ai indiqué en commençant, au principe du gouvernement du pays par le pays. L'empereur, qui aurait eu le droit de consulter l'opinion publique, n'a pas jugé convenable de le faire; il n'a pas même jugé convenable de consulter, avant les événements, l'opinion du Corps législatif, au choix duquel, de son aveu et du vôtre, il a une si grande part. Eh bien, voilà ce que je reproche au gouvernement..... Je lui reproche de n'avoir pas compris que, dans ses institutions démocratiques, les grands intérêts de la France doivent être débattus, examinés, préparés par la discussion de la nation représentée comme elle l'est dans cette enceinte. »

L'orateur reproche au gouvernement personnel sa politique de *coups de théâtre :* « Au 1er janvier 1859,

à cette solennité où l'on n'échange que des compliments, l'empereur, par des raisons politiques dont je ne me fais pas juge, a cru que le moment était arrivé de faire une démonstration contre l'Autriche, de faire un acte qui équivalait à une déclaration de guerre. En effet, en présence des autres ambassadeurs, il adresse ces paroles au représentant de l'Autriche : « Dites à votre maître que je ne suis pas content de lui! »

« Ce langage ne fut pas reproduit par le *Moniteur*, et les journaux officieux l'adoucirent.... Mais l'émotion de tout le corps diplomatique fut grande,.... et en quelques semaines la rente avait baissé de quatre francs!

« Eh bien, je dis que cette politique des moyens extraordinaires, si souvent employée par Napoléon Ier, ne convient à personne et convient à la France moins qu'à tout autre pays.... »

Arrivant à la théorie des nationalités, M. le vicomte Lanjuinais déclare qu'il n'est point aussi absolu que M. Thiers à l'égard de ce principe, mais qu'il désire que les grandes puissances, lorsqu'elles sont obligées de régler les intérêts particuliers, tiennent compte de cet élément. N'est-il pas des circonstances où l'application du principe des nationalités deviendrait une iniquité?

« Qu'on prenne pour exemple la nation suisse, la plus libre, la mieux gouvernée, la plus digne de notre admiration. Comment! vous pourriez lui appliquer votre principe théorique, philosophique, humanitaire, si vous voulez, votre principe des nationalités et lui tenir ce langage : « Au pied des Alpes

et sur leurs sommets sont venus se réunir un grand nombre de races dont il ne reste plus que trois aujourd'hui : il y a la race gauloise, la race allemande, la race italienne. Cette divergence d'origine ne leur permet pas de rester unies, de former une seule nation, et au premier conflit qui s'élèvera en Europe, on leur dira : « Vous, vous parlez français, vous serez Français ; vous ne le voulez pas? Vous serez Français, malgré vous, en vertu du droit des nationalités. Vous, vous parlez italien, vous serez Italiens, et si vous ne le voulez pas, vous le serez malgré vous. De même pour la portion germanique de la Confédération suisse.

« Il n'y aurait rien de plus odieux, ce serait un sacrilége!

«.... Je vous défie de définir votre principe des nationalités et de l'enfermer dans des limites que le bon sens et la justice puissent reconnaître.... Est-ce que vous croyez que les races et les langues sont divisées sur la surface de l'Europe comme les unités géographiques, comme les territoires?... Mais le Brandebourg, la Prusse royale, la Silésie, aujourd'hui germanisés, contiennent encore des éléments slaves et finnois ; la Poméranie est presque toute polonaise et proteste chaque année contre sa réunion à la Prusse.

« Si la Prusse veut l'unité par les races, l'unité par les langues, qu'elle s'exécute donc elle-même!...

« Dans tout cela, il faut faire la part de la raison politique, la nature des choses l'exige, et non pas agrandir les grandes nations au détriment des petites. (Très-bien!)

« Je rejette donc et je rejette absolument le principe des nationalités, entendu et abusivement pratiqué comme on tente de le faire aujourd'hui.

« Mais enfin, vous-mêmes, est-ce que vous l'avez pratiqué seulement ce principe des nationalités? Est-ce que nous n'avons pas conquis le comté de Nice où personne, excepté les étrangers, ne parle français? Vous ne pouvez l'avoir oublié, nous l'avons acquis, ce comté, pour prix de notre consentement aux agrandissements italiens et par application du principe d'équilibre. Voilà comment nous avons pratiqué le principe des nationalités! »

L'honorable M. Guéroult, le porte-drapeau de l'unité allemande au Corps législatif, combattit, avec toute l'ardeur d'un disciple de M. de Cavour et d'un adversaire implacable du Saint-Siége, la politique d'équilibre soutenue avec un si grand talent par MM. Thiers et Lanjuinais; il demanda, selon sa coutume, que Rome cessât d'être la capitale du monde catholique pour devenir celle du royaume d'Italie : « Ce n'est pas moi, messieurs, s'écria-t-il, ce ne sont pas de plus considérables que moi, ni des Italiens illustres qui ont écrit que Rome devait être la capitale de l'Italie : dans les *Mémoires de Sainte-Hélène,* il y a une page magnifique dans laquelle Napoléon, étudiant la topographie de l'Italie avec ce coup d'œil d'aigle qu'il portait dans ces questions, déclare que Rome est appelée, par sa position topographique non moins que par la masse de ses souvenirs, à devenir la capitale que les Italiens se choisiront un jour!

M. Thiers. « Il mettait un préfet français dans cette capitale.

M. Belmontet. « Il était roi de Rome!

M. Eugène Pelletan. « Napoléon III est le successeur du roi de Rome, puisqu'il s'appelle Napoléon III.

M. Guéroult.... « Il ne faut pas se le dissimuler, l'Italie est en révolution et cette révolution est loin d'être terminée... La France rend au pays un très-mauvais service. Elle démontre, de la manière la plus péremptoire, ce qui n'était point douteux pour les hommes qui réfléchissent, elle démontre qu'il y a une incompatibilité absolue entre la constitution de l'Italie et la papauté!

« C'est la présence de la papauté en Italie qui l'a toujours empêchée de se constituer.... Le gouvernement impérial a beau faire, il a fait l'Italie; il ne peut la défaire sans se défaire lui-même.... Quant à la politique de bons sens et d'expérience, que M. Thiers déclare irréfragable, je ne doute pas qu'elle n'entraine le gouvernement dans une position éminemment fausse et dangereuse....

M. Thiers. « C'est celle que vous avez prêchée qui a compromis le sort de la France.

M. Belmontet. « La France n'est pas compromise!

M. A. Guéroult. « Comment?

M. Thiers. « Oui, c'est la politique que vous soutenez depuis plusieurs années qui est cause de la situation difficile et même dangereuse de la France.

M. A. Guéroult. « En vérité! je ne croyais pas que l'honorable M. Thiers me rendrait responsa-

ble de la politique que le gouvernement a suivie. J'ai toujours cru et je crois encore qu'il est impossible de ne pas tenir compte, dans les transformations de l'Europe, des volontés des nations intéressées, et je ne crois pas que M. Thiers, eût-il été aux affaires, eût réussi à empêcher l'unité allemande et l'unité italienne.

M. Thiers. « Si, monsieur! » (Mouvement divers.)

Après M. Guéroult, le vicomte de Kervéguen prit la parole, et il souleva dans l'assemblée une véritable tempête, en donnant lecture d'une lettre écrite de Berlin, le 2 décembre, et dans laquelle les plus graves accusations étaient lancées contre plusieurs grands journaux de Paris :

« Les années précédentes les fonds secrets du ministère se montaient à 30 ou 35,000 thalers; l'année dernière ils ont été de 729,000 thalers.... Ce chiffre devait surprendre tout le monde.... Jusque-là ces fonds n'avaient presque d'autre destination que des subventions à la presse dévouée. Cela étant, vous allez me dire sans doute : « Ne serait-il pas possible qu'il existât quelque rapport entre un chiffre énorme de dépenses secrètes et le *dévouement assez étrange de vos journaux de Paris pendant la bienheureuse année* 1866? » (Rires bruyants.)

« A ce sujet, je me bornerais à vous répéter un bruit qui court les rues à Berlin, depuis plus d'une année,... savoir, que la plus grosse partie de cette somme de 729,000 thalers (2,733,000 fr.) a servi à subventionner la presse étrangère pendant l'année 1866. On parle notamment de 400,000 thalers

(1,500,000 fr.) absorbés par la presse française et spécialement par les cinq grands journaux libéraux de Paris » (Exclamations.)

MM. A. Guéroult et Havin. « Nous protestons !

M. Garnier-Pagès. « On n'apporte pas ici de semblables faits. C'est une calomnie!

M. de Kervéguen. Je continue :

«... Tel grand journal qui se vante de représenter la France et d'avoir un million de lecteurs a reçu 600,000 francs; tel autre journal, plus grave, qui a des prétentions aux salons de bonne compagnie, n'a empoché que 300,000 fr., parce que, bien déchu de sa grandeur et depuis longtemps à la solde de tous les gouvernements qui veulent bien l'honorer de leur confiance.... (On rit.)

M. E. Ollivier. « Je demande la parole.

Voix nombreuses à M. de Kervéguen : « Continuez! continuez!

M. É. Ollivier. « Oui! oui! Nous demandons que l'orateur continue sa lecture.

M. de Kervéguen. « Je poursuis :

«... Un troisième journal, qui date de la campagne de 1859 en Italie, n'a palpé que 150,000 fr., malgré la fougue dont il a fait preuve en toute occasion. Relativement c'est le plus mal payé, eu égard aux services rendus par lui à M. de Bismarck. (Interruption et rires.)

« Il est vrai qu'on eût témoigné ici d'une profusion mal entendue en lui offrant davantage, puisqu'on savait qu'il aurait donné son concours pour rien, pourvu qu'on fît du mal à une nation catholique.

M. Berryer. « Quel est l'auteur de cet article de journal?

Plusieurs membres. « Laissez finir!

M. de Kervéguen. « J'achève :

.... « Le quatrième organe, encore plus jeune, mais non moins fougueux dès qu'il s'agit de dépouiller les inoffensifs tant sous le rapport financier que sous le rapport politique, n'a été estimé qu'à 100,000 fr.

« Le cinquième journal, qui venait de faire peau neuve à cette époque, à la suite d'un changement de propriétaire et de directeur, a eu ses 250,000 fr., ce qui lui permit de braver tous les obstacles pour se faire une clientèle étendue.....

«... Vous vous étonnerez peut-être que je vous donne des détails aussi complets. Pourtant ce sont là choses tellement connues ici que j'aurais à m'étonner à mon tour... Ici l'on est mieux informé de ce qui se passe en France qu'à Paris même....... pas un journal qui n'ait ses correspondants... on connaît ici le journal libéral de Paris et sa façon de *comprendre les principes*.... on l'a apprivoisé, parce qu'on en avait besoin... M. de Bismarck a pris le parti le plus sage. Ce journalisme a aidé énergiquement la Prusse *à faire sa campagne de* 1866.... On connaît maintenant le moyen de le rendre souple comme un gant...

«.... Aussitôt que le besoin s'en ferait sentir, nous saurions l'employer de nouveau. Nous grossirions un peu les chiffres pour la seconde fois.... On est convaincu ici que si la Prusse voulait rendre

populaire chez nous l'idée que l'Alsace et la Lorraine sont des provinces allemandes, nous trouverions des journaux de Paris tout prêts à se faire, contre écus, des professeurs de pangermanisme. »

L'honorable M. Berryer prit la parole pour protester contre ces accusations déshonorantes pour la presse française :

« Je n'ai, dit le grand orateur, personne à défendre ici; je n'ai pas un ami qui soit compromis, ni contre lequel on puisse diriger aucune imputation. Rien ne me touche donc, de près ni de loin, dans ce que je viens d'entendre;... mais, enfin, je ne crois pas qu'il soit de la dignité de la chambre qu'un document sans autorité vienne troubler nos débats et provoquer des discussions qui obligeraient des membres de la chambre à apporter une sorte de justification personnelle à la tribune.

« Pour la dignité de la chambre, je demande donc la clôture du débat. »

Cette clôture fut mise aux voix et prononcée.

Cependant, après avoir vivement protesté à la tribune contre les « odieuses accusations » du journal *la Finance*, les députés directeurs du *Siècle* et de l'*Opinion nationale* avaient cru devoir écrire à M. de Kervéguen pour réclamer la formation d'un jury d'honneur, chargé d'examiner à fond toutes les pièces de l'affaire, et de rendre un verdict auquel les *accusés* s'engageaient d'avance à souscrire. M. Schneider, ayant décliné la présidence du jury, qui lui avait été offerte, elle fut déférée à M. Berryer, devant lequel comparurent de nombreux témoins. Après un long et cons-

ciencieux examen de l'affaire, le tribunal d'honneur prononça la sentence. Il déclara que les graves accusations apportées à la tribune par M. de Kervéguen ne reposaient sur aucune espèce de preuves, et que l'honorabilité des journalistes dévoués à la cause de l'unité de l'Italie et de l'Allemagne était restée immaculée.

Les directeurs des journaux incriminés se disposaient à monter au Capitole, lorsqu'un journal ministériel, *le Pays*, annonça solennellement qu'il avait entre les mains, sur la question jugée, des pièces qu'il s'empresserait de publier si les feuilles italianissimes s'engageaient d'avance à ne point intenter de procès en diffamation. Les journaux mis en cause ayant pris l'engagement demandé, les documents annoncés furent publiés. Mais ils ne produisirent point l'effet qu'on en attendait. En pareilles matières, il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, de se procurer des *pièces probantes*. Quel journal, si vénal fût-il, voudrait s'engager à prendre en mains une cause moyennant telle ou telle condition imposée à l'avance? Les choses ne sauraient se passer ainsi. Pour les journaux *complaisants*, qui l'ignore? les gouvernements ont des faveurs de diverses sortes : ainsi, telle feuille dont les abonnements étaient insuffisants aurait vu tout à coup le nombre de ses lecteurs étrangers s'accroître de plusieurs milliers; telle autre, en récompense de son zèle et de son dévouement, aurait reçu, un beau jour, de la main à la main, des actions sur les chemins de fer et autres grandes entreprises. Ce n'est pas tout : dans les papiers recueillis au domicile d'un agent du cabinet

italien, près des journaux français (M. de la Varenne), l'on aurait découvert pêle-mêle des demandes de croix, des reçus de sommes insignifiantes (pour articles publiés peut-être); enfin divers documents qui prouveraient, sinon la vénalité de certains grands journaux de Paris, du moins leur enthousiasme irréfléchi pour la politique, qui devait être si fatale à la France, de MM. de Cavour et de Bismarck.

La presse parisienne ne se fit pas d'illusion sur le mauvais effet produit, en France et en Europe, par les accusations publiées contre elle. Aussi, le *Journal des Débats*, *l'Avenir national*, *la Liberté* et la *Revue des Deux Mondes* jugèrent-ils nécessaire d'intenter une poursuite, en police correctionnelle, contre M. de Kervéguen, qu'ils accusaient de les avoir diffamés. L'honorable député, dont la bonne foi n'était point douteuse, échappa à toute condamnation; mais la presse de l'opposition lui fit expier chèrement l'audace de ses accusations!

Après ce procès vint celui de dix grands journaux parisiens, accusés de compte-rendus illicites des débats de la chambre. Malgré les éloquentes plaidoiries de MM. Berryer, Dufaure et Sénard, toutes ces feuilles, c'est-à-dire les *Débats*, *l'Opinion nationale*, *le Temps*, *la France*, *l'Avenir national*, *le Siècle*, *le Journal de Paris*, *l'Union*, *l'Intérêt public*, *le Glaneur*, furent condamnées à 1,000 francs d'amende chacune, « petit malheur pour ces feuilles, dit M. de la Guéronnière, mais grande faute pour le gouvernement! » Les procès de presse se multiplièrent tellement, que, du 11 mai 1868 (date de la promulgation de la loi nouvelle), au 10 décem-

bre de la même année, il y eut 64 condamnations impliquant 66 mois de prison et 106,000 francs d'amende!

Une manifestation, qui se produisit le 2 décembre, au cimetière Montmartre, fut la source d'un grand nombre d'autres procès. Depuis plusieurs années, la tombe du général Cavaignac était visitée, le jour des Morts, par un certain nombre de républicains plus ou moins modérés. Cette manifestation avait été, jusqu'en 1868, complétement inoffensive; mais cette année-là quelques anciens combattants de décembre 1851 eurent l'idée de tirer de l'oubli profond où il était tombé le représentant Baudin, tué sur la barricade du faubourg Saint-Antoine. On ignorait même la place où avait été enterré ce héros ignoré, mais on finit par retrouver ses restes, et deux feuilles républicaines, *le Réveil* et *l'Avenir national*, annoncèrent le lendemain qu'une souscription serait ouverte pour élever un monument au grand citoyen. Des lettres d'adhésion, signées par des hommes éminents de tous les partis, par MM. Berryer, Odilon Barrot, Dufaure, Marie, Prévost-Paradol, etc., furent *publiées*, au grand scandale des journaux du gouvernement. C'était incontestablement une protestation contre le sanglant coup d'État du 2 décembre. Il y eut poursuite contre *l'Avenir national* et *le Réveil*, accusés de manœuvres à l'intérieur et d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement. Plusieurs journaux de Paris et de la province, qui avaient pris parti pour leurs confrères, furent compris dans le procès.

Les débats devant la justice furent on ne peut plus

ardents. MM. Crémieux, Arago, Laurier, et surtout M. Léon Gambetta, firent appel à toutes les passions révolutionnaires. MM. Berryer, Dufaure et Jules Favre, qui vinrent ensuite, n'apprécièrent pas moins sévèrement le coup d'État napoléonien. Le gouvernement, effrayé de ce réveil de l'opinion publique contre un acte de violation des lois, qui remontait à plus de dix-sept ans, s'attendait à une grande manifestation, aux environs du cimetière Montmartre le 3 décembre, jour anniversaire de la mort du représentant Baudin. Un grand déploiement de troupes avait été ordonné. Mais ces mesures furent heureusement inutiles. Les excitations de la presse jacobine n'ayant point amené d'explosion, les journaux de l'opposition modérée ne manquèrent pas, selon l'usage, de célébrer les progrès accomplis parmi les masses démocratiques : « En d'autres temps, on aurait eu probablement à regretter des émeutes. L'exercice du suffrage universel, en armant les classes ouvrières d'un bulletin de vote, *semble les avoir désarmées moralement*, et il faut espérer que si un grand pays comme le nôtre ne peut et ne doit pas échapper aux émotions salutaires de la vie publique, l'ère des violences et des insurrections populaires tardera encore longtemps à revenir ! »

Illusions généreuses que l'avenir devait, hélas ! promptement détruire !

L'application de la loi sur les réunions publiques devait donner lieu à des interprétations diverses et à des agitations d'une certaine gravité. A Nîmes, le 29 juillet, c'est-à-dire quatre jours avant l'ouverture du

scrutin pour l'élection d'un député au corps législatif, la force armée fut appelée à dissoudre une assemblée électorale, convoquée au profit du candidat démocratique. Les promoteurs de la réunion, MM. Lucy-Guillon et Ribot, furent condamnés à l'amende en police correctionnelle, malgré tous les efforts de M. Jules Favre pour établir qu'il n'y avait pas eu publicité.

A Paris, à la *Redoute*, au *Pré-aux-Clercs* et en divers autres endroits, toutes les questions d'ordre économique et social furent traitées par des énergumènes, avec aussi peu de science que de bon sens. Les thèses les plus extravagantes contre la société, le mariage, la propriété, l'hérédité, la religion, la morale, étaient couvertes d'applaudissements par un public en grande partie composé d'ouvriers et de déclassés mécontents de leur sort. Ces assemblées périodiques, où l'attaque seule avait droit de se produire, jetaient le trouble dans les divers quartiers de Paris. Mais comme au sortir du club les groupes se retiraient sans casser les réverbères et sans porter les mains sur les sergents de ville, les optimistes de la presse modérée s'exprimaient en ces termes dans leurs comptes-rendus : « Il y a eu (à la Redoute ou aux Pré-aux-Clercs) de violentes attaques contre l'infâme capital; mais la voix de la raison commence à s'y faire entendre, et l'on recherche les orateurs qui parlent pour instruire. C'est un bon symptôme; et, dans tous les cas, on peut être certain que la tranquillité de Paris ne sera pas troublée. » Ce langage niaisement anodin, qui ne l'a entendu

dans la bouche des bons bourgeois parisiens la veille des catastrophes les plus terribles?

Au milieu de tant d'agitations, le gouvernement comprit la nécessité sinon d'abdiquer, du moins de modifier l'action administrative dans les élections. Tout en maintenant le principe des candidatures officielles, il prit le parti de consulter les maires sur les candidats qui réclamaient son patronage et se fit une loi de rester neutre entre les hommes d'ordre, de nuances diverses, qui se présenteraient à la députation.

Trois des élections qui se firent dans la seconde moitié de 1868 furent particulièrement disputées : celle du Gard, celle du Jura, celle de Toulon. Dans le Gard, où la lutte amena des violences (1), le candidat du gouvernement obtint une majorité considérable. Dans le Jura, au contraire, ce fut un membre de l'opposition, M. Grévy, dont M. Berryer avait appuyé vivement l'élection, qui l'emporta sur ses concurrents. La coalition fut moins heureuse dans le Var où M. Dufaure n'obtint que 12,890 voix contre 17,475 accordées à M. Pons-Peyruc, le candidat officiel.

Parmi les discussions soulevées, par voie d'interpellation, au corps législatif, durant l'année 1868, il faut citer, comme l'une des plus importantes, celle que les grands manufacturiers du nord et de l'est sollicitaient, sur la situation économique et industrielle du pays, depuis la conclusion du traité de commerce avec l'Angleterre. M. Kolb Ber-

(1) Un habitant de Nîmes fut frappé d'un coup de baïonnette.

nard, un protectioniste déclaré, prit la parole dans la séance du 11 mai et fut appuyé par M. de Tillancourt, orateur plus modéré, mais qui, se plaçant au point de vue des intérêts agricoles, n'était pas moins mécontent que son collègue des résultats du traité de commerce. Après une vive attaque de M. Brame contre le libre échange, et des répliques de MM. Arman et Auguste Chevalier en faveur de la thèse opposée (1), M. Thiers prit la parole, et, dans un discours qui remplit toute la séance, il s'efforça de démontrer que toutes les industries, en Europe, n'ont grandi que par la protection. Comme conclusion à cette remarquable leçon d'économie politique, l'orateur revendiqua pour la chambre le droit de remanier tous les tarifs (2).

M. de Forcade-la Roquette, ministre des travaux publics, répondit le lendemain, et il fit ressortir, avec beaucoup d'habileté, combien le mouvement industriel et commercial avait gagné depuis le traité de commerce.

Dans les deux séances des 15 et 16 mai, l'honorable M. Pouyer-Quertier se chargea de discuter les chiffres mis en avant par M. de Forcade. Ce jour-là le député de Rouen se plaça, de l'avis de tous, au premier rang des orateurs financiers. M. Rouher, le principal promoteur de la réforme industrielle, défendit son œuvre dans la séance du 20 mai, avec non moins d'habileté que d'éloquence; mais, comprenant la faute qu'avait commise le gouvernement en concluant un traité de commerce sans avoir préalablement

(1) Séance du 12 mai.
(2) Séance du 13 mai.

consulté le parlement, il déclara que, sans renoncer à sa foi économique, le cabinet s'engageait à soumettre désormais à la chambre toutes les questions de tarifs quelconques dans les rapports du commerce français avec l'étranger.

Dans la rapide analyse que nous venons de tracer d'une discussion mémorable, il est impossible aux lecteurs de se faire une idée même approximative de l'importance et de la solennité des débats relatifs au libre échange; mais on trouvera à la fin du volume, dans presque toute leur étendue, les discours si remarquables de MM. Thiers, de Forcade, Pouyer-Quertier et Rouher. La chambre prononça la clôture de la discussion, après avoir entendu M. le ministre d'État, malgré les vives réclamations de MM. Thiers, Pouyer-Quertier, de Lespérut, Ancel et autres protectionistes. Quant aux députés de la gauche, malgré leurs doctrines libre-échangistes, ils ne crurent pas devoir prendre part à la discussion. M. Jules Simon vint seulement expliquer la situation de ses amis, qui, tout en partageant, dit-il, les mêmes principes que le gouvernement en matière de liberté commerciale, condamnaient la manière dont il avait procédé.

Parmi les lois votées pendant cette législature, il faut citer, en première ligne, la loi du 3 février 1868 sur le recrutement de l'armée, la loi du 11 mai sur la presse et la loi du 6 juin sur les réunions.

Nous avons ailleurs raconté les diverses phases du projet primitif présenté par le maréchal Niel, dont le point de départ remontait à la fameuse circulaire de M. de la Valette en date du 26 septembre 1866.

M. Gressier avait déposé, le 8 juin 1867, un premier rapport au nom de la commission. Mais, dans l'intervalle des deux sessions, le gouvernement se laissa influencer, d'une part par les réclamations peu patriotiques des pères de famille de la classes aisée, et d'autre part par les attaques irréfléchies de l'opposition contre les armées permanentes. De là un nouvel examen de la commission et un remaniement du projet de loi par le gouvernement lui-même : « Votre commission, disait l'honorable M. Gressier, dans un nouveau rapport présenté dans la séance du 12 décembre, votre commission s'était proposé dès le début pour but principal de conserver et de maintenir les priviléges fondamentaux de la loi du 21 mars 1832, à savoir le recrutement de l'armée au moyen d'un contingent prélevé sur chaque classe par la voie du sort et dont la force était déterminée chaque année par une loi spéciale; la libération complète et définitive du surplus de la classe après les travaux du conseil de révision..... Le gouvernement, toujours soucieux de l'opinion publique, avait consenti à abandonner son premier projet, pour revenir à la loi de 1832, à laquelle une seule modification sérieuse était apportée, celle relative à la durée et au mode de service..... En présence de cette situation, le gouvernement a sagement pensé que tout le monde était d'accord pour maintenir la loi de 1832, sauf sur le chef relatif à la durée et au mode de service, il fallait le dire clairement et procéder simplement sous la forme de dispositions modificatives. »

Ainsi, le premier projet du maréchal Niel était

pour ainsi dire abandonné : la nouvelle loi ne changeait rien aux lois antérieures, qui réservaient au corps législatif le droit de fixer annuellement le chiffre du contingent. La chambre, cédant à des considérations égoïstes, commit la faute immense de modifier, dans la loi votée le 1er février 1868, des dispositions insérées dans le projet primitif, et dont la haute importance avait été signalée par tous les militaires un peu sérieux. M. Gressier, répondant à M. Magnin, l'un des aveugles adversaires du système des armées permanentes, M. Gressier avait dit, dans son rapport, que « le motif de tous les événements survenus en Europe, c'est que la France n'avait pas eu à sa disposition des forces suffisantes et que, *l'équilibre étant rompu*, il fallait de toute nécessité le reformer ». L'éminent rapporteur, dont nous nous faisons un devoir de rappeler ici le langage aussi sensé que loyal, avait ajouté que « l'équilibre rompu ne pouvait se reformer ni par l'œuvre des peuples, ni par l'effort des conférences, mais par les résultats d'une guerre ». Au fond, le gouvernement ne pensait pas autrement ; mais la circulaire de M. de la Valette pesait sur lui, et M. Jules Favre ayant interpellé M. Rouher sur la portée des graves paroles de M. Gressier, le ministre-orateur, chez lequel l'habileté de l'avocat dominait malheureusement la fermeté de l'homme d'État, protesta contre la pensée que la nouvelle loi militaire fût inspirée « par la moindre prévision d'une guerre prochaine », ajoutant que la loi « correspondait à un intérêt permanent et n'était nullement le résultat de préoccupations politiques ».

C'était toujours, comme on voit, la négation persistante des fautes qu'on avait commises en s'inféodant à la politique de M. de Cavour, en laissant écraser le petit peuple danois, en prêtant les mains au fatal traité conclu entre la Prusse et l'Italie, traité dont Sadowa avait été la conséquence!

Pour ne pas manquer au devoir de l'impartialité historique, nous dirons qu'en même temps que le ministre d'État lâchait pied devant l'avocat Jules Favre, une note à laquelle on attribuait une haute origine étaient distribuée aux membres du sénat, quelques jours avant la discussion de la loi militaire, note où se lisaient ces paroles : « Les événements d'Allemagne ont été plutôt une occasion que la cause de la présentation de la loi. Car, il faut bien le dire, sans cet éclatant exemple, il est douteux que l'opinion publique eût admis la loi, dont ceux-là seuls qui sont responsables de l'honneur et de la sécurité du pays comprennent la nécessité et l'importance. »

Le rapport au sénat fut présenté par M. Dumas, et la loi, votée après un patriotique et remarquable discours de l'amiral Bouët-Willaumez, ne rencontra qu'un seul contradicteur : M. Michel Chevalier, l'ancien disciple du Père Enfantin, le pontife de la paix universelle!

La discussion de la loi sur la presse fut aussi très-longue : ouverte le 29 janvier 1868, elle ne se termina que le 9 mars suivant. Cette loi, qui supprimait l'autorisation préalable et le régime des avertissements, était trop libérale pour une partie de la chambre et pas assez pour l'autre. De là dans l'assemblée, même

après le discours remarquable de M. Thiers et la réplique de M. Pinard, qui défendait comme ministre la loi dont il avait exposé les motifs comme conseiller d'État, de là, disons-nous, des doutes continuels sur le sort d'une législation jugée dangereuse par une partie de la majorité et que l'opposition déclarait incomplète et illusoire. Aussi, dans la séance du 31 janvier, M. Granier de Cassagnac adressait-il, non sans raison, à ses collègues la question suivante : « Pour qui donc faites-vous cette loi? La majorité ne l'a pas demandée et l'opposition la combat à outrance. Quelle sera donc l'autorité, l'efficacité d'une mesure que personne n'accueille franchement, que ceux-là même à qui elle semble concédée attaquent et discréditent? »

Prenant ensuite la contre-partie des thèses soutenues par l'opposition, l'auteur s'efforça de démontrer, l'histoire à la main, 1° que depuis 89 la presse a renversé tous les gouvernements établis; 2° que les garanties judiciaires contre les excès de la presse ont été toujours illusoires; 3° qu'il n'y a jamais eu d'efficace que le décret du 17 février 1852.

Cet éloquent réquisitoire contre la liberté de la presse fut vivement applaudi par la majorité, et amena une sorte de crise dans la politique intérieure. Le soir même de cette séance, le conseil privé fut convoqué et sa délibération se prolongea fort avant dans la nuit. On en était à se demander s'il ne serait pas sage de retirer la loi. Le lendemain, le conseil se réunit de nouveau, mais aucune résolution ne fut prise, et M. Baroche, répondant à M. Jules Favre et à M. Granier de Cassagnac, s'exprima de façon à lais-

ser au cabinet la faculté de retirer la loi : « Examinez mûrement cette loi, disait l'orateur ministériel aux députés; voyez si vous la trouvez bonne, utile au pays, et décidez ensuite! Quelle que soit cette décision, elle sera respectée de tous. »

Ces paroles traduisaient exactement la situation. Aussi l'opposition changea-t-elle brusquement de tactique, en déclarant, par l'organe de M. Picard, qu'elle se résignerait à voter la loi. Cette volte-face amena une troisième réunion du conseil privé, où l'empereur, dit-on, manifesta clairement l'intention de retirer la loi. Ce bruit jeta le trouble dans les rangs de l'opposition dont l'anxiété se prolongea pendant plusieurs jours. Ce fut seulement dans la matinée du 4 février que l'empereur décida que la loi, loin d'être retirée, serait, au contraire, énergiquement défendue.

A l'ouverture de la séance, M. Rouher, dont la physionomie portait l'empreinte de la violence morale qu'il avait dû s'imposer, prit la parole pour faire connaître la résolution du gouvernement. Le ministre ne crut pas devoir dissimuler les perplexités qui l'avaient assailli : « Nous nous sommes demandé, dit-il, si, oui ou non, nous devions maintenir la loi, et, pour mon compte, je l'avoue, mon émotion a été profonde. On vous faisait tout à l'heure le tableau vrai des grands résultats qui ont été obtenus, depuis quinze ans, par le gouvernement impérial. Eh bien, dans ma sollicitude jalouse pour la grandeur de mon pays, j'interrogeais le projet, je me demandais s'il ne pouvait rien compromettre de cette prospérité, et je ne voulais épou-

ser aucune solidarité avant d'avoir calmé par la réflexion les scrupules de ma conscience. Qu'est-il sorti de ces délibérations? La volonté nette de soutenir énergiquement devant vous le projet de loi. (Applaudissements.) Ne vous étonnez pas, messieurs, de ces scrupules, de ces hésitations, de ces agitations intérieures. Il faut y voir le signe de notre sincérité. Ceux qui prennent trop vite leur parti dans de semblables questions s'exposent à l'erreur et aux regrets. »

Dans la péroraison de son discours, M. Rouher invita vivement les membres de la majorité à ne point se diviser et à mettre leur confiance dans la force et l'énergie du gouvernement : « Votez, nous vous y engageons, messieurs, cette loi qui consacre un progrès, qui crée des garanties, qui vous est présentée par un pouvoir fort et dévoué à l'ordre; votez-la, puis ayez confiance en nous. Nous savons que la sécurité publique est la première condition de la liberté que nous avons demandée; nous aurons soin de la faire respecter. »

Le vote fut presque unanime : 215 voix contre 7. Les sept opposants ayant été appelés par M. Granier de Cassagnac lui-même, les *sept sages de la Grèce*, nous nous faisons un devoir de transcrire ici leurs noms : c'étaient MM. Creuzet, Delamarre (de la Creuse), Édouard Fould, le baron de Geiger, Granier de Cassagnac, Noualhier et Saint-Paul.

Le vote presqu'unanime du corps législatif entraîna celui du Sénat, où l'opposition à la loi s'était d'abord manifestée avec une certaine énergie. Après le rapport de M. Devienne, qui concluait à l'adoption,

M. de Maupas combattit le projet avec beaucoup de talent et eut pour second M. le comte de Ségur d'Aguesseau. MM. Hubert Delisle, F. Barrot, Bonjean et la Guéronnière défendirent la presse contre les attaques dont on l'accablait. Malgré les énergiques efforts de M. Leroy de Saint-Arnaud, qui reprochait à M. Rouher d'avoir abjuré ses anciennes opinions, la loi fut sanctionnée par 94 voix contre 23 (1).

La loi sur les réunions publiques, complément de l'initiative du 19 janvier, fut votée dans la séance du 25 mars par 212 voix contre 22 (2).

Un certain nombre de sénateurs se montrèrent d'abord très-hostiles à la loi parce que, disaient-ils, elle ramènerait infailliblement les scènes de violence des clubs, encore bien que les discussions religieuses et politiques y fussent formellement interdites. Le choix primitif de M. de Maupas comme rapporteur faisait pressentir un rejet ou du moins un renvoi à une nouvelle délibération. Mais M. de Maupas ayant cru devoir donner sa démission, son successeur, M. Hubert Delisle, déposa, dans les séances des 18 et 29 mai, un rapport dont la modération dissipa toutes les préventions, et la loi fut sanctionnée par 87 voix contre 24.

Comme toujours, la présentation du budget au corps législatif amena les plus sérieuses discussions. Les

(1) Cette loi, promulguée quelques jours plus tard, a pris le nom de *loi du 11 mai*.

(2) Parmi les 22 opposants à la loi sur les réunions se trouvaient MM. Berryer, Thiers, Jules Simon, Pelletan, E. Ollivier, de Bussières, Conseil, Dolfus, Édouard Fould, de Guilloutet.

deux rapporteurs nommés étaient M. Busson-Billault (budget) et M. Gressier (emprunt).

Dans un discours qui occupa toute la séance du 1er juillet, M. Thiers traça de la situation financière du pays le plus sombre tableau : les dépenses grossissaient chaque année, et avec le budget rectificatif elles s'élevaient à l'immense somme de 2 milliards 300 millions, tandis que les recettes ne dépassaient pas 2 milliards 100 millions. Comme toujours, M. Thiers faisait preuve d'un talent d'opposition merveilleux; mais on lui reprocha, non sans quelque raison, de ne pas joindre à ses critiques l'indication des remèdes que réclamait une pareille situation.

Passant de l'examen de nos finances à celui de la politique extérieure, M. Thiers se prononça catégoriquement pour la paix. Les armements faits par la France devaient avoir un double résultat : arrêter les nouvelles atteintes qui pourraient être portées à l'équilibre européen et donner une autorité décisive à notre politique pacifique. Toute apparence d'immixtion de notre part dans les affaires d'Allemagne précipiterait le mouvement unitaire, au lieu de le contenir. Les aspirations fédérales, qui répondent au vrai génie de l'Allemagne, renaîtraient et se développeraient d'autant plus qu'on redouterait moins l'intervention de la France.

Après un vif débat entre l'honorable M. Thiers et le nouveau ministre des finances, M. Magne, qui reprocha justement à son adversaire de n'avoir point parlé de l'accroissement de la richesse publique, de l'exécution de chemins de fer représentant une valeur

de plus de 10 milliards, de nos impôts accrus de plus de 500 millions, par le seul effet de la prospérité générale, le budget ordinaire de 1869 fut adopté par 211 voix contre 15, dans la séance du 23 juillet; le budget rectificatif de 1868 par 203 voix contre 14, et le budget extraordinaire de 1869 par 210 voix contre 15.

Trois départements furent, pendant les mois de mai et juin 1868, le théâtre de troubles qui montrent combien sont faciles à exciter les imaginations de certaines populations rurales. M. le marquis de Lestranges avait fait don à la commune de Chevanceaux, dans la Charente-Inférieure, d'un vitrail où saint Joseph était représenté tenant, d'une main, sa hache de charpentier et offrant, de l'autre, une branche de lys à la sainte Vierge. Le vitrail, placé depuis longtemps dans une chapelle, n'avait choqué personne, lorsque des fauteurs de désordre s'avisèrent de représenter ces attributs religieux comme des symboles de féodalité. Évidemment, dirent-ils, la branche de lys signifiait le retour à l'ancien régime, le rétablissement des corvées, etc., etc. Les autorités firent tous leurs efforts pour chasser ces inepties de certains cerveaux détraqués. Mais, pendant trois dimanches consécutifs, une vive agitation régna dans la paroisse pendant l'office de la grand'messe. Les paysans exigèrent non-seulement la suppression de toutes les branches de lys, mais en outre celle de toutes les fleurs de couleur blanche, placées sur les autels. Convaincus que leur curé lui-même était dans le complot, ils le forcèrent de crier, avec eux *vive l'empereur!* en pleine

église, et firent arborer un drapeau tricolore sur le clocher. Devant ces manifestations, qui n'étaient nullement hostiles à la dynastie, les autorités jugèrent inutile d'intervenir : elles supposaient que le bon sens public ferait promptement justice d'une effervescence due à des causes tellemen t absurdes. Mais dans ce pays de France, où une certaine presse entretient les classes ignorantes dans les plus folles chimères, il n'est bourdes, si monstrueuses qu'elles soient, qui ne puissent être acceptées comme vérités. Aussi l'émotion causée par la branche de lys se répandit-elle au loin. Des faits graves se produisirent dans l'arrondissement de Jonzac, et, bon gré mal gré, les magistrats furent obligés de commencer une instruction et d'opérer quelques arrestations. Bientôt le populaire cessa de s'occuper des branches de lys; mais les imaginations se tournèrent d'un autre côté : un jour le bruit se répandit qu'un tableau allait être placé dans les églises par tous les curés du département. Ce tableau, offert par un donateur mystérieux, ne demeurerait point en place plus de cinq minutes, mais la prescription des dîmes et des droits féodaux devait être, *ipso facto,* interrompue, et l'on était menacé de voir renaître l'ancien régime. Donc, afin d'échapper à ce malheur, il fallait empêcher le tableau d'arriver avant que MM. les curés ne se fussent entendus tous ensemble. Les petits propriétaires charentais, riches pour la plupart et naturellement très-attachés à leurs domaines, étaient hors d'eux à la pensée de l'expropriation qu'allait confirmer la seule exposition du tableau. De sérieux désordres éclatèrent à Sigogne, près

de Jonzac, et M. le préfet de la Charente-Inférieure, après une assez longue inaction, dut lancer une proclamation à ses administrés qui n'en tinrent aucun compte. Il fallut faire venir de Libourne deux escadrons de lanciers, qui parcoururent les villages, arrêtant les mutins dont les tribunaux firent justice. Peu à peu le calme se rétablit; mais une agitation sourde continua de régner dans le pays et, à l'heure où nous écrivons ces lignes, quelques phrases du *Siècle* ou du *National* suffiraient peut-être pour réveiller les passions mal assoupies (1)!

V

Persuadé, non sans quelque raison, que le fait seul de l'avénement d'un Bonaparte à l'empire réveillerait toutes les craintes de la vieille Europe, Napoléon III avait cru devoir prononcer à Bordeaux les fameuses paroles : « L'empire c'est la paix! » et pendant quelques années le prince-président de la république avait fermement maintenu son programme pacifique. Mais, dès qu'il eut ceint la couronne impériale, il se laissa malheureusement tenter par les rêves ambitieux dont on avait bercé sa jeunesse. Toutefois, l'expédition de Crimée, grâce à la plus habile modération, s'était terminée sans avoir excité l'inquiétude des grandes puissances. Docile à de sages avis, l'empereur évitait soigneusement de blesser les susceptibilités des souverains

(1) Nous en avons pour preuve ce qui vient de se passer à Grenoble (août 1872), où des pèlerins catholiques ont été indignement maltraités par la *plèbe communarde*.

qui se rappelaient toujours les cruelles humiliations infligées à leurs peuples par Napoléon Ier. Mais en 1859, après la tentative d'Orsini, et plus tard, quand la mort lui eut enlevé quelques-uns de ses conseillers les plus intelligents et les plus écoutés, Napoléon III commit, coup sur coup, plusieurs fautes qui lui firent perdre, en partie, les avantages de la haute position qu'il s'était acquise. La première de ces fautes, amenée certainement par la catastrophe de l'Opéra, fut l'espèce de déclaration de guerre si étrangement notifiée à l'ambassadeur d'Autriche, le 1er janvier 1859, et dont l'unité de l'Italie et l'annexion des États du pape devaient être infailliblement les conséquences. Vinrent ensuite deux graves erreurs politiques : l'abandon du Danemark et l'autorisation accordée à l'Italie de conclure une alliance avec la Prusse (1), alliance fatale dont cette puissance devait profiter pour écraser l'Autriche. Sadowa fut vraiment le prélude des événements lamentables de 1870 et 1871. Depuis la victoire des Prussiens, l'influence de la France s'affaiblit chaque jour en Europe, et cela devait être, car notre diplomatie, à l'étranger, subissait le contre-coup de ce qui se faisait à Paris, où, dans moins de deux années, le portefeuille des affaires extérieures avait passé des mains de M. Drouyn de Lhuys et de M. de Moustier dans celles de M. de La Valette, puis dans celles du

(1) M. Nigra a dit et répété, dans vingt salons de Paris, que ce traité d'alliance avait été soumis à Napoléon III avant d'être conclu. On se flattait par là d'entraîner l'Autriche à céder la Vénétie, et l'on espérait bien être choisi pour arbitre entre les deux grandes puissances. (Voir plus haut quelques paroles de M. E. Ollivier à ce sujet.)

prince de la Tour d'Auvergne, du comte Daru, de M. Émile Ollivier et enfin de M. de Gramont, pour revenir encore au prince de la Tour d'Auvergne! Et cependant, combien d'incidents politiques, survenus dans diverses parties de l'Europe, appelaient impérieusement l'esprit de suite, la clairvoyance, l'habile fermeté des diplomates!

La France devait-elle continuer d'exercer une sorte de prépondérance en Europe? La race celto-latine, tant décriée de l'autre côté du Rhin, mais à laquelle l'Allemagne devait sa civilisation, allait-elle, comme on l'annonçait, être rejetée au second plan par la race germanique? Voilà les questions que depuis Sadowa la presse soudoyée par M. de Bismarck, dans une grande partie de l'Europe, ne cessait de se poser. M. Rouher, à la tribune du corps législatif, M. de La Valette dans sa célèbre circulaire de septembre 1866, essayèrent en vain de donner le change à l'opinion publique. Tout le monde avait compris, même au fond des provinces les plus reculées, que le pangermanisme était désormais une menace pour tous les États européens. La Hollande et la Belgique étaient sérieusement menacées : la première, riche en ports et en colonies, ne pouvait manquer d'être l'objet des convoitises d'un souverain qui voulait élever la Prusse au rang de grande puissance maritime; la seconde avait lieu de craindre que la France, pour résister aux ambitieux projets de sa puissante voisine, ne fût amenée à s'emparer du territoire belge. De là naturellement de continuelles méfiances.

Cependant, tandis que sous l'influence du cabinet

de Berlin, une transaction purement industrielle entre deux compagnies de chemins de fer (1) devenait une question de politique brûlante, l'Italie, échappant aux étreintes de M. de Bismarck, inclinait vers l'alliance austro-française. La fameuse note du comte Usedom, dont nous avons parlé ailleurs, avait en effet préparé un rapprochement entre l'Italie et l'Autriche. Victor-Emmanuel comprenait très-bien que l'empire austro-hongrois est l'allié naturel de son royaume, et que l'alliance des deux États peut seule empêcher les Prussiens d'arriver jusqu'aux Alpes et jusqu'à Trieste, par le démembrement de l'Autriche et l'absorption de la Suisse. Une entrevue devait avoir lieu entre les deux monarques; mais Victor-Emmanuel étant tombé malade M. de Beust dut, un peu plus tard, aller rendre visite au roi d'Italie, en décembre 1869. Vers le même temps, M. de Bismarck crut voir quelques nuages se former du côté de Saint-Pétersbourg et de Moscou. La Russie, malgré les sentiments allemands de son souverain, n'avait pu voir, sans déplaisir et sans inquiétude, la Prusse s'agrandir démesurément. Si la politique *de fer et de sang* et les violences pangermaniques de M. de Bismarck n'ont pas suffi pour détruire l'alliance cordiale qui depuis si longtemps existe entre les Romanoff et les Hohenzollern, il n'en est pas moins vrai qu'en dehors de l'empereur et d'un petit cercle de courtisans, l'alliance avec la France est l'idéal de tous les patriotes moscovites. Pendant l'ambassade du général Fleury

(1) *L'Est* français et la *société néerlandaise* de la ligne liégeoise limbourgeoise (voir plus loin, au chapitre Belgique).

en Russie, un rapprochement avait paru se préparer entre les vainqueurs et les vaincus de la Crimée. Toutefois, dans les premiers jours de décembre 1869, il survint à Saint-Pétersbourg un incident qui, sans tromper précisément les espérances des partisans de l'alliance franco-russe, parut du moins en devoir éloigner la réalisation. L'empereur Alexandre II devait célébrer le centième anniversaire de la fondation de l'ordre militaire de Saint-Georges, par Catherine II, et il avait convié à cette fête le prince Albrecht de Prusse. Or, le jour où devait arriver son Altesse, le tzar se rendit à la gare au-devant de son hôte, et le combla de toutes sortes de prévenances et d'honneurs. Au grand banquet annuel que présidait l'empereur, ce prince, après avoir célébré les gloires de l'ordre fondé par la grande Catherine, annonça, en se tournant vers le prince prussien, que, le matin même, il avait envoyé les insignes de l'ordre de 1re classe à S. M. le roi Guillaume Ier, auquel l'unissaient des liens non-seulement de parenté, mais encore de profonde affection, *en souvenir de l'acte à la suite duquel, en 1814, le prince prussien avait reçu l'ordre de Saint-Georges de 4e classe!*

A la fin de cette même journée, le comte de Nostik se mettait en route, avec la mission d'aller porter au roi de Prusse les insignes de la dignité qui venait de lui être conférée; et peu d'heures après arrivait à Berlin un télégramme qui priait Sa Majesté de vouloir bien accepter la croix de Saint-Georges de 1re classe, comme un nouveau témoignage de l'amitié qui unissait le neveu à son oncle, « *amitié fondée sur*

le souvenir de la grande époque, à jamais mémorable, où Russes et Prussiens avaient combattu pour un but sacré qui leur était commun! »

A ce télégramme Guillaume Ier répondit immédiatement par le suivant : « Profondément touché, et les larmes dans les yeux, je vous remercie de l'honneur que vous me faites et auquel je ne pouvais m'attendre. Les termes dans lesquels vous me l'annoncez me rendent encore plus heureux. Je vois, en effet, dans vos paroles, un nouveau témoignage de votre amitié et *du souvenir de la grande époque où nos armées réunies combattaient pour le même but sacré.* Au nom de cette amitié et *du souvenir de cette époque*, je vous prie d'accepter mon *ordre pour le mérite.* Mon armée sera fière de vous voir chevalier de cet ordre. Que Dieu vous protège! »

Dans un dîner de gala, Guillaume Ier, portant la santé d'Alexandre II ajouta : « Le tzar, en rappelant l'époque où je reçus, il y a cinquante-cinq ans, de Sa Majesté l'empereur Alexandre Ier la 4e classe de l'ordre de Saint-Georges, *a voulu associer le glorieux passé de nos deux armées alliées et le glorieux présent de l'armée prussienne.* Ma *surprise* et ma reconnaissance ont été bien vives, et je me sens honoré au plus haut point d'une distinction que mon armée reçoit en ma personne et partage avec moi ! »

M. d'Oubrill, ambassadeur de Russie, réclama la faveur de répondre au roi, et il le fit en français, dans les termes que voici : « En vous conférant, sire, les insignes de la grand'croix de l'ordre de Saint-Georges, l'empereur a voulu vous donner une nou-

velle preuve de son amitié personnelle et de sa profonde vénération. Mais l'on y verra, à juste titre, *un nouveau gage des liens qui subsistent entre les deux souverains, les deux peuples et les deux armées, gages conformes aux intérêts des deux pays et aux intérêts de l'Europe.* »

Cette manifestation, où le tzar glorifiait à la fois et la coalition de 1814 contre la France, et la guerre de 1866, et l'odieuse politique de M. de Bismarck, cette manifestation causa dans toute l'Europe une profonde surprise. Que signifiaient donc les prévenances exceptionnelles dont le général Fleury, l'ambassadeur de France, avait été, on peut le dire, accablé par la famille impériale? Comment concilier le subit enthousiasme pour la Prusse avec la répulsion que cette nation excitait à Saint-Pétersbourg, aussi bien qu'à Moscou, dans les salons et dans la presse? A cette époque, M. Katkof, le rédacteur en chef de la *Gazette de Moscou,* racontait, dans son journal, que l'agent militaire prussien à Saint-Pétersbourg (général Schweinitz) avait, d'après l'ordre de M. de Bismarck, mis en œuvre tous les moyens imaginables pour faire de la feuille moscovite l'organe des intérêts prussiens en Russie. Mais tout fut inutile. Un certain nombre de courtisans de race allemande s'associèrent seuls aux sentiments exaltés d'Alexandre II en faveur de l'armée prussienne et de son souverain.

Tandis que ces événements se passaient à l'étranger, le premier secrétaire de l'ambassade prussienne, M. de Solms, qui remplissait à Paris les fonctions de ministre plénipotentiaire, communiquait à M. de La

Valette, qui venait de prendre possession du portefeuille des affaires étrangères, un télégramme de son gouvernement qui, se fondant sur le protocole du congrès de Paris, en date du 14 août 1856, proposait ce qui suit, pour empêcher un conflit sanglant d'éclater en Orient entre les Turcs et les Grecs : « En transportant les négociations au sein d'une conférence, soit à Paris soit à Londres, on pourrait espérer, ce semble, que les affaires seraient traitées d'une manière plus calme qu'à Constantinople. Demandez donc si le gouvernement impérial serait disposé à convoquer une conférence, *ad hoc*, des représentants des différents pays. »

M. de La Valette répondit que la France ne ferait aucune objection à cette réunion si les autres cours y donnaient leur assentiment, mais que, préalablement, il faudrait s'entendre au sujet des garanties que la Porte ne manquerait pas d'exiger si l'on réclamait d'elle l'ajournement des mesures qu'elle était décidée à prendre. L'Angleterre aurait préféré que les trois puissances protectrices, France, Russie et Grande-Bretagne, fussent seules appelées à la conférence; mais l'Autriche, la Prusse et l'Italie insistèrent pour qu'on convoquât tous les signataires du traité de Paris, ce qui fut accordé. La Porte dut donc consentir à proroger le terme fixé pour l'exécution de ses mesures comminatoires, et il fut arrêté que la conférence aurait uniquement à rechercher les moyens d'apaiser le différend turco-grec et à examiner dans quelle mesure il y avait lieu de faire droit aux demandes consignées dans l'ultimatum du

gouvernement ottoman. La première séance de la conférence fut fixée au 9 janvier 1869.

Pendant ce temps, la Turquie et la Grèce faisaient de grands préparatifs militaires, et les Hellènes établis sur le sol ottoman étaient sous le coup d'un décret d'expulsion. Ce fut à grand'peine que les ambassadeurs de France et d'Angleterre obtinrent de la Porte que ces Hellènes fussent divisés en deux catégories, celle des Hellènes originaires de la Grèce et celle des sujets ottomans naturalisés Hellènes. Les premiers seraient tolérés en Turquie, s'ils restaient en dehors de toute intrigue politique; les seconds devaient ou quitter le pays ou renoncer à la nationalité hellène.

Au moment même où les conférences allaient s'ouvrir à Paris, un incident imprévu faillit réduire à néant l'œuvre pacifique si laborieusement commencée par les grandes puissances. L'amiral de la flotte turque, M. Hobbart, officier de la marine anglaise, rencontra, le 14 décembre, à six milles de l'île grecque de Syra, le vapeur hellénique l'*Enosis*, qui, depuis environ deux ans, ravitaillait les insurgés crétois. Hobbart-Pacha avait donné l'ordre au vapeur ottoman l'*Ezzeddin* de suivre le navire grec et de tirer à blanc pour le forcer à s'arrêter. L'ordre fut exécuté, mais l'*Enosis* répondit par une décharge à boulets qui détruisit deux embarcations turques. Hobbart, transporté de colère, donna la chasse jusqu'à l'entrée du port de Syra au navire hellénique, lequel, prétendait-il, avait fait acte de piraterie en canonnant un bâtiment de guerre qui s'était contenté de

tirer à blanc pour l'arrêter. Le capitaine de l'*Enosis* protesta de toute son énergie : c'étaient, affirmait-il, les Turcs qui avaient commencé le feu avec leurs gros canons et leurs fusils : il s'était borné, lui, à riposter. Les consuls, effrayés de la gravité de l'événement, accoururent auprès de l'amiral ottoman et obtinrent de lui qu'il se bornât à bloquer le port de Syra pour empêcher l'*Enosis* d'en sortir. Mais, à Athènes, l'effervescence fut grande : à peine y avait-on appris la poursuite de l'*Enosis* que le gouvernement expédia à Syra la frégate grecque *Hellas*, avec l'ordre de sommer Hobbart de quitter le port, et, en cas de refus, de le couler ou de le faire sauter. A cette nouvelle, le *Forbin*, corvette française, s'était dirigé en toute hâte vers Syra, où il n'avait précédé l'*Hellas* que de quelques heures. Les consuls avaient fort heureusement déterminé l'amiral Hobbart à sortir du port et à croiser en vue de Syra. Le conflit qu'on redoutait fut ainsi écarté et les représentants des puissances étrangères s'occupèrent immédiatement de mettre fin à un incident qui pouvait avoir de si graves conséquences. Mais, dès le 24 décembre, le cabinet d'Athènes déclarait au ministre de France qu'il n'y avait qu'une solution possible de l'incident : c'était la retraite d'Hobbart-Pacha, après le dépôt, entre les mains du procureur du roi de Syra, d'une plainte qui suivrait son cours régulier devant un conseil de jurisconsultes. Ce conseil fut, en effet, rassemblé ; mais ses membres, cédant à la pression de l'opinion populaire, exprimèrent l'opinion qu'une poursuite contre le capitaine de l'*Enosis* était impos-

sible, 1° parce que les Turcs avaient commencé l'attaque; 2° parce que cette attaque avait eu lieu, non pas à six milles de Syra, comme on le prétendait, mais à un demi-mille seulement, c'est-à-dire dans les eaux grecques.

Cependant, grâce aux habiles efforts du ministre de France et de M. Meyer, commandant du *Forbin*, Hobbart-Pacha fut admis à déposer une plainte contre le vapeur grec, et le cabinet d'Athènes prit l'engagement que ce navire ne sortirait pas de Syra pendant toute la durée du procès. Pendant ce temps, les membres de la conférence se réunissaient au ministère des affaires étrangères, à Paris. Il avait été décidé que l'ambassadeur turc aurait voix délibérative dans la conférence, tandis que le représentant hellénique ne serait admis qu'avec voix consultative. La Russie, qui avait demandé une situation égale pour les deux parties, avait fini par se rendre à l'opinion de ses collègues. Mais, au début de la séance, M. Ranghabé, ministre de Grèce, vint donner lecture de la dépêche suivante, qu'il avait reçue, le matin même, de son gouvernement :

« L'objet de la conférence étant de traiter d'un différend qui s'est élevé entre la Grèce et la Turquie, la Grèce ne peut y participer si elle n'y figure pas à titre de parité avec la partie adverse. Elle ne peut accepter une position d'infériorité.... Si c'est à titre de signataire du traité de 1856 que la Turquie est admise à la conférence et que la Grèce en est exclue, je dois faire observer que l'incident spécial auquel la conférence se propose de borner ses travaux est en-

tièrement étranger aux stipulations de ce traité, qui, étant pris pour base de la composition de la conférence, a le grand inconvénient de faire une part inégale aux deux parties également intéressées, qui mettent en avant des griefs mutuels. Que la conférence ait en vue une œuvre d'arbitrage ou de conciliation, la Grèce ne doit, dans l'un et l'autre cas, y assister qu'à titre égal avec la Turquie.

« C'est avec confiance dans les sentiments d'équité des membres de la conférence que j'ai l'honneur de leur transmettre cette réclamation. Dans le cas où la conférence ne croirait point devoir y faire droit, j'ai l'ordre de me retirer et de ne pas participer à ses délibérations. »

Cette déclaration produisit dans toute l'Europe une profonde émotion. Selon l'usage, l'opinion publique se laissa séduire par les déclamations du journalisme. La Grèce était faible, donc on cherchait à l'opprimer. Mais la conférence n'en déclara pas moins inadmissible la demande de son envoyé. « Les plénipotentiaires (dit le protocole de la séance) les plénipotentiaires n'ont pas cru devoir accepter la participation de M. le ministre de Grèce dans les conditions qu'il avait pour mission d'y mettre, et ils ont été *unanimes* pour exprimer la surprise et les regrets que la communication qu'ils venaient d'entendre était de nature à leur causer. En effet, le gouvernement hellénique aurait eu le temps nécessaire pour formuler ses objections avant le moment présent, s'il avait jugé à propos d'en produire. »

Le président de la conférence reçut des plénipotentiaires réunis la mission de faire, au nom de leurs cours respectives, une démarche auprès du cabinet hellénique pour l'inviter, avec instance, à revenir sur une détermination qui pouvait compromettre l'œuvre conciliatrice dont s'occupait la conférence. Voici en quels termes était conçue la dépêche envoyée à Athènes par M. le marquis de La Valette : « Les plénipotentiaires des cours signataires du traité de Paris, réunis pour rechercher les moyens d'apaiser le différend qui s'est élevé entre la Turquie et la Grèce, accomplissent un premier devoir, en faisant connaître aux deux parties intéressées que la conférence s'est constituée aujourd'hui. Les réclamations formulées dans l'*ultimatum* remis par le ministre de Turquie à Athènes, au ministre des affaires étrangères de Grèce, se trouvant, dès à présent, soumises à leur examen, les puissances ont la persuasion que le gouvernement de Sa Majesté le sultan et celui de Sa Majesté hellénique s'entendront scrupuleusement sur tout ce qui serait de nature, en modifiant le *statu quo*, à rendre plus difficile la tâche qu'elles ont acceptée. Elles n'hésitent donc pas à faire appel à la modération de la Sublime Porte et à lui demander de suspendre, jusqu'à la clôture des travaux de la conférence, l'exécution des mesures comminatoires annoncées dans l'*ultimatum* du 11 décembre 1868. Elles croient devoir inviter, en même temps, le gouvernement hellénique à prendre les dispositions nécessaires pour empêcher, sur son territoire, toute manifestation hostile ou toute expédition armée, par

terre ou par mer, qui pourrait faire naître un conflit avec les forces ottomanes. »

L'ambassadeur de France à Constantinople et le ministre français à Athènes portèrent cette dépêche à la connaissance des deux cabinets, et les autres plénipotentiaires les firent appuyer par les représentants de leurs gouvernements respectifs dans les deux pays.

Après six séances laborieuses, les plénipotentiaires apposèrent leur signature à la déclaration suivante, qui, dans le plus bref délai, devait être signifiée au gouvernement hellénique : «... Après une étude attentive des documents échangés entre les deux cabinets de Constantinople et d'Athènes, les plénipotentiaires sont tombés d'accord pour regretter que, cédant à des entraînements sur lesquels son patriotisme a pu s'égarer, la Grèce ait donné lieu aux griefs articulés par la Porte Ottomane, dans l'*ultimatum* remis le 11 décembre 1868 au ministre de S. M. le roi des Hellènes. Il est constant, en effet, que les principes du droit des gens obligent les Hellènes, comme toutes les autres nations, à ne pas permettre que des bandes se recrutent sur leur territoire, ni que des bâtiments s'arment dans leurs ports, pour attaquer un État voisin.......

« Quant aux dommages privés, encourus par les sujets ottomans, le gouvernement grec ne contestant nullement à la Turquie le droit de faire poursuivre, par la voie judiciaire, les réparations qui pourraient être dues, et la Turquie acceptant, de son côté, la juridiction des tribunaux grecs, les plénipotentiaires

Le prés[illegible]
tentiaires [illegible] examen des faits
cours resp[illegible] ne doit né-
hellénique [illegible] pour que l'œuvre de
une déte[illegible] »
concilia[illegible] prêt à signer
quels [illegible] la déclaration dont
Athène[illegible] Mais une nou-
nipote[illegible] termes de la *décla-*
ris, [illegible] devaient être re-
diffé[illegible] Turquie; or, la Sublime
accom[illegible] gouvernement hellénique prit
nait[illegible] il pouvait donc sortir de là
s'est [illegible] La conférence trancha
mi[illegible] que les relations seraient
Tu[illegible] que la Grèce aurait adhéré
gé[illegible] la Turquie ayant, de son côté,
à [illegible] condition, à donner suite aux
le [illegible] indiquées dans son ultima-
S[illegible]

[illegible] approuvèrent ensuite le pro-
[illegible] rédigé par M. de la Valette,
[illegible] accompagner la déclaration adressée par
[illegible] au cabinet hellénique.
[illegible] de M. de la Valette au ministre des
[illegible] étrangères de Grèce, sous la date du 29 jan-
[illegible] renfermait un passage capital, celui du
[illegible] au cabinet d'Athènes pour envoyer
[illegible] et voici comment M. le président de la
[illegible] s'exprimait à cet égard : « Pour que la
[illegible] de la conférence ait la valeur immé-
[illegible] que les cabinets désirent pouvoir y attacher, il

est nécessaire que *dans la semaine qui suivra la remise de la déclaration* le gouvernement hellénique réponde, en notifiant à la conférence, par mon entremise, son adhésion pure et simple aux décisions exposées dans cet acte et sa résolution d'y conformer désormais son attitude... *Passé le délai indiqué*, la conférence devrait, à son vif et profond regret, considérer comme un refus le silence du cabinet d'Athènes, et ses propres efforts de conciliation comme épuisés. Il ne lui resterait plus dès lors qu'à abandonner le gouvernement hellénique aux conséquences d'une détermination qui serait en opposition avec le vœu de toutes les puissances en faveur du maintien de la paix. »

Tous les cabinets européens avaient instamment recommandé à la Grèce d'accepter la déclaration de la conférence, et l'empereur de Russie s'était empressé d'écrire à son gendre le roi des Hellènes pour l'y déterminer. Mais, après l'attitude qu'il avait prise dans le conflit gréco-turc, le cabinet Bulgaris était placé dans la situation la plus difficile, et force lui fut de donner sa démission, qui fit naître une longue crise ministérielle.

Le roi, de son côté, se trouvait dans une grande perplexité : il était, certes, grandement d'avis d'accepter la déclaration de la conférence. Mais le peuple murmurait, et le délai accordé à la Grèce pour répondre n'était, nous l'avons dit, que d'une semaine à partir de la remise de la déclaration.

Cependant, le 5 février, Georges I[er] réussit à former un cabinet dont le président, M. Zaïmi, con-

sentit à accepter la déclaration de la conférence de Paris. Le délai fixé était expiré ; mais le ministre de France, auquel des pouvoirs avaient été conférés, le prolongea de vingt-quatre heures. Le 7 février, M. Walewski s'embarquait pour la France avec l'adhésion du gouvernement hellénique.

La conférence de Paris avait donc réussi dans l'œuvre si difficile dont elle s'était chargée : son président, le marquis de la Valette, reçut les félicitations de tous les plénipotentiaires, et il y répondit par ces paroles, dont la sagesse ne fut malheureusement pas toujours imitée par ses successeurs : « Le plénipotentiaire français ne veut pas exagérer les résultats auxquels la conférence est arrivée. Il croit cependant qu'on ne saurait équitablement en contester la valeur, car les cabinets représentés dans cette réunion sont parvenus à prévenir le conflit qui était près d'éclater en Orient et à écarter ainsi une cause de complications pour toute l'Europe. M. de la Valette espère en outre, avec M. le prince de Metternich, que l'exemple donné par la conférence ne sera pas perdu, et que l'œuvre pacifique accomplie en vertu et dans l'esprit du protocole du 14 avril 1856 *restera comme un précédent qui sera de plus en plus invoqué dans les dissentiments qu'une délibération commune peut aplanir.* »

VI

Il y a eu, pendant la durée du second empire, quatre sessions législatives : la première se termina en 1857,

la seconde en 1863, la troisième en 1869; on verra plus loin quand et comment se termina la quatrième.

La session de 1869, tenue à la veille des élections générales, n'offrit qu'un médiocre intérêt : le gouvernement, en effet, ne s'occupait qu'à peser les chances de ses candidats, et ces derniers ne songeaient guère qu'à préparer le succès de leurs candidatures. Cependant, de l'espèce de torpeur d'une session *in extremis* se dégagea bientôt un certain esprit de liberté, qui s'empara du corps législatif et finit par gagner le sénat lui-même.

En vain l'empereur, dans son discours d'ouverture, déclara-t-il catégoriquement « qu'il voulait maintenir hors de toute discussion les bases fondamentales de la constitution; » au nom du tiers parti, l'honorable M. Buffet vint formuler une demande d'interpellation « sur la direction que le gouvernement se proposait de donner à la politique intérieure du pays ».

La motion ne fut écartée qu'à une faible majorité, et pendant ce temps, au sénat, M. de Maupas, l'un des ministres du 2 décembre 1851, réclamait la responsabilité ministérielle, c'est-à-dire le retour au régime parlementaire !

A la fin de février et dans les premiers jours de mars, une vive discussion s'engagea, au corps législatif, au sujet des traités passés entre la ville de Paris et le crédit foncier, à qui l'on reprochait d'avoir réalisé des bénéfices exorbitants. L'opposition profita de l'occasion pour remettre sur le tapis l'éternelle question des cimetières de Paris, du cimetière projeté

à Méry-sur-Oise et des changements opérés dans le jardin du Luxembourg. On s'acharna d'autant plus à ce dernier débat que tous les coups dirigés contre M. Haussmann retombaient d'aplomb sur l'empire.

Cependant, à la veille des élections, la presse, émancipée presque complétement par la loi du 10 mai 1868, abusait jusqu'à la licence des libertés dont elle venait d'être mise en possession, et les orateurs des réunions populaires allaient, s'il est possible, encore plus loin. On a prétendu que, pour dégoûter complétement la partie saine de la population parisienne des violences de certains orateurs de clubs, le gouvernement avait poussé le machiavélisme jusqu'à inspirer quelques-uns d'entre eux. Un grand nombre prirent cette absurde accusation au sérieux, quoique le gouvernement n'eût guère tardé à sévir.

L'opposition, puissamment organisée, avait, elle aussi, ses candidatures officielles. Sa propagande, confiée à des agents pleins d'énergie et d'activité, excita dans les grandes villes tant de mécontentement contre l'empire, que le cabinet jugea nécessaire d'opposer aux accusations de ses adversaires le *tableau des progrès accomplis par la France sous le gouvernement impérial*. Dans ce document, qui ne forme pas moins d'un volume in-4° de 120 pages, étaient exposées les améliorations accomplies dans toutes les branches de l'administration, depuis 1852 jusqu'à 1869. On y constatait que les revenus publics s'étaient accrus de 745 millions, et qu'on avait profité de cet excédant pour consacrer des sommes plus élevées au service de la dette publique, pour

opérer la transformation de la flotte et des ports, pour achever les travaux publics, chemins de fer, canaux, etc.

Sans doute d'énormes dépenses avaient été faites; mais n'avaient-elles pas augmenté, dans de larges proportions, la richesse du pays? D'ailleurs, les chemins de fer, qui doivent un jour revenir à l'État, représentaient une valeur de 7 milliards; le matériel de l'armée s'était élevé de 591 à 968 millions; le matériel de la marine de 784 millions à 1 milliard 400 millions; enfin le réseau télégraphique représentait lui-même une valeur de 30,000,000 de francs!

Venait ensuite l'énumération des actes *utiles*, dont le gouvernement de Napoléon III avait le droit de s'enorgueillir : il avait donné à la France trois départements nouveaux et une admirable colonie, la Cochinchine; il avait élevé le niveau de la moralité publique (1); la propriété littéraire avait été créée, la législation pénale adoucie, la contrainte par corps abolie, le système cellulaire abandonné, etc., etc.

Ce tableau était de nature à éblouir. Il mettait en lumière ce fait que si dans tous les pays la richesse publique s'était singulièrement accrue, l'exposition universelle de 1867 avait prouvé la prodigieuse fécondité du génie industriel de la France. Il est certain qu'une grande prospérité régnait dans tout l'empire. Mais les hommes d'État placés à la tête du pouvoir avaient le tort de fermer les yeux sur la dé-

(1) Preuve : les crimes, après avoir suivi une marche ascendante jusqu'en 1856, n'avaient pas cessé, depuis cette époque, de diminuer d'année en année.

moralisation qui gagnait de proche en proche. Sans doute cet état de choses était antérieur au règne de Napoléon III : les dernières années de la monarchie de juillet avaient été signalées, en effet, par de grands scandales publics et privés; en refusant pendant tant d'années la liberté d'enseignement, inscrite dans la charte de 1830, le gouvernement de Louis-Philippe s'était fait à lui-même un mal irréparable. Mais le mal prit de bien autres proportions après 1848 : alors, les mauvaises passions et les doctrines perverses brisèrent toutes les digues. Le matérialisme fut ouvertement prêché, ouvertement pratiqué dans la société, et nombre d'écrivains travaillèrent énergiquement à le faire pénétrer dans les consciences. Il y aurait injustice assurément à reprocher aux ministres de Napoléon III de n'avoir point détruit le mal à son origine. Ce mal, nous le répétons, venait de loin; mais il est certain qu'au lieu de le combattre, on semblait parfois l'encourager jusqu'à un certain point. Chose lamentable! tandis que les peines les plus sévères atteignaient les écrivains politiques hostiles au gouvernement, pleine licence était laissée aux adversaires de l'Église, de la famille, de la société : madame Sand était, disait-on, en faveur à la cour; M. Renan, l'adversaire du christianisme, professait au Collége de France, et M. Taine examinait, sur l'histoire, les jeunes hommes qui se destinaient à Saint-Cyr! D'un autre côté, en favorisant, outre mesure, des entreprises financières et industrielles, qui accordaient plus à la spéculation qu'aux intérêts vraiment sérieux; en donnant l'exemple d'un luxe effréné, qui, de proche en proche, avait pénétré

jusqu'aux dernières couches de la société, on provoquait, pour ainsi dire, la crise terrible qui devait éclater peu d'années plus tard. A force de créer des besoins factices, auxquels une minorité privilégiée pouvait seule satisfaire, on excitait jusqu'au délire les passions envieuses des démocrates de bas étage. Ceux-ci, imbus de principes détestables, dirigés par des chefs capables de tout, n'aspiraient qu'à réaliser par la violence une véritable chimère: l'égalité des jouissances!

Dans les hautes classes, de déplorables exemples étaient donnés : poussés par la soif du lucre, des chefs de famille sacrifiaient toutes les sûretés de l'avenir aux convoitises du présent. Nobles et bourgeois vendaient leurs terres et leurs maisons, pour accroître leurs revenus par des placements avantageux. Pendant ce temps, les fonctionnaires de tous grades, condamnés aux plus durs sacrifices, souffraient d'une misère relative, et ne servaient plus l'État qu'avec une sorte de dégoût. Quant aux ouvriers, trouvant leur salaire d'autant plus insuffisant que les objets de consommation renchérissaient dans des proportions inouïes, par suite du prélèvement énorme des intermédiaires, ils avaient imaginé de hausser leurs prix et de les imposer par des coalitions dont le caractère était tout politique.

Un pareil état de choses inspirait de sérieuses appréhensions aux esprits clairvoyants ; et, en effet, partout les bonnes mœurs disparaissaient, partout les liens de famille se relâchaient. La littérature et le théâtre n'étaient plus que des écoles d'immoralité. Quant à la presse, la voix de rares journalistes intelligents et

patriotes y était étouffée par celle des courtisans de la populace, qui poussaient à un complet bouleversement social. Chose qu'il faut noter! ces journaux, qui battaient incessamment en brèche tout ce que les hommes respectent sur la terre, la bourgeoisie en faisait sa pâture habituelle. La *Lanterne* de M. Rochefort se tirait à des milliers d'exemplaires et attisait les passions populaires. Pour porter remède à ce grave état de choses, il eût fallu prendre, sans tarder, des mesures décisives. Mais, après beaucoup de fluctuations, l'empereur, qui se figurait avoir conquis l'affection des classes ouvrières en consacrant des centaines de millions aux travaux publics, se rassura, espérant qu'il trouverait un point d'appui parmi *les travailleurs* des grandes villes et surtout de Paris, devenu comme le grand atelier national de la France. C'était, en quelque sorte, accepter le principe de révolution sociale posé depuis nombre d'années. La bride était lâchée aux appétits désordonnés des classes ouvrières, qui, résolues d'arriver au pouvoir par un coup de force, ne tenaient aucun compte de ce que faisait pour elles le gouvernement impérial.

Telle était la situation de la France, au mois de mai 1869, à la veille des élections.

La France avait 292 députés à élire. Grâce aux populations rurales, amies de l'ordre et par conséquent hostiles aux projets de prétendue réforme démocratique et sociale, les candidats *agréables*, ou du moins ceux qui ne se posaient pas en adversaires du second empire, furent élus au nombre de 205 (23 et 24 mai 1869).

L'opposition radicale et antidynastique, malgré tout le zèle de ses agents, ne réussit à faire nommer que 28 de ses candidats. Mais il restait à procéder à 59 scrutins de ballottage. Dans cette opération, qui eut lieu les 6 et 7 juin, les candidats officiels obtinrent 33 nominations. Ceux de l'opposition n'en eurent que 26; mais les journaux du parti ne manquèrent pas de faire remarquer que les vaincus avaient réuni cette fois, dans les diverses circonscriptions, un nombre de voix bien supérieur à celui des élections antérieures (1). Il s'était donc opéré dans le pays un certain revirement d'idées. Si, par crainte de nouveaux bouleversements, les institutions essentielles de l'empire, fondées sur la constitution du 14 janvier 1852, étaient acceptées par la majorité des citoyens, d'un autre côté, le désir des réformes libérales était presque universel, et des députés notoirement dévoués à l'empire n'avaient point hésité, dans leur profession de foi, à protester contre le gouvernement personnel.

Dès ce temps l'opposition la plus radicale dominait dans tous les grands centres. Les républicains modérés y étaient attaqués avec presque autant d'acharnement que les libéraux monarchiques. MM. Thiers et Jules Favre échouèrent, au premier tour de scrutin, aux élections de Paris. Les candidats présentés par le gouvernement n'y obtinrent que 74,000 voix contre 231,000. M. Gambetta, que son discours en faveur de

(1) Selon ces feuilles, les suffrages accordés aux candidats du gouvernement s'élevaient à 4,636,713, et ceux donnés pour l'opposition 3,266,366.

Baudin avait rendu populaire, l'emporta à une grande majorité sur M. Carnot, et M. Emile Ollivier fut battu par M. Bancel.

Cependant, le suffrage universel se montra moins révolutionnaire la semaine d'après : MM. Thiers, Jules Favre et Garnier-Pagès l'emportèrent, en effet, sur MM. Rochefort, Raspail et d'Alton-Shée, les coryphées de la démagogie. Les modérés semblaient donc reprendre le dessus : mais, le 22 novembre, aux élections complémentaires, M. Rochefort fut nommé en remplacement de M. Gambetta, qui avait opté pour Marseille; M. Raspail l'emporta sur M. Jules Favre à Lyon, M. Bancel y remplaça M. Hénon, et, chose curieuse, à Marseille M. Gambetta recueillit l'héritage de Berryer, l'immortel avocat de la monarchie, tandis que M. Esquiros, le démagogue, l'emportait sur M. Marie, l'ami de Berryer, le républicain aux doctrines honnêtes et modérées!

A la suite des élections, Marseille, Nantes, Amiens et Lille avaient été le théâtre de scènes assez graves. Les 8 et 9 juin, immédiatement après le vote de ballottage, des troubles sérieux eurent lieu à Paris. Les agitateurs, très-jeunes pour la plupart et vêtus de blouses blanches, parcouraient les boulevards et quelques quartiers voisin, brisant les kiosques et les réverbères, arrachant les bancs, pillant les magasins. Mais, comme la masse des habitants blâmait énergiquement ces désordres, ils ne se prolongèrent pas.

Les députés se réunirent au palais législatif, le 28 juin. Quelques jours après, le marquis de Talhouet et

M. Brame, d'accord avec MM. Buffet, Ollivier, d'Andelarre, Latour-Dumoulin, Chevandier de Valdrôme et quelques autres, présentaient à la chambre une proposition qui fut bientôt signée par 116 députés, et dont la rédaction définitive était celle-ci : « Nous demandons à interpeller le gouvernement sur la nécessité de donner satisfaction aux sentiments du pays, en l'associant, d'une manière plus efficace, à la direction de ses affaires, la constitution d'un ministère responsable, le droit pour le corps législatif de régler les conditions organiques de ses travaux et de ses communications avec le gouvernement, seraient, à nos yeux, des mesures essentielles pour atteindre ce but. »

L'appui de la gauche étant assuré à la proposition, elle avait toute chance d'être votée par la chambre. Cette probabilité jeta la consternation parmi les ministres. Il n'y avait que deux partis à prendre : ou engager la lutte contre les 116, ou, pour rester maître de la situation, se hâter de concéder tout ce que demandait le groupe d'opposants. Tel fut le parti qu'on crut devoir adopter le 8 juillet, et, le 12, le sénat recevait communication d'un message de l'empereur, annonçant que cette assemblée allait être convoquée pour examiner une série de propositions encore plus libérales que celles des 116. La tactique était habile; mais le tiers parti ayant cru devoir maintenir son interpellation, par défiance contre le gouvernement, celui-ci fit insérer dans le *Journal officiel* un décret qui prorogeait le corps législatif à une époque indéterminée et convoquait le sénat pour

leurs enfants, c'est de ne pas imiter leurs fautes... Ne compromettons pas, par la précipitation, la grande œuvre que l'empereur Napoléon a entreprise. »

Quant à M. Bonjean, son discours avait pour but de défendre un amendement qui proposait de transformer le sénat en chambre des pairs.

Le projet de sénatus-consulte, dont on lira le texte aux pièces justificatives, fut adopté, sans modifications essentielles, par 129 voix contre 3, dans la séance du 6 septembre.

VIII

La session législative s'ouvrit le 29 novembre, au milieu d'une certaine excitation populaire, à laquelle l'empereur fit allusion dans son discours : « Il n'est pas facile, y était-il dit, d'établir en France l'usage régulier et paisible de la liberté. Depuis quelques mois, la société française semble menacée par des passions subversives, la liberté compromise par les excès de la presse et des réunions publiques; chacun se demande jusqu'où le gouvernement poussera la longanimité. Mais déjà le bon sens public a prévalu contre les excitations coupables; les attaques n'ont servi qu'à montrer la solidité de l'édifice fondé par le suffrage de la nation. Néanmoins, l'incertitude et le trouble qui existent dans les esprits ne sauraient durer; la situation exige plus que jamais franchise et décision. Il faut parler sans détour et dire hautement quelle est la volonté du pays !

« La France veut la liberté, mais avec l'ordre.

L'ordre, j'en réponds. Aidez-moi, messieurs, à sauver la liberté! »

Napoléon III traçait ensuite tout un programme de politique intérieure et résumait en ces termes sa politique extérieure : « Je me félicite de voir les puissances étrangères entretenir avec nous des relations amicales; les souverains et les peuples désirent tous la paix et s'occupent des progrès de la civilisation! »

Un certain nombre d'élections, nous l'avons dit plus haut, restaient encore à valider : quelques-unes donnèrent lieu à des débats très-vifs, celles, par exemple, de MM. Ernest Dréolle et Clément Duvernois. M. Duvernois, homme d'un incontestable talent, avait pendant longtemps, dans la presse, fait une guerre acharnée aux journaux hostiles aux doctrines radicales. Mais, dès qu'il crut voir luire un brillant avenir pour l'empire, l'ancien promoteur des doctrines ultradémocratiques se transforma en ardent défenseur du système autoritaire de Napoléon III. Une telle conquête n'était pas à dédaigner; aussi M. Emile Ollivier, oubliant, pour un moment, ses anciennes philippiques contre les candidatures officielles (1), n'hésita-t-il point à soutenir celle du publiciste converti.

Cependant, la vérification des pouvoirs terminée, la session extraordinaire avait été close. La session ordinaire ne commença que le 27 décembre. Ce jour-là l'ancien cabinet donnait sa démission, et le lendemain paraissait dans le *Journal officiel* une

(1) Voir la séance du 1er avril 1869.

lettre de l'empereur à M. Emile Ollivier, où le chef de l'État chargeait le jeune député du Var *de lui désigner*, pour former un ministère homogène, quelques hommes expression fidèle de la majorité du corps législatif et fermement résolus à appliquer, dans sa lettre comme dans son esprit, le sénatus-consulte du 8 septembre.

Ce fut le 2 janvier seulement que le *Journal officiel* fit connaître la liste suivante des ministres nouveaux :

MM. Emile Ollivier, justice et cultes;
Comte Daru, affaires étrangères;
Chevandier de Valdrôme, intérieur;
Buffet, finances;
Général Lebœuf, guerre;
Amiral Rigault de Genouilly, marine;
Segris, instruction publique;
Le marquis de Talhouët, travaux publics;
Louvet, agriculture et commerce;
Maurice Richard, beaux-arts.

Le maréchal Vaillant restait ministre de la maison de l'empereur et M. de Parieu avait la présidence du conseil d'État.

L'un des premiers actes du nouveau ministère fut la destitution de M. Haussmann, qui avait formellement *refusé de donner sa démission* et qu'on remplaça par M. Chevreau, préfet du Rhône.

Régénérer l'empire par la liberté, tel était le programme de M. Ollivier, programme très-sympathique à plusieurs, mais que la plupart des conseillers de Napoléon III considéraient comme une véritable utopie.

La question du libre-échange fut, dans les deux

chambres, l'occasion de débats très-ardents. M. Thiers, M. Pouyer-Quertier et quelques autres encore défendirent, avec talent, le système protectioniste; mais le gouvernement ayant déclaré qu'il ne dénoncerait pas les traités de commerce, la discussion fut fermée, au corps législatif comme au sénat, par un ordre du jour où tout le monde reconnut la nécessité d'une nouvelle enquête. Le corps législatif nomma deux commissions : l'une, de 36 membres, chargée d'étudier les résultats des traités; l'autre, de 18 membres, ayant mission d'étudier la situation du commerce maritime.

Pendant que les chambres se livraient à ces graves discussions, des articles d'une violence inouïe paraissaient dans les journaux. Il existait à Paris une sorte d'émulation entre les folliculaires de la petite presse pour conquérir la notoriété de M. Rochefort, à qui des attaques forcenées contre le gouvernement et la société avaient ouvert les portes du corps législatif. Bientôt les feuilles départementales, elles aussi, voulurent prendre part à la mêlée. A la suite d'une polémique des plus vives entre *l'Avenir de la Corse* et *la Revanche*, journal démagogique fondé à Bastia par M. Paschal Grousset, M. Rochefort, dans *la Marseillaise*, avait cru devoir se mêler à la querelle. De là un cartel adressé par le prince Pierre Bonaparte, collaborateur de *l'Avenir Corse*, à M. le comte Henri de Rochefort, qui venait d'attacher M. Grousset à son journal en qualité de rédacteur en chef. Ce dernier, soit pour son propre compte, soit comme représentant du proprié-

taire de la *Marseillaise*, eut la malheureuse idée d'envoyer deux témoins à Auteuil, chez le cousin de l'empereur, dont il connaissait cependant le caractère violent. Ce qui se passa entre les deux témoins, MM. de Fonvielle et Victor Noir, on ne saurait le dire exactement; mais on sut bientôt que Pierre Bonaparte, emporté par la fougue de sa nature à demi sauvage, avait tué l'un des témoins, Victor Noir, et tiré deux coups de revolver sur l'autre témoin, M. Ulric de Fonvielle. Ce crime, dont la nouvelle se répandit immédiatement dans tout Paris, y jeta la stupeur. On rapprochait cet attentat de l'assassinat de Pantin, et l'on y voyait des signes avant-coureurs d'une catastrophe prochaine. Le soir même le meurtrier était mis en état d'arrestation et renvoyé devant la haute cour de justice.

Le 12 janvier 1870, jour de l'enterrement de Victor Noir, Paris faillit être le théâtre d'une vaste émeute. Plus de cent mille personnes s'étaient réunies à Passy, autour du domicile de la victime, et il est à croire que la journée ne se serait pas terminée sans collision, si M. Henri de Rochefort, homme de violence mais non de décision, n'avait faibli au moment d'agir. La syncope de l'auteur de la *Lanterne* dérangea tous les plans des conspirateurs démagogiques; mais la catastrophe d'Auteuil n'en créa pas moins un véritable péril pour l'empire. Le peuple avait un drapeau, Victor Noir, et il croyait fermement que l'émeute, avortée le 12 janvier, serait prochainement victorieuse!

Cependant le gouvernement sévit contre les agita-

teurs. M. de Rochefort, comme pour se faire pardonner sa défaillance lors des obsèques de Noir, avait publié, dans *la Marseillaise*, sur la mort de son collaborateur, un article qui constituait un véritable appel aux armes. Il fut décidé qu'une demande de poursuites serait adressée au corps législatif, contre le député-pamphlétaire. La gauche tout entière combattit la demande : MM. Gambetta et Jules Ferry se firent particulièrement remarquer par la violence de leurs interpellations, et, poussé à bout, M. Emile Ollivier fit entendre ces protestations, si souvent citées depuis : « Nous sommes la loi, nous sommes le droit, nous sommes la modération, nous sommes la liberté, et, si vous nous y contraignez, messieurs, nous serons la force! »

Ces paroles étaient prononcées le 11 janvier. Le 17, l'autorisation de poursuite étant accordée par 222 voix contre 34.

Condamné, par défaut, à six mois de prison, M. le comte de Rochefort-Luçay était arrêté, le 7 février, à la porte d'un club de Belleville. Quelques centaines d'individus à figures patibulaires essayèrent bien d'élever des barricades; mais la force armée intervint, et l'ordre fut rétabli.

IX

Cependant, dès la fin de février 1870, l'influence du centre gauche prédominait au corps législatif. Tout le monde reconnaissait l'exactitude des paroles prononcées, quelques semaines auparavant, par

M. Thiers : « Les idées que je représente sont aujourd'hui assises au banc des ministres. »

M. Guizot, M. Odillon Barrot, le duc de Noailles, MM. Prevost-Paradol, de Rémusat, de Lasteyrie, d'Haussonville, Cochin, de Riancey, etc., et tous les anciens compagnons d'armes du comte de Montalembert, affluaient dans les salons du comte Daru et du marquis de Talhouët. Une commission parlementaire de décentralisation était créée, sous la présidence de M. Odillon Barrot, et le ministre de l'instruction publique en nommait une autre, de concert avec M. Guizot, pour étudier la question de la liberté d'enseignement. Les bonapartistes, mécontents, se demandaient si le cabinet du 2 janvier n'avait pas reçu mission de préparer, tout doucement, l'arrivée de M. le comte de Paris.

La vieille gauche n'était guère plus satisfaite que la fraction mécontente des impérialistes, de telle sorte que M. le comte Daru eut à défendre, contre les attaques de M. Jules Favre, le 22 février, le programme de politique intérieure du nouveau cabinet. Mais ce programme était appuyé par le suffrage de 360 voix contre 18.

Le parlementarisme, si vivement combattu par les amis personnels de Napoléon III, semblait donc tout à fait triomphant. Toutefois, au fond, l'empereur ne voyait pas sans une profonde répugnance les idées représentatives gagner incessamment du terrain sur le système autoritaire qu'il avait fait prévaloir depuis son coup d'État. Aussi, le 21 mars, adressait-il à M. Émile Ollivier une lettre dans laquelle il invitait le cabinet à lui soumettre un nouveau projet de

sénatus-consulte, pour mettre un terme « au désir immodéré de changement qui s'était emparé de certains esprits, et qui inquiétait l'opinion, en créant l'instabilité ».

Dans ce but il fallait, disait la lettre impériale, *fixer invariablement* les dispositions fondamentales qui découlaient du plébiscite de 1852, partager le pouvoir législatif entre les deux chambres, restituer à la nation le pouvoir constituant qu'elle avait demandé.

Le projet de sénatus-consulte, qui n'était point l'œuvre du cabinet mais celle de M. Rouher, fut soumis au sénat le 28 mars.

Personne, en France, ne répugnait autant que Napoléon III à la transformation de l'empire en gouvernement parlementaire. Aussi, M. Rouher avait-il eu grand soin de glisser, dans son projet de sénatus-consulte, un article 13, ainsi conçu : « L'empereur est responsable devant le peuple français, auquel il a toujours droit de faire appel ; » et ce n'était pas tout : l'article 44 portait « que la constitution ne pourrait être modifiée que par le peuple, sur la proposition de l'empereur ».

Ces deux articles soulevèrent, comme on devait s'y attendre, la plus vive opposition ; mais l'empereur ne céda point. Restait seulement à faire sanctionner, par la nouvelle chambre, le sénatus-consulte du 28 mars. C'était chose assez facile, car récemment 227 voix contre 43 avaient accordé au cabinet un vote de confiance en faveur de la nouvelle constitution. Mais, comme l'empereur éprouvait une grande

répugnance à soumettre le projet au corps législatif, M. Rouher et quelques autres conseillers de la couronne engagèrent vivement Napoléon III à recourir à un appel au peuple, lequel, disaient-ils, serait une sorte de rajeunissement de l'empire et une consécration populaire pour le prince impérial.

L'appel au peuple fut donc résolu dans les premiers jours d'avril 1870, et ce fut l'occasion de vives protestations au corps législatif, où l'opposition, dirigée alors par M. Thiers, attaquait le gouvernement avec une extrême vivacité.

La situation de M. Émile Ollivier devenait on ne peut plus difficile, car, dans son livre intitulé *le 19 janvier* (1), il s'était prononcé contre le plébiscite avec presque autant d'énergie que le prince Napoléon au sénat. Ce fut cependant le *jeune ministre* qui reçut mission de faire voter la mesure qu'il avait naguère combattue! Deux des membres les plus distingués du cabinet, MM. Buffet et Daru, n'avaient point hésité à donner leur démission, et leur exemple devait être bientôt suivi par l'honorable marquis de Talhouët. Dès le 19 avril le sénat discutait la nouvelle constitution, et le 20 le sénatus-consulte était adopté à l'unanimité. Ce fut seulement le 15 du mois suivant que le cabinet se reconstitua par l'adjonction de M. de Gramont, ambassadeur à Vienne, qui devint ministre des affaires étrangères, de M. Plichon, appelé à remplacer M. de Talhouët aux travaux publics, et de M. Mège, qui reçut le portefeuille de l'ins-

(1) Ouvrage publié en mars 1869.

truction publique. Le texte du plébiscite fut arrêté dans la forme suivante : « Le peuple approuve les réformes libérales opérées dans la constitution, depuis 1860, par l'empereur, avec le concours des grands corps de l'État, et il ratifie le sénatus-consulte du 20 avril 1870. »

Un décret du 23 avril, contresigné par tous les ministres, convoqua le peuple français dans les comices pour le dimanche 8 mai. Le scrutin ne devait être ouvert qu'un seul jour et les billets de vote ne devaient porter qu'un seul mot : OUI ou NON. Un comité central du plébiscite, divisé en trois sections, se forma, sous la présidence du duc d'Albuféra, avec le concours de 25 sénateurs, de 45 députés, de 10 rédacteurs en chef de journaux, etc.

Ce comité *conservateur* siégeait rue de Rivoli et correspondait avec la France entière.

L'opposition, de son côté, s'était organisée pour la résistance, et elle inondait la France de ses circulaires plus ou moins révolutionnaires. Les violences du radicalisme rallièrent au gouvernement, comme de coutume, beaucoup d'hommes peu sympathiques à l'empire mais qu'effrayaient les doctrines et les menées du parti démagogique. M. Guizot lui-même, devant les détestables aspirations de ce parti, se déclara partisan du plébiscite !

Cependant, la journée *plébiscitaire* du 8 mai était arrivée. Le vote eut lieu, dans toute la France, au chef-lieu de chaque commune, et dans les campagnes comme dans les villes les hommes d'ordre, effrayés de certaines manifestations ultra-démocrati-

ques, votèrent comme le voulait le gouvernement. D'après les listes électorales arrêtées le 31 mars 1870, le nombre des électeurs inscrits s'élevait à 10,939,384, et celui des votants, à 9,044,703.

Le résultat définitif de l'appel au peuple fut celui-ci : OUI : 7,358,886 ; NON : 1,571,939 ; BULLETINS NULS : 113,978. A Paris et dans le département de la Seine, où l'opposition a presque toujours obtenu la majorité, les votes opposants furent beaucoup moins nombreux qu'on ne le supposait : 184,246 voix contre 139,538. Dans les autres départements, celui des Bouches-du-Rhône se fit seul remarquer par une majorité de votes négatifs. Les ouvriers, les *travailleurs* de la plupart des villes principales votèrent NON (1) : enrôlés sous la bannière de quelques chefs audacieux, ils étaient prêts à courir les aventures, tandis que les bourgeois et les paysans, intéressés au bon ordre, ne voulaient, à aucun prix, se jeter dans l'inconnu.

X

Le 21 mai eut lieu, dans la salle des états au Louvre, la séance impériale où les résultats du plébiscite devaient être solennellement annoncés. Après un discours de M. le président du corps législatif, discours où les félicitations les plus ardentes étaient

(1) Voici les noms de ces villes : Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Lille, Rouen, Saint-Étienne, Metz, Nantes, Nimes, Besançon, Montpellier, Angers, Limoges, Brest, Toulon. Les oui l'emportèrent, toutefois, à Amiens, Poitiers, Strasbourg, le Havre, Tours, Orléans, Nancy, Reims, Bourges, Rennes, Angoulême, Versailles, etc.

prodiguées, Napoléon III prit la parole en ces termes :

« L'empire aujourd'hui se trouve affermi par sa base : il montrera sa force par sa modération. Débarrassés des questions constitutionnelles qui divisent les meilleurs esprits, nous ne devons plus avoir qu'un but : rallier autour de la constitution que le pays vient de sanctionner les honnêtes gens de tous les partis ; assurer la sécurité, amener l'apaisement des passions ; préserver les intérêts sociaux de la contagion des fausses doctrines ; rechercher, avec l'aide de toutes les intelligences, les moyens d'augmenter la grandeur et la prospérité de la France ; répandre partout l'instruction ; simplifier les rouages administratifs, porter l'activité du centre, où elle surabonde, aux extrémités, qu'elle déserte. »

Un grand calme suivit le plébiscite. Le parti révolutionnaire-radical, voyant l'effroi qu'il inspirait, semblait comprendre la nécessité de rester dans l'ombre pendant quelque temps. Quant à la gauche dite modérée, dont M. Ernest Picard était le chef à peu près reconnu, et qu'on désignait aussi sous le nom de *gauche ouverte*, elle manifestait, jusqu'à un certain point, l'intention d'accepter l'empire, s'il restait fidèle à ses promesses libérales.

Investi, par le sénatus-consulte du 8 septembre, de l'initiative parlementaire, le corps législatif ne tarda point à abuser de ce droit, dont il avait été si longtemps privé ; les projets de loi succédaient aux projets de loi avec une telle rapidité que deux ou trois sessions parlementaires n'eussent pas suffi pour les examiner. Au nombre des projets présentés se

trouvait celui du contingent militaire, que la chambre, animée de l'esprit le plus pacifique, avait fixé à 90,000 hommes. Mais ce chiffre était à peine arrêté, que M. le duc de Gramont venait annoncer à la tribune du corps législatif que la couronne d'Espagne avait été offerte au prince Léopold de Hohenzollern et que son acceptation serait un *casus belli* pour la France. Une telle nouvelle, tombant, pour ainsi dire, au milieu d'une situation éminemment pacifique, ne pouvait manquer d'agiter l'opinion publique. Le pays attendait avec anxiété la réponse aux explications demandées à Berlin par le gouvernement français. L'un des membres du corps législatif ayant, le 5 juillet, déposé une demande d'interpellation sur cette grave affaire, dès le lendemain M. le duc de Gramont lisait la déclaration suivante :

« Je viens répondre, messieurs, à l'interpellation qui a été déposée hier par M. Cochery. Il est certain que le maréchal Prim a offert au prince Léopold de Hohenzollern la couronne d'Espagne et que ce dernier l'a acceptée ; mais le peuple espagnol ne s'est point encore prononcé, et nous ne connaissons pas les détails vrais d'une *négociation qui nous a été cachée.* (Mouvement prolongé.) Aussi une discussion maintenant ne saurait-elle aboutir à aucun résultat pratique. Nous vous prions donc, messieurs, de l'ajourner. Nous n'avons cessé de témoigner nos sympathies à la nation espagnole et d'éviter tout ce qui aurait eu les apparences d'une immixtion quelconque dans les affaires intérieures d'une noble et grande nation

en plein exercice de sa souveraineté. Nous ne sommes pas sortis, à l'égard des divers prétendants au trône, de la plus stricte neutralité, et nous n'avons jamais témoigné *pour aucun d'eux* ni préférence ni éloignement. Nous persistons dans cette conduite. Mais nous ne croyons pas que le respect des droits d'un peuple voisin *nous oblige à souffrir* qu'une puissance étrangère, en plaçant l'un de ses princes sur le trône de Charles-Quint, puisse *déranger*, à notre détriment, l'équilibre actuel des forces en Europe... (Bruyants applaudissements) et *mettre en péril les intérêts et l'honneur de la France* (Nouveaux applaudissements). Cette éventualité, nous en avons le ferme espoir, ne se réalisera pas. Pour l'empêcher nous comptons à la fois *sur la sagesse du peuple allemand* et sur l'amitié du peuple espagnol. S'il en était autrement, forts de votre appui, messieurs, et de celui de la nation, nous saurions remplir notre devoir sans hésitation et sans faiblesse. » (Applaudissements prolongés. — Acclamations.)

M. Crémieux crut devoir protester contre ces applaudissements. D'après lui, les paroles de M. le ministre des affaires étrangères équivalaient à une déclaration de guerre. Or, en pareille occasion, il était indispensable de suspendre la discussion du budget jusqu'à ce que la situation se fût éclaircie. M. Émile Ollivier, garde des sceaux et président du conseil, combattit la proposition de M. Crémieux : « La déclaration de M. le ministre des affaires étrangères, dit le chef du cabinet, ne renferme aucune espèce de provocation contre personne...; le gouvernement

désire la paix; il la désire avec passion (exclamation de M. Jules Favre); il la désire avec passion, mais avec honneur. Nous ne voulons pas la guerre... Nous ne sommes préoccupés que de notre dignité. Si nous croyions un jour la guerre inévitable, nous ne l'engagerions qu'après avoir demandé et obtenu votre concours. » Le 11 juillet, le duc de Gramont venait s'excuser auprès de la chambre de n'avoir pu répondre encore à sa légitime impatience : « Messieurs, disait-il, il est impossible au gouvernement de rien porter à la connaissance du corps législatif...; le gouvernement attend les réponses d'où dépendent ses résolutions. Tous les cabinets auxquels nous nous sommes adressés paraissent admettre la légitimité de nos griefs... »

Le 12, à la chambre des députés, M. Clément Duvernois interpella, à son tour, le gouvernement sur la question hispano-prussienne. Le lendemain 13, M. de Gramont s'empressait de communiquer au corps législatif les bonnes nouvelles que voici : « L'ambassadeur d'Espagne avait annoncé officiellement, la veille, la renonciation du prince Léopold de Hohenzollern à la candidature au trône d'Espagne. »

A ces mots, un mouvement de joie véritable se manifesta dans l'assemblée. Mais les fronts se rembrunirent lorsque le ministre ajouta « que les négociations avec la Prusse n'étaient pas encore terminées et qu'il lui était par conséquent tout à fait impossible, pour le moment, de soumettre à la chambre et au pays un exposé général de la situation ».

L'anxiété était grande dans tout l'empire. Elle datait, du reste, de Sadowa. D'instinct, tout le monde

en France avait compris dès lors qu'en laissant écraser l'Autriche, au profit de Guillaume de Prusse et de Victor-Emmanuel, Napoléon III avait porté un coup mortel à sa puissance. Parmi les courtisans des Tuileries plusieurs, toutefois, croyaient le mal facilement réparable. Était-il donc si difficile de reconquérir par de nouvelles victoires le prestige de notre vieille gloire? Néanmoins, tout en espérant que la guerre contre la Prusse pourrait être évitée, les hommes bien informés rappelaient, avec insistance, que depuis de longues années la Prusse n'avait cessé de faire d'immenses préparatifs de guerre. Certes nos troupes n'étaient point inférieures à celles de l'Allemagne, mais elles n'étaient nullement préparées pour la grande guerre : nos cadres étaient insuffisants, notre matériel d'artillerie laissait énormément à désirer, notre cavalerie, peu nombreuse, n'avait point été mise au courant du nouveau rôle qu'elle serait appelée à jouer, et, chose qu'il fallait surtout noter, personne depuis la mort du maréchal Niel, personne, ni autour de l'empereur ni au ministère de la guerre, n'avait eu le courage de réclamer pour l'armée certaines réformes absolument nécessaires! De là les angoisses profondes de vrais patriotes dont les sentiments, disons-le bien haut, n'avaient rien de commun avec ceux des chefs du parti républicain, qui ne songeaient qu'à se substituer à l'empire, par une révolution, et qui désiraient presque que nos soldats fussent vaincus, de peur qu'un succès militaire ne raffermît le gouvernement.

Cependant, le 15 juillet une déclaration identique était lue au sénat par le duc de Gramont, et au corps

législatif par M. Émile Ollivier. Voici le texte de ce document, que l'histoire doit enregistrer tout entier :

« La manière dont le pays a accueilli notre déclaration du 6 juillet nous ayant donné la certitude que vous approuviez notre politique, et que nous pouvions compter sur votre appui, nous avons aussitôt commencé des négociations avec les puissances étrangères, afin d'obtenir leurs bons offices auprès de la Prusse pour qu'elle reconnût la légitimité de nos griefs.

« Dans ces négociations nous n'avons rien demandé à l'Espagne, dont nous ne voulions ni éveiller les susceptibilités ni froisser l'indépendance; nous n'avons pas agi auprès du prince de Hohenzollern, que nous considérions comme couvert par le roi; nous avons refusé également de mêler à notre discussion aucune récrimination et de faire sortir la question de l'objet même dans lequel nous l'avions renfermée dès le début.

« La plupart des puissances ont été pleines d'empressement à nous répondre, et elles ont, avec plus ou moins de chaleur, admis la justice de nos réclamations.

« Le ministre des affaires étrangères prussien nous a opposé une fin de non recevoir, en prétendant qu'il ignorait l'affaire et que le cabinet de Berlin y était resté étranger. Nous avons dû nous adresser au roi lui-même, et nous avons donné ordre à notre ambassadeur de se rendre à Ems auprès de Sa Majesté. Tout en reconnaissant qu'il avait autorisé le prince de Hohenzollern à accepter la can-

didature qui lui avait été offerte, le roi de Prusse a soutenu qu'il était resté étranger aux négociations poursuivies entre le gouvernement espagnol et le prince de Hohenzollern; qu'il n'y était intervenu que comme chef de famille et nullement comme souverain, et qu'il n'avait ni réuni ni consulté le conseil de ses ministres. Sa Majesté a reconnu cependant qu'elle avait informé le comte de Bismarck de ces divers incidents. Nous ne pouvions considérer ces réponses comme satisfaisantes; nous n'avons pu admettre cette distinction subtile entre le souverain et le chef de famille, et nous avons insisté pour que le roi conseillât et imposât, au besoin, au prince Léopold une renonciation à sa candidature.

« Pendant que nous discutions avec la Prusse, le désistement du prince Léopold nous vint du côté d'où nous ne l'attendions pas, et nous fut remis, le 12 juillet, par l'ambassadeur d'Espagne. Le roi ayant voulu y rester étranger, nous lui demandâmes de s'y associer et de déclarer que si, par un de ces virements toujours possibles dans un pays sortant d'une révolution, la couronne était de nouveau offerte par l'Espagne au prince Léopold, il ne l'autoriserait plus à l'accepter, afin que le débat pût être considéré comme définitivement clos. (Approbation.) Notre demande était modérée; les termes dans lesquels nous l'exprimions ne l'étaient pas moins : « Dites bien au roi, écrivions-nous au comte Benedetti, le 12 juillet à minuit, dites bien au roi que nous n'avons aucune arrière-pensée, que nous ne cherchons

pas un prétexte de guerre, et que nous ne demandons qu'à résoudre honorablement une difficulté que nous n'avons pas créée nous-mêmes. » (Oui! oui! C'est vrai! très-bien!)

« Le roi consentit à approuver la renonciation du prince Léopold, mais il refusa de déclarer qu'il n'autoriserait pas, à l'avenir, le renouvellement de cette candidature (Mouvement). « J'ai demandé au roi, nous écrivait M. Benedetti le 13 juillet à minuit, de vouloir bien me permettre de vous annoncer en son nom que, si le prince de Hohenzollern revenait à son projet, Sa Majesté interposerait son autorité et y mettrait obstacle. Le roi a *absolument refusé* de m'autoriser à vous transmettre une semblable déclaration. (Nouveau mouvement.) J'ai vivement insisté, mais sans réussir à modifier les dispositions de Sa Majesté. Le roi a terminé notre entretien en me disant qu'il ne pouvait ni ne voulait prendre un pareil engagement, et qu'il devait, pour cette éventualité comme pour toute autre, *se réserver la faculté de consulter les circonstances.* » (Exclamations. — Vives protestations.)

Une voix : « On ne pousse pas plus loin l'insolence! (Oui! oui!)

M. Duruy : « C'est un défi!

M. le ministre : « Quoique ce refus nous parût injustifiable (Oui! oui!), notre désir de conserver à l'Europe les bienfaits de la paix était tel que nous ne rompîmes pas les négociations, et que, malgré votre impatience légitime, craignant qu'une discussion ne les entravât, nous avons demandé d'ajourner

nos explications jusqu'à aujourd'hui. (Très-bien! très-bien!) Aussi notre surprise a-t-elle été profonde lorsque hier nous avons appris que le roi de Prusse avait notifié par un aide de camp à notre ambassadeur qu'il ne le recevrait plus (Explosion de murmures), et que, pour donner à ce refus un caractère non équivoque, son gouvernement l'avait communiqué officiellement aux cabinets de l'Europe. (Mouvement d'indignation. — C'est trop fort!)

QUELQUES MEMBRES : « Décidément on ne pousse pas plus loin l'impertinence et l'audace!

M. LE MINISTRE : « Nous apprenions en même temps que M. le baron de Werther avait reçu l'ordre de prendre un congé, et que des armements s'opéraient en Prusse. Dans ces circonstances, tenter davantage pour la conciliation eût été un oubli de dignité et une imprudence. (Énergique adhésion. — Bravos prolongés.) Nous n'avons rien négligé pour éviter une guerre; nous allons nous préparer à soutenir celle qu'on nous offre (Oui! oui! très-bien!), en laissant à chacun la part de responsabilité qui lui revient. Dès hier nous avons rappelé nos réserves, et, avec votre concours, nous allons prendre immédiatement les mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts, la sécurité et l'honneur de la France. »

Les paroles qu'on vient de lire furent accueillies avec enthousiasme au sénat.

Tous les membres de l'assemblée se levèrent d'un mouvement unanime, et firent retentir la salle de leurs acclamations. C'était à qui féliciterait M. de Gramont de ses énergiques déclarations.

Au corps législatif, la majorité couvrit aussi d'applaudissements la note ministérielle. Mais la gauche demeura froide et morne : composée, en majeure partie, d'utopistes républicains, elle croyait à la paix universelle, et elle appelait de tous ses vœux le licenciement des armées permanentes, licenciement que suivrait immédiatement, elle n'en doutait pas, l'établissement *des Etats-Unis d'Europe.* Toutefois, cette béate conviction n'était point partagée par toute l'opposition. M. Thiers, par exemple, qui, avant et depuis Sadowa, avait signalé les périls que nous créaient, dans l'avenir, l'affaiblissement de l'Autriche et l'alliance de la Prusse avec l'Italie agrandie, M. Thiers, bien renseigné sur nos forces militaires, n'hésita point à dénoncer les périls de la situation :

« En présence de la manifestation qui vient d'avoir lieu, dit-il, je veux faire connaître pourquoi je ne me suis pas levé avec la majorité de la chambre. (Interruption.) Je crois aimer mon pays.... (Nouvelle interruption.) Quand la guerre sera déclarée, personne ne sera plus empressé que moi de fournir au gouvernement les moyens de le rendre victorieux. (Très-bien! très-bien!) Mon patriotisme est égal à celui de tous ici; mais s'agit-il de donner ou de refuser au gouvernement les moyens qu'il réclame? — Non; je proteste contre cette pensée. Il s'agit d'une déclaration de guerre faite à la tribune par le ministère. Eh bien, est-ce au ministère seul à la faire? Ne devons-nous pas avoir, nous aussi, la parole? Pour la prendre il nous faut le temps et la réflexion. (Interruption.) L'histoire, la France, le

monde nous regardent, messieurs; de la résolution que vous allez prendre peut résulter la mort de milliers d'hommes et DÉPEND PEUT-ÊTRE LA DESTINÉE DE NOTRE PAYS. Pour moi, avant cette décision redoutable, il me faut un moment de réflexion. (Nouveau bruit.— Approbation à gauche.) Souvenez-vous, messieurs, du 6 mars 1866. Vous m'aviez refusé la parole, alors que je signalais les moyens... (Exclamations.) Ce souvenir devrait vous inspirer le désir de m'écouter sans m'interrompre. Je suis très-résolu à entendre vos murmures et à les braver. (Très-bien! autour de l'orateur.)

« La demande principale du gouvernement, celle qu'il *a assuré être la seule qu'il eût faite, a reçu une réponse favorable*. (Non! non!) J'écoute en ce moment non les emportements du pays, mais ses intérêts réfléchis; j'ai la confiance que nous devons résister à des passions généreuses mais imprudentes...(Rumeurs à droite. — Approbation à gauche.) Sur un sujet si grave, tout membre, fût-il seul, fût-il le dernier dans votre estime, s'il a un doute, devrait pouvoir l'exprimer. (Parlez! parlez!) Or, je ne suis pas seul... (Interruption.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE : « Vous êtes quatorze!

M. DE CHOISEUL : « Si les élections avaient été libres, nous serions plus nombreux.

M. LE MARQUIS DE PIRÉ : « Rappelez-vous les défections de 1815!

M. THIERS : « Est-il vrai qu'au fond votre réclamation avait été écoutée? Est-il vrai que vous rompez sur une question de susceptibilité? Voulez-vous que

l'Europe dise que, lorsque le fond vous était accordé, *pour une question de forme* vous avez fait verser des torrents de sang? (Bruit.) Chacun ici ne doit accepter que la responsabilité qu'il lui convient de porter. Quant à moi, j'ai souci de ma mémoire, et je décline toute responsabilité. Oui, c'est la forme qui vous a blessé. (Non, non! — Si, si!)

« Je demande à la face du pays qu'on nous fasse connaître les dépêches qui ont déterminé de votre part une résolution qui est une déclaration de guerre. Je sais ce dont les hommes sont capables sous le coup de leurs émotions. Si j'avais eu, dans cette circonstance, l'honneur de diriger les affaires de mon pays... (Bruit) ce n'est pas un regret que j'exprime, vous le savez bien, j'aurais voulu lui laisser quelques instants de réflexion avant de prendre une résolution aussi grave.

« Je regarde cette guerre comme très-imprudente. J'ai été plus douloureusement affecté que personne des événements de 1866; plus que personne, *j'ai le désir d'une réparation; mais l'occasion est mal choisie.* (Interruption. — A gauche : Très-bien!) Oui, lorsqu'on vous a accordé la satisfaction à laquelle vous aviez droit; lorsque la Prusse avait expié, par un échec, la faute grave qu'elle avait commise de sortir du terrain de l'Allemagne, où est sa force, et de préparer tout à coup, sur nos derrières, une candidature hostile; lorsque l'Europe, avec un empressement qui lui fait honneur, avait déclaré que vous aviez raison, *écouter des susceptibilités sur la question de forme* (Bruit), *c'est s'exposer à regretter un jour sa précipitation!* (Exclamation.)

M. LE MARQUIS DE PIRÉ : « Vous êtes la trompette des désastres de la France! Allez à Coblentz! (Bruit prolongé.)

M. THIERS : « Je répète, malgré vos cris, que vous choisissez mal l'occasion de la réparation que je désire comme vous, et quand je vois que, sous le coup de vos impressions, vous ne voulez pas prendre un moment de réflexion et demander la communication des dépêches, je dis que vous ne remplissez pas, dans toute leur étendue, les devoirs qui vous sont imposés. (Réclamations. — A gauche : Très-bien!) Vous avez grand tort de laisser soupçonner que votre résolution est une résolution de parti! (Exclamation.)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE : « C'est vous qui n'êtes qu'un parti : nous sommes la nation, nous sommes 270!

M. THIERS : « Je suis prêt, je le répète, à voter toutes les ressources dont le gouvernement aura besoin, quand la guerre sera déclarée; mais je voudrais auparavant connaître les dépêches sur lesquelles se fondent vos susceptibilités. » (Approbation autour de l'orateur.)

Nous avons tenu à placer sous les yeux des lecteurs les paroles de M. Thiers, dont la clairvoyance devait bientôt éclater à tous les yeux. L'homme d'État, loin des affaires et dégagé de toute préoccupation personnelle, a fait preuve plus d'une fois, pendant sa carrière, de cette claire prévision des événements futurs. Par contre, le président du conseil des ministres, l'honorable M. Emile Ollivier, naguère plein d'enthousiasme pour l'unité germanique, était en-

traîné par les circonstances à se faire aussi belliqueux que M. Thiers membre de l'opposition l'était peu : « C'est l'âme désolée, disait M. le garde des sceaux, que nous nous décidons, mes collègues et moi, à faire la guerre à une nation civilisée; mais cette guerre est la plus nécessaire qui fût jamais... Nous nous sommes trouvés en présence d'un affront que nous ne pouvions supporter, en présence d'une menace qui, si nous l'avions laissée se réaliser, nous eût fait descendre au dernier rang des États ! Nous avons relevé l'affront, et nous avons ensuite pris nos précautions contre la menace. Dans les négociations nous n'avons été, au début, décisifs et rapides que parce que si nous avions perdu une minute, nous nous fussions trouvés en présence d'un fait accompli, et qu'étant obligés de faire la guerre nous eussions eu à nos pieds le boulet qu'on voulait y mettre...... Ce premier moment passé, nous avons été modérés, patients, conciliants, équitables. Si l'on nous avait accordé une satisfaction réelle, nous eussions accueilli cette satisfaction avec joie; mais cette satisfaction nous a été refusée. »

L'honorable M. Jules Favre insista pour obtenir la communication de la dépêche qui établissait l'insulte faite à la France par la Prusse, et M. Gambetta appuya vivement la demande de son collègue. Après une assez longue résistance, M. le président du conseil dut enfin se décider à donner lecture de deux dépêches établissant l'une le refus formel du roi de Prusse de ne point accorder à l'avenir son adhésion à la candidature du prince de Hohenzollern, l'autre la notification faite

à M. Benedetti par un aide de camp de Guillaume Ier, que ce prince n'aurait point de communication ultérieure à faire à l'ambassadeur de France. M. Émile Ollivier ajouta que cette notification avait été répandue dans toute l'Allemagne et affichée sur les murs dans plusieurs villes. Or, à une telle manière d'agir la France pouvait-elle répondre par l'abstention et le silence? — Le ministre ne comprenait pas ainsi le devoir d'un gouvernement. (Très-bien, très-bien!)

M. Émile Ollivier termina son discours par les paroles suivantes : « A partir d'aujourd'hui, messieurs, commence pour mes collègues et pour moi, une grande responsabilité : nous l'acceptons le *cœur léger*....

M. Boduin : « Dites *attristé!*

M. Esquiros : « Vous avez le *cœur léger* et le sang des nations va couler!

M. Émile Ollivier, il lui faut rendre ici justice, releva comme elle le méritait cette interprétation déloyale de sa pensée : « N'équivoquez pas, s'écria-t-il avec une indignation vraie, sur ces paroles *d'un cœur léger*; elles ne sauraient signifier *avec joie*, car je vous ai exprimé moi-même les douleurs que j'éprouvais d'être condamné à la guerre; j'ai voulu dire, et cela est évident, d'un cœur que le remords n'alourdit pas, d'un cœur confiant, parce que la guerre que nous ferons nous la subirons! »

La chambre, après cette discussion, se hâta de voter l'urgence sur deux projets de loi qui appelaient, l'un la garde mobile à l'activité, et l'autre autorisait le gouvernement à recevoir les engagements

volontaires, mais pour la durée de la guerre seulement. M. le ministre des finances obtint aussi l'urgence pour un troisième projet de loi, ainsi conçu : « Il est accordé au ministère de la marine, sur l'exercice de 1870, et au delà des crédits ouverts par la loi des finances du 8 mai 1869, des crédits montant à la somme de 16 millions. »

Après ces divers votes, M. Émile Ollivier, pour justifier le gouvernement des reproches de l'opposition, donna lecture de nouvelles dépêches de M. Benedetti, qui déclarait « qu'à la demande d'une nouvelle audience le roi de Prusse lui avait fait répondre qu'il ne pouvait reprendre avec M. l'ambassadeur de France la discussion relative aux assurances que le cabinet des Tuileries demandait pour l'avenir. » Sa Majesté, ajoutait M. Benedetti, m'a fait déclarer qu'elle s'en référait à cet égard aux considérations qu'elle m'avait exposées le matin. »

Quelques députés de la gauche, après cette lecture, déclarèrent, au nom de leurs collègues, que rien, rien absolument, dans les télégrammes dont on venait de donner lecture, ne leur semblait justifier une déclaration de guerre. Mais M. Ollivier, partageant les illusions entretenues par un petit nombre d'amis particuliers de l'empereur, soutint énergiquement que les procédés du roi de Prusse constituaient pour la France une humiliation qu'elle ne pourrait tolérer sans déshonneur. S'adressant directement aux membres de la gauche, « n'est-ce pas de vos rangs, messieurs, s'écria-t-il, que sont parties les premières attaques contre la Prusse? N'est-ce pas vous qui, de-

puis 1866, n'avez cessé de représenter l'œuvre de Sadowa comme une *déchéance intolérable* qu'il fallait effacer? (C'est vrai ! c'est vrai !) N'est-ce pas vous qui, tous les ans, une fois au moins par session, vous êtes levés pour répéter cette humiliante déclaration que la France était descendue de son rang, que, n'étant plus la première, elle devrait préparer la lutte qui lui rendrait ce rang? » (C'est vrai ! c'est vrai !)

M. Thiers, toujours clairvoyant, nous le répétons, quand il ne dirige point les affaires, fit un dernier effort pour dégoûter le gouvernement de la politique guerrière à laquelle, en 1840, le roi Louis-Philippe avait si sagement mis obstacle : « Assurément la France ne pouvait pas, ne devait pas souffrir l'entreprise de la Prusse sur l'Espagne ; mais il ne pouvait admettre que le fond étant obtenu, un grand effet moral étant produit, on ne se tînt pas pour satisfait. La Prusse avait commis une grande faute; il fallait en laisser peser sur elle tout le poids. Un jour en effet devait venir, un jour difficile pour elle, celui où elle mettrait la main sur l'Allemagne. Ce jour-là la Prusse serait condamnée par toute l'Europe, et l'Autriche serait avec nous. Aussi vous ai-je dit qu'il fallait savoir attendre, pour ne pas ajouter à une faute une autre faute, l'impatience de réparer la première. Oui, nous aurions trouvé là l'occasion de réparer Sadowa, et nous aurions eu le monde avec nous. — Messieurs, dit l'orateur en terminant, je fais appel à l'évidence et je dis : Si après une campagne comme celle qu'elle vient de faire on suppose que, retirant la candidature du prince de Hohenzollern, la Prusse

songe à la reproduire plus tard, c'est lui prêter un acte de folie... D'après les pièces lues tout à l'heure le roi Guillaume a consenti à déclarer, par l'organe de son gouvernement, qu'il avait connu et approuvé le retrait de la candidature, et ce n'est pas là une concession! Pouvez-vous le soutenir? Je dis donc que c'est une chose déplorable que, l'intérêt de la France étant sauvegardé, on ait, par des excitations jetées dans le pays, rendu la guerre inévitable.... Ce n'est pas pour les intérêts essentiels de la France, c'est par la faute du cabinet que nous avons la guerre! »

M. le duc de Gramont répondit à M. Thiers que si l'on avait attendu l'intervention des puissances étrangères on aurait donné à la Prusse le temps de compléter ses armements pour nous attaquer avec plus d'avantage. « Au surplus, ajouta-t-il, le gouvernement prussien a informé tous les cabinets de l'Europe de son refus de recevoir notre ambassadeur. C'est un outrage pour l'empereur et pour la France, et s'il se trouvait dans mon pays une chambre pour le supporter, je ne resterais pas cinq minutes ministre des affaires étrangères! (Bravos! applaudissements.) »

M. Jules Favre, s'élançant de nouveau à la tribune, somma le ministère, sur lequel, disait-il, pèserait, sans cela, l'entière responsabilité de la guerre, de soumettre à la chambre toutes les dépêches relatives au conflit, et notamment celle par laquelle le cabinet de Berlin avait notifié aux cabinets étrangers la résolution du roi de ne plus recevoir M. Benedetti. L'honorable M. Buffet ap-

puya vivement la demande de M. Jules Favre; mais elle fut rejetée par 164 voix contre 83.

La séance, suspendue pendant quelques heures, fut reprise à neuf heures et demie du soir. M. le marquis de Talhouët, rapporteur, déclara que la commission, à l'unanimité, approuvait les projets de loi relatifs au crédit de 50 millions demandés par le ministère de la marine, à l'appel de la garde nationale mobile et aux engagements volontaires. Il ajouta que la commission, connaissance prise de toutes les dépêches, approuvait aussi, à l'unanimité, la manière dont les négociations avaient été conduites par le gouvernement. Après avoir entendu M. Guyot-Montpayroux en faveur du projet ministériel, et MM. Pelletan et Gambetta contre, la chambre vota le crédit demandé, à la majorité de 246 voix contre 10.

Il était minuit lorsque les députés sortirent du palais législatif. La guerre était décidée. Pour la troisième fois, sous le règne d'un Napoléon, la France allait être envahie et démembrée!

L'enthousiasme des membres du sénat dépassa de beaucoup celui des députés du corps législatif. Après la séance du 16 juillet, messieurs les sénateurs se rendirent en corps à Saint-Cloud pour exprimer à l'empereur leurs vœux et leurs espérances : « Si l'heure des périls est venue, Sire, s'écria M. Rouher dans son discours, l'heure de la victoire est proche!... Votre Majesté se dévouera, quand la patrie reconnaissante aura décerné à ses enfants les honneurs du triomphe, Votre Majesté se dévouera à cette grande œuvre d'amélioration et de réforme dont la réalisation, la France

le sait et le génie de l'empereur le lui garantit, — ne subira d'autre retard que le temps que vous emploierez à vaincre! »

Il faut bien le reconnaître, la déclaration de guerre fut accueillie par la majorité du pays avec un certain élan. La démocratie socialiste, à laquelle ses chefs avaient prêché, depuis nombre d'années, le mépris de tout patriotisme et le « principe supérieur de la fraternité des peuples », demeura seule absolument indifférente et froide. A Paris et dans la plupart des grandes villes de l'empire, le *chant de la Marseillaise,* à peu près interdit depuis le 2 décembre 1851, retentissait dans les rues et sur les places. Les cris : « à Berlin! à Berlin! » se faisaient entendre dès qu'une troupe se montrait. Un petit nombre de militaires, qui savaient tout ce qui manquait à notre armée, exprimaient bien, avec timidité, certains doutes : « Nous nous sommes déshabitués de la grande guerre, disaient-ils, et les campagnes du Mexique ont dévoré nos vieux soldats de Crimée et d'Italie. D'ailleurs, rien ne sera prêt, ni les vivres, ni les munitions, ni l'habillement, ni les harnais; et cette fois nous n'aurons pas affaire à des Autrichiens, encore moins préparés que nous! » Mais le sort en était jeté, et l'on se rassura en répétant les paroles du maréchal Lebœuf dans les couloirs de la chambre : « Ne craignez rien! tout est prêt jusqu'au dernier bouton de guêtre ! » Le 20 juillet, la clôture de la session était prononcée, malgré les protestations de M. Emmanuel Arago.

XI

Le 22, dans la soirée, Napoléon III reçut aux Tuileries les membres du corps législatif et répondit en ces termes à l'allocution du président Schneider :

« Messieurs les députés, j'éprouve une grande satisfaction, à la veille de mon départ pour l'armée, de pouvoir vous remercier du concours patriotique que vous avez donné à mon gouvernement. Une guerre est légitime lorsqu'elle se fait avec l'assentiment du pays et l'approbation de ses représentants. Vous avez bien raison, Messieurs, de rappeler les paroles de Montesquieu : *Le véritable auteur de la guerre n'est pas celui qui la déclare, mais celui qui la rend nécessaire*. Nous avons fait tout ce qui dépendait de nous pour l'éviter, et je puis dire que c'est la nation tout entière qui, dans son irrésistible élan, a dicté nos conclusions.

« Je vous confie en partant l'impératrice, qui vous appellera autour d'elle si les circonstances l'exigent. Elle saura remplir courageusement le devoir que sa position lui impose. J'emmène mon fils avec moi. Il apprendra, au milieu de l'armée, à servir son pays. Résolu à poursuivre avec énergie la grande mission qui m'est confiée, j'ai foi dans le succès de nos armes, car je sais que la France est debout derrière moi et que Dieu la protège! » (Bravos prolongés. — Vive l'empereur! Vive la France!)

Le même jour était publiée une proclamation où l'empereur des Français, après avoir déclaré qu'il ne faisait pas la guerre à l'Allemagne, dont il respectait

l'indépendance, ajoutait que son but était de conquérir une paix durable *et de faire cesser cet état précaire où les nations employaient toutes leurs ressources à s'armer les unes contre les autres.*

Napoléon III quitta Saint-Cloud le 28, pour se rendre à Metz, et le jour même de son arrivée dans cette place il adressait à l'armée la proclamation suivante, qui fut publiée dans toute la France : « Soldats, je viens me mettre à votre tête pour défendre l'honneur et le sol de la patrie. Vous allez combattre *l'une des meilleures armées de l'Europe;* mais d'autres, qui valaient autant qu'elle, n'ont pu résister à votre bravoure. Il en sera de même aujourd'hui. *La guerre qui commence sera longue et pénible*, car elle a pour théâtre des lieux hérissés d'obstacles et de forteresses; mais rien n'est au-dessus des soldats d'Afrique, de Crimée, de Chine, d'Italie et du Mexique. Vous prouverez, une fois de plus, ce que peut une armée française, animée du sentiment du devoir, maintenue par la discipline, enflammée par l'amour de la patrie. Quel que soit le chemin que nous prenions hors de nos frontières, nous y trouverons les traces glorieuses de nos pères. Nous nous montrerons dignes d'eux. La France entière vous suit de ses vœux ardents, et l'univers a les yeux sur vous. De vos succès dépend le sort de la patrie et de la liberté. Soldats, que chacun fasse son devoir et le Dieu des armées sera avec nous. »

Lorsque l'empereur écrivait cet ordre du jour, il ne pouvait guère ignorer les immenses préparatifs militaires qu'avait faits la Prusse depuis Sadowa. Les aver-

tissements étaient en effet arrivés aux Tuileries de tous les points de l'horizon. Napoléon III savait certainement que le général de Moltke avait, en avril 1868, soigneusement visité les provinces rhénanes dans un but exclusivement militaire (1); les précieux renseignements adressés au général Trochu par le général Ducrot, en 1866, et deux autres lettres de ce dernier, écrites au général Frossard, en décembre 1868 et janvier 1869, avaient dû passer sous les yeux du souverain (2). D'un autre côté, le colonel Stoffel, attaché militaire à l'ambassade française de Berlin, avait envoyé, en 1866, 1868 et 1869, plusieurs rapports dans lesquels il faisait connaître les immenses préparatifs de la Prusse et mettait en pleine lumière l'incontestable supériorité de son armée sur la nôtre, au point de vue du nombre, de l'instruction, de l'organisation et surtout de la discipline. Notre ambassadeur à Berlin, M. Benedetti, avait lui-même appelé l'attention du gouvernement sur le grand danger des armements de la Prusse, en insistant sur ce point que nos voisins *possédaient une organisation militaire telle qu'ils pouvaient passer, en quelques heures, pour ainsi dire, de l'état de paix à l'état de guerre* (3). Plusieurs journaux, moins confiants que ceux du gouvernement, avaient signalé la prodigieuse activité que déployait l'administration de la guerre à Berlin. Mais depuis le jour où notre gouvernement, pour conquérir un peu de popularité auprès des gens d'affaires, avait

(1) *Papiers secrets de l'empire*, LXI.
(2) *Papiers secrets*, LVIII, LIX.
(3) *Ma mission en Prusse*, par M. Benedetti, 1871.

forcé le maréchal Randon à briser une partie des cadres de l'armée française, celle-ci déclinait à vue d'œil. L'administration militaire semblait frappée d'incurie. Un homme, le maréchal Niel, avait compris l'immense danger d'une telle situation. Mais autour du souverain pas un serviteur dévoué qui appelât son attention sur des réformes indiquées depuis longtemps par les militaires les plus compétents. Lorsque le général Trochu publia son ouvrage sur l'armée française, ouvrage qui souleva contre lui tant d'absurdes colères, il en avait depuis nombre d'années déposé aux Tuileries les chapitres manuscrits! Mais en ce temps-là, comme aujourd'hui du reste, les courtisans réussissaient seuls à se faire lire ou écouter en haut lieu (1).

Le maréchal Niel, dont l'énergie égalait l'intelligence, avait cependant obtenu que nos forces militaires seraient organisées de façon qu'elles fussent à peu près égales à celles de la Prusse. Après un très-long travail d'élaboration, le corps législatif avait voté, en janvier 1868, une loi qui, par ses dispositions, devait assurer au pays un effectif d'un million trois cent mille hommes (2). Mais le maréchal Niel mourut dans l'intervalle, et après lui le nouveau système militaire, combattu à outrance par

(1) Le général Trochu, dans ses entretiens avec Napoléon III, put se convaincre plus d'une fois que l'empereur n'avait pas jeté les yeux sur ses mémoires militaires.

(2) 550,000 hommes de la garde mobile (classes de 1864, 1865 et 1866) devaient faire partie de cette grande armée d'un million trois cent mille soldats.

l'opposition, devint tellement impopulaire, et, d'un autre côté, la *majorité conservatrice* vota pour le service de la garde mobile une somme tellement minime (1), qu'en juillet 1870, lorsque la guerre éclata, cette garde n'existait, en réalité, que sur le papier. L'armée française, déduction faite des non-valeurs et des troupes de dépôt, ne s'élevait guère à cette époque, d'après l'*exposé de la situation de l'empire*, qu'au chiffre de 434,000 hommes, dont 70,000 étaient en Algérie ou en Italie et plus de 100,000 en congé temporaire. Ainsi, c'était avec 235 ou 240,000 hommes éparpillés sur toute la surface de la France, et qu'il fallait transporter sur les frontières de l'est et du nord-est, qu'on allait affronter les forces coalisées de toute l'Allemagne! En ce moment, l'empereur comprit la faute immense qu'on avait commise en n'organisant point la garde mobile, et il donna l'ordre de l'appeler immédiatement sous les drapeaux; on fit plus : les jeunes gens des classes de 1864, 1865, 1866, libérés par leurs numéros ou qui avaient des remplaçants à l'armée, furent aussi rappelés. On aurait pu, en outre, réunir toutes les gardes nationales sédentaires du pays. Sans doute en face de troupes régulières leur concours aurait été bien insuffisant; néanmoins, réunies dans les villes et placées sous le commandement d'anciens officiers, elles auraient pu rendre quelques services, et l'on n'eût pas vu une ville comme Nancy ouvrir ses portes à une douzaine d'audacieux uhlans! Mais, on doit se le rappeler, les milices

(1) 5,000,000!

citoyennes avaient été supprimées et désarmées partout, dès le commencement de l'empire. Le gouvernement, d'ailleurs, ne disposait pas d'assez de fusils pour les armer : ceux qu'on avait retirés aux troupes pour les remplacer par des chassepots avaient été en grande partie vendus, à vil prix, à des industriels. Ceux-ci, en expédiant à l'étranger (surtout en Italie) des armes susceptibles d'être avantageusement transformées, purent se vanter d'avoir fait une excellente spéculation. — « Ne vous dessaisissez pas de ces fusils, avaient dit quelques officiers généraux d'artillerie, car ils sont excellents, et vous serez peut-être heureux de les retrouver un jour! » — Mais paroles vaines! les marchés, malgré tout, avaient été maintenus!

L'armement de la troupe de ligne, au début de la campagne, était complet; mais l'approvisionnement en cartouches et en munitions diverses ne répondait nullement aux nécessités probables d'une guerre qui, de l'avis même de l'empereur, devait durer longtemps. Lorsqu'on lit aujourd'hui la série de dépêches adressées par les chefs de corps au maréchal Lebœuf, au ministre de la guerre, aux intendants, et lorsqu'on se rend compte du dénûment où durent se trouver nos troupes, on s'explique facilement l'hésitation de certains chefs et l'indiscipline d'une partie de leurs soldats.

On a vivement reproché à nos généraux d'artillerie de n'avoir point expérimenté les canons prussiens, dont les défauts étaient sans doute connus, mais qui, par leur tir plus rapide et par leur portée beau-

coup plus grande, devaient donner un si grand avantage à nos ennemis. Il est certain que les pièces prussiennes, beaucoup plus nombreuses que les nôtres, et qui balayaient le terrain à cinq ou six kilomètres en avant, paralysèrent, en plusieurs circonstances, l'élan de notre admirable infanterie et ne permirent pas aux mitrailleuses et aux chassepots de produire tout l'effet qu'on en attendait. Mais, encore une fois, ce qui assura surtout la victoire aux Allemands, ce fut, outre la supériorité du nombre, un ensemble de mesures et de combinaisons admirablement concertées.

Depuis de longues années, l'administration militaire de la Prusse, dirigée par M. de Roon, avait reçu toutes sortes de perfectionnements. Là point de centralisation exagérée et abusive, comme en France; là les chefs de service *laissaient faire* leurs subordonnés, et ne rendaient pas les affaires interminables par l'absurde prétention de mettre la main à tout. Du grand au petit, chacun avait sa responsabilité. L'instruction des officiers était l'objet de soins incessants. Depuis notre guerre de 1859 en Italie, la Prusse, on l'a dit avec raison, formait comme un grand camp de manœuvres, où M. de Moltke, entouré des jeunes officiers les plus instruits et les plus intelligents, avait ouvert, en quelque sorte, une véritable école de généraux. Tandis qu'en France les études militaires étaient à peu près nulles (1), et que les comités des

(1) Les éloges prodigués par M. Thiers, président de la république, lors de sa visite à Saint-Cyr, ne prouvent qu'une chose, c'est que la vérité n'arrive pas en haut lieu plus facilement que par le passé.

différentes armes, murés dans de vieilles routines, demeuraient systématiquement étrangers à tous les progrès accomplis ailleurs; chez nos voisins, au contraire, on se tenait au courant de toutes les inventions, de tous les procédés scientifiques dont l'art de la guerre pouvait profiter.

Après avoir, grâce à la politique si malhabile des divers cabinets français, démembré le Danemark et à peu près anéanti la puissance militaire de l'Autriche; après avoir soumis au joug la Bavière, la Saxe, le Hanovre, le Wurtemberg, Bade, la Hesse et autres principautés allemandes, M. de Bismarck avait très-bien compris la nécessité de mettre ses conquêtes à l'abri, en détruisant et les forces et le prestige militaires de la France. Pour y arriver, le cabinet de Berlin organisa tout d'abord, à Paris et dans la plupart des villes importantes de l'empire, une sorte d'invasion pacifique. Tout Prussien établi sur notre sol devint un espion. Admis dans nos salons, dans nos usines, dans nos ateliers, dans l'intérieur de nos places, ces agents secrets, grands seigneurs et grandes dames, ministres du saint évangile, négociants, hommes et femmes de tous états et de toutes conditions, abusèrent indignement de la généreuse hospitalité qu'on leur accordait. Témoins de tous les événements de notre vie politique et sociale, examinant tout, prenant note de tout, exerçant, sous des airs de naïve bonhomie, le plus effronté des espionnages, cette espèce de tribu allemande, transformée par M. de Bismarck en agence policière, fournissait incessamment à nos ennemis les renseignements

de toutes sortes dont ils pouvaient avoir besoin : l'état de nos places fortes, de nos arsenaux, de tous nos grands établissements militaires, était mieux connu du général de Roon que du maréchal Lebœuf. Des officiers d'état-major avaient levé tous les plans, étudié tous les accidents de terrain, examiné tous les chemins de fer, composé une statistique de toutes les ressources du pays, de sorte que quand la guerre éclata une grande partie de ces anciens hôtes de la France servit de guide aux envahisseurs qui venaient l'attaquer et la piller. Parmi les moyens mis en œuvre contre nous par les généraux prussiens, l'un des plus efficaces fut l'emploi très-habile de l'immense cavalerie légère dont ils disposaient, et qui, formant autour de leur armée une sorte de rideau, dérobait tous ses mouvements et la mettait à l'abri des surprises.

Nous venons d'énumérer toutes les causes de supériorité, tous les avantages que nos ennemis possédaient sur l'armée française. A ce propos, l'on nous saura peut-être gré de reproduire ici quelques passages d'un discours prononcé par M. Thiers, le 8 juin 1872, dans la discussion de la loi militaire, discours qui, sans faire connaître, tant s'en faut, toutes les causes de nos défaites, en indique cependant les quatre principales :

« Est-il vrai que ce soit le système d'abord méconnu puis adopté en France qui soit cause de nos malheurs? Est-il vrai qu'on ait méconnu une vérité nouvelle qui se serait dévoilée tout à coup, et qui serait le meilleur système pour faire la guerre?

Est-il vrai que nos malheurs soient venus d'une loi mauvaise? Est-il vrai que la loi de 1832 aurait refusé au gouvernement impérial les forces nécessaires pour se défendre? Est-il vrai que, cédant au relâchement général, notre armée ait perdu de ses qualités; que nos officiers auraient manqué d'instruction, et nos soldats de discipline (1); que la France elle-même aurait perdu de ses qualités (2)? Eh bien, messieurs, je vous le dis franchement, je ne crois pas un mot de toutes ces allégations. Quelle a donc été la cause de nos malheurs? Pour moi, il a été commis quatre grandes fautes qui expliquent tout : une faute politique et trois grandes fautes militaires, que, j'en suis sûr, l'histoire enregistrera.

« La faute politique, *c'est d'avoir fait la guerre sans être prêt*. On avait obtenu, dans un conflit politique, un succès inespéré; la Prusse avait re-

(1) M. Thiers est certainement le seul homme de France qui ait osé soutenir que les guerres d'Afrique et du Mexique n'avaient exercé aucune mauvaise influence sur la discipline de nos soldats et que l'instruction de nos officiers ait été ce qu'elle devait être. Les excellentes mesures proposées par la commission de réorganisation de l'armée, et qui seront toutes votées par l'assemblée nationale, les circulaires du ministre de la guerre pour relever les études et rétablir la discipline, attestent qu'il y avait de sérieuses réformes à opérer. Évidemment les négations de M. Thiers n'avaient qu'un but : faire rejeter le projet de loi sur le service militaire obligatoire pour tous, et revenir purement et simplement à la loi de 1832, à laquelle il avait mis la main comme ministre de Louis-Philippe.

(2) Malgré son prodigieux esprit, M. Thiers n'a point réussi à persuader que les coupables déclamations de quelques apôtres de la démocratie contre l'esprit national, contre le patriotisme, n'aient pas exercé une fatale influence sur certaines classes. Les preuves abondent sur ce point.

noncé à la candidature Hohenzollern, et, vingt-quatre heures après, on annonçait la guerre! Vouloir être prêt en huit jours, quand on partait d'un point de non-préparation absolue, avec des régiments de onze, douze et treize cents hommes au plus, on ne peut pas s'imaginer un pareil aveuglement! Comment vouliez-vous être prêts en huit jours? Et, en effet, on y a mis vingt et quelques jours. Je dois le reconnaître, on a déployé toute l'activité possible. On a pu réunir 250,000 hommes; mais quand aucun ordre de rassemblement n'est donné, quand d'un bout du territoire à l'autre, il faut réunir 250,000 hommes, soyez-en sûrs, il faut une très-grande activité.

« Ce n'est pas tout : il fallait du matériel; on en a parlé ici. Le matériel-fusil non-seulement était suffisant mais excellent; le fusil chassepot, sauf la cartouche que tous les pays de l'Europe cherchent à améliorer, est reconnu excellent. Mais, sauf le fusil, le reste du matériel n'était pas suffisant. On vous a dit, et cela est vrai, qu'il y avait 21,000 bouches à feu : je ne l'ai pas contesté. Il y avait 12,000 bouches à feu de position de siége, 9,000 bouches à feu de campagne; toutes ces pièces existaient, car, sauf ce que l'ennemi nous a pris, tout cela est encore dans nos arsenaux; mais dans ces 9,000 bouches à feu de campagne il y en avait 5,000 qu'on ne pouvait mettre en ligne : c'étaient des bouches à feu à âme lisse; il n'y avait que 4,000 bouches à feu rayées qu'on pouvait mettre en ligne. Mais ces 4,000 bouches à feu qu'on pou-

vait mettre en ligne étaient-elles servies? C'est la question. Savez-vous combien le personnel qu'on avait pu réunir pouvait servir de bouches à feu? 930; c'est-à-dire ce qui pouvait suffire, dans la proportion actuelle, généralement adoptée, à une armée de 250,000 hommes.

« Ainsi, toutes les ressources de la France ne donnaient dans le moment que 250,000 hommes. Était-ce la faute de la loi de 1832! Assurément non, car si l'on avait eu un mois, un mois et demi, — ce que toujours dans une négociation on peut se procurer, — la loi de 1832, modifiée par celle de 1868, aurait pu vous donner un million d'hommes. Le malheur c'est qu'on a compté qu'un million d'hommes fournis par la loi existante pouvaient entrer dans les rangs, tandis qu'il fallait, tout au moins, un mois et demi ou deux mois pour les y faire entrer.

« Un autre malheur plus grand, qui a eu une influence considérable sur la guerre, c'est que nos places fortes n'étaient pas en état de défense. La place essentielle, celle autour de laquelle allaient pivoter toutes les opérations, la place de Metz n'était pas en état de défense; les ouvrages n'étaient pas achevés; il n'y avait pas un canon sur les remparts, et il y avait à peine des vivres; il n'y avait que ceux qu'on avait pu, je le reconnais, réunir avec activité au dernier moment. C'est dans cette situation que nous avons rencontré l'armée prussienne. Cette armée n'a pas été, comme on l'a dit, de 1,200,000 hommes, pas même d'un million d'hommes, pas même de 900,000. Pour les premiers jours,

on peut évaluer à 400,000 hommes ce qui s'est présenté devant nous. »

Passant ensuite aux *fautes militaires*, M. Thiers s'exprime en ces termes :

« En présence de l'ennemi qu'a-t-on fait? On est resté dans une position qui, tout le monde le reconnaît, n'avait rien de militaire; 250,000 hommes répandus sur une ligne de cinquante lieues, de Thionville aux bords du Rhin. Nous avions notre droite au delà des Voges et dans une position où nous pouvions à peine la secourir. Nous sommes restés vingt jours dans cette situation, devant 400,000 hommes. Qu'est-il arrivé? Tout le monde aurait pu le prévoir : notre droite, placée au delà des Vosges, au delà de la force principale de notre armée, a été enlevée; elle a opposé une résistance héroïque; dans les plus beaux jours de notre histoire, il ne s'est rien fait de plus grand que le combat de Reischoffen.........., on s'est battu un contre trois. (C'est vrai! très-bien!)

« Après l'immense faute d'avoir déclaré la guerre en huit jours, faute politique qui a entraîné toutes les fautes administratives qui ont suivi et nous ont perdus, on a commis la faute militaire de rester vingt jours en présence de l'ennemi sans prendre ce qu'on appelle une position militaire, et notre droite a été exposée à périr.

« *Seconde faute militaire.* — Après nos premiers échecs, reprend M. le président de la république, qu'y avait-il à faire? On est resté consterné, hésitant et retenu par quoi? par cette place de Metz, qui,

abandonnée, semblait être, d'un seul coup, l'abandon de l'Alsace et de la Lorraine. L'armée qui venait d'enlever notre droite marchait pour nous tourner. En restant dans cette position nous étions sûrs d'être enveloppés. Qu'y avait-il à faire? Prendre son parti; faire quelques marches en arrière, pour se retirer de la ligne de la Moselle sur la ligne de la Meuse. Mais abandonner Metz! Abandonner la Lorraine! On a été consterné, et l'empereur s'est retiré. Certes, l'armée était soumise, et je dirai, moi qui respecte ceux qui n'ont plus le pouvoir, moi qui respecte les malheurs même mérités, qu'il n'a pas servi l'armée en se retirant. S'il avait laissé l'autorité à un autre peut-être aurait-il rendu service; mais il a laissé l'armée dans la confusion où il était lui-même après ce grand désastre. Ne changeant pas de position, nous avons été enveloppés. Voilà la seconde faute militaire, et elle est évidente comme la lumière, et l'histoire ne pourra pas dire autre chose que ce que je dis devant vous.

« *Il restait une troisième faute à commettre*. Oh! sans doute si nous avions eu une armée de réserve toute prête, il eût fallu tout de suite chercher à percer cette muraille d'airain qui se formait autour de notre armée; mais il a fallu vingt-cinq jours pour en former une. A Châlons avec les débris de cette brave aile droite qui s'était si vaillamment défendue, avec le corps du général Douay, qui était à Belfort, avec le reste de nos cadres, on a formé l'armée de Sedan. Il a fallu vingt-cinq jours. Mais il était évident qu'il s'était organisé autour de l'armée du Rhin ce

que j'ai appelé bien des fois, dans de cruelles soirées, une muraille d'airain qu'on ne pouvait plus percer. »

Après avoir ainsi mis en lumière la faute politique et les trois fautes militaires commises par le gouvernement impérial, M. Thiers crut nécessaire d'indiquer les raisons qui, après la destruction de nos armées régulières, rendirent impuissants tous les efforts tentés par la France pour résister à ses envahisseurs. Nous citons textuellement :

« Il est parfois arrivé à la France de perdre une ou deux armées et de ne pas périr. Mais, comme nos cadres étaient vides, comme nos régiments comptaient de 1,100 à 1,200 hommes, quelques-uns de 1,300 à 1,400, tout au plus, il a fallu faire nombre, en envoyant tous nos régiments sur le théâtre de la guerre. Tout notre effectif militaire en cadres a été pris à Metz et à Sedan. (C'est vrai !) Et on nous demande pourquoi la France ne s'est pas relevée, malgré le patriotisme qu'elle a déployé, malgré ses 600,000 mobiles, qui tous n'étaient pas de vrais soldats, mais qui tous ou presque tous avaient un cœur d'homme et un cœur de Français ! Pourquoi, malgré tout cela, ne s'est-on pas relevé ? C'est qu'on n'avait pas de cadres ! (C'est très-vrai !)

« J'ai vu sur la Loire, messieurs, des compagnies de cent hommes ayant un sous-lieutenant et un ou deux sous-officiers pour les conduire. Oui, la cause définitive de nos malheurs, c'est que nous avons perdu à Metz et à Sedan, en un seul instant, tout notre effectif militaire. Voilà la cause véritable de nos mal-

heurs. On s'égare quand on en cherche d'autres (1).

« Notre armée a été aussi brave que jamais, tout le monde le reconnaît, et les étrangers même le reconnaissent avec un orgueil bien entendu, car ils ne voudraient pas avoir triomphé de la France dégénérée. (Très-bien !)

« Ainsi la guerre déclarée en six jours, l'inertie qui nous a fait rester vingt jours sur une ligne de cinquante lieues, notre droite étant complétement compromise; après le malheur de notre droite perdue, n'avoir pas, sur-le-champ, pris position en arrière pour ne pas être tournés, puis, après vingt-cinq jours perdus à former une armée de réserve, avoir été enveloppés et avoir essayé, quand il n'était plus temps, de percer le mur d'airain qui enveloppait notre armée; voilà la cause de nos malheurs, et de ces malheurs est résultée la perte complète de nos cadres, de tout ce qui faisait le fond de notre état militaire. Voilà pourquoi la France a succombé! Non, ce n'est pas le système prussien qui a vaincu le système français,... c'est le gouvernement prussien qui a vaincu le gouvernement français (2). »

(1) Il en existait d'autres cependant : les absurdes déclamations des amis de M. Thiers contre les armées permanentes, les efforts incessants de l'opposition pour faire échouer le projet du maréchal Niel.

(2) Que le gouvernement et l'administration des Prussiens aient vaincu le gouvernement et l'administration de la France, cela n'est pas douteux. Mais il n'en faut pas conclure, avec l'auteur de l'*Histoire du Consulat et de l'empire*, que tout fût pour le mieux sous l'empire de la loi de 1832 (faite quand M. Thiers était aux affaires). Plus on étudiera le *système prussien*, et moins on croira à l'*absolue perfection* du système français préconisé par M. le président de la République.

XII

Nous l'avons dit ailleurs, les négociations qui se poursuivaient à Paris et à Berlin n'étaient pas encore rompues que les troupes de la France et de l'Allemagne se mettaient en marche. Des rivages de l'Océan aux frontières de la Prusse, de la mer Baltique au pied des Alpes, les préparatifs de guerre se poursuivaient avec une activité prodigieuse. Les régiments qui devaient former nos huit corps d'armée furent dirigés sur les points où ils devaient recevoir leur organisation définitive. Le 1er corps, placé sous le commandement du maréchal de Mac-Mahon, et composé, en grande partie, de régiments africains, avait son quartier général à Strasbourg, d'où il s'étendit bientôt jusqu'à Wissembourg, parallèlement au Rhin que le maréchal s'attendait à franchir prochainement.

Le 2e corps, commandé par le général Frossard, était établi à Saint-Avold ; le 3e, aux ordres du maréchal Bazaine, campait sous les murs de Metz où la garde impériale était venue le rejoindre ; le 4e corps (général de Ladmirault) avait été placé à Thionville ; le 5e (général de Failly), dont le quartier général était à Bitche, s'étendait entre les corps de Frossard et de Mac-Mahon. Le 6e corps, à la tête duquel était placé le maréchal Canrobert, devait former la réserve et marcher de Châlons sur Nancy. Quant au 7e corps, que commandait le général Félix Douai, il avait mission de garder, à Belfort, la trouée qui donne accès en France, entre la chaîne des Vosges et celle du Jura.

L'armée appelée à combattre les Prussiens, les documents officiels le constatent, ne montait pas à plus de 230,000 hommes, non compris le septième corps (Félix Douai), qui se trouvait loin du théâtre de la guerre.

On l'a dit avec raison, nos différents corps d'armée étaient placés de telle sorte qu'aucun d'eux ne pouvait soutenir efficacement les autres, et que les divisions de Mac-Mahon, disséminées de Strasbourg à la frontière bavaroise, se trouvaient dans l'impossibilité de se prêter un mutuel appui. En voyant nos troupes éparpillées sur une ligne de plus de quarante lieues de développement, tous les militaires ayant quelque expérience s'inquiétaient. Nous avons conservé une lettre écrite alors de Constantine par un jeune officier d'état-major et où se trouvent textuellement ces lignes : « Divisées en petits paquets comme elles le sont, nos troupes seront infailliblement battues : attendez-vous à des désastres ! » Pour échapper à ces désastres, il eût fallu renoncer à l'offensive, se concentrer sur le plateau de Haye, qui domine Frouard, véritable nœud de nos voies ferrées, et occuper fortement la trouée de Saverne. Mais, d'après le plan arrêté entre l'empereur et son major-général, d'après ce plan, dont personne n'avait, du reste, reçu la moindre communication, l'armée française devait prendre l'offensive. Or, pour se mettre en mouvement, il fallait être abondamment pourvu des choses nécessaires, et rien de ce qu'on attendait n'arrivait, Le ministre de la guerre recevait, le 19 juillet, du général de Failly, le télégramme que voici : « Aucunes ressources; point

d'argent dans les caisses; nous *avons besoin de tout sous tous les rapports*. Personne n'a de voitures; envoyez des cantines d'ambulances. » Quelques jours plus tard des plaintes analogues étaient adressées par le maréchal Bazaine : « Les troupes manquent de tout...; nous sommes dans la pénurie de toutes choses...; point de voitures pour les transports, point d'effets de campement...; pas de moyens d'ambulance, pas de cacolets; pas un infirmier, pas de fours de campagne... » Le 27 juillet, le chef du parc d'artillerie du 3ᵉ corps déclarait qu'il n'avait pas de munitions pour ses mitrailleuses, et le 28 le commandant de l'artillerie à Douai constatait que les 2,500 colliers d'attelage qu'il venait de recevoir étaient trop petits! Les plaintes succédaient aux plaintes : un jour, un télégramme du maréchal Lebœuf annonçait à Paris que, faute de biscuit, il ne pouvait se porter en avant, et que le général de Failly n'avait en quantité suffisante ni couvertures, ni bidons, ni gamelles, ni marmites. Le lendemain on apprenait que Verdun était sans approvisionnements de siége et que le corps d'armée du maréchal Canrobert manquait de sacs de couchage, de chaussures, de chemises pour les malades, etc. En France, où l'on n'a cessé de dire et de répéter à satiété que notre organisation administrative était de tous points incomparable (1), personne ne se doutait de l'état réel des choses. A quelques exceptions près, tous les journalistes avocats, ministres et les généraux de cour, tous les familiers des Tuileries affirmaient

(1) M. Thiers a cent fois affirmé le fait avec un chauvinisme lamentable.

que les prodiges de la campagne d'Iéna se renouvelleraient. Aussi le cri : « A Berlin ! à Berlin ! » ne fut-il qu'une sorte d'écho des antichambres de Saint-Cloud. Malgré les avertissements, venus de tous côtés, sur les formidables préparatifs de la Prusse, personne ne s'inquiétait. Est-ce que *l'étoile* de Napoléon III n'avait pas déjà brillé d'autant d'éclat que celle du grand empereur ? On oubliait seulement que quand Napoléon Ier entreprit son audacieuse campagne de 1806 il occupait déjà, comme base d'opération, non-seulement les lignes et les places fortes du Rhin et du Mein, mais encore la Bavière ! On oubliait que Bonaparte était le génie même de la guerre et qu'il comptait parmi ses lieutenants d'excellents capitaines ! Or, en 1870 tout cela manquait à la France, et pas un militaire instruit ne croyait le succès possible. Par contre, une partie assez nombreuse de la classe populaire, élevée par les Marco-Saint-Hilaire de l'histoire et du journalisme dans la croyance en l'invincibilité des armées françaises, ne doutait nullement de la victoire, et son enthousiasme débordait chaque soir dans les cafés-concerts où se chantaient des pièces patriotiques telles que celles-ci : *Le réveil du Lion ; La 32e brigade ; A nous le Rhin ! Serrons les rangs ! Aux armes ! Guerre aux Prussiens !*

Sur les boulevards, on attendait avec une impatience fébrile la mise en vente des journaux ; on avait hâte d'apprendre que l'armée française eût passé le Rhin et attaqué l'ennemi, dont les forces s'accroissaient d'heure en heure. Enfin, le 2 août, une dépêche télégraphique, expédiée de Metz et lue dans

tous les théâtres, vint annoncer un premier succès remporté par nos armes sur le territoire allemand :

« Aujourd'hui, 2 août, à onze heures du matin, portait la dépêche, les troupes françaises ont eu un sérieux engagement avec les troupes prussiennes. Notre armée a pris l'offensive, franchi la frontière et envahi le territoire de la Prusse. Malgré la force de la position ennemie, quelques-uns de nos bataillons ont suffi pour enlever les hauteurs qui dominent Sarrebruck, et notre artillerie n'a pas tardé à chasser l'ennemi de la ville. L'élan de nos troupes a été si grand que nos pertes ont été légères. L'engagement commencé à onze heures était terminé à une heure. L'empereur assistait aux opérations, et le prince impérial, qui l'accompagnait partout, a reçu sur le champ de bataille de la campagne le baptême du feu. Sa présence d'esprit, son sang-froid dans le danger ont été dignes du nom qu'il porte. L'empereur est rentré à Metz. »

Ces nouvelles furent reçues à Paris avec une joie qui tenait du délire. Mais au bout de peu de jours des lettres écrites de Metz par des officiers très-dévoués à l'empire vinrent refroidir l'enthousiasme. Le combat dont on faisait tant de bruit n'était qu'un simple engagement de 25,000 Français contre un millier de Prussiens, et les pertes des deux côtés ne s'élevaient pas à 150 hommes (1)! Cette mise en scène dynastique, où l'on faisait jouer au gouverneur du prince impérial un rôle peu digne de lui, produisit dans les rangs de l'armée le plus mauvais effet, d'autant plus que

(1) 73 hommes du côté des Français, 75 du côté des Prussiens.

dès le lendemain des télégrammes prussiens venaient réduire à ses véritables proportions une affaire qui ne pouvait qu'amoindrir le commandement suprême.

Pendant ce temps, le nombre des troupes allemandes ne cessait de s'accroître, et dès le 3 août elles étaient de beaucoup supérieures aux nôtres. Cependant, on pouvait encore en ce moment ou tenter un effort vigoureux sur la droite de l'ennemi, ou se concentrer sur une position défensive, pour empêcher par une résistance énergique l'invasion du territoire. Mais au lieu d'agir ainsi l'on préféra demeurer dispersé sur la ligne qui s'étend de Strasbourg à Thionville. Il y a plus : le maréchal de Mac-Mahon dut répartir son corps d'armée de Strasbourg à Wissembourg; et comme si nul renseignement n'arrivait à son état-major sur la situation et les forces des Prussiens, la division Abel Douay reçut l'ordre d'aller se poster seule en extrême grand'garde à Wissembourg, de telle façon qu'il n'était pas possible de la secourir si elle était attaquée. Pourtant, dès le 1er août une dépêche du quartier général de l'empereur avait averti le duc de Magenta que de grands rassemblements ennemis se faisaient dans le Palatinat, et lui avait prescrit, assure-t-on, de se replier s'il était attaqué par des forces supérieures, en lui indiquant comme lignes de retraite les quatre routes qui du Bas-Rhin convergent vers Bitche. La recommandation était sage; mais, pour un motif qu'on ignore, il n'en fut pas tenu compte. La division Douay, partie d'Haguenau dans la soirée du 2 août, et appuyée par la brigade de cavalerie Septeuil, vint prendre position sur

le Geissberg, d'où l'on domine la ville et ses abords. Le général Ducrot, avec la 1re division, se trouvait alors à Woerth, ayant derrière lui les 3e et 4e divisions sous les ordres des généraux Raoult et Lartigue.

Or, deux jours après l'établissement de la division Douay sur les hauteurs de Wissembourg, le prince royal, à la tête de cinq corps d'armée et de deux divisions de cavalerie, formant un effectif de 183,200 hommes (1), s'était mis en marche. Le 5e corps ennemi se dirigea droit sur Wissembourg pour attaquer le Geissberg de front. Une partie de la division bavaroise von Bothmer devait assaillir la ville, l'autre tourner le Geissberg par Weiler, en masquant son mouvement à travers le bois du même nom; le 11e corps avait ordre de gagner le Bien-Wald, puis, caché par ce rideau, de déboucher sur la route de Lauterbourg-Wissembourg et de tourner la position française par sa droite. Les Badois-Wurtembergeois devaient s'emparer de Lauterbourg, et le 1er corps bavarois était chargé de former la réserve générale à Langus-Kandel.

Cette marche s'accomplit sans aucun obstacle. A neuf heures du matin, au moment où les soldats de la division Douay faisaient tranquillement la soupe,

(1) Voici la composition de cette armée :

5e corps	32,000 h.
11e corps	32,000
1er corps bavarois	38,000
2e corps bavarois	32,000
Corps badois et wurtembergeois	42,000
2e division de cavalerie	7,200
	183,200

ils furent subitement assaillis par les Allemands. Chose à peine croyable! en présence d'un ennemi dont on savait les forces redoutables et l'habileté consommée, on n'avait pas jugé nécessaire d'organiser un service de grand'garde, afin de se donner le temps de prendre les armes en cas d'attaque! Il n'y avait pas lieu, au surplus, d'en être étonné : est-ce que jamais en Afrique, et même en Italie en face des Autrichiens, les chefs français avaient tenu la main à l'exécution des règlements militaires sur cet important chapitre? Il faut bien l'avouer, depuis nos prouesses d'Algérie et du Mexique, toutes ces *vieilleries* étaient tombées en désuétude. Aussi le 4 août nos malheureux soldats furent-ils surpris à leur bivouac, et jusqu'à la fin de la guerre la chose se renouvela *presque partout!* — Malgré tout cependant le combat s'engagea, terrible, acharné, tandis que des hauteurs de Schweigen l'ennemi bombardait Wissembourg.

La division du général A. Douay avait l'avantage de la position, et, sous les ordres d'un chef plein de vaillance, elle combattit héroïquement contre des troupes huit fois plus nombreuses (1). Mais après une résis-

(1) La division Abel Douay avait en ligne :

Infanterie	8,000 h.
Cavalerie	1,000
	9,000

L'ennemi avait engagé deux corps d'armée et la division von Bothmer :

Le 5e corps	32,000
Le 11e corps	32,000
Division von Bothmer	16,000
	80,000

tance opiniâtre les Français, dont le chef venait de se faire tuer héroïquement, durent se retirer pour empêcher leurs communications d'être coupées. La retraite s'opéra en bon ordre, sous la protection de l'artillerie, qui ne laissa qu'une seule de ses pièces entre les mains des Allemands.

On a reproché, et non sans raison, au brave général Abel Douay d'avoir négligé de se garder; mais une faute encore plus grave, ce fut d'isoler une division de 9,000 hommes, quand on avait devant soi un ennemi bien supérieur en nombre. En pareille occurrence, cette division n'aurait dû jouer qu'un rôle de grand'garde; et lorsque le 3 au soir Abel Douay prévint son chef direct que les Prussiens approchaient en masses compactes, au lieu de lui donner l'ordre formel de combattre, il eût fallu, au contraire, lui commander de se replier immédiatement sur le corps principal. Telles furent les causes de notre premier échec. Après les fautes stratégiques du début venaient les fautes tactiques. Il n'y avait pas à s'y tromper : l'organisation, les effectifs, l'instruction pratique, même les vivres et les munitions nous faisaient à peu près défaut : il y avait donc tout lieu de craindre que la victoire ne fût assurée à l'ennemi pendant tout le reste de la campagne. Mais à Paris, où l'illusion domine toujours, où les prévisions justes se font jour si rarement, on continuait à compter sur le prochain triomphe de nos armes. Le 5, à neuf heures du soir, le bruit se répandit tout à coup, sur les boulevards, que le maréchal de Mac-Mahon venait de remporter une éclatante victoire :

30,000 Prussiens avaient été faits prisonniers, avec le prince royal lui-même. La dépêche, publiée à la Bourse(1), excita des transports de joie dans les provinces. A Paris on s'embrassait dans les rues et tous les balcons étaient pavoisés de drapeaux tricolores. Mais bientôt on apprit que le gouvernement n'avait reçu aucune annonce de victoire, et que les Parisiens avaient été victimes d'une infâme manœuvre de bourse. La réaction fut terrible : la foule, se précipitant vers la place de la Bourse, pénétra dans l'intérieur de l'édifice, et la corbeille des agents de change fut brisée. A six heures du soir, une proclamation, signée de tous les membres du gouvernement, annonça que l'auteur de la fausse nouvelle avait été arrêté (ce qui n'était pas exact) et que la justice exerçait des poursuites. Les ministres prirent l'engagement de communiquer immédiatement au public toutes les nouvelles reçues de l'armée. Malheureusement ces nouvelles ne devaient pas être favorables, loin de là.

Le dimanche 7 août le conseil des ministres, auquel avaient été appelés les présidents du Sénat et du Corps législatif, était en permanence aux Tuileries où l'impératrice était arrivée dès cinq heures du matin. Dans l'après-midi on avait affiché sur tous les murs de Paris la proclamation suivante, datée du palais des Tuileries :

« Français, le début de la guerre ne nous a pas été favorable. Nos armes ont subi un échec. Soyons fermes dans ce revers, et hâtons-nous de le réparer.

(1) La rente monta immédiatement de 2 francs.

Qu'il n'y ait parmi nous qu'un seul parti, celui de la France, qu'un seul drapeau, celui de l'honneur national. Je viens au milieu de vous, fidèle à ma mission et à mon devoir. Vous me verrez la première au danger pour défendre le drapeau de la France. J'adjure tous les bons citoyens de maintenir l'ordre; le troubler serait conspirer avec nos ennemis. »

Un lamentable événement avait rendu nécessaire la proclamation de l'impératrice : le 6 août le maréchal de Mac-Mahon avait livré et perdu une bataille à Woerth-Reischoffen. Quelques renseignements préalables sont ici indispensables : Après le désastre de Wissembourg, le duc de Magenta avait porté son quartier général à Haguenau. La 1re division de son corps d'armée (général Ducrot) était établie à Lembach un peu au sud de Nothweiler; la 3e division (Raoult) occupait Reichshoffen; la 4e division se trouvait à Haguenau. L'empereur ayant mis à la disposition du maréchal de Mac-Mahon les 5e et 7e corps, avec la 2e division de cavalerie de réserve, on avait tout lieu d'espérer que le vainqueur de Magenta, formant des trois corps une masse d'environ 100,000 hommes, se porterait au-devant de la 3e armée prussienne, et l'arrêterait. Mais les défauts de notre organisation, l'insuffisance des vivres et des munitions ne permirent pas au brave maréchal d'opérer dans le délai voulu la concentration dont il vient d'être parlé. Mal renseigné d'ailleurs sur les mouvements de l'ennemi, le duc de Magenta ne croyait pas qu'une bataille dût être livrée le lendemain. Aussi écrivait-il au général de Failly : *Faites-moi connaître quel jour et par où vous*

me rallierez; il est indispensable que nous réglions no opérations. D'après une telle dépêche, le généra de Failly, on le conçoit, ne crut pas indispensabl de diriger ses troupes à marche forcée sur Woerth. L maréchal, qui, nous le répétons, n'avait point ét averti que de grandes forces marchaient contre lui, se proposait d'exécuter, le 7 août, un mouvement e avant sur le flanc droit des Prussiens avec ses division concentrées sur le Sauerbach et de concert avec le 5 corps. Mais l'attaque imprévue des Prussiens vin déranger toutes les combinaisons du général en chef.

Après avoir campé, le 4 au soir, sur la rive droit de la Lauter, l'armée du prince royal s'était mise e mouvement, et le 6 août au matin toutes les force allemandes, c'est-à-dire 10 divisions d'infanteri (160,000 hommes), vinrent se heurter contre le quarante-six mille et quelques cents combattants d Mac-Mahon (1).

Le premier choc eut lieu sur la droite des Français.

La division von Bothmer, du 2e corps bavarois, débouchant par Langensulzbach, engagea tout de suit l'action contre la division Ducrot, tandis que le 5 corps, marchant droit sur Woerth, attaquait la division Raoult, qui formait le centre de notre armée. Au début de l'action, le duc de Magenta avait pens

(1) Voici le chiffre officiel de cette petite armée :

1er corps, moins le 87e de ligne détaché . . .	37,000 h.
1re division du 7e corps.	6,000
Cavalerie de réserve.	2,000
	46,000 h.

qu'il ne s'agissait que d'une reconnaissance offensive de la part des Prussiens (1). Mais son erreur fut vite dissipée. Dès huit heures du matin, en effet, l'action était devenue générale sur le front des 1re et 3e divisions : l'ennemi essayait de tourner notre gauche, tandis qu'une attaque vigoureuse se dessinait sur le centre. Le général Ducrot, au moyen d'un changement de front, réussit à l'arrêter. Il en fut de même au centre, et vers midi la lutte se soutenait, de notre côté, avec tant de vigueur, que rien n'indiquait que la bataille dût être perdue. Mais à ce moment le 11e corps et la division wurtembergeoise se montrèrent en masses profondes sur le Gunslett, et se lancèrent contre notre droite, qui s'appuyait au village d'Esathausen. L'artillerie ennemie, beaucoup plus nombreuse que la nôtre, et qui dès le début de l'action avait étonné nos troupes par la portée et la rectitude de son tir, se hâta d'établir, en face de notre droite, une batterie de 60 pièces, qui l'accabla sous une grêle d'obus. Voyant qu'il allait être débordé, Mac-Mahon redoubla d'énergie. Toutes nos réserves furent engagées; notre artillerie déploya tous ses moyens; les cuirassiers du général Bonnemain chargèrent l'ennemi avec furie. Mais tout fut inutile. Après huit heures d'une résistance héroïque, nos troupes, tournées par la droite et menacées dans leur retraite, se débandèrent. Au milieu de ce désarroi, le duc de Magenta accourut, afin de désigner lui-même

(1) Pourvus d'habiles espions et d'excellents éclaireurs qui les renseignent toujours exactement sur les forces et la position de leurs adversaires, les Prussiens ne font presque jamais de *reconnaissances offensives*.

comme point de ralliement la ville de Saverne, située à huit lieues du champ de bataille. Vers cinq heures arrivait la division de Lespart qui prit position sur les hauteurs, entre Reischoffen et Niederbronn. Cette circonstance favorisa la retraite.

La bataille de Woerth était donc complétement perdue. Environ 4,000 hommes étaient hors de combat; le général Colson, chef d'état-major du maréchal, avait été tué et le général Raoult, l'un des héros du siége de Sébastopol (1), mortellement blessé.

Les Allemands eurent, entre tués et blessés, 8,000 hommes parmi lesquels le général von Bosc, chef du 11e corps; 6,000 prisonniers français, 2 drapeaux, trente-cinq pièces de canon, 6 mitrailleuses restèrent entre leurs mains.

Les journaux du temps, avec cette coupable partialité qui ne se rencontre nulle part au même degré qu'en France, se sont efforcés de rendre le général de Failly en partie responsable des désastres de la journée. Mais l'équitable histoire a déjà fait justice de l'accusation de *refus d'obéissance*, si témérairement lancée contre le commandant en chef du 5e corps. N'ayant reçu aucun ordre précis, engagé sur ses deux ailes à Niederbronn et à Sarreguemines, le général de Failly, qui n'apprit qu'à cinq heures du soir la perte de la bataille de Woerth et l'interception

(1) Pendant ce siége mémorable, le colonel d'état-major Raoult remplissait les fonctions de major de tranchée, et son calme, son sang-froid faisaient l'admiration des Russes. Quant à nos soldats, ils appelaient le colonel *l'homme triste et doux*.

de la voie ferrée sur ses derrières, se trouvait placé dans la situation la plus périlleuse, n'ayant que trois brigades sous la main; et c'est d'après l'avis unanime d'un conseil de guerre qu'il se décida à battre en retraite par la seule route restée libre, celle de la Petite-Pierre. Il est donc de stricte équité de reconnaître que dans la journée du 6 août le commandant du 5e corps remplit son devoir en exécutant fidèlement les ordres qu'il avait reçus, et que les causes de la défaite se trouvaient dans l'absence de renseignements précis sur les mouvements de l'ennemi et surtout dans son écrasante supériorité numérique. Devant une telle disproportion de forces, le seul parti c'eût été de se retirer, avec les 5e et 7e corps, autour des passages des Vosges, où, avec l'appui de l'armée de Metz, bien commandée, on pouvait lutter contre l'ennemi avec quelques chances de succès.

La nouvelle de la défaite du général Frossard à Spicheren suivit de près celle du désastre de Woerth. Personne à Paris, depuis la triste échauffourée de Sarrebruck (2 août), ne pouvait s'expliquer l'inaction des cinq corps d'armée placés sous les ordres de Napoléon III. A l'état-major général quiconque avait quelque intelligence et quelque indépendance d'esprit souffrait et se plaignait de l'immobilité de ces belles et vaillantes troupes qui semblaient mériter, on l'a dit, le nom d'*armée de Darius* qu'aucuns lui donnaient parfois en voyant défiler ses interminables files de bagages et d'*impedimenta*. Dans tous les camps, l'insouciance, l'absence de vigilance, le manque de sérieux

chez certains généraux aussi bien qu'au-dessous d'eux, frappaient tous les yeux. — « Au grand quartier général, dit un témoin oculaire, on était envahi par les curieux, les espions, les journalistes et les femmes. A côté de ses bureaux, l'un des chefs de l'armée avait installé sa femme, sa fille et une nourrice avec un enfant... Des journalistes, avides de prouver leurs talents de *reporters*, s'étaient logés à l'hôtel de l'Europe, où l'on avait réuni l'état-major général. Le pêle-mêle était indescriptible et produisit des indiscrétions regrettables : ainsi la composition et l'emplacement de l'armée furent publiés par un journal anglais avant même que la plupart des officiers français n'en eussent eu connaissance. »

Cependant, le 5 août le 2ᵉ corps (général Frossard) avait, sur un ordre de l'empereur, reporté son quartier général de Sarrebruck à Forbach, comme pour faciliter à l'ennemi le passage de la Sarre. Le 3ᵉ corps était à Saint-Avold, le 4ᵉ à Boulay ; la garde, partie de Metz la veille, se trouvait à Courcelles-Chaussy.

Quant à l'ennemi, l'on savait que, résolu d'attaquer presqu'en même temps chacune de nos ailes, il devait commencer le 7 août son mouvement sur la Sarre.

Le 6, dès le matin, des masses de cavalerie dépassèrent Sarrebruck et se montrèrent sur les hauteurs de la rive gauche, où elles furent arrêtées par le 2ᵉ corps, qui occupait la forte position de Spicheren, et dont la 2ᵉ division (Lavaucoupet) était placée en

(1) *Histoire de la guerre de* 1870, par M. V. D., officier d'état-major.

avant du village de ce nom, sur des crêtes qu'un ravin profond sépare de la Sarre. Le général de Lavaucoupet, apercevant les cavaliers ennemis, les fit canonner, ce qui dégagea le terrain en avant du champ de manœuvres, où des batteries et des tirailleurs du 14e et du 17e corps s'établirent aussitôt.

Les Français ne s'attendaient pas à être attaqués, et les Allemands, de leur côté, s'il faut en croire leurs rapports, n'avaient nullement l'intention d'en venir aux mains ce jour-là; mais en voyant la rive gauche de la rivière aux abords de Sarrebruck évacuée par nos troupes, et croyant, d'après cela, à une retraite de notre part, ils n'hésitèrent point à assaillir les hauteurs de Spicheren et les abords de Stiring. Les 1re et 3e divisions du 2e corps résistèrent vigoureusement, et dans cette première phase du combat Saint-Arnual, Spicheren et Stiring restèrent en notre pouvoir. Vers deux heures le feu des Prussiens se ralentit, et plusieurs, parmi les nôtres, se demandaient si le moment n'était pas venu de prendre, à notre tour, une vigoureuse offensive. Mais, comme le commandant en chef se tenait à l'écart, personne n'osa donner l'ordre d'exécuter un mouvement qui pouvait tout sauver. L'ennemi, lui, attendait pour agir l'arrivée de la treizième division. Sur ces entrefaites, le général von Goeben étant arrivé avec son corps d'armée (le 8e), des troupes fraîches furent lancées contre la division Lavaucoupet. D'un autre côté, le 3e corps prussien s'avançait rapidement pour prendre part à la lutte. La division Bataille, qui formait la réserve, dut envoyer l'une de ses brigades au secours de la division

Lavaucoupet. Mais, nonobstant, nos troupes, écrasées par une formidable artillerie, durent se replier devant de nouvelles attaques de l'ennemi, qui parvint à s'emparer de Stiring et des hauteurs de Spicheren. La nuit était venue, et comme le désordre commençait à se mettre dans nos rangs, le commandant du 2e corps prescrivit la retraite, qui s'effectua sur Sarreguemines au milieu de la plus grande confusion.

On l'a dit avec raison, le combat de Spicheren fut l'un de ceux où nous aurions pu vaincre le plus facilement. Il ne fallait, en effet, qu'un renfort de quelques brigades pour assurer l'avantage au 2e corps, qui pendant la plus grande partie de la journée avait maintenu sa position. Mais le maréchal Bazaine, prévenu dès le matin, n'envoya aucun renfort au général Frossard, et quelques-uns de nos divisionnaires, assez voisins du champ de bataille, ne jugèrent pas à propos de marcher au combat, au bruit du canon, conformément au devoir le plus élémentaire. La garde impériale, placée à Courcelles-Chaussy, ne se trouvait pourtant qu'à 30 kilomètres de Forbach ; mais le général en chef, paraît-il, ne voulut point se souvenir, en cette occurrence, du précepte si vrai de Napoléon Ier : « *Les jours de combat rassemblez toutes vos forces ; un bataillon assure quelquefois le succès.* »

Les Parisiens apprirent avec autant d'anxiété que de douleur la nouvelle de la défaite que venaient encore d'essuyer nos soldats. Une invasion dans le genre de celles de 1814 et 1815 allait donc commencer. Or, parmi nos généraux, se trouvait-il un seul capitaine assez habile, assez énergique, pour ramener la vic-

toire sous nos drapeaux après trois échecs successifs? Pendant quelques jours la population de Paris demeura plongée dans une sorte de stupeur. Mais, dans cette ville étrange, aucune impression n'est durable : « Faisons appel à de nouveaux volontaires de 92, » se dirent les gardes nationaux nourris des fausses légendes révolutionnaires, et la France encore une fois, sera sauvée! » Donc, dès le 7 août, des groupes se formèrent sur les boulevards et sur les places publiques, au cri de *Vive la France!* D'autres parcouraient les rues, portant de grands écriteaux sur lesquels on lisait : « Les citoyens demandent des armes : aux frontières! »

Mais ce n'était point pour se battre contre l'ennemi du dehors qu'un grand nombre de ces prétendus patriotes demandaient des armes. Affiliés à l'Internationale, ils agissaient en « citoyens de la république universelle, » et, pour eux, la patrie n'était qu'un mot vide de sens!

Le gouvernement, et non sans raison, s'inquiétait de ces manifestations, que dirigeaient des chefs recrutés dans les bas-fonds de la démagogie. Aussi ne put-il échapper à l'obligation de publier le décret suivant :

« Art. 1. — Tous les citoyens valides de 30 à 40 ans qui ne font pas actuellement partie de la garde nationale sédentaire y sont incorporés.

« Art. 2. — La garde nationale de Paris est affectée à la défense de la capitale et à la mise en état de défense des fortifications. »

Le même jour, les deux chambres étaient convo-

quées pour le 9 août et l'état de siége était proclamé. Le maréchal Baraguay d'Hilliers, commandant en chef l'armée de Paris, publiait, de son côté, la proclamation suivante :

« Habitants de Paris, la déclaration de l'état de siége me confère les pouvoirs nécessaires pour le maintien de l'ordre dans la capitale. Je compte sur le patriotisme de la population et de la garde nationale pour le maintenir. Tout attroupement est interdit. »

Au milieu des désastres de la patrie, le parti révolutionnaire ne songeait qu'à s'emparer de la dictature à son profit. Dès le 7 août une conspiration s'était ourdie pour remplacer l'empire par la république (1). L'un des principaux journaux de Paris, *le Siècle*, pour capter la faveur populaire, avait demandé la formation d'un *comité de salut public*. Le gouvernement comprit la portée de cet appel démagogique, et, dans un arrêté du 9, il déclara que, vu l'état de siége, « le gouvernement appliquerait rigoureusement les lois qui suppriment tout journal coupable de propositions séditieuses. »

Le corps législatif entra en séance, le 9 août, à une heure. M. Émile Ollivier prit le premier la parole : « Messieurs, dit-il, nous n'avons pas voulu attendre pour vous réunir que la situation de la patrie fût compromise! »

Ces simples paroles soulevèrent une sorte de tempête. Mais lorsque l'orateur, dans un langage vérita-

(1) Le moment n'est pas encore venu de raconter cette histoire. Toutes les pièces du procès ne sont point encore réunies.

blement ému, montra nos soldats combattant l'ennemi un contre quatre, avec un héroïsme sublime, des applaudissements presque unanimes éclatèrent dans l'assemblée. En ce moment, trois personnages, dont l'un avait vivement poussé à la guerre, dont les deux autres devaient jouer un triste rôle au pouvoir, se signalèrent par des interruptions qui ne passèrent pas inaperçues même en un pareil moment :

M. Guyot-Montpayroux : « Nos soldats sont des lions conduits par des ânes, comme disait Napoléon Ier ! »

M. Arago, en s'adressant au banc des ministres, où il devait bientôt s'asseoir : « Disparaissez, et notre armée vaincra ! »

M. Jules Favre : « C'est une honte que la présence de ce ministère devant l'assemblée ! »

M. Émile Ollivier, sans se laisser troubler par ces indignes outrages, continua son discours. Il pria l'assemblée d'aider le gouvernement à soutenir, à augmenter le mouvement national et à organiser la levée en masse des hommes valides : « Tout est préparé, messieurs, dit en terminant le président du conseil; Paris va être en état de défense, et son approvisionnement est assuré pour un long siége. La garde nationale sédentaire s'organise partout. Les régiments de pompiers de Paris et les douaniers seront réunis à l'armée active. Tous les hommes de l'inscription maritime sont rappelés... Ne reculant devant aucun des devoirs que les événements nous imposent, nous avons mis en état de siége les départements que l'ennemi menace. Aux ressources dont ils disposent contre nous les Prussiens espèrent ajouter

des troubles qui naîtraient de nos discordes intestines, et ils considèrent le désordre à Paris comme leur valant une armée..... Messieurs, j'adresserai à la chambre une dernière supplication : ne perdons pas notre temps en vaines discussions (1)! Si vous croyez que d'autres, plus que nous, peuvent offrir au pays, à l'armée, à la défense nationale, la garantie dont elle a besoin, ne discutez pas, ne faites pas de discours, demandez les urnes de scrutin, déclarez que nous n'avons pas votre confiance, et qu'à l'instant même de nouveaux moyens s'organisent. Qu'il n'y ait aucun intervalle dans l'action publique... Ne songez qu'au péril public, ne songez qu'à la patrie. Renvoyez-nous, si vous voulez, mais tout de suite, mais sans phrases, car ce qu'il faut avant tout, ce n'est pas pérorer, ce n'est pas discuter, c'est agir! »

Il faut le reconnaître, les ennemis même de M. Émile Ollivier surent faire la différence entre son langage patriotique et celui d'avocats qui, dévorés de la soif du pouvoir, ne songeaient qu'à rendre vacants des portefeuilles!

M. Jules Favre comprit la leçon, et, montant à son tour à la tribune, il s'exprima en ces termes :

« *Nous ne nous préoccupons tous que de la défense de la patrie*, et, c'est pour cela que, *sans discours*, j'ai l'honneur de proposer à la chambre deux résolutions relatives à l'armement, à l'organisation de la garde nationale de Paris et à la défense du sol de la France, résolutions que je formule ainsi :

(1) L'orateur faisait sans doute allusion aux interruptions on peut dire honteuses relevées plus haut.

« Considérant que l'ennemi a envahi le sol de la France ; que si notre armée est toujours debout et prête à repousser l'invasion, le devoir de chaque citoyen est d'unir ses efforts à ceux de nos soldats, et que son droit est d'avoir des armes ; considérant que, de l'aveu du ministre de la guerre, l'étranger marche sur Paris, et que, dans une telle situation, *ce serait un crime de refuser à chaque habitant de Paris le fusil qu'il réclame pour défendre ses foyers ; considérant, enfin, que la population entière doit être armée* (1), *qu'il faut organiser la garde nationale en lui donnant le droit de nommer ses officiers* (2). La chambre arrête, la séance tenante, que des fusils seraient immédiatement distribués dans les mairies à tous les citoyens valides et la garde nationale organisée dans toute la France, d'après la loi de 1821.

— « Tous les Français, jusqu'au dernier, ajouta l'orateur, sont disposés à mourir pour repousser l'invasion étrangère ; mais ce n'est pas assez. On vous a dit : L'heure des discours est passée ! Oui, mais elle est passée aussi l'heure des ménagements qui perdent les assemblées et les empires. La vérité est que le sort de la patrie est compromis, et que c'est là le résultat des fautes de ceux qui dirigent les opérations militaires (3), *le résultat de l'insuffisance absolue du commandement en chef*... Il faut que toutes nos forces mi-

(1) On verra plus tard les conséquences de ce beau système !

(2) Le général Trochu lui-même ne sut pas résister à la pression des avocats !

(3) Oui, sans doute, la mauvaise direction des opérations militaires, ou, pour parler plus juste, l'absence *de tout plan de campagne* et de

litaires soient concentrées dans les mains d'un seul homme, mais que *cet homme ne soit pas l'empereur!* L'empereur a été malheureux, *il doit revenir*. Ce n'est pas tout : si la chambre veut sauver le pays, *elle doit prendre en main le pouvoir*; c'est pourquoi j'ai l'honneur de déposer une proposition aux termes de laquelle une commission de quinze membres, choisie dans le sein de l'assemblée sera organisée pour repousser l'invasion étrangère. »

Cette proposition fut couverte par les applaudissements de la gauche, et, bien qu'elle fût bien déclarée inconstitutionnelle par le président de l'assemblée, M. de Kératry n'hésita point à la soutenir, en réclamant l'urgence.

M. Granier de Cassagnac, au contraire, la combattit de toutes ses forces, car c'était, disait-il, un commencement de révolution; puis, s'adressant à la gauche : « Si j'avais, s'écria-t-il, le droit de siéger parmi les membres du gouvernement, *vous seriez tous*, ce soir même, *livrés aux conseils de guerre!*

A ces mots, M. Jules Simon, s'avançant dans l'hémicycle, répondit, à la manière antique : « Nous sommes prêts; fusillez-nous! » Certes, les malheureux ministres et leurs amis, en ce moment, où le sol manquait, on peut le dire, sous leurs pas, ne son-

tous préparatifs sérieux avaient *compromis le sort de la patrie*. Mais M. Jules Favre et ses collègues de l'opposition n'avaient-ils pas à se reprocher, eux, d'avoir fait échouer les projets de réforme militaire du maréchal Niel et demandé sans cesse que les armées permanentes fussent remplacées par les *levées en masse*, par les volontaires *invincibles* de 1792?

geaient guère à sévir contre aucun membre de l'assemblée! Néanmoins, quelques-uns des collègues de M. Jules Simon n'en vinrent pas moins se ranger autour de lui, comme pour lui faire un rempart de leur corps!

Au milieu d'un tumulte effroyable, le président Schneider fut obligé de se couvrir.

A la reprise de la séance, M. Ernest Picard, dont la modération s'était évanouie depuis que l'empire menaçait ruine, défendit avec énergie la proposition de M. Jules Favre, et il ne craignit pas de jeter à la majorité la menace que voici :

« Mon avis est, messieurs, que si l'on refuse des armes aux citoyens, la population devra s'en procurer elle-même par tous les moyens possibles! »

Cet appel à l'insurrection, qui devait être entendu plus tard, souleva les plus violents murmures. Mais M. Picard, l'un des futurs ministres du gouvernement de la défense nationale, avait passé le Rubicon, et il demanda impérieusement qu'un homme capable fût chargé de la défense du pays.

— « Avant tout, s'écria M. Jules Favre, il faut qu'on rappelle l'empereur à Paris! »

M. Émile Ollivier voulut présenter quelques observations; mais M. Garnier-Pagès, devenu violent, lui aussi, interrompit le ministre par ces mots : « Retirez-vous! »

M. de Kératry vint, à son tour, défendre la proposition de M. Jules Favre : « Napoléon III, dit-il, n'a pas su conduire nos armées à la victoire... qu'il cède la place au patriotisme du Corps législatif! »

Après la clôture de la discussion, M. le marquis de Talhouët proposa à la chambre de se réunir dans ses bureaux pour examiner les projets de loi dont elle avait voté l'urgence. Viendrait ensuite le choix des personnes chargées d'exécuter ces lois.

La proposition, ainsi formulée, fut combattue par M. Émile Ollivier, mais votée à une assez grande majorité.

A la reprise de la séance, vers cinq heures, le président soumit à l'assemblée l'ordre du jour suivant, présenté par M. Clément Duvernois, et qui devait porter le coup de grâce au ministère formé sous les auspices de M. Émile Ollivier : « La chambre, décidée à soutenir un cabinet capable de pourvoir à la défense du pays, passe à l'ordre du jour. »

M. Émile Ollivier vint déclarer naturellement que le gouvernement n'acceptait point cet ordre du jour, qui fut voté nonobstant par la chambre.

Le président du conseil, après avoir demandé et obtenu que la séance fût suspendue pendant un quart d'heure, se rendit aux Tuileries, et, à son retour, il annonça qu'en raison du vote de l'assemblée, les ministres avaient présenté leur démission à l'impératrice, et que Sa Majesté avait chargé le comte de Palikao de former un nouveau cabinet (1). Préalable-

(1) Voici la composition de ce nouveau cabinet : guerre, Palikao ; intérieur, Chevreau ; justice et cultes, Grandperret ; agriculture et commerce, Cl. Duvernois ; marine, Rigault de Genouilly ; travaux publics, Jérôme David ; affaires étrangères, prince de la Tour-d'Auvergne ; président du conseil d'État, Busson-Billault ; instruction publique, Brame. Le ministère des beaux-arts était supprimé.

ment, la chambre s'était prononcée sur la double proposition de M. Jules Favre, dont l'une avait été adoptée (1) et l'autre repoussée (2).

Lorsqu'on relit aujourd'hui, dans le *Journal officiel*, le compte rendu développé de la séance dont nous venons de donner une sèche analyse, on y retrouve tous les germes de désordre qui devaient se développer, même en face des Prussiens, pendant le siége de Paris. Les imprudentes réclamations de M. Jules Favre pour que la *population tout entière de Paris fût armée;* le langage révolutionnaire de M. E. Picard, déclarant que si l'on refusait des armes aux citoyens de la capitale *la population devrait s'en procurer elle-même*, par tous les moyens possibles, un tel langage devait logiquement aboutir aux scènes hideuses de la Commune, scènes que nous aurons à raconter dans un autre volume, et qui, quoi qu'on puisse dire ou écrire, ne seront jamais acceptées par l'histoire consciencieuse comme « de simples égarements de patriotisme » !

Après la question de l'armement général du pays (le rêve des révolutionnaires de tous les temps), celle de la déchéance de l'empereur se présenta tout naturellement. Des écrivains français et étrangers ont prétendu que dès le 7 août, après la réception des dépêches qui annonçaient les désastres de Woerth et de Spicheren, une trame s'était ourdie, dans l'enceinte même du Corps législatif, pour rem-

(1) Proposition relative à l'organisation et à l'armement de la garde nationale de Paris.

(2) Proposition relative à la formation d'un comité de défense.

placer le gouvernement impérial par une sorte de comité de salut public. On ajoute que c'est afin de mettre ce projet à exécution qu'un certain nombre d'anciens émeutiers se portèrent, le 9, aux abords du Corps législatif, et qu'un député, autour duquel se groupent aujourd'hui les républicains radicaux, se précipita hors de la salle des séances en criant : « Citoyens, on veut faire fusiller vos députés ! »

Quoi qu'il en soit de ces rumeurs, il est certain que, sans projets bien arrêtés, plusieurs députés de la gauche modérée semblaient prêter les mains aux bouleversements préparés, depuis longtemps, par une certaine catégorie de républicains. On ne s'expliquait pas, par exemple, l'insistance inouïe de M. Ernest Picard à demander, comme M. Louis Blanc en 1848, le renvoi de Paris des quelques régiments de ligne qui s'y trouvaient encore. Excité par les paroles imprudentes, sinon machiavéliques, de ce député, le peuple, non content d'avoir demandé le retour de l'empereur, réclamait la révocation du maréchal Lebœuf, major général de l'armée du Rhin : aveugle dans ses adorations comme dans ses haines, il exigeait, en quelque sorte, qu'on remplaçât l'ancien ministre de la guerre par le maréchal Bazaine, dont on connaissait l'ambition sans frein, mais qui, par ses talents et par son énergie, était seul digne, croyait-il, d'être opposé à l'illustre général de Moltke.

Dans la séance du 11 août, une proposition de M. de Kératry fut déposée sur le bureau, pour créer d'urgence une commission d'enquête parlementaire

qui appellerait à la barre de la chambre, avec le maréchal Lebœuf, les principaux fonctionnaires de l'intendance. Mais l'assemblée eut le bon sens de repousser cette proposition intempestive.

M. Guyot-Montpayroux, chez lequel l'activité suppléait à l'élévation d'esprit, crut devoir, pour la troisième fois, adresser cette question à ses collègues : « Oui ou non, le maréchal Lebœuf est-il toujours le major général de Napoléon III, ou bien est-ce le maréchal Bazaine qui commande l'armée? » Cette insistance força le comte de Palikao à dissimuler la vérité : « Je ne puis, dit-il, laisser la question sans réponse : c'est le maréchal Bazaine qui commande en chef l'armée du Rhin. »

Toutefois, ce fut seulement le 12 août que le maréchal fut appelé au commandement que son ambition convoitait avec tant d'ardeur, et qui devait, hélas! lui être si fatal.

L'incident Montpayroux amena M. Thiers à la tribune, et voici la communication qu'il crut devoir faire à la chambre : « Quand nous luttions contre les coalitions, nous pouvions être battus; mais la grandeur du débat sauvegardait l'honneur du pays. Aujourd'hui, nous n'avons affaire qu'à une seule puissance, et le monde s'étonne de nos revers. Quelle en est donc l'explication? *C'est que la France n'était pas prête.* Il y a quinze jours, je n'ai pas tout dit, je ne pouvais pas tout dire. *J'avais la preuve formelle que la France n'était pas prête....* Non, la la France n'était pas prête, et il importe qu'on le sache. C'est la seule explication de notre échec. Ç'a

été le plus grand motif de mon opposition à la guerre. Non ! nous n'étions pas prêts; *je l'ai dit à tous les ministres*, et c'est pour cela que j'ai vu avec tant de douleur voter la guerre (1). »

Après ce discours, la chambre, sur la proposition de M. Jules Favre, vota un projet de loi relatif à l'organisation de la garde nationale dans tous les départements. Un crédit provisoire de 50 millions fut ouvert au ministère de l'intérieur et au ministère de la guerre, pour faire face aux dépenses que devait entraîner la mesure.

L'organisation de la garde mobile, qui, si le projet du maréchal Niel avait été exécuté, aurait peut-être sauvé le pays de l'invasion, cette organisation avait été décrétée; mais, forcément, elle s'opérait avec lenteur, et les cadres, formés à la hâte, laissaient beaucoup à désirer. Un mal plus grand encore ce fut le choix des officiers, laissé à la troupe. Dans les campagnes, les jeunes gens instruits, les fils de propriétaires, furent presque tous maintenus à leur poste; mais à Paris et dans la plupart des villes, où la plèbe domine, les suffrages se portèrent trop souvent sur des habitués de cafés et de tavernes, qui donnaient à leurs subordonnés les plus déplorables exemples de mauvaise conduite et d'indiscipline.

Dans la séance du dimanche 14 août, M. Jules Favre fit le dépôt d'une pétition qui demandait que l'empereur quittât le théâtre de la guerre, et que toutes les troupes de ligne encore à Paris fussent dirigées contre

(1) Nous reviendrons ailleurs sur cette justification de M. Thiers.

l'ennemi. Dans la pensée du célèbre avocat, la garde nationale devait suffire pour défendre Paris et le reste de la France. Toutefois, ce jour-là même, sous les yeux de la garde nationale, une bande de 60 à 80 individus, armés de revolvers et de poignards, attaquait le poste de la caserne des pompiers du boulevard de la Villette, blessait, tuait plusieurs hommes et s'apprêtaient à commettre d'autres méfaits, lorsqu'une escouade de sergents de ville et un détachement de la garde de Paris vint désarmer les scélérats. On constata que dans leurs rangs se trouvaient beaucoup d'étrangers, qui se signalèrent plus tard par d'autres crimes, et dont le chef principal, appelé Eudes, devait figurer parmi les héros de la république radicale.

Le Corps législatif, au milieu de tous les événements qui agitaient le pays, s'était transformé en une sorte de réunion permanente, dont les membres étaient incessamment en quête de nouvelles sur la guerre. Le comte de Palikao, homme d'imagination méridionale, avait toujours à sa disposition, quand il voyait la chambre irritée d'une attente trop longue, quelque récit de nature à lui faire prendre patience. C'est ainsi que, le 18 août, il annonçait, sans faire connaître à quelle source il avait puisé ses renseignements, que le général Steinmetz avait éprouvé, dans un combat, des pertes si considérables qu'il avait été forcé de demander un armistice pour enterrer ses morts et enlever ses blessés. Mais ce n'est pas tout : à la suite de la même affaire, l'armée prussienne, assurait le ministre, avait dû se replier sur Saint-Mihiel, pour opérer sa jonction

avec le prince royal, et, chose absolument certaine, le corps entier des cuirassiers de Bismarck avait été complétement anéanti! Le surlendemain (20 août), le général Montauban venait raconter à la chambre un fait encore plus important : dans la journée du 18, trois corps d'armée allemande avaient été précipités dans les carrières de Jaumont! Mais toutes ces nouvelles n'étaient que de faux bruits auxquels donnaient naissance tantôt un patriotisme exalté, tantôt de honteuses spéculations de bourse.

XIII

Cependant, après le combat de Spicheren, le 2e corps (Frossard) s'était dirigé, pendant la nuit, vers Sarreguemines, où il arriva au point du jour. Le général ne songea même pas à évacuer les approvisionnements que renfermait la ville. Ralliant la brigade Lapasset, du 5e corps, il prit immédiatement la route de Metz, par Puttelange, Gros-Tonquin et Mercy-lès-Metz. Le mouvement de retraite des autres corps avait commencé en même temps. Celui que commandait Ladmirault (4e) regagna Boulay; la garde revint à Courcelles-Chaussy, et le 3e corps se concentra autour de Saint-Avold.

Le moment était donc venu de placer à la tête de l'armée un véritable homme de guerre, énergique et capable, libre de choisir lui-même ses nouveaux chefs de corps et son chef d'état-major. Le maréchal Bazaine avait été, nous l'avons dit, en quelque sorte imposé par le suffrage populaire à Paris.

L'empereur, profondément découragé, dut satisfaire à ce vœu, par décret du 12 août, et la marche sur Verdun se préparait. Dans un conseil de guerre tenu à Metz, dans la journée du 13, il avait été décidé que l'armée se mettrait en route vers Châlons, afin d'opérer sa jonction avec les troupes de Mac-Mahon. On jeta dans ce but des ponts sur la Moselle en aval de la ville, et les hommes furent avertis de se tenir prêts à passer la rivière le lendemain à une heure. Le 14, vers quatre heures de l'après-midi, le 2ᵉ et le 6ᵉ corps avaient déjà gagné la rive gauche, et les 1ʳᵉ et 3ᵉ divisions du 4ᵉ corps traversaient l'île Chambière, lorsqu'un feu violent de tirailleurs éclata aux abords de Mey, sur la gauche, entre la Grange-aux-Bois et Colombey, sur la droite. Aussitôt, la division Grenier (du 4ᵉ corps) et le corps d'armée du général Decaen (3ᵉ) ripostèrent avec la plus grande vigueur. Les Prussiens, que nous ne supposions pas si près de nous, en voyant les Français passer la Moselle, avaient tout à coup lancé leur 7ᵉ corps sur notre 3ᵉ, et leur 1ᵉʳ sur la division qui occupait le village de Mey. Une dépêche de l'empereur existe qui constate « que nos reconnaissances du matin n'avaient signalé aucun mouvement de l'ennemi de ce côté (1) ». Hélas ! il en a été ainsi partout, durant toute la campagne, par suite de la persistance obstinée de nos généraux à n'employer qu'en qualité de scribes leurs meilleurs officiers d'état-major, et à livrer le service des reconnaissances à des officiers de cavalerie, tout à fait incapables

(1) Du côté de Borny.

de le diriger convenablement ! Chez les Prussiens les choses se passaient autrement : le général Steinmetz, averti le 14, dès le point du jour, que les Français s'apprêtaient à battre en retraite, avait donné l'ordre de les attaquer, à un moment indiqué, afin de laisser au prince Frédéric-Charles le temps d'opérer son mouvement tournant par Pont-à-Mousson. L'ennemi fut repoussé, grâce à l'énergique intervention du général Ladmirault, qui au bruit du canon avait donné l'ordre à sa 1re et à sa 3e division de faire demi-tour et d'aller secourir la division Grenier. Mais, en fin de compte, malgré notre succès défensif, les Allemands purent se vanter d'avoir obtenu une sorte de victoire stratégique, en arrêtant notre mouvement de retraite et en donnant à leur 2e armée le temps de couper la ligne de Verdun. Du reste, le nombre des combattants, à Borny (1), était à peu près égal des deux côtés : les Prussiens eurent deux divisions engagées, c'est-à-dire 32,000 hommes, les Français trois divisions (environ 30,000 hommes). Nos pertes se montèrent à 6,000 tués ou blessés, dont 201 officiers, et celles des Allemands à plus de 6,000 hommes (2).

On a vivement regretté, et avec raison, que le maréchal ne se fût pas fait mieux renseigner sur les forces de l'ennemi. Ces forces, en effet, dans la journée du 14 ne se composaient que des trois corps de la 1re armée, numériquement inférieurs à

(1) Les Prussiens disent le combat de Pange.

(2) Dans une relation de la campagne du Rhin jusqu'au 1er septembre, relation publiée à Bruxelles, il est dit que les Prussiens reconnaissent avoir perdu 10,000 hommes à Borny.

l'armée française, dont le chef, par une vigoureuse offensive, aurait peut-être pu, le jour ou le lendemain de Borny, rejeter l'ennemi sur la Sarre, puis, se retournant sur la 2[e] armée, se frayer un passage pour se réunir à Mac-Mahon. Mais, redisons-le, le *service des renseignements n'avait point été convenablement organisé à l'armée du Rhin*, et peut-être aussi le maréchal Bazaine n'avait-il pas grand souci de rejoindre un collègue plus ancien que lui.

Le 15, de bon matin, le mouvement de retraite de l'armée française continua sur Verdun. Le 2[e] corps, après une marche très-pénible, en raison de l'encombrement des routes, atteignit le village de Rezonville, vers la fin de la journée; le 6[e] corps s'établit entre Rezonville et Villers-au-Bois, le 3[e] entre Verneville et Saint-Marcel, le 4[e] un peu en avant de Woipy, sur la route de Briey.

La garde était à Gravelotte, sur le plateau situé à la bifurcation de la route qui mène à Conflans et à Mars-la-Tour.

Le 10 nos troupes occupaient les mêmes positions.

Le maréchal Bazaine avait prescrit à la 1[re] division de la réserve de cavalerie d'éclairer la marche vers Jarny et à la deuxième division de remplir le même rôle vers Mars-la-Tour. Mais les ordres, dans notre malheureuse armée, continuaient à s'exécuter *à l'africaine :* « Le 15 au matin, dit l'auteur d'une histoire très-estimée de la campagne de 1870, des officiers du grand quartier général français furent chargés de parcourir toutes les routes, au nord de

celle de Gravelotte.... Autour des forts deux divisions étaient arrêtées; elles avaient dressé leurs tentes et faisaient le café, sans aucune grand'garde, sans une vedette, attendu que, disait-on, les soldats avaient tous besoin de repos. Les observations réitérées des officiers du grand état-major ne furent pas écoutées.... Et cependant se figure-t-on rien de plus étrange que de voir une grande armée la veille d'une bataille s'en douter si peu et montrer tant de négligence (1)? »

Le 16, entre huit et neuf heures du matin, aucun ordre pour continuer la retraite n'était parvenu aux généraux. Les soldats faisaient tranquillement la soupe, et la cavalerie de la garde abreuvait ses chevaux dans un ruisseau, lorsque deux régiments de cavalerie allemande se jetèrent sur les campements de la division de Forton et du corps Frossard, suivis par trois batteries, qui criblèrent le terrain de projectiles. Nous étions donc surpris, cette fois encore, mais fort heureusement par une simple avant-garde! Le désordre fut complet : toutefois peu à peu les bataillons se formèrent et le combat s'engagea.

Les 2e et 6e corps prirent les armes. Déjà le 2e corps prussien atteignait le plateau entre le bois de Vionville et Flavigny, où son artillerie engagea l'action. Le corps d'armée du général Frossard se forma sur deux lignes, et, sous un feu terrible, il alla s'établir sur les mamelons qui dominent Flavigny. Le 6e corps (Canrobert) prolongea vers Saint-Marcel la ligne de bataille. Les 2e, 3e et 4e corps

(1) *Histoire de la guerre de* 1870, par M. V. D., officier d'état-major; Paris, Lachaud, 1871.

reçurent du maréchal Bazaine l'ordre de hâter leur marche pour soutenir l'aile droite de la position.

Cependant, la vigoureuse résistance des corps Frossard et Canrobert avait arrêté l'ennemi. Des troupes du 10e corps prussien arrivèrent alors sur le champ de bataille, et vingt batteries (120 pièces) ouvrirent un feu terrible contre les Français, qui ripostèrent sans relâche, appuyés par une partie de la réserve d'artillerie. Vers deux heures, l'artillerie prussienne ralentit son feu; l'ennemi faiblissait visiblement, en voyant s'avancer, sur notre droite, les colonnes du 3e corps (Lebœuf) et du 4e (général de Ladmirault). Le moment semblait donc venu de prendre l'offensive; mais on attendit vainement un ordre du général en chef. Vers trois heures, au moment où les Allemands recevaient des renforts des 9e et 10e corps, notre droite (3e et 4e corps), marchant résolûment devant elle, fit reculer l'ennemi et s'avança vers la route de Mars-la-Tour. La division de Cissey, sous les ordres d'un chef aussi intelligent que brave, rejeta la gauche du 10e corps allemand sur Tronville et s'empara d'un drapeau. Tous les efforts des Prussiens avaient donc échoué, et la journée tirait à sa fin, lorsque le prince Fréderic-Charles prescrivit une attaque générale de la cavalerie sur notre droite. Notre marche sur Mars-la-Tour se trouva de la sorte arrêtée, et le combat fut repris avec acharnement par Ladmirault, dont les troupes, non contentes d'avoir dispersé les cavaliers qui les chargeaient, se dirigèrent, à leur suite, sur la route de Vionville, achevant ainsi le mouvement tournant qu'elles avaient dessiné.

Il était huit heures du soir lorsque se termina la bataille de Rezonville, appelée Mars-la-Tour par les Allemands, dont six corps d'armée (180,000 hommes) avaient pris part à l'action.

L'armée française campa sur ses positions, et ce n'est que vers une heure du matin que le général en chef, pour un motif qui n'est pas encore connu, envoya l'ordre de rétrograder sur Metz.

Nos pertes s'élevèrent à 16,954 hommes, parmi lesquels 887 officiers.

Selon le rapport officiel des Prussiens, ils auraient eu 17,000 hommes hors de combat, et par conséquent les pertes des deux armées auraient été à peu près égales.

. Des militaires, dont la haute impartialité n'est contestée par personne, n'hésitent pas à soutenir, en dépit des assertions prussiennes, que le 16 août au soir la victoire appartenait bien à l'armée française, au double point de vue stratégique et tactique : « Au point de vue tactique, dit un officier d'état-major d'un mérite reconnu, notre armée avait arrêté l'ennemi au centre et à gauche; à droite, elle l'avait refoulé par un mouvement de conversion qui menaçait d'envelopper l'une de ses ailes. Au point de vue stratégique, la route la plus méridionale de Metz à Verdun était dégagée; celles du nord, par Jarny et Briey, restaient libres. »

Vers cinq heures du soir, lorsque le gain de la bataille ne faisait doute pour personne, plus d'une voix s'éleva pour demander qu'on achevât la conversion générale de droite à gauche, dessinée par les 3e et

4e corps. On assure même qu'un colonel d'état-major (1) conseilla l'opération au maréchal Bazaine, qui la repoussa. « Les vivres et les munitions ne manquaient pas pourtant, dit l'historien déjà cité : donc, si l'on avait évacué les blessés, fait venir immédiatement des vivres et des munitions, excité l'ardeur des soldats en leur expliquant dans un ordre du jour le succès obtenu et la nécessité d'une nouvelle lutte.....; si ces troupes avaient ensuite été lancées en avant le 17, au point du jour, elles auraient pu rencontrer les corps ennemis marchant isolément, la plupart en colonnes allongées, dans des ravins sinueux, assez éloignés les uns des autres pour se faire battre en détail; et si le succès avait favorisé nos armes, ou bien la retraite aurait été libre, ou bien, grâce à l'avantage qu'offrait la place de Metz, on se serait concentré rapidement sur la rive droite de la Moselle pour frapper un nouveau coup. » Aussi, après l'humiliante capitulation du 28 octobre, la première parole du prince Frédéric-Charles à un colonel français fut-elle de demander la cause de l'inaction du 17 et de s'informer pourquoi, au lieu de se retirer, notre armée n'avait pas accompli son mouvement offensif (2). La réponse a été faite récemment : « ou le maréchal, a-t-on dit, *n'a pas osé,* ou bien il *voulait se réserver* pour traiter avec l'ennemi (3). »

Cependant, l'ordre communiqué dans la nuit du 17

(1) Aujourd'hui général Loysel.

(2) Le procès intenté au maréchal Bazaine fera sans doute connaître les motifs réels qui l'ont engagé à rentrer dans Metz.

(3) *Histoire de la guerre de* 1870, par M. D. V., officier d'état-major, p. 176-177.

de se retirer sur le plateau d'Amanvillers avait excité dans l'armée un grand étonnement. Comment concevoir qu'après avoir repoussé les Allemands il y eût nécessité de reculer? C'était autoriser l'ennemi à s'attribuer la victoire; c'était, chose bien autrement grave, favoriser le plan formé par les généraux allemands d'arrêter notre retraite sur Verdun et de rejeter l'armée française sous Metz.

Le 17, au matin, nos troupes quittaient leurs bivouacs. Le 2e corps occupa les crêtes de Rogerualles, à droite de la route de Gravelotte; le 3e corps s'établit sur le prolongement du même plateau, appuyé aux fermes de Moscou, Leipzig et la Folie, tandis que le 4e corps s'étendait entre la Folie et Amanvillers et le 6e sur les hauteurs de Saint-Privat-la-Montagne.

Ce même jour, les troupes allemandes, engagées la veille à Mars-la-Tour et à Rezonville, furent rejointes par les restes des 2e et 4e armées, et voici quelles étaient les positions de ces troupes : le 12e corps en arrière de Mars-la-Tour; la garde à Vionville; le 9e corps à Rezonville, le 8e corps à Gravelotte, dans le bois des Ognons; le 7e corps dans les bois de Vaux.

La position que le maréchal Bazaine avait fait prendre à son armée était naturellement forte, surtout vers la gauche, où elle s'appuyait à des pentes inaccessibles. Toutefois, cette position avait deux côtés faibles : sur la droite, au delà de Saint-Privat, s'étendaient des plateaux entourés de bois et qui permettaient de tourner cette aile; sur nos derrières courait un vallon profond, dont les flancs boisés

gênaient le déploiement des réserves et de la cavalerie. Un général prévoyant aurait fait fortifier les abords de Saint-Privat, au moyen de deux ou trois redoutes croisant leurs feux et défendant les abords de l'aile menacée; puis, sur le plateau de Plappeville et d'Amanvillers, il aurait choisi un bon emplacement, d'où ses troupes de réserve se seraient portées rapidement en ligne. Mais ou le maréchal ne s'attendait pas à une grande bataille, ou, si les projets intimes qu'on lui prête existaient réellement, « son activité en devait être singulièrement diminuée (1) ».

Quoi qu'il en soit, lorsque, le 18, à huit heures et demie du matin, l'on apprit que cinq corps de l'armée prussienne, avec la garde, étaient arrivés et faisaient halte aux abords de Doncourt, à la ferme de Cantu, entre Rezonville et Gravelotte, à Braville, à la lisière du bois de Vaux, on crut que Bazaine allait enfin agir; mais, au grand étonnement de tous, il ne crut pas devoir bouger de Plappeville. Pendant ce temps, les divers corps de l'armée allemande se rabattaient sur les troupes françaises, par un mouvement de conversion à droite. Vers onze heures et demie, le 9e corps prussien allait atteindre Anouy-la-Grange, lorsqu'il fut arrêté par les décharges d'artillerie des 6e et 4e corps français, qui occupaient Sainte-Marie-aux-Mines, Saint-Privat-la-Montagne et Amanvillers. En même temps, les canons du 3e corps (maréchal Lebœuf) tonnaient contre les colonnes de la 15e division du 8e corps prussien, qui s'avançait de Rezonville sur Gravelotte.

(1) *Guerre de* 1870, par M. V. D., officier d'état-major.

A ce moment (entre midi et deux heures) la bataille prenait un caractère de violence extrême sur le front du 4e corps.

Nos soldats, menés au feu par l'habile général de Ladmirault qui payait de sa personne comme le dernier des sous-lieutenants, réussirent, avec l'assistance du 6e corps, à repousser toutes les attaques du 9e corps prussien et à empêcher une division de Hessois de sortir des bois.

Tous les mouvements offensifs des Allemands avaient été jusqu'à ce moment repoussés. Mais l'ennemi préparait sur notre droite une manœuvre tournante, dont il espérait bien que le résultat serait décisif. Cette manœuvre devait être exécutée par le 12e corps saxon et par la garde royale prussienne, formant un total de 80,000 hommes, et qu'appuyaient les 3e et 10e corps, avec deux divisions de cavalerie et 180 pièces de canon. Une nouvelle armée, d'environ 130,000 combattants, allait donc assaillir notre 4e et notre 6e corps, engagés depuis le matin.

Cependant, voyant que l'action des 7e, 8e et 9e corps de son armée était impuissante contre nos lignes, le roi de Prusse avait ordonné à ses troupes de se borner à un combat d'artillerie et de ne reprendre l'offensive qu'à l'arrivée des colonnes de la garde. La 25e division hessoise essaya, à plusieurs reprises, de déboucher du taillis et de s'avancer au delà de la levée du chemin de fer de Metz à Verdun. Mais les troupes du 4e corps l'obligèrent toujours à se replier et à rentrer dans le bois. Pendant ces luttes, vraiment gigantesques, l'état-major prussien suivait,

non sans anxiété, les progrès du mouvement de conversion de la garde et du 12e corps, et attendait impatiemment l'arrivée du 2e corps parti le matin de Pont-à-Mousson.

Une pareille activité ne régnait pas, tant s'en faut, au quartier général français. Le maréchal Bazaine n'avait pas quitté le village de Plappeville où n'arrivait même pas le bruit du canon. Ce fut seulement vers trois heures que le général en chef se décida à monter à cheval ; et alors, au lieu de se rendre sur le champ de bataille, il gagna le fort Saint-Quentin, distant de 8 kilomètres d'Amanvillers, qui était dans ce moment le principal théâtre de la lutte acharnée des deux armées. Il était sept heures du soir lorsque le maréchal quitta ce poste d'observation pour rentrer à son quartier général (1).

Malgré l'absence du commandant en chef, nos troupes résistaient vaillamment, et à quatre heures elles occupaient encore toutes leurs positions. Partout, même à la ferme Maupenoir, défendue seulement par un avant-poste, les attaques prussiennes avaient échoué. Ce fut seulement vers quatre heures et demie que l'arrivée de fortes colonnes de la garde, appuyées par une artillerie formidable, vint changer la face des choses. Des masses profondes, appartenant aux 10e et 12e corps, et venant du côté de Batilly et de Coinville, se dirigeaient vers les positions défendues par les troupes du maréchal

(1) La situation très-grave où se trouve aujourd'hui le maréchal Bazaine nous interdit de faire connaître les jugements de l'armée sur la conduite du maréchal ce jour-là.

Canrobert, pour compléter la manœuvre enveloppante des Allemands. Si médiocre tacticien qu'on puisse supposer Bazaine, s'il s'était porté dans ce moment sur le théâtre de la lutte, il aurait certainement compris la nécessité de faire avancer sur le plateau d'Amanvillers la garde impériale et la réserve générale d'artillerie (96 pièces). Mais, en son absence, la garde ne fut point appelée, et la réserve d'artillerie, qui pouvait, jusqu'à un certain point, suppléer à la faiblesse de notre aile droite, resta dans Metz inactive et sans ordre!

Cependant Sainte-Marie-des-Chênes, où le brave 94[e] de ligne tenait depuis le matin, venait d'être enlevé. Les 1000 ou 1200 hommes qui restaient de ce brave régiment durent se replier. « Le silence de l'ennemi, dit le rapport du prince Frédéric-Charles, l'heure avancée engagèrent à presser le mouvement pour décider le sort de la bataille avant la chute du jour; l'ordre fut donné au commandant de la garde d'attaquer et d'enlever le village de Saint-Privat. » Le prince prescrivait, en même temps, au 9[e] corps de s'emparer d'Amanvillers : « La garde, ajoute le rapport prussien, se précipita, avec une bravoure qu'on ne saurait dépasser, contre des hauteurs occupées et battues par un feu rasant de mousqueterie; mais les pertes considérables qu'éprouvaient nos bataillons forcèrent le prince de Wurtemberg à interrompre son attaque et à attendre la coopération des Saxons sur le flanc de l'ennemi ».

Cet aveu, arraché à l'orgueil prussien, témoigne de l'héroïque constance de nos malheureux soldats,

assaillis par des forces énormes. Les Allemands furent repoussés à Amanvillers comme ils venaient de l'être à Saint-Privat. Le général de Ladmirault, appelant à lui la division Lorencez, jusque-là tenue en réserve, arrêta l'offensive ennemie, et le 9[e] corps prussien ne put dépasser la levée du chemin de fer.

A notre gauche, un nouvel effort de la 1[re] armée allemande échoua également. Mais le 2[e] corps arrivait, et ses têtes de colonne, dirigées par le général de Moltke lui-même, s'empressaient de venir prêter assistance aux 7[e] et 8[e] corps, qui n'avaient pu réussir à ébranler la solidité des corps Frossard et Lebœuf. Il était alors six heures et demie du soir : « La résistance devenait impossible, dit le rapport du maréchal Bazaine, devant des masses qui se renouvelaient sans cesse. »

Cependant, Canrobert et Ladmirault, qui tenaient ferme, envoyaient officiers sur officiers pour demander des secours. Ces secours ne vinrent pas, car la garde était placée trop loin, et ce ne fut qu'à sept heures et demie du soir que son chef reçut l'ordre de se porter sur le plateau!

Dans une situation pareille on pouvait craindre un désastre. Toutefois, Ladmirault, qui espérait toujours voir arriver la garde et la réserve générale d'artillerie, faisait des efforts surhumains pour maintenir ses divisions. La résistance était héroïque; mais à la fin les troupes, manquant de cartouches, se replièrent en désordre, et une sorte de déroute commença. Heureusement, la nuit, qui était survenue, déroba à l'ennemi ce qui se passait à notre droite.

Pendant ce temps, les 2e et 3e corps avaient repoussé toutes les attaques de l'ennemi et s'étaient maintenus dans leurs positions. L'énergique attitude du centre et de la gauche de notre armée et surtout l'obscurité empêchèrent l'ennemi de poursuivre son succès et mirent fin à la bataille. Cette bataille d'Amanvillers (appelée Gravelotte par les Allemands) fut la plus sanglante de la guerre. Les Prussiens accusèrent une perte de 13,520 hommes, seulement dans les 3e, 9e, 10e et 12e corps. Or, en y ajoutant celles qu'essuyèrent les 2e, 7e et 8e corps, il est permis d'élever le chiffre à une vingtaine de mille hommes tués ou blessés. Notre armée perdit moins de monde, grâce à la force défensive de la position et aux tranchées-abris creusés en grand nombre. Cependant, le lendemain du combat, il fut constaté qu'environ 11,000 des nôtres, parmi lesquels 595 officiers, étaient tombés sous le feu de l'ennemi.

On a évalué le nombre des combattants dans cette horrible journée à 395,000, dont 270,000 Prussiens et 125,000 Français. La supériorité numérique des Allemands était donc écrasante, et l'on sait aujourd'hui que deux de nos corps d'armée, les 4e et 6e, dont l'effectif ne dépassait pas 63,000, durent lutter, pendant une grande partie de la journée, contre 168,000 Allemands !

On a dit qu'au point de vue tactique l'affaire du 18 n'avait été, à proprement parler, ni une défaite ni une victoire, puisque les Français avaient conservé la plupart de leurs positions et battu en retraite seulement à l'aile droite. Mais il n'en est pas moins certain qu'au point de vue stratégique les Prussiens

avaient atteint leur but, c'est-à-dire rejeté sous Metz l'armée de Bazaine et coupé l'armée de Mac-Mahon de ses communications avec Paris. Doit on croire que le commandant en chef de l'armée du Rhin se flattait en ce moment d'avoir accompli l'œuvre ténébreuse qu'on l'accuse d'avoir poursuivie? Il serait bien téméraire, à l'heure où nous écrivons ces lignes, de préjuger une telle question. Disons seulement que le soir même de la bataille gigantesque du 17, où les Français soutinrent contre les Allemands une lutte plus inégale encore que celle de leurs pères à Leipzig (1), le prisonnier actuel de Versailles ne trouva pour en rendre compte que des paroles d'une indifférence qui fait mal (2)!

XIV

Nous allons maintenant abandonner un instant l'armée de Metz pour revenir à celle du maréchal de Mac-Mahon, qui, après la défaite de Wœrth, s'était repliée sur le camp de Châlons, où elle arriva partie par étapes, partie en chemin de fer, du 16 au 20 août. L'état de ces malheureuses troupes (1er et 5e corps)

(1) A Leipzig 140,000 Français luttèrent, pendant 3 jours, contre 300,000 Autrichiens, Russes et Prussiens. En 1870, pendant les sanglantes journées des 14, 16 et 18 août, 150,000 Français n'ayant point, à vrai dire, de général en chef, résistèrent, sans se laisser entamer, à 300,000 Allemands.

(2) « J'arrive du camp du plateau : l'attaque a été très-vive. Dans ce moment (sept heures) le feu cesse. Nos troupes constamment restées sur leurs positions. Un régiment, le 60e, a beaucoup souffert en défendant la ferme de Saint-Hubert! »

Que dites-vous de ce langage après une journée où plus de 30,000 hommes étaient tombés sur le champ de bataille?

était lamentable. L'inclémence de la température avait rendu plus critique encore la situation de nos pauvres soldats : « Toutes les cartouches renfermées dans les étuis-musettes sont hors de service, écrivait le commandant David, du 45e de ligne (tué à Sedan le 31 août). La pluie a réduit toutes les boîtes en bouillie, et l'on se demande comme on pourrait lutter si les Prussiens paraissaient. »

Après l'abandon successif des Vosges, de la Moselle, de l'Argonne et de la Meuse, la ligne de défense naturelle de la France était la Marne, rivière qui joue dans notre histoire un rôle que personne ne peut ignorer. Or, depuis le développement des voies ferrées, deux places, Reims et Chaumont, tiennent les communications de cette vallée avec le reste du territoire. La première, depuis nombre d'années, avait été choisie par les officiers du génie et du corps d'état-major comme emplacement d'un camp retranché, et si leur avis avait été suivi le maréchal de Mac-Mahon y serait venu certainement reconstituer son armée. Dans la Haute-Marne, Chaumont aurait pu jouer un rôle analogue; mais cette ville, autrefois fortifiée, ne pouvait, dans son état actuel, offrir un abri à des troupes battues. Langres, en raison de sa situation sur une hauteur, pouvait repousser plus facilement une attaque; cependant il n'était guère possible alors de songer à s'y refugier. Il fallut donc, pour trouver une place de guerre en état de résister, pousser jusqu'à Belfort, où le 7e corps (Félix Douay) se trouvait encore le 18 août. A partir de cette date il y eut une série d'ordres et de contre-ordres au sujet des mouvements que devait opé-

rer la nouvelle armée de Châlons. Le 16 août le général Douay recevait à Belfort une dépêche du ministre de la guerre, qui lui enjoignait de transporter par chemin de fer tout le 7e corps à Paris; puis, une heure après, une seconde dépêche assignait comme destination à ces troupes le camp de Châlons. Le général Douay était en train de faire exécuter ce mouvement, lorsqu'il lui fut notifié que de nouvelles résolutions venaient d'être prises à la suite d'une conférence entre l'empereur, le maréchal de Mac-Mahon et le général Trochu, commandant du 12e corps. Le maréchal de Mac-Mahon, après une longue discussion, était tombé d'accord avec le prince Napoléon et les quelques généraux qui se trouvaient auprès de Napoléon III (1), et il avait été décidé que toute l'armée se porterait sur Paris pour en couvrir les abords.

Le comte de Palikao, ministre de la guerre, avait été avisé de cette décision et aussi de la nomination du général Trochu au poste de gouverneur de Paris.

Le 21 août au matin, les 1er, 5e, 12e corps, et la 1re division du 7e quittaient le camp de Châlons pour aller camper aux environs de Reims. Vingt-quatre heures plus tard, quatre corps d'armée se trouvaient réunis dans cette ville sous les ordres du duc de Magenta, et formaient *l'armée de Châlons*. Mais on apprit bientôt que la nouvelle du départ de ces troupes pour Paris y avait produit une fâcheuse impression, et que la garde nationale, renforcée par la division des gardes mobiles revenue du camp de Châlons, se montrait

(1) Les généraux Trochu, Schmitz, son chef d'état-major, et Berthaut, commandant de la garde mobile.

hostile au retour des troupes régulières dans la capitale. En temps de révolution les masses obéissent plus volontiers à certains instincts généreux qu'aux conseils de la raison ; et, comme les Carnot sont rares, ce sont ordinairement des avocats, des hommes absolument étrangers aux choses de la guerre, qui finissent toujours par diriger, en quelque sorte, la défense du pays. Aussi, tandis que le prince royal de Prusse conduisait vers Châlons une armée de 190,000 hommes, avec l'intention de suivre Mac-Mahon dans sa retraite sur Paris, dans cette grande ville, où l'esprit de révolution dominait de plus en plus, les députés de l'opposition républicaine travaillaient-ils à scinder le pouvoir militaire et à réduire à néant l'autorité du ministre de la guerre. Dans ce but, M. Ernest Picard avait déposé une proposition dont il développa les motifs à la chambre des députés : « Je demande, disait-il, en mon nom et au nom de plusieurs de nos collègues, que le recrutement et l'armement de la garde nationale de Paris *soient placés dans les attributions exclusives du gouverneur de Paris*. » Le ministre de la guerre résista naturellement : « La position de M. le gouverneur de Paris, fit-il observer, est une position militaire et nullement administrative. La délivrance des armes ne doit donc dépendre que du ministre de la guerre, et je n'admettrai jamais qu'un de mes subordonnés usurpe des attributions qui m'appartiennent. »

M. Picard se hâta de déclarer, avec la souplesse d'esprit qu'on lui connaît, « que ses collègues et lui, en faisant leur proposition, n'avaient songé nullement à diminuer l'autorité de M. le ministre de la guerre. C'était,

prétendaient-ils, simplement au ministre politique chargé de l'armement de Paris qu'ils s'adressaient. Ils pensaient, en effet, que M. le gouverneur de Paris devait avoir les pouvoirs nécessaires pour appeler dans la garde nationale le nombre d'hommes qu'exigeait la défense de la capitale. »

M. Gambetta rappela, à son tour, que le comte de Palikao avait officiellement délégué à M. le général Trochu la plénitude des pouvoirs nécessaires à la défense de Paris. Mais le ministre répliqua que la délégation s'était faite avec cette réserve : « Sous l'autorité du ministre de la guerre, lequel maintiendrait l'intégralité de son pouvoir sur le général Trochu. »

M. Jules Favre, moins préoccupé de la défense du territoire que de l'établissement de la république, vint se plaindre à la tribune qu'on refusât des armes aux citoyens de Belleville : « Je pourrais citer, dit-il, le nom du commandant qui a refusé de livrer des armes. Je me borne à communiquer le document au ministre pour qu'il soit fait justice. Dans le cas contraire, les citoyens de Belleville auraient le droit..... » M. Jules Favre ne put achever sa menace révolutionnaire. Plus tard, après la reddition de Paris, il a dû demander pardon à Dieu et aux hommes d'avoir contribué à livrer la capitale aux clients dont il avait si imprudemment proclamé les prétendus droits!

XV

Mais revenons à l'armée de Châlons, que nous avons laissée à Reims.

Dès que la régence avait appris la décision à peu près arrêtée à Châlons de faire revenir à Paris les troupes du camp elle avait été saisie de terreur. Le conseil privé, les ministres, les présidents des deux chambres réunis aux Tuileries jugèrent que, devant les manifestations de plus en plus hostiles de l'opinion publique, la seule chose à faire, dans l'intérêt de la dynastie, c'était de faire marcher le maréchal Mac-Mahon au secours de l'armée de Bazaine.

Dans la nuit du 20 au 21 des ordres de départ avaient été donnés avec une précipitation qui trahissait la longue indécision des jours précédents. Le 22, dès cinq heures du matin, nos troupes se mirent en route, et d'immenses approvisionnements, qui plus tard, à Paris, auraient été d'une si grande utilité, des fourrages, des amas de chaussures, furent brûlés à la hâte. Avant le départ, l'empereur, sur les instances du prince Napoléon, avait nommé le général Trochu commandant supérieur de Paris. C'était ajouter encore aux difficultés de la situation, car la régence et le ministère, qui voyaient dans l'auteur du livre intitulé *l'Armée française en* 1866, un adversaire de l'empire, devaient accueillir et accueillirent en effet cette nomination avec un grand déplaisir.

Le 21, l'armée de Châlons, formant un total d'environ 135,000 hommes (1), allait camper aux environs de Reims.

Ce mouvement, dans la pensée du maréchal, était un premier pas fait vers Paris, où l'on pouvait arriver

(1) Cette armée allait avoir à lutter contre deux armées allemandes formant une masse qui dépassait 300.000 hommes.

par une bonne ligne de retraite, celle de Soissons. Mais le ministre de la guerre, le général Cousin-Montauban, avait aussi un plan de campagne, qu'il a publié depuis la guerre, et qui consistait à se porter de Verdun sur Châlons, en trois colonnes, dont le mouvement aurait commencé le 21, pour se terminer le 25 août. La première colonne, forte de 80,000 hommes, devait opérer à proximité de l'ennemi. Appuyée sur la colonne du centre (7e corps), elle avait mission de repousser la 3e armée allemande, si celle-ci, par impossible, venait assaillir les Français pendant leur marche de flanc. Le comte de Palikao était persuadé que le prince royal de Prusse, qui se dirigeait sur Châlons par la vallée de la Marne, ne réussirait point à empêcher la concentration de l'armée de Mac-Mahon sur la Meuse. Cependant, l'audacieux projet du ministre fut si vite abandonné, que le duc de Magenta n'en eut même pas connaissance, à ce qu'on assure. Il avait été décidé postérieurement qu'on marcherait en toute hâte sur Montmédy, d'où l'on essayerait de donner la main au maréchal Bazaine, qui devait, au nord de Metz, forcer les lignes prussiennes, assez faiblement établies à cette époque autour de la place.

Le maréchal de Mac-Mahon ayant représenté que le mouvement projeté exposerait ses troupes à subir de flanc l'attaque d'un ennemi bien supérieur en nombre, le ministre de la guerre proposa cet autre plan, que voici: le 13e corps, qu'on achevait de former, irait occuper la Ferté-sous-Jouarre, où il attendrait l'armée du prince de Prusse, et ce 13e corps devien-

drait le pivot d'un mouvement de l'armée de Châlons, qui tomberait sur le flanc des Allemands, soit qu'ils prissent la route de Vitry, Champaubert et Montmirail, soit qu'ils se dirigeassent sur Vassy, Montierender et Brienne. Ce plan, inspiré par les souvenirs de l'immortelle campagne de 1814, a été vanté par plusieurs ; mais, le prince de Prusse n'ayant fait aucun mouvement qui indiquât l'intention d'opérer entre la Marne et l'Aube, le général Cousin-Montauban dut renoncer à la seconde combinaison, comme il avait renoncé à la première, et le 21 août il écrivait à l'empereur : « Sire, il y a deux partis à prendre : ou dégager promptement Bazaine, dont la position est des plus critiques en se portant sans retard sur Montmédy, ou marcher contre le prince royal de Prusse, dont l'armée est nombreuse et qui a mission d'entrer dans Paris. »

Il faut qu'on le sache, ces divers plans, plus ou moins ingénieux, n'avaient nullement modifié l'opinion de Mac-Mahon, qui, d'accord avec Napoléon III, croyait fermement que le meilleur parti à prendre c'était de se retirer sous les murs de Paris. Et en effet l'armée française, forte à peine de 140,000 combattants, devait avoir à lutter, en se portant en avant, contre plus de 240,000 Allemands, qui disposaient de 800 pièces de canon. Une telle marche était donc des plus dangereuses. Cependant, d'après les nouvelles reçues de Paris, l'annonce du retour de l'empereur y avait excité tant d'irritation, que M. Rouher, au nom de quelques amis tout dévoués à la dynastie napoléonienne, n'hésita point à se rendre à Châlons, pour en conférer

avec Napoléon III. L'honorable président du sénat arrivait avec l'idée bien arrêtée que le retour du souverain dans sa capitale avant qu'aucun succès n'eût relevé l'honneur de nos armes aurait les plus désastreuses conséquences. D'après lui, si l'on voulait sauver l'empire, un seul parti restait à prendre : rejoindre au plus tôt le maréchal Bazaine et livrer immédiatement bataille. M. Rouher ne négligea donc aucun argument pour convertir à son opinion l'empereur et le duc de Magenta. Mais ce dernier fut inébranlable; les raisons qu'il fit valoir, celle-ci entre autres, qu'il fallait avant tout conserver à la France la dernière armée qui lui restât, afin d'en pouvoir former avec elle une seconde, de 2 ou 300,000 hommes, ces raisons, disons-nous, parurent à la fin tellement péremptoires à l'ancien président du conseil qu'il n'hésita point à les adopter.

Il fut donc arrêté que le duc de Magenta, sous les ordres duquel se trouvaient placées toutes les troupes réunies au camp de Châlons, prendrait en outre le commandement des forces rassemblées dans l'enceinte ou sous les murs de Paris. Un décret fut immédiatement préparé dans ce sens par M. Rouher, qui, séance tenante, rédigea, de plus, une lettre de l'empereur au maréchal de Mac-Mahon (1) et une proclamation

(1) Voici le texte de ce projet de lettre qui fut publié, après le 4 septembre, dans les *Papiers et Correspondances de la famille impériale* :

« Maréchal, nos communications avec le maréchal Bazaine sont interrompues. Les circonstances deviennent difficiles et graves. Je fais appel à votre patriotisme et à votre dévouement, et je vous confie le commandement général de l'armée de Châlons et des troupes qui se

inspirée par ce dernier, et où se révèle à chaque ligne le style simple et digne de l'illustre capitaine (1).

Dans la nuit du 21 au 22, M. Rouher quitta le camp, emportant les deux documents qu'il fallait soumettre à l'impératrice et au conseil des ministres aux Tuileries. Mais là, de même qu'en février 1848, les décisions les plus déraisonnables prévalurent. Dès une heure de l'après-midi ces décisions furent trans-

réunissent autour de la capitale et dans Paris. Vous aurez, maréchal, la plus grande gloire : celle de combattre et de repousser l'invasion étrangère.

« Pour moi, qu'aucune préoccupation politique ne domine autre que celle du salut de la patrie, je veux combattre et vaincre ou mourir au milieu de mes soldats. »

(1) « Soldats, l'empereur me confie les fonctions de général en chef de toutes les forces militaires qui, avec l'armée de Châlons, se réuniront autour de Paris et dans la capitale. Mon désir le plus ardent était de me porter au secours du maréchal Bazaine; mais cette entreprise était impossible. Nous ne pouvions nous rapprocher de Metz avant plusieurs jours; d'ici à cette époque le maréchal aura sans doute brisé les obstacles qui l'arrêtent. D'ailleurs, pendant notre marche directe sur Metz, Paris restait découvert, et une armée prussienne nombreuse pouvait arriver sous ses murs.

Le système des Prussiens consiste à concentrer leurs forces et à agir par grandes masses.

Nous devons imiter leur tactique; je vais vous conduire sous les murs de Paris, qui forment le boulevard de la France contre l'ennemi.

Sous peu de jours l'armée de Châlons sera doublée. Les anciens soldats de vingt-cinq à trente-cinq ans rejoignent de toutes parts. L'ardeur nationale est immense. Toutes les forces de la patrie sont debout.

J'accepte avec confiance le commandement que l'empereur me confère.

Soldats, je compte sur votre patriotisme, sur votre valeur, et j'ai la conviction qu'avec de la persévérance et du temps nous vaincrons l'ennemi et le chasserons de notre territoire. »

mises à l'empereur dans les termes impératifs que voici : « Le sentiment unanime du conseil est plus énergique que jamais : les résolutions prises à Châlons doivent être abandonnées. Ni lettre, ni décret, ni proclamations ne seront publiés. Ne pas secourir le maréchal Bazaine aurait à Paris les plus déplorables conséquences. En présence d'un tel désastre, il y aurait à craindre que la capitale ne se défendît pas. »

Le comte de Palikao déclarait, de son côté, que Paris était en mesure de lutter contre les forces du prince royal, et que, dans son opinion, l'armée de Châlons, en se dérobant à la troisième armée prussienne, n'aurait à combattre que les troupes chargées de l'investissement de Metz.

Devant de pareilles *injonctions*, l'empereur, voyant le peu de compte qu'on tenait de sa volonté, devait naturellement céder. Quant au maréchal de Mac-Mahon, placé sous les ordres du ministre de la guerre, il crut que son devoir de soldat était d'obéir. Aussi le 22, à quatre heures du soir, le comte de Palikao recevait-il un télégramme annonçant que dès le lendemain l'armée se mettrait en marche pour Montmédy.

« Les ordres si formels du général Cousin-Montauban, a dit un judicieux écrivain, semblent enlever à l'empereur et au général en chef de l'armée de Châlons toute responsabilité dans le mouvement téméraire qui devait aboutir à la capitulation de Sedan; mais il n'en est pas ainsi. Il se produisit en effet, dans la matinée du 22, un incident qui modifia toutes les

décisions de la veille. Le maréchal Bazaine, après la bataille du 18, avait envoyé deux dépêches : l'une du 19, l'autre du 20. Celle-ci, arrivée à Longwy dans la nuit du 21 au 22, fut reçue la première à Reims ; elle annonçait à Mac-Mahon que Bazaine suivrait, pour rejoindre l'armée de Châlons, la ligne du nord et qu'il préviendrait le maréchal si toutefois il pouvait entreprendre cette marche sans compromettre son armée. » La dépêche du 19, arrivée le 22 à Verdun, se terminait par ces mots : « Je compte toujours prendre la direction du nord et me rabattre ensuite, par Montmédy, sur la route de Sainte-Menehould et Châlons si elle n'est pas fortement occupée. Dans ce cas, je continuerai sur Sedan et même Mézières, pour gagner Châlons. »

Ces nouvelles changèrent les dispositions de l'empereur ; il adressa de Courcelles, à dix heures vingt-cinq minutes du matin, la dépêche suivante à la régente : « Je reçois de Bazaine de bonnes nouvelles du 19, qui, j'espère, vont changer nos plans. »

Le maréchal de Mac-Mahon fut encore plus décisif. Il pensait que la loyauté ne lui permettait pas d'abandonner un camarade qu'il croyait déjà sur la route de Montmédy. En effet, Bazaine, dans sa dépêche du 19, avait mandé qu'il était indispensable de laisser reposer l'armée deux ou trois jours, ce qui fixait approximativement son départ au 20 ou au 22.

A la vérité, la dépêche du 20 était moins précise, et avec un peu d'attention *on y aurait aperçu le dessein de Bazaine de ne pas quitter Metz ;* mais Mac-Mahon, ne soupçonnant aucune arrière-pensée chez son collègue, télégraphia au ministre de la guerre,

à dix heures quarante-cinq minutes du matin, qu'il prenait ses dispositions pour se porter sur l'Aisne. C'était en se référant à la dépêche de l'empereur, et sans connaître celle du maréchal de Mac-Mahon, que le ministre de la guerre avait envoyé les instructions si impérieuses dont il a été parlé plus haut. On voit maintenant comment se doit distribuer la responsabilité de la marche au nord-est (1).

Des écrivains militaires se sont demandé si le mouvement prescrit par le comte de Palikao présentait quelque chance de succès. Avant de répondre à la question, il est indispensable de se souvenir que les deux armées de Châlons et de Metz formaient un ensemble d'environ 270,000 hommes et que les troupes allemandes, rassemblées sur la Meuse et autour de la forteresse lorraine, ne s'élevaient guère qu'à 260,000 combattants. D'après cela, on a pu penser que si l'armée de Mac-Mahon avait été mieux organisée et plus habituée aux longues marches, et que si les forces de Bazaine étaient sorties plus tôt du périmètre de Metz pour se réunir à celles du duc de Magenta, une bataille aurait pu être livrée et gagnée avant l'arrivée du prince royal. Mais Mac-Mahon, arrêté par de nombreux obstacles, n'ayant pu marcher avec la célérité nécessaire, et Bazaine étant resté, de son plein gré ou forcément, immobile dans son camp, la catastrophe de Sedan devait être la conséquence en quelque sorte fatale de l'opération dont Montauban attendait de si favorables résultats (2).

(1) *La bataille de Sedan*, par M. Leo Joubert, Paris, 1873.

(2) Un écrivain militaire allemand a fait observer qu'une marche

XVI

Cependant, dès le 22 l'armée française prenait la direction de Metz et gagnait la Suippe. La difficulté des approvisionnements força bientôt Mac-Mahon à se jeter sur la gauche et à prendre Rethel pour objectif. Ainsi, dès le second jour de marche on s'éloignait de la route de Metz, quoique la seule chance de faire réussir le plan défectueux qu'on avait accepté consistât à se diriger rapidement vers cette place !

Pas une minute n'était à perdre en effet. Si l'ennemi se présentait, il fallait l'attaquer immédiatement. L'armée de Châlons avait franchi 60 kilomètres en deux jours; or, en continuant ainsi, elle pouvait se trouver devant Metz quatre jours plus tard. Mais, afin d'avoir le temps de faire des distributions aux troupes formant les 5e et 12e corps, l'armée perdit tout un jour, et ce fut une faute énorme. En portant la division Marguerite au Chêne, on commit une nouvelle im-

directe de l'armée de Châlons sur Metz aurait été pleine de périls, et que celle qu'on voulait effectuer, par Stenay et Montmédy, aurait présenté, s'il est possible, plus de dangers encore. Suivant l'écrivain prussien, il y avait un mouvement à exécuter, et que les Allemands n'auraient pu empêcher, c'était de marcher au sud. Si l'on suppose le maréchal de de Mac-Mahon se portant sur Nancy, par Nogent, Troyes et Chaumont, le mouvement aurait singulièrement troublé la 3e armée prussienne, qui n'aurait pas osé marcher sur Paris, ayant ainsi sur son flanc gauche toute une armée française. Celle-ci n'aurait pas couru de dangers sérieux, car, même battue, elle avait sa retraite assurée sur le plateau de Langres, magnifique position dont les généraux français ne surent tirer aucun parti dans cette malheureuse guerre improvisée du jour au lendemain, pour ainsi dire.

prudence. Ce mouvement découvrait toute notre droite et compromettait sérieusement la sécurité du 7e corps.

Cependant, le 27 août le maréchal Mac-Mahon était prévenu que les Prussiens étaient sur le point de l'atteindre. L'armée de Châlons s'étendait de Buzancy au Chêne, tandis que les 3e et 4e armées allemandes la débordaient sur sa droite et sur ses derrières. S'apercevant alors qu'il était séparé de Metz par des masses considérables et qu'il allait être coupé des directions de Reims et de Soissons, le duc de Magenta prit la résolution de se rabattre sur la gauche, vers les villes fortes du nord. Mais un nouvel avis de la régence vint l'empêcher de suivre cette inspiration de salut : « Au nom du conseil des ministres et du conseil privé, écrivait le comte de Palikao au maréchal de Mac-Mahon, à la date du 28, je vous demande de porter secours à Bazaine, *en profitant de trente heures d'avance que vous avez sur le prince royal.* » C'était désastreux, car, à la date du 28, il n'était plus temps pour l'armée de Châlons d'éviter le choc des Prussiens. Le plan de ces derniers était très-simple : il consistait à fermer à la fois aux Français, grâce à l'immense supériorité des effectifs, la route de Montmédy, celle de Rethel, et, s'il était possible, celle de Mézières. Mac-Mahon se sentait gravement menacé. Il avait clairement entrevu, dès le premier jour, l'immense danger de l'opération qu'on lui imposait; mais le sentiment du devoir et de l'obéissance militaires était tout puissant sur lui, et il n'avait pas reculé devant la plus lourde des responsabilités ! Le maréchal, qui s'était avancé le 28 jusqu'à Stone,

comprit que la Meuse elle-même devenait un grand danger s'il était obligé de l'avoir à dos pour livrer bataille. Mais, au lieu de se rabattre vers le nord-ouest, pendant qu'il en était peut-être temps encore, il ordonna à ses quatre corps d'armée de hâter leur marche afin de mettre la rivière entre eux et les Allemands. L'intention du maréchal, s'il faut en croire l'auteur *Des causes de la capitulation de Sedan*, était de gagner Stenay et Montmédy; et cependant, la présence de l'ennemi sur le flanc droit des Français n'indiquait-elle pas clairement que les routes de l'est n'étaient désormais plus libres pour eux? Les Allemands se crurent dès lors assurés du succès. Notre armée, coupée du sud et de l'est, allait être réduite à s'enfermer dans l'espace compris entre la Belgique et la Meuse. Néanmoins, les routes de Mézières, sur la rive gauche, étaient encore libres. « En se jetant sur cette direction, au moyen d'une marche de nuit, dit un écrivain militaire fort distingué, en redoublant d'activité et en faisant le sacrifice d'une partie du matériel et des traînards, on aurait pu gagner l'Oise ou bien choisir une position défensive qui permît d'arrêter l'ennemi et de se dégager ensuite. Mais ces considérations échappèrent sans doute au quartier général (1). »

Déjà l'ennemi occupait Bar, Buzancy et les hauteurs élevées qui commandent la route de Buzancy à Nouart. Toutefois, le 5e corps prit cette direction, qu'il abandonna, vers Héricourt, en recevant des

(1) *La guerre de* 1870, par M. V. D. — Voir aussi *Opérations et marches du* 5e *corps*, par le général de Failly, Bruxelles, 1871.

instructions qui lui prescrivaient de marcher sur Stenay. Il devait être appuyé, s'il en était besoin, par le corps d'armée du général Douay ; mais celui-ci, jugeant que ses troupes étaient trop fatiguées pour faire les étapes indiquées, en prévint le général de Failly, qui, se conformant au dernier ordre reçu, gagna, le 28 au soir, le campement de Bois-des-Dames. Le 29, bien que les hauteurs de Nouart fussent occupées par les Saxons, le 5e corps se mit en route pour Beauclair, où l'une de ses divisions ne tarda point à être attaquée par le 12e corps allemand. Cette attaque était à peine repoussée, que le 5e corps recevait l'ordre de quitter la direction de Beauclair pour prendre celle de Beaumont. Là, le 30 au matin, le maréchal de Mac-Mahon lui-même venait indiquer au corps d'armée le village de Mouzon, sur la rive droite de la Meuse, comme l'objectif à atteindre. Le 7e corps, arrivé depuis la veille à Oches, devait se rendre à Villers et le 1er corps à Reuilly. Le 12e était déjà à Mouzon avec la division Margueritte, et celle du général Bonnemain devait suivre le 1er corps. L'armée tout entière s'avançait donc vers le nord-ouest, ayant en tête les 1er et 12e corps, sur sa droite, les 5e et 7e corps échelonnés l'un derrière l'autre et pressés sur le flanc droit et en queue par les 3e et 4e armées prussiennes. D'après les ordres adressés aux troupes par le commandant en chef, depuis le 29, on pouvait conclure qu'il avait renoncé à ses projets sur Stenay et sur Metz ; mais comment s'expliquer les motifs qui avaient décidé le maréchal à porter l'armée vers le nord, sous les murailles d'une petite place n'ayant point de forts

détachés, au lieu de la diriger immédiatement sur Mézières et sur l'Oise, par la rive gauche de la Moselle, qui aurait ainsi couvert l'un de ses flancs?

Cependant, les Allemands formaient un vaste arc de cercle, la droite à la Meuse et la gauche sur la route de Rethel au Chêne. D'après l'immense supériorité numérique de l'ennemi et d'après les manœuvres des jours précédents, il était évident que, d'un moment à l'autre, nous serions attaqués. Il était par conséquent plus urgent que jamais, pour nos troupes, de s'éclairer, le plus loin possible, avec leur nombreuse cavalerie, sur la direction des Allemands. « Une troupe, a dit le grand Frédéric, peut être battue, mais elle ne doit jamais être surprise. » Nos généraux, paraît-il, ne se rappelaient plus ces paroles, et, depuis le commencement de la campagne, ils semblaient prendre à tâche de laisser de côté toute mesure de précaution à cet égard. Le 5e corps avait établi son corps autour d'un village, sans la moindre grand'garde de cavalerie, sans même un petit poste d'infanterie. Il n'y avait, assure-t-on, devant le front de bandière qu'un simple factionnaire, comme au camp de Châlons!

Un certain nombre de soldats avaient démonté leurs fusils pour les nettoyer; d'autres faisaient la soupe, d'autres encore étaient allés recevoir des distributions dans le village; les chevaux des généraux et des états-majors étaient dans les écuries, lorsque, vers midi, les balles et les obus plurent tout à coup dans le camp du 5e corps. Les hommes, sans avoir le temps de lever le camp, renversent leurs marmites, saisissent leurs fusils et se portent en avant. Mais les Prus-

siens, qui depuis neuf heures du matin guettaient le moment de surprendre les Français, s'élancent sur les rassemblements et les mettent en fuite. Plusieurs de nos batteries n'avaient pu être attelées, et il fallut abandonner des canons, des tentes, des bagages, pour se retirer sur le plateau, au nord du village, où des régiments qui y étaient campés avaient pris position à la hâte!

On s'est plaint de l'injuste sévérité des jugements de l'opinion publique à l'égard des chefs de notre armée. Mais, en conscience, comment excuser des généraux qui, témoins, depuis l'entrée en campagne, de tant d'échecs causés par l'oubli de toute règle de prudence, laissent commettre des fautes telles que celles qui viennent d'être signalées? Un décret du gouvernement de la défense nationale avait déclaré passible d'un conseil de guerre tout chef qui se laisserait surprendre. C'était bien; mais les peines disciplinaires ne suffisaient pas : il fallait qu'une flétrissure morale s'y ajoutât. Oui, c'est justice que l'opinion publique, que l'histoire vengeresse dénoncent à la postérité des hommes de guerre qui, comme s'ils n'avaient souci que d'intérêts égoïstes, semblent oublier qu'ils sont responsables du sang de leurs soldats, de l'honneur du drapeau et des calamités de la patrie!

Le lendemain de cette déplorable affaire, le général de Failly était relevé de son commandement et remplacé par le général de Wimpffen, qui devait payer bien cher, on le verra, ce triste honneur.

C'était le 4e corps prussien qui, soutenu par le 1er corps bavarois et par le 12e corps saxon, avait

surpris et mis en déroute, comme on vient de le raconter, le 5e corps français. La poursuite fut vigoureusement menée par l'ennemi.

En entendant la canonnade de Beaumont, le maréchal de Mac-Mahon, qui, toujours très-mal renseigné, ne soupçonnait pas que le combat fût aussi sérieux, avait ordonné au 12e corps de diriger sur le théâtre de l'action une brigade d'infanterie et un régiment de cavalerie. Ces troupes furent entraînées par celles qui battaient en retraite à une sorte de déroute. L'énergie de quelques officiers ne réussit qu'à grand'peine à rallier les fuyards autour d'une ferme de la rive gauche, où l'on résista vigoureusement. Le lendemain, le passage de la Meuse put s'achever sous la protection de quelques pièces mises en batterie sur la rive droite. Nos troupes, dans la triste échauffourée de la veille, avaient beaucoup souffert. Le 5e corps comptait 1,800 tués ou blessés, et l'ennemi nous avait fait 4,000 prisonniers. Il y avait quelque chose de plus grave encore, c'est que la rive gauche de la Meuse, la seule qui aurait pu permettre à l'armée de se dérober, n'était plus en notre possession. Ceux de nos corps d'armée qui n'avaient point passé sur l'autre bord se trouvaient placés dans l'alternative ou de mettre bas les armes ou de se diriger soit sur Mézières, soit sur Sedan.

Dans la soirée du 30, le quartier général de Napoléon III s'était installé à Carignan, où se trouvait le 1er corps (Ducrot). Le 12e corps (Lebrun) était entre Mouzon et Carignan, avec le 5e (de Failly) et le 7e (Douay) aux abords de Remilly. Quant aux Allemands, ils occupaient les emplacements que voici :

Le 12ᵉ corps saxon avait franchi la Meuse à la suite des troupes du général de Failly;

Le 4ᵉ corps prussien et la garde campaient sur la rive gauche entre Mouzon et Rémigny. Les divers corps de la 3ᵉ armée étaient en position à Chimery, à Saint-Aignan, aux abords de Rémilly, à Vendresse et en réserve vers le Chêne. « Cette manœuvre convoyante, dit le rapport prussien, avait pour but de cerner l'ennemi et de le forcer à se rendre ou à se réfugier sur le territoire belge ». Acculée de la sorte, l'armée française n'avait que deux partis à prendre : ou tenter de se frayer, les armes à la main, un chemin à travers les rangs d'un ennemi trois fois plus nombreux, ou se décider à se réfugier sur le territoire belge. L'alternative ne laissait aucun doute. C'était le moment d'agir avec une décision et une énergie suprêmes. Mais le duc de Magenta, mal informé, ne se croyait pas serré de si près par l'armée prussienne; il comptait pouvoir manœuvrer le lendemain, et probablement gagner Mézières. Tout le monde ne partageait pas, tant s'en faut, la confiance du maréchal. Aussi le général Douay, par prévision, avait-il cru devoir donner des ordres, dès le 31 au soir, aux généraux d'artillerie et du génie de son corps d'armée : le premier devait étudier l'emplacement convenable pour les batteries, et faire construire des épaulements le lendemain, dès la pointe du jour; le second, relier, par des tranchées-abris, tous les obstacles qui se trouvaient sur le front de bataille de ses troupes.

Nous arrivons à l'un des épisodes les plus tristes et les plus funestes de nos annales, à la capitulation

de Sedan. L'historien, à ce nom, sent la rougeur lui monter au front, et il voudrait passer outre. Mais non; il faut que la France apprenne et n'oublie jamais ce que peuvent coûter à un peuple l'imprudence de ses gouvernants, les préjugés anti-militaires de ses législateurs, le peu d'habileté, disons le mot, l'insuffisance d'un trop grand nombre de ses diplomates et de ses généraux...

Sedan, place de guerre de 1re classe, est à cheval sur la Meuse, à peu près à l'endroit où cette rivière décrit, dans la direction du nord, un long circuit en forme de fer à cheval. C'est une petite forteresse dont les fortifications, déjà anciennes, se composent d'une enceinte bastionnée et renforcée, du côté de la frontière, par quelques ouvrages et une citadelle. Mais toutes ces défenses sont commandées par les hauteurs environnantes, et, à très-courte portée, par les collines de la rive gauche, du haut desquelles le bombardement se peut effectuer sans aucune difficulté. Il va sans dire que, malgré le perfectionnement de l'artillerie moderne, la forteresse où naquit le grand Turenne était restée dans son ancien état : autour du maréchal de Mac-Mahon, personne même ne semblait tenir le moindre compte de ce fait.

Le 1er septembre au matin, l'armée française occupait les positions suivantes, tout autour de Sedan, sur la rive droite de la Meuse :

Le 12e corps (Lebrun) formait l'aile droite, dans l'espace compris entre la route de Givonne et Bazeilles; il avait à sa gauche le 1er corps (Ducrot), qui surveillait les approches de la Moncelle, de Daigny

et de Givonne; le 5e corps (Wimpffen) se prolongeait sur le plateau de la Garenne, jusqu'au calvaire d'Illy, avec une division en réserve; enfin, le 7e corps (Douay) s'étendait d'Illy à Floing, face au nord, et avait derrière lui la cavalerie de réserve.

Ce fut vers cinq heures du matin que la lutte s'engagea près du village de Bazeilles. Aucun ordre n'avait été donné par le maréchal, ni dans la soirée du 31, ni le matin même de la bataille. Tandis que, chez les Allemands, tous les généraux en chef agissaient d'après un plan d'ensemble longuement mûri, du côté des Français chacun des commandants de corps d'armée devait agir suivant sa propre inspiration (1).

Les Allemands se préparaient à mettre en ligne huit corps d'armée, une division wurtembergeoise et quatre divisions de cavalerie.

Il était à peine cinq heures lorsque les avant-postes français furent assaillis, à Douzy, par le 4e corps prussien, qui les força de se replier sur les troupes de soutien, à l'est de Bazeilles. Nos soldats opposèrent la plus vive résistance aux progrès de l'ennemi; mais, se voyant menacés d'être tournés par les Bavarois d'un côté, par le 12e corps saxon de l'autre, ils regagnèrent la position dont Bazeilles formait la droite. Dans ce moment, le 1er corps bavarois, passant la Meuse sur le pont du chemin de fer et sur d'autres ponts jetés en amont, occupa la station de cette voie ferrée, et, soutenu par le 4e corps prussien, qui dis-

(1) C'était la mise en pratique, sur la plus haute échelle, du fameux : « Débrouillez-vous! »

posait d'une puissante artillerie établie sur la rive gauche de la rivière, il attaqua vigoureusement le 12ᵉ corps français, dont les admirables régiments d'infanterie de marine, malgré l'immense supériorité du nombre, ne se laissèrent pas ébranler un seul instant. La mousqueterie et la canonnade n'avaient point tardé à prendre une intensité formidable. Il était alors sept heures du matin, et le maréchal de Mac-Mahon, s'exposant avec sa bravoure ordinaire, était venu lui-même donner quelques instructions de détail, pour le déploiement des divisions du 1ᵉʳ corps, lorsqu'il fut atteint à la hanche d'un éclat d'obus. Il fallut emporter du champ de bataille le glorieux blessé, qui remit son commandement au général Ducrot, sans songer que le général de Wimpffen, étant le plus ancien, viendrait peut-être, au risque de briser l'unité de direction si nécessaire en un tel moment, réclamer son droit d'ancienneté.

Le général Ducrot ne se faisait aucune illusion sur l'immense péril où se trouvait l'armée. Aussi n'avait-il pas attendu le jour du péril suprême pour demander qu'elle fût dirigée, coûte que coûte, sur Mézières, place bien approvisionnée et où nos troupes, réorganisées, ravitaillées, en pleine sécurité, auraient fait leur jonction avec le corps Vinoy.

Ducrot, la veille de la bataille, avait hautement exprimé, devant le maréchal, l'opinion que toute l'armée devait se replier sur les hauteurs d'Illy et se maintenir, coûte que coûte, dans cette position, qu'il considérait comme la clef des environs de Sedan. Mais la volonté expresse du général en chef en

avait décidé autrement. Aussitôt investi du commandement, Ducrot voulut mettre à exécution son projet. Assurément il aurait rencontré les Prussiens sur son chemin, puisque, dès la veille, ils s'étaient répandus sur la rive droite de la Meuse. Mais, selon toutes les probabilités, le vaillant général se serait ouvert un passage, sans trop de difficultés, et il aurait de la sorte ménagé à notre armée la ressource du territoire belge. En somme, il ne s'agissait que d'une retraite en combattant et d'un changement de front en arrière. Ce plan, approuvé par l'empereur, commençait à être mis à exécution, lorsque le général de Wimpffen, qui aurait dû comprendre que tout conflit d'autorité, en un tel moment, devait être à tout prix évité, vint faire valoir, auprès de l'empereur, ses droits au commandement. Napoléon III ne sut pas résister, et l'armée, entourée de tant de périls, dut changer, pour la troisième fois depuis le matin, de commandant en chef ! Le premier acte du général de Wimpffen fut de rétablir la ligne de bataille primitive. Voyant que les Bavarois, malgré l'énergie et la persistance de leurs attaques, n'avaient pu vaincre l'héroïque résistance de notre infanterie de marine Wimpffen poussa l'illusion jusqu'à espérer que le combat pourrait, sur d'autres points, reprendre avec la même énergie.

— Les choses vont bien, disait-il à l'empereur : dans deux heures j'aurai jeté les Bavarois dans la Meuse, puis, avec toutes nos troupes, nous ferons face au prince royal.

— Plaise à Dieu, s'écria le général Castelnau, qui

assistait à l'entretien, plaise à Dieu que ce ne soit pas nous qui soyons jetés dans la Meuse!

Le général de Wimpffen, rempli de confiance comme tous ceux à qui manque la clairvoyance, fit arrêter immédiatement les mouvements de troupes commencés, et donna de nouveaux ordres afin que chaque corps reprît ses positions du matin.

Cependant, l'arrivée de nombreux renforts entre neuf et dix heures avait permis aux Bavarois d'atteindre jusqu'au village de Bazeilles. Deux fois ils s'en emparèrent, et deux fois ils en furent repoussés par des retours offensifs. L'ennemi, exaspéré, mit alors le feu aux habitations et massacra sans pitié tout être vivant qui s'offrit à ses coups. Femmes, vieillards, enfants, quiconque sortait des caves était immédiatement fusillé ou lardé à coups de baïonnette. Ces actes de barbarie ne firent que rendre plus acharnée la résistance des Français. Il y eut même un instant, vers dix heures du matin, où les Allemands commencèrent à plier. Mais de nouveaux renforts envoyés par le 4e corps prussien leur permirent de conserver leurs avantages, sans faire, pourtant, de nouveaux progrès.

Ce fut seulement dans l'après-midi que les Français commencèrent à perdre un peu de terrain devant les colonnes prussiennes, qui s'avançaient résolûment sous le feu d'une fusillade terrible.

Vers deux heures, les troupes du 5e corps allemand, qui venaient de Fleigneux, et celles de la garde royale, qui arrivaient de la Chapelle, firent leur jonction sur le plateau d'Illy. La bataille était perdue.

La gauche du 7e corps, auquel on avait enlevé

toutes ses réserves, n'avait plus de forces suffisantes pour contenir l'ennemi, et, pour comble de malheur, nos mitrailleuses, dont le feu avait jusque-là ralenti la marche de l'infanterie ennemie de ce côté, manquaient absolument de munitions. On essaya de les remplacer par des batteries de la réserve; mais, criblées de projectiles, celles-ci ne purent même pas prendre position. Alors, pour repousser les colonnes qui s'avançaient entre la gauche de notre position et la place, le commandant en chef fit exécuter de nombreuses charges de cavalerie. Nos généraux, qui, semble-t-il, ne se rendent point un compte bien exact de la puissance des nouvelles armes de précision, s'imaginaient apparemment que quand la mousqueterie et l'artillerie ne peuvent plus arrêter la marche de l'ennemi, il convient de recourir à la cavalerie, qu'on envoie se faire écharper inutilement. Les charges ordonnées par le général Ducrot ne furent pas moins impétueuses que celles de Reichshoffen : elles rompirent les premières lignes allemandes, mais elles allèrent se briser sur la seconde. Ces braves régiments furent obligés de reculer, mais presque aussitôt ils revinrent sur l'ennemi avec une nouvelle furie. On assure que le roi de Prusse, qui suivait, des hauteurs de Frenois, les diverses phases de cette lutte grandiose, s'écria, rempli d'admiration : « Oh! les braves gens! » Marguerite et Tillard restèrent tous deux sur le champ de bataille, et Galiffet, à la tête des chasseurs d'Afrique, lutta avec non moins d'héroïsme, sans être plus heureux. Le général de Wimpffen, qui devait payer si cher son ambition

du commandement, prit alors la résolution de tenter un effort suprême. Il chargea deux officiers d'état-major, MM. Delanouvelle et de Saint-Haouen, d'aller porter à Napoléon III le billet suivant : « Sire, je donne l'ordre au général Lebrun de tenter une trouée dans la direction de Carignan, et je le fais suivre par toutes les troupes disponibles. Je prescris au général Ducrot d'appuyer ce mouvement et au général Douay de couvrir la retraite. Que Votre Majesté vienne donc se mettre au milieu de ses troupes : elles tiendront à honneur de lui ouvrir un passage. »

L'empereur, on le sait, jugea qu'il était trop tard pour tenter l'audacieuse entreprise (1), et voici comment, dans une brochure composée, dit-on, sous l'inspiration de Napoléon III, le dernier épisode de la fatale campagne de Sedan a été raconté :

« L'empereur monta à cheval et accourut sur le champ de bataille. Il rencontra en chemin le maréchal, qu'on ramenait à Sedan, blessé d'un éclat d'obus. Ce malheureux événement, au commencement de l'action, était d'un triste augure... L'empereur s'était porté d'abord, dès le matin, en avant du village de Balan, où le 12e corps, commandé par le général Lebrun, était fatalement engagé contre l'ennemi et maintenait vigoureusement ses positions. De là il gravit le coteau de la Moncelle, couronné par des batteries d'artillerie, et d'où l'on pouvait embrasser une grande partie du champ de bataille. Il traversa ensuite le fond de Givonne, rencontrant un grand

(1) Voir le livre publié par M. de la Chapelle.

nombre de blessés!.... Sur tous les points, le terrain était sillonné par une quantité prodigieuse d'obus arrivant de droite et de gauche et entrecroisant leurs feux. Après être resté, pendant cinq heures, exposé à cette explosion de projectiles, l'empereur revint à Sedan pour conférer, s'il était possible, avec le maréchal de Mac-Mahon. Il avait bien l'intention de ressortir; mais cela ne lui fut pas possible. Les rues, les places, les portes étaient obstruées par tous les *impedimenta* qu'une armée en retraite précipitée traîne à sa suite... Vers trois heures et demie, le général de Wimpffen envoya néanmoins un officier proposer à l'empereur de se placer au milieu d'une colonne qui essayerait de se faire jour à travers l'ennemi, vers Carignan. Napoléon III, qui avait reconnu l'impossibilité de sortir à cheval de la ville, fit répondre qu'il ne pouvait aller rejoindre le général, que d'ailleurs il n'entendait pas pour sauver sa personne sacrifier la vie d'un grand nombre de soldats, *et qu'il était décidé à partager le sort de l'armée*. La proposition de Wimpffen, comme l'événement l'a prouvé, n'avait aucune chance de réussite; mais il voulut faire cette tentative désespérée, pour laquelle il ne put rassembler que 2,000 hommes. Après s'être avancé de trois cents pas, il reconnut lui-même l'impossibilité de poursuivre, et il fut forcé de rentrer dans la place (1). »

Nous nous sommes fait un devoir d'impartialité de transcrire ici cette espèce de réponse à des attaques sans équité. Sans doute depuis son départ

(1) *Des causes qui ont amené la capitulation de Sedan.*

pour Metz l'empereur, dont la santé avait depuis longtemps subi de graves atteintes, était, moins que jamais, en état de commander une armée; mais qu'il ait fait preuve, au milieu de souffrances presque intolérables, d'autant de courage que de sang-froid, c'est un fait incontestable (1).

Le refus de Napoléon III d'obéir à l'appel de Wimpffen a été naturellement l'objet des plus vives critiques. Mais les défenseurs du vaincu de Sedan, c'est un devoir pour l'historien de le rappeler, ont opposé à ces attaques les paroles que voici : « Les commandants des corps d'armée étaient venus annoncer à l'empereur que leurs troupes, après avoir supporté pendant près de douze heures un combat inégal, exténuées de fatigue, de faim, ne pouvaient plus opposer une résistance sérieuse... L'empereur essaya de faire parvenir au général de Wimpffen le conseil de demander un armistice, car chaque moment de retard augmentait le nombre des victimes. Ne recevant aucune nouvelle du général, à la vue de

(1) « L'empereur, dit M. Léo Joubert, dans le consciencieux opuscule qu'il a publié sur la campagne de Sedan, l'empereur en quittant Sedan avait vu les premiers obus tomber sur la place ; il savait que le péril était extrême, et jugeait la situation presque désespérée ; mais il ne s'effrayait point du danger, et, quoiqu'il n'eût pas ces ressources de caractère et de génie qui commandent à la fortune, elle l'avait si bien servi en d'autres occasions qu'il ne renonçait pas tout à fait à compter sur elle. Il attendait avec une sorte d'apathie fataliste ce qu'elle ordonnerait de lui. Triste, mais impassible, il allait au devant de la pluie de projectiles qui s'abattaient sur cet angle de la Givonne.... Il n'était accompagné que d'un de ses aides de camp, le général Pajol, et d'un officier d'ordonnance, le capitaine d'Hendecourt...; son officier d'ordonnance fut tué auprès de lui. »

tant de sang versé inutilement, il fit arborer le drapeau blanc sur la citadelle (1). »

La lettre dont il est parlé plus haut avait été remise au général de Wimpffen par M. Pierron, l'un des officiers de la maison impériale. Mais le général n'en voulut point prendre connaissance, disant qu'il refusait formellement de négocier.

Sur ces entrefaites, le général Ducrot était arrivé à Sedan. L'empereur lui déclara qu'il avait vivement regretté la nomination du général de Wimpffen au commandement en chef, mais qu'il n'avait pas voulu s'y opposer afin de ne contrecarrer en rien les décisions qui venaient de Paris. Cela dit, Napoléon III garda quelques instants le silence. « Ce silence, rapporte le général Ducrot, rendait encore plus saisissant le bruit du dehors. L'air était en feu ; les obus tombaient sur les toits, entraînant des pans de maçonnerie qui s'abattaient avec fracas sur le pavé des rues. L'éclatement des projectiles se mêlait au grondement de 600 bouches à feu. Cette épouvantable canonnade fut entendue jusque devant Metz, par le prince Frédéric Charles. »

L'empereur, prenant alors la parole, dit qu'il ne comprenait pas que l'ennemi continuât le feu : « J'ai fait en effet, ajoutait-il, arborer le drapeau parlementaire, et j'espère obtenir une entrevue avec le roi de Prusse. Peut-être obtiendrai-je des conditions avantageuses pour l'armée. »

Le général Ducrot ayant répondu qu'il ne comp-

(1) *Loc. sup. cit.*

tait nullement sur la générosité des Prussiens, l'empereur le pria de se placer à une table et d'écrire l'ordre suivant : « Le drapeau parlementaire ayant été arboré, les pourparlers vont être ouverts avec l'ennemi. Le feu doit cesser sur toute la ligne. »

— Maintenant, général, signez, dit Napoléon III.

— Oh! non, répondit Ducrot, je ne veux pas signer; cela regarde le commandant en chef.

Mais ce dernier n'étant pas là, le colonel Robert fut chargé d'aller demander la signature du chef d'état-major général de l'armée :

— Colonel, répondit le brave général Faure, je viens de faire abattre le drapeau blanc, et après cela je ne signerai assurément pas l'ordre que vous me présentez!

Pendant ce temps l'empereur avait arraché au général Lebrun la promesse qu'il se rendrait en parlementaire au quartier général prussien. Mais, comme le général sortait avec un planton portant le drapeau blanc, il rencontra le comte d'Olonne, officier d'ordonnance de Wimpffen, qui lui apprit que ce dernier allait tenter un dernier effort. A cette nouvelle, le général Lebrun, faisant jeter de côté le pavillon dont il s'était muni, courut rejoindre le commandant en chef pour prendre part à sa généreuse mais trop tardive tentative.

Dans l'intervalle, le roi de Prusse avait envoyé à Sedan un officier avec mission de demander la reddition de la place. L'empereur, n'ayant plus de commandement, en référa au général de Wimpffen. Mais celui-ci, pour échapper à la responsabilité de la capi-

tulation, envoya immédiatement sa démission, qui fut refusée. Dans la soirée Napoléon III adressait au roi de Prusse une lettre, dont voici le texte : « Monsieur mon frère, n'ayant pu mourir au milieu de mes troupes, il ne me reste qu'à remettre mon épée entre les mains de Votre Majesté. »

Le roi de Prusse répondit : « Monsieur mon frère, en regrettant les circonstances dans lesquelles nous nous rencontrons, j'accepte l'épée de Votre Majesté et je la prie de vouloir bien nommer un de ses officiers (1), muni de pleins pouvoirs pour traiter de la capitulation de l'armée qui s'est si bravement battue sous vos ordres. De mon côté, j'ai désigné le général de Moltke à cet effet. »

Cependant, le général de Wimpffen avait fini par accepter la responsabilité de la position qu'il avait si malheureusement revendiquée. Il se rendit donc, pendant la nuit, au quartier général prussien, à Donchery, où M. de Moltke posa les conditions suivantes : « Nous demandons que l'armée française capitule ; elle sera prisonnière de guerre ; les officiers conserveront leur épée et leurs propriétés personnelles ; les armes de la troupe seront déposées dans un magasin de la ville pour être livrées. »

Si ces conditions n'étaient pas acceptées, le bombardement devait recommencer le lendemain, à neuf heures du matin.

Le général de Wimpffen réunit le 2 septembre, à la pointe du jour, un conseil de guerre. Il y fut re-

(1) Il y a dans le texte *un de vos officiers*.

connu, à l'unanimité, qu'il n'existait aucune possibilité de continuer la lutte, et que conséquemment il y avait obligation pour l'armée française d'accepter les conditions imposées. Le procès-verbal fut signé par les généraux de Wimpffen, Ducrot, Douay, Lebrun, Forgeot, commandant en chef de l'artillerie, et Dejean, commandant en chef du génie.

Tous les autres généraux furent appelés au conseil, et tous exprimèrent l'avis qu'il y avait nécessité absolue de capituler. A neuf heures donc le général de Wimpffen se rendit de nouveau auprès du général de Moltke, et la capitulation fut signée à Fresnois. Le commandant en chef de l'armée française avait obtenu des Prussiens un *adoucissement* à la capitulation : les officiers étaient autorisés à séparer leur sort de celui de leurs soldats et à rentrer dans leurs foyers, en engageant par écrit leur parole d'honneur de ne point combattre l'armée allemande pendant la durée de la guerre. Or, comme un tel arrangement était formellement contraire à la loi militaire française, il n'y eut qu'un cri dans l'armée contre M. de Wimpffen, auquel on reprochait amèrement d'avoir sollicité une faveur qui détruisait la solidarité de tout temps établie, en France, entre les officiers et les soldats. Le lecteur trouvera aux pièces justificatives le texte même de la capitulation de Sedan.

M. de Bismarck avait fait dire à l'empereur, dans la soirée du 1er septembre, que le roi de Prusse lui offrait un rendez-vous pour le lendemain. Napoléon III, naguère si puissant, attendit le grand chancelier prussien dans une petite maison sur la route de

Donchery. M. de Bismarck vint l'y rejoindre, et l'empereur lui déclara « qu'ayant remis tous ses pouvoirs à la régence, il n'avait point à traiter des conditions de la paix, et devait se borner à remettre sa personne entre les mains du roi, auquel il ne demanderait rien pour lui, mais à la générosité duquel il ferait appel en faveur de son armée et de la France. » L'empereur ajouta que « la guerre ayant été malheureuse, il ne repoussait nullement la responsabilité qui lui incombait, mais que néanmoins il devait constater qu'il n'avait obéi qu'au sentiment national violemment excité ».

Ce fut au château de Bellevue, près du village de Fresnois, qu'eut lieu l'entrevue de Napoléon III avec le roi Guillaume. Il a été publié, en France et en Allemagne, de nombreux récits sur ce qui s'est dit en cette rencontre. Mais le temps n'est pas encore venu de faire la part du vrai et du faux dans les assertions plus ou moins passionnées des amis et des adversaires. Prisonnier de Guillaume Ier, Napoléon III fut conduit dans le grand-duché de Hesse, au château de Wilhelmshohe, où, par une sorte d'ironie de la destinée, son oncle Jérôme Napoléon avait habité dans des jours bien différents. 83,000 prisonniers, 350 bouches à feu de campagne, 185 pièces de siége, 70 mitrailleuses, plus de 12,000 chevaux et un immense matériel servirent de trophée aux Allemands victorieux!

« L'histoire moderne, dit brutalement le colonel Vandervelde (1), n'offre rien de comparable au désas-

(1) *Histoire de la guerre de* 1870, par Vandervelle, 1871.

tre de Sedan; une armée tout entière, 140,000 braves qui, par l'*incapacité notoire de leurs chefs*, sont refoulés en désordre dans des bas-fonds, acculés à une forteresse où, ne pouvant se défendre ni se faire jour à travers, l'ennemi, ils sont obligés de déposer les armes, cela est inouï! »

Voilà où avaient conduit la France, en peu d'années, la politique imprudente d'hommes d'État improvisés, les niaises chimères de paix universelle exposées à la tribune et dans la presse, depuis l'exposition de 1867, le mépris systématique des anciennes traditions militaires et patriotiques du pays, l'égoïste abandon du projet de réorganisation de l'armée par le maréchal Niel! L'affaiblissement de la discipline chez les soldats, le manque d'instruction chez beaucoup d'officiers, l'oubli des grands principes de l'art de la guerre chez les généraux (1), telles furent aussi les causes de nos désastres!

XVII

Nous demanderons maintenant à nos lecteurs la permission de les transporter du champ de bataille de Sedan dans l'enceinte du corps législatif, le 1er septembre 1870. Ce jour-là, M. Jules Favre avait déposé une pétition, sous forme de protestation contre les *procédés sauvages* de la Prusse, pétition signée par plus de 2,000 Alsaciens.

(1) Parlant un jour du général Changarnier, Lamoricière disait : « Personne n'a eu plus de coup d'œil que lui; mais tous, malheureusement, nous ne faisons que la petite guerre, tandis que nos voisins étudient la grande! »

Au moment où M. Favre déposait cette pétition au palais Bourbon, le sénat, de son côté, flétrissait les attentats contre le droit des gens et contre l'humanité, dont les armées allemandes se rendaient tous les jours coupables. M. Le Verrier avait demandé, la veille, l'autorisation d'interpeller le gouvernement. L'orateur, dans un discours dont l'histoire vengeresse perpétuera les graves dénonciations, donna lecture à ses collègues d'une proclamation où le roi Guillaume édictait des châtiments sévères, et même la peine de mort, contre tout Français qui, en dehors de l'armée régulière, porterait les armes contre les Allemands. M. Le Verrier fit connaître en outre d'autres proclamations rédigées par des chefs supérieurs de l'armée prussienne, et qui, chose monstrueuse, déféraient à la juridiction militaire toute action tendant à compromettre la sécurité des troupes allemandes, à leur causer des dommages ou à prêter assistance à l'ennemi (1).

M. de la Tour d'Auvergne, ministre des affaires étrangères, répondit qu'il s'associait aux protestations de l'honorable M. Le Verrier, et il donna lecture au sénat d'une circulaire qu'il avait adressée à nos agents diplomatiques à l'étranger et dans laquelle était énumérée une suite d'actes coupables, commis volontairement et délibérément par les Prussiens, comme par exemple la saisie de l'ambulance de la presse, qu'ils avaient forcée à traverser l'Allemagne, le Luxembourg et la Belgique, pour rentrer en France;

(1) C'est-à-dire aux Français, leurs compatriotes !

un fait analogue relevé dans les environs de Metz; l'arrestation de M. de Bussières, près de Strasbourg, au milieu de l'ambulance qu'il avait créée; l'assassinat commis par un soldat prussien sur un chirurgien militaire, qui pansait un blessé sur le champ de bataille; enfin les violences commises contre des paysans alsaciens que l'ennemi condamnait à creuser des tranchées devant Strasbourg et à lutter contre leurs propres compatriotes! « Nous protestons, ajoutait le ministre, en s'adressant toujours à nos agents diplomatiques, nous protestons, au nom de la conscience universelle, contre ces abus de la force... et nous avons la confiance que l'opinion publique les frappera d'une juste réprobation. »

Des applaudissements unanimes répondirent à ces paroles.

— Monsieur le ministre, s'écria M. le marquis de Chasseloup-Laubat, quel est le nom du général qui commandait devant Strasbourg?

UNE VOIX : — C'est le général de Werder!

M. DE CHASSELOUP-LAUBAT : — Il faut que son nom soit flétri devant la postérité (Oui! oui!).

M. DURUY. Oui, mettons-le au pilori de l'histoire, comme nous avons fait pour ses émules devant Lille, en 1792. Le châtiment n'a pas tardé : Jemmapes arrivait!

Mais, hélas! la France de 1870 devait voir arriver, non pas Jemmapes, mais SEDAN!

Dans la séance de 3 septembre, le comte de Palikao crut devoir annoncer que « des événements graves venaient de se passer ».

M. Jules Favre, qui rêvait probablement, dès ce jour là, le portefeuille des affaires étrangères, posa la question suivante à M. le ministre de la guerre :

« L'empereur communique-t-il avec ses ministres? leur donne-t-il des ordres?

— Non! répondit le comte de Palikao.

— S'il en est ainsi, reprit M. Favre, *le gouvernement de fait a cessé d'exister*, et c'est dans le pays même, dans le pays seul, que réside maintenant le salut!... Messieurs, pour éviter la confusion, il faut que tous les partis s'effacent devant un nom militaire, qui prenne la défense de la nation. Ce nom est connu, il est cher au pays, il doit être substitué à tous les autres. Devant lui doivent s'effacer tous les fantômes de gouvernement. Voilà le remède que j'indique à la face du pays. Que le pays m'entende! »

Dans cette noble terre de France, où la démocratie « coule à pleins bords, » tout le monde, après chaque révolution petite ou grande, court à un sauveur... Après 1830, on s'est hâté de *mettre un frein à la fureur des flots*, en plaçant la couronne sur le front d'un roi quasi légitime ; en 1848, l'on s'est jeté successivement dans les bras d'Eugène Cavaignac, du général Changarnier et du prince Louis Bonaparte. En septembre 1870, le général Trochu fut appelé, lui aussi, par la voix de M. Jules Favre, à gravir ce capitole, toujours *si voisin de la roche tarpéienne.*

Le dimanche 3 septembre la chambre devait se réunir. Vers cinq heures, au moment de la vente des

journaux, Paris apprenait avec stupeur l'issue désastreuse de la bataille de Sedan, et bientôt des groupes nombreux se formaient sur les boulevards, sur les places, dans les rues. A huit heures les cris de : Vive la France! vive Trochu! retentissaient dans tout Paris. Une bande, composée de quatre à cinq mille individus, se portait vers la partie du Louvre où habitait le gouverneur de Paris, et des délégués venaient l'inviter à prendre en main les rênes du gouvernement. La réponse du général Trochu fut celle-ci : « Je suis avant tout, messieurs, un homme de devoir; je suis chargé de la défense de Paris, et j'accomplirai ma mission jusqu'à la mort. C'est tout ce que je puis vous promettre. »

Tandis que ces démonstrations avaient lieu sous es fenêtres de M. le général gouverneur de Paris, d'autres rassemblements se formaient devant le palais du corps législatif et faisaient entendre les cris de : *Déchéance! déchéance!* auxquels un certain nombre de jeunes gens mêlaient celui de : « Vive Gambetta! vive la république! » On craignit, un moment, l'envahissement du corps législatif. Mais M. Gambetta, trop clairvoyant pour ne pas comprendre tout le danger d'un nouveau 15 mai, et, suivi de quelques-uns de ses amis, vint haranguer la foule : « Citoyens, sécria-t-il, le moment n'est pas venu de réclamer la république. Voulez-vous donc qu'elle nous soit apportée par l'invasion étrangère? D'abord, et avant tout, le salut de la patrie! »

La foule se dissipa, sans se livrer à aucune violence. Les députés avaient été prévenus que la séance se-

rait reprise à minuit. En effet, elle fut ouverte vers une heure moins un quart, et le comte de Palikao, montant aussitôt à la tribune, fit connaître le récent désastre qui venait de frapper la France : « Notre armée, dit le ministre de la guerre, a été refoulée dans Sedan par des forces supérieures. Toute résistance étant devenue impossible, elle a capitulé, et l'empereur a été fait prisonnier ! »

Le général Cousin-Montauban ajouta que, surpris par un tel coup de foudre, les ministres n'avaient pu se concerter, et qu'il demandait en conséquence la remise de la séance à midi.

Mais si le ministre de la guerre et ses collègues n'avaient pas trouvé le temps de délibérer, M. Jules Favre et ses amis, pour qui la chance se prononçait, s'étaient montrés plus diligents, et leur plan était arrêté. Montant à la tribune, M. Favre déclara qu'il acceptait le renvoi de la séance à midi, mais que, sans aucun retard, il croyait devoir renouveler une proposition qu'il avait faite la veille, en son nom et au nom de plusieurs de ses collègues ; proposition qu'il priait la chambre de prendre en considération et dont voici quels étaient les termes :

Art. 1er. — Louis Napoléon Bonaparte et sa dynastie sont déclarés déchus des pouvoirs que leur a conférés la constitution.

Art. 2. — Il sera nommé par le corps législatif une commission de gouvernement composé de............ (le corps législatif fixera le nombre des membres qu'il jugera convenable dans sa majorité).

Art. 3. — M. le général Trochu est maintenu dans

les fonctions de gouverneur général de la ville de Paris. »

Cette proposition portait les vingt-sept signatures suivantes, que l'histoire doit enregistrer : Jules Favre, Crémieux, Barthélemy-St-Hilaire, Desseaux, Garnier-Pagès, Larrieu, Garnier, Steenackers, Magnin, Dorian, Ordinaire, Arago, Jules Simon, Pelletan, Wilson, Picard, Gambetta, comte de Keratry, Guyot-Montpayroux, Tachard, Le Cesne, Rampont, Girault, Marion, Javal, Jules Ferry, Bethmont.

La majorité de l'assemblée, qui comptait cependant dans ses rangs quelques hommes énergiques, fit preuve, en cette occurence, d'une faiblesse inouïe. Abattue, découragée, elle semblait incapable d'aucune résolution virile. La gauche, tout en demandant la déchéance, était loin de s'attendre à cette inqualifiable abdication des amis de l'empire!

Le comte de Palikao, homme de résolution, avait fait occuper les abords du corps législatif par de forts détachements de gendarmes à pied et à cheval et par la garde de Paris; de plus, un bataillon d'infanterie avait été placé dans la cour d'honneur, et le pont de la concorde, comme les quais, étaient interceptés. Mais la foule s'accroissait à chaque instant, et il était clair, pour tout spectateur clairvoyant, qu'un nouveau 15 mai allait s'accomplir (1).

(1) L'envahissement des assemblées par la populace est devenu une tradition parisienne. Aussi n'hésitons-nous pas à classer dans la catégorie des niais, ou dans celle des faiseurs de révolutions ceux de MM. les membres de l'assemblée nationale qui, sous la dictature de M. Thiers, ont demandé mordicus le transfert de l'assemblée de Versailles à Paris.

La séance du 4 septembre, ouverte à midi, fut inaugurée par une violente sortie de M. de Keratry, au sujet du déploiement exagéré, prétendait-il, de la force publique autour du palais législatif. Selon l'orateur, il était de la dignité de la chambre, seul pouvoir resté debout, d'être gardée par des soldats-citoyens et non par des troupes de ligne et des sergents de ville. S'exaltant de plus en plus, malgré la gravité des circonstances, le député du Finistère s'écria « que le ministre de la guerre avait forfait à son devoir », en donnant des ordres contraires à ceux du général Trochu. Le comte de Palikao s'étonna, non sans raison, qu'on lui fît un crime d'avoir placé autour de l'assemblée assez de troupes pour assurer la liberté de ses délibérations. « Si je n'avais pris ces précautions, ajouta-t-il, on m'accuserait très-probablement d'avoir livré la chambre à des pressions extérieures. » Après cette réponse, le général Montauban donna lecture à l'assemblée d'un projet de modifications aux conditions actuelles du gouvernement, que le conseil des ministres avait cru devoir préparer, et, en conséquence, il déposa le projet de loi suivant :

Art. 1er. — Un conseil de gouvernement et de défense nationale est institué. Ce conseil est composé de cinq membres. Chaque membre sera nommé à la majorité absolue par le corps législatif.

Art. 2. — Les ministres sont nommés sous le contre-seing des membres de ce conseil.

Art. 3. — Le général comte de Palikao est nommé lieutenant-général de ce conseil.

Fait en conseil des ministres, le 4 septembre 1870.

— Pour l'empereur, et en vertu des pouvoirs qu'il nous a confiés. EUGÉNIE. »

Le ministre de la guerre avait demandé l'urgence. M. Jules Favre la demanda, de son côté, en faveur du projet qu'il avait présenté dans la séance de nuit. Puis vint M. Thiers qui, lui aussi, réclama l'urgence pour un troisième projet signé par quarante-six députés de toutes les nuances et ainsi conçu : « Vu les circonstances, la chambre nomme une commission de gouvernement et de défense nationale. Une constituante sera convoquée aussitôt que les circonstances le permettront. »

M. Thiers déclara qu'il aurait préféré le projet de déchéance, parce qu'il posait plus nettement la question; mais, ajouta-t-il, « je mets toujours au-dessus de mes opinions personnelles le grand intérêt national de l'union, qui, seule, peut améliorer notre position et nous donner, en face de l'ennemi qui s'approche, l'attitude qui nous convient. »

Le général Montauban, comprenant toute la portée de la proposition de M. Thiers, s'empressa de déclarer que « le gouvernement ne s'opposait nullement à ce que le pays fût consulté aussitôt qu'on serait sorti de la crise qu'il s'agissait de surmonter en réunissant tous les efforts ».

L'urgence fut prononcée sur les trois propositions, ainsi que leur renvoi collectif à une commission de neuf membres, qui devait être nommée par les bureaux. La chambre suspendit sa séance pour procéder à cette nomination; mais pendant ce temps de graves événements se passaient au dehors.

Dès midi une foule immense remplissait la place de la Concorde. A tout instant arrivaient des masses de gardes nationaux sans armes, mais à la tête desquels, il était facile de le voir, marchaient des chefs choisis par les sociétés secrètes. Tout à coup, selon les us et coutumes révolutionnaires, le bruit se répandit que des citoyens désarmés venaient d'être tués par les gendarmes à cheval qui gardaient l'entrée du pont, du côté de la place. La nouvelle était absolument fausse, mais elle produisit immédiatement l'effet qu'on en attendait. Les soldats-citoyens, comme on disait encore à cette époque, coururent chercher leurs fusils, et quelques instants après ils parlementaient, en armes, avec les gendarmes et la garde de Paris. La foule comprit d'instinct que la victoire était dans ses mains: après une vigoureuse poussée, elle se trouva portée de l'autre côté du pont, en face de la garde de Paris, qui formait une double haie. Qu'un homme résolu se fût trouvé dans ce moment à la tête de la troupe, et tout était fini. Mais l'officier qui commandait ne voulut point agir sans ordres nouveaux, et, tandis qu'il allait en chercher dans l'enceinte du palais, une nouvelle poussée rompit les rangs des soldats; puis, aux cris de « Déchéance! déchéance! vive la République! » la foule envahit le corps législatif, pénétra dans le salon de la Paix, dans la salle des Quatre-Colonnes et dans les couloirs de la chambre. Quelques députés s'élancèrent au-devant des envahisseurs et s'efforcèrent, à grands frais d'éloquence, de leur faire rebrousser chemin. Mais la plèbe avinée, qui formait la tête de la colonne, n'entendait à rien

et continuait à s'avancer aux cris de : « Déchéance! déchéance! » auxquels se mêlaient ceux de : « vive la République! vive Rochefort! »

Parmi les chefs de la bande d'émeutiers se faisaient remarquer quelques hommes assez bien vêtus, et qui, le crayon à la main, avaient l'air de s'entendre pour dresser les listes des futurs membres du nouveau gouvernement.

Il était, en ce moment, environ deux heures et demie.

La salle des séances n'ayant pas encore été envahie, M. Schneider se tenait debout, près du fauteuil de la présidence, attendant l'arrivée des députés pour ouvrir la séance. Tout à coup les tribunes furent occupées par une foule bruyante, et M. Crémieux, s'élançant à la tribune, fit entendre quelques appels à la concorde.

M. Léon Gambetta intervint à son tour : « Citoyens, dit-il, en s'adressant au public des tribunes, vous pouvez donner un grand spectacle, celui d'un peuple unissant l'ordre à la liberté (Oui! oui! applaudissements)! Eh bien, je vous en adjure, que, dans chaque tribune, un groupe se charge d'assurer l'ordre (1); puis, attendez en silence. La gauche s'est engagée à faire respecter la liberté de ses délibérations! » (Nouveaux applaudissements et le silence se rétablit pendant quelques minutes.)

M. LE PRÉSIDENT : Vous venez d'entendre, messieurs, une voix qui ne peut être suspecte à aucun d'entre

(1) *Assurer l'ordre avec le désordre*, c'est toujours la même illusion!

vous ; M. Gambetta vient de vous adresser, au nom de la liberté, de la sécurité du pays, des observations auxquelles je joins les miennes. Croyez-moi, en ce moment la chambre est appelée à délibérer sur la situation la plus grave, dans un esprit de dévouement absolu au pays. Vous avez entendu l'honorable M. Gambetta... Comme lui, je fais appel à l'union, à la liberté, mais il n'y a de véritable liberté que celle qui est accompagnée de l'ordre. »

Ces paroles furent applaudies dans quelques parties de la salle, mais, à mesure qu'elle s'emplissait, le tumulte s'accroissait. Pour la seconde fois, M. Gambetta s'élança à la tribune : « Citoyens, dit-il, je vous prie de vouloir bien m'écouter encore. Il est nécessaire que tous les députés présents dans les bureaux, où ils délibèrent sur notre proposition de déchéance, soient à leur poste pour que la chambre puisse voter sur cette déclaration. Il faut que vous les attendiez dans l'attitude de la modération et de la dignité... gardez donc, je vous en conjure, le calme, le silence solennel, qui conviennent aux habitants de cette grande cité menacée. Vous allez tout à l'heure entendre proclamer le résultat des délibérations de la chambre, qui sera, *il va sans dire*, AFFIRMATIF DANS LE SENS QUE VOUS DÉSIREZ ! »

Il était difficile, assurément, de se montrer plus docile aux désirs des agitateurs qui remplissaient la salle. Aussi l'orateur populaire venait à peine de quitter la tribune, que la porte qui fait face à la tribune était enfoncée, aux cris de : « Vive la République ! » par une nouvelle bande d'envahisseurs à figures sinistres. Les députés,

et continuait à s'avancer aux cris de : « D
déchéance! » auxquels se mêlaient ceux
la République! vive Rochefort! »

Parmi les chefs de la bande d'émeut
remarquer quelques hommes assez
le crayon à la main, avaient l'air
dresser les listes des futurs memb
vernement.

Il était, en ce moment, env
mie.

La salle des séances n'ava
M. Schneider se tenait d tou
présidence, attendant l'a pter cel
la séance. Tout à cou out en do
par une foule bruyan ion. — Assuré
à la tribune, fit en de plus de dignité,
corde. président et en prot

M. Léon Gamb la violence faite à la re
dit-il, en s'adr pays et par la minorité qui sié
pouvez donn par quelques milliers d'indi
ple unissant mais, le palais législatif une foi
dissements ple maître de la situation, il était
chaque t que douteux que ceux qui le dirige
dre (1) : ent à s'arrêter à mi-chemin!
gagée pire était donc, de fait, renversé; mais la
(Nou tion de la république, en un tel momen
pen rait-elle pas un coup fatal à notre pays
liénant la sympathie si précieuse, si nécess
gouvernements étrangers? M. Thiers, bien
vât peut-être, dès lors, son futur avénement
présidence de la république, M. Thiers, tout par

menacés d'être étouffés, quittèrent leurs places, et l
président dit, en se couvrant : « Toute délibératio
me semblant impossible dans de telles conditions
je lève la séance. »

Il était un peu plus de trois heures, lorsque cett
nouvelle violation de la représentation nationale fu
accomplie par la plèbe parisienne. L'on a adress
deux reproches principaux aux membres du corp
législatif : D'abord, a-t-on dit, ils auraient dû, dès l'ou
verture de la séance, occuper leurs places, ce qui eû
rendu l'envahissement de la salle à peu près impossi
ble ; en second lieu, leur devoir était d'écarter tout d
suite la proposition de la gauche et d'adopter celle d
M. Thiers, qui sauvait la situation, tout en donnar
au peuple une sorte de satisfaction. — Assurémen
l'assemblée aurait fait preuve de plus de dignité, en s
groupant autour de son président et en protestar
énergiquement contre la violence faite à la repré
sentation légale du pays et par la minorité qui siégea
dans son sein et par quelques milliers d'individu
sans mandat ; mais, le palais législatif une fois er
vahi et le peuple maître de la situation, il était assu
rément plus que douteux que ceux qui le dirigeaier
consentissent à s'arrêter à mi-chemin !

L'empire était donc, de fait, renversé ; mais la pr
clamation de la république, en un tel moment, r
porterait-elle pas un coup fatal à notre pays, e
lui aliénant la sympathie si précieuse, si nécessair
des gouvernements étrangers ? M. Thiers, bien qu'
rêvât peut-être, dès lors, son futur avénement à
présidence de la république, M. Thiers, tout partisa

qu'il fût de la déchéance, voulait que la chambre se bornât à nommer *une commission de gouvernement et de défense nationale, en attendant la convocation d'une constituante*. Mais la gauche s'était trop avancée pour pouvoir reculer. La question de la déchéance une fois posée, le peuple, avec sa logique absolue, devait aller jusqu'au bout, et ne tenir aucun compte du moyen terme proposé, peut-être avec plus d'habileté que de conviction, par l'honorable M. Thiers.

Cependant, vers trois heures et demie tout Paris savait que la république venait d'être proclamée. Les hommes sérieux purent immédiatement se convaincre qu'au point de vue de la résistance contre l'invasion étrangère, la mesure était loin d'être opportune. Et, en effet, dès le soir même, les soldats de l'armée régulière erraient par les rues, ivres comme les ouvriers avec lesquels ils fraternisaient ; et les liens de la discipline, très-relâchés depuis longtemps, par suite de menées démagogiques dans les casernes, se détendaient presque complétement.

Nous aurons l'occasion de faire ressortir ailleurs les conséquences de ce fait lamentable.

XVIII

Cependant, les chefs du mouvement révolutionnaire et leurs élus étaient arrivés à l'hôtel de ville. Là, l'on s'occupa, sans retard, de la formation d'un gouvernement provisoire, qui devait être uniquement com-

posé de députés élus par la population parisienne (1). Une démarche fut faite auprès de M. Thiers pour l'inviter à accepter ce nouveau mandat. Mais l'habile homme d'État comprit que son jour n'était pas venu. D'ailleurs, comme le général Trochu devait conserver les fonctions de gouverneur de Paris et de commandant en chef de la défense nationale, l'auteur de l'*Histoire du consulat et de l'empire,* le ministre dont l'éloquence avait enlevé le vote des fortifications de la capitale et qui ambitionnait la triple gloire de représenter dans son pays les grandes traditions de Louvois, de Turenne, de Vauban, un tel homme pouvait-il se placer sous la présidence d'un jeune général de division et sur la même ligne que des collègues tels que MM. Crémieux, Gambetta, Picard et Jules Favre? Ce n'est pas tout : en acceptant le pouvoir, le lendemain de la chute de l'empire, n'était-ce pas laisser croire qu'on était le complice de ceux qui venaient de le renverser? Voici donc quelle fut la composition du nouveau gouvernement :

Le général Trochu, gouverneur de Paris, président;

M. Jules Favre, vice-président, ministre des affaires étrangères;

M. Jules Ferry, secrétaire du gouvernement;

M. Gambetta, ministre de l'intérieur;

M. Crémieux, ministre de la justice;

M. E. Picard, ministre des finances;

M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique;

(1) L'honorable M. Littré, dans un curieux petit livre, avait antérieurement *soutenu une thèse encore plus radicale.*

M. E. Arago,
M. Garnier-Pagès,
M. Glais-Bizoin,
M. Pelletan,
M. Rochefort,
} membres du gouvernement de la défense nationale.

M. le comte de Rochefort-Luçay, récemment sorti de prison, faisait donc partie, en qualité de député de Paris, du nouveau gouvernement. Une telle nomination excita naturellement une grande surprise dans le pays. Mais l'honorable M. Jules Favre en donna l'explication suivant qui fut trouvée pleine de bon sens : « Il est plus avantageux de l'avoir dedans que dehors. »

Cependant, tandis qu'à l'hôtel de ville ces honorables députés de la Seine se distribuaient les ministères, les membres du corps législatif étaient réunis dans la salle à manger de l'hôtel de la présidence, où M. Garnier-Pagès les invitait à s'unir au gouvernement provisoire, installé à l'hôtel de ville. L'honorable M. Buffet lui répondit par une courageuse protestation contre la violence dont la représentation nationale venait d'être l'objet; puis M. Martel fit connaître les conclusions de la commission chargée de l'examen des propositions de M. Jules Favre, du comte de Palikao et de M. Thiers. La commission avait donné la préférence à celle de M. Thiers, mais elle y avait introduit des changements et l'avait amendée en ces termes : « Vu la vacance du pouvoir, la chambre nomme une commission de gouvernement et de défense nationale. Cette commission est composée de cinq membres choisis

par le corps législatif. Elle nommera les ministres. Dès que les circonstances le permettront, la nation sera appelée, par une assemblée constituante, à se prononcer sur la forme de son gouvernement. »

Cette rédaction fut adoptée par la chambre, qui nomma immédiatement les délégués chargés d'aller s'entendre avec ceux de ses membres qui siégeaient à l'hôtel de ville, c'est-à-dire avec MM. Garnier-Pagès, Lefèvre-Pontalis, Martel, Grévy, Cochery, de Guiraud, Johnson et Barthélemy-Saint-Hilaire. Il fut convenu, pour faciliter l'entente, que le nombre des membres du gouvernement, fixé à cinq, n'était que provisoire et pourrait être augmenté.

Il est très-probable que M. Thiers en faisant sa proposition la jugeait à peu près impraticable. Et en effet, après la proclamation de la république par le peuple de Paris et la quasi-acceptation de la déchéance par l'honorable député lui-même (1), restait-il quelque chance de faire revenir la multitude à des sentiments plus raisonnables? Aussi MM. les députés de la gauche, ces ardents promoteurs de toute révolution, n'eurent-ils pas un instant la pensée de revenir sur leurs pas. Ils comprenaient parfaitement que, sous peine d'être écrasés, il fallait, pour emprunter les paroles de M. Gambetta, marcher *dans le sens que le peuple désirait* (le peuple de Paris, bien entendu !) Plus tard, on pourrait en appeler à la nation, qui seule doit prononcer en dernier ressort; mais en attendant l'on se croyait le droit de préjuger la solution future, et,

(1) Voir plus haut.

sous la pression d'une minorité dont on avait peur, on inscrivit le mot république sur le drapeau national. C'est ainsi que les choses se passent toujours en France. Dans un pays où règne le suffrage universel, la sanction du peuple était obligatoire. Le temps manquait, il est vrai, pour le consulter; mais ses représentants légaux, plus ou moins légitimement élus, n'étaient-ils pas rassemblés? Qu'ils se trouvassent placés sous le coup des violences populaires, c'était certain; cependant le devoir des chefs naturels du mouvement n'était-il pas de combattre ces violences et de faire tout au monde pour empêcher l'envahissement de l'assemblée? Après avoir passé vingt ans à reprocher à l'empire l'acte criminel du 2 décembre 1851, comment les républicains ne comprenaient-ils pas que s'associer, pour ainsi dire, aux mêmes violences, c'était se déshonorer aux yeux de la postérité?

Il est possible que, parmi les membres du gouvernement provisoire, un certain nombre, chez qui la conscience et l'honneur n'étaient pas tout à fait morts, aient fait entendre quelques protestations; mais, dans la majorité, le sens moral faisait tellement défaut, qu'elle n'eut même pas l'instinct que, dans un pays libre, le droit de manifestation ou d'adresse est le seul, en dehors du vote, qui appartienne aux divers partis, et que toute agitation, dépassant les limites sacrées tracées par la loi, est un crime. Le devoir de députés vraiment patriotes était tout tracé le 4 septembre : il fallait faire respecter, par la force, le siége de la représentation nationale! Mais ce n'est point ainsi que procèdent, au jour des révolutions, les avocats et les

journalistes qui les ont préparées. A l'hôtel de ville les délégués de la chambre furent donc reçus froidement par leurs anciens collègues, et on leur fit la réponse ordinaire : « Il est trop tard ! »

Cependant, vers huit heures du soir, au moment où l'assemblée venait de se réunir à l'hôtel de la présidence, M. Jules Favre, accompagné de M. Jules Simon, se présenta devant ses collègues. Se plaçant vis-à-vis de M. Thiers, qui présidait la réunion, M. Favre remercia d'abord la chambre de la démarche qu'elle avait faite auprès du gouvernement provisoire, puis il crut devoir donner les explications suivantes : « Des faits graves se sont accomplis ; un gouvernement, *issu de circonstances que nous n'avons pu prévenir,* existe, et nous sommes ses serviteurs. Nous y avons été entraînés par un mouvement supérieur, qui a, je l'avoue, répondu au sentiment intime de nos âmes. Je n'ai point, en ce moment, à m'expliquer sur les fautes commises par l'empire ; notre devoir est de défendre Paris et la France. Or, lorsqu'il s'agit d'atteindre un tel but, il ne saurait être indifférent de se rencontrer dans les mêmes sentiments avec le corps législatif. Du reste, *nous ne pouvons rien changer à ce qui vient d'être fait*. Si vous voulez y donner votre ratification, nous vous en serons reconnaissants ; si, au contraire, vous la refusez, nous respecterons les décisions de votre conscience, mais nous garderons la liberté de la nôtre. Voilà ce que je suis chargé de vous dire de la part du gouvernement provisoire de la république, dont la présidence a été offerte au général Trochu, qui l'a acceptée. Vous connaissez sans doute

les autres noms. L'illustre collègue qui vous préside n'en fait pas partie, *parce qu'il n'a pas cru devoir accepter cette offre*. Quant à nous, hommes d'ordre et de liberté, nous avons pensé, en acceptant, accomplir une mission patriotique. »

M. Thiers évita, avec son habileté accoutumée, de se prononcer sur la *ratification* sollicitée : « Vous vous êtes chargés, dit-il, d'une immense responsabilité : notre devoir à tous est de faire des vœux ardents pour que vos efforts réussissent dans la défense de Paris ; pour que nous n'ayons pas longtemps sous les yeux le spectacle navrant de la présence de l'ennemi. Ces vœux nous les faisons tous par amour pour notre pays, parce que votre succès serait celui de la patrie. »

M. Jules Favre allait se retirer, lorsque M. Lehon demanda quelle était la situation du corps législatif vis-à-vis du gouvernement provisoire.

Voici quelle fut la réponse textuelle du nouveau ministre des affaires étrangères : « Nous n'en avons pas encore délibéré ! »

— Je m'étais abstenu, dit alors M. Thiers, d'adresser à mes collègues des questions sur le sort du corps législatif, parce que, si nous avons quelque chose à nous communiquer sur cette situation, il me paraît que nous devons attendre que ces messieurs se soient retirés. » Après leur départ, en effet, M. Thiers s'exprima en ces termes : « Mon motif, messieurs, pour ne pas adresser de questions à MM. J. Favre et J. Simon, a été que, si je le faisais, c'était reconnaître le gouvernement qui vient de naître des circons-

tances. Avant de le reconnaître il faudrait résoudre des questions de fait et de principes, qu'il ne nous convient pas de traiter actuellement. Le combattre aujourd'hui serait une œuvre anti-patriotique. Ces hommes doivent avoir le concours de tous les citoyens contre l'ennemi. Nous faisons donc des vœux pour eux, et nous ne pouvons actuellement les entraver par une lutte intestine. Dieu veuille les assister! Ne nous jugeons pas les uns les autres. Le présent est rempli de trop amères douleurs. »

Quelques députés ayant parlé de rédiger une protestation contre la violence faite à la chambre : « Ne sentez-vous pas, leur dit M. Thiers, que si vous opposez ce souvenir comme protestation, il rappellera aussitôt celui de la violation d'une autre assemblée? »

MM. Buquet, Pinard, de Saint-Germain, Girault déclarèrent néanmoins qu'ils protestaient.

« Et moi aussi, répondit M. Thiers, je proteste contre la violence que nous venons de subir et contre toutes les violences dirigées, en d'autres temps, contre nos assemblées (1); mais ce n'est pas le moment de donner cours aux ressentiments. En présence de l'ennemi qui sera bientôt sous Paris, je crois que nous n'avons qu'une chose à faire, nous retirer avec dignité! »

Ces paroles excitèrent une douloureuse émotion dans l'assemblée, qui se retira pour ne plus se réunir. L'empire avait cessé d'exister; or, en en-

(1) La postérité dira si, pendant les jours que nous venons de traverser (avril 1873), le gouvernement de M. Thiers a suffisamment défendu l'Assemblée nationale souveraine contre les violences des *dissolutionnistes* radicaux!

gageant ses collègues *à se retirer avec dignité*, M. Thiers leur donnait-il un sage conseil? Ce ne fut point l'avis d'un grand nombre d'hommes intelligents : « Au lieu de congédier les députés, disaient-ils, on aurait dû les rappeler au sentiment de leurs devoirs; puis exiger, au nom du droit et de la liberté, après l'envahissement du palais de l'assemblée, que l'édifice fût évacué par le peuple, auquel on devait notifier que la chambre ne délibérerait qu'après avoir recouvré toute l'indépendance nécessaire. Après cela, on aurait requis le corps législatif de nommer, en assemblée solennelle, un nouveau gouvernement, qu'auraient sanctionné plus tard les électeurs et auquel la province aurait fourni de nombreux éléments de représentation. »

Il est certain que, si l'on avait procédé de la sorte, les élus du pays auraient donné au gouvernement de défense nationale, par eux constitué, l'autorité, la légalité qui lui manquaient, et que M. de Bismarck, ayant à traiter, plus tard, avec ce gouvernement, n'aurait point osé lui faire l'injurieuse réponse qu'eut à subir le ministre des affaires étrangères du 4 septembre, M. Jules Favre.

Ici se doivent terminer nos récits sur le second empire, lequel, sorti d'un coup d'État contre l'assemblée nationale, en 1851, devait tomber, en 1870, par une sorte de loi du talion, sous un coup d'État machiné par une minime fraction de l'assemblée nationale.

Dans nos prochains volumes, nous raconterons les événements accomplis sous la période républicaine, la chute de Metz, les luttes improvisées de

nos armées sur les bords de la Loire, dans l'est, dans les départements du nord, le premier siége et la capitulation de Paris, puis, enfin, ce qui devait mettre le sceau à nos humiliations, les saturnales de la commune, sous les yeux des Prussiens, dont elle semblait avoir reçu la mission de parachever l'œuvre dévastatrice!

XIX

Après avoir tracé le tableau des événements dont la France fut le théâtre de 1867 à 1870, nous devons dire quelques mots de ses colonies.

La grave question de la constitution individuelle de la propriété en Algérie n'a pas cessé d'être l'objet de toutes les préoccupations des habitants du pays. Jusqu'à présent, tout en reconnaissant, dans les territoires respectifs des tribus, et la nature et les opérations de la propriété, le gouvernement n'a pas donné à la terre des indigènes ce caractère de *personnalité* qui seul la peut rendre transmissible et inaliénable.

Cent soixante tribus, occupant une superficie d'environ 2 millions d'hectares, vivent sous l'empire du sénatus-consulte de 1863, et cependant, à la fin de 1867, pas une acquisition territoriale n'avait été faite d'Européen à indigène! Après de longues hésitations, le gouvernement impérial s'est pourtant décidé, vrs la fin de cette année, à présenter au conseil d'État un nouveau projet de loi pour constituer la propriété arabe. Mais arrivera-t-on, par là, à mettre un terme à l'effrayante mortalité qui a décimé l'Algérie?

Cette mortalité a eu deux causes, en 1867, la famine et le choléra.

La récolte des céréales, à cette époque, avait été peu abondante dans une partie de l'Europe. Mais, en Algérie, ce fut bien pis : une sécheresse exceptionnelle y détruisit toutes les espérances des cultivateurs. C'est à peine si le grand nombre retira le double de ce qui avait été semé!

En prévision de la disette effrayante qui ne pouvait manquer d'avoir lieu, les journaux de la colonie avaient supplié le gouvernement de prendre des mesures énergiques pour garantir les populations du fléau de la famine. Mais, malheureusement, on crut à Paris, dans les bureaux de l'administration centrale, que les feuilles algériennes exagéraient le mal, selon leur coutume, et l'on ne prit que des mesures insuffisantes pour y obvier. On avait toutefois fait ouvrir des chantiers partout et entrepris pour 53 millions de travaux publics. Mais cela ne devait pas suffire. Le gouvernement algérien, voyant la misère s'accroître de jour en jour, conjura la chambre de lui accorder 400,000 francs pour attendre la récolte. M. le vicomte Lanjuinais excita les murmures de la majorité, en déclarant qu'il fallait quadrupler, quintupler la somme; mais, quelques semaines plus tard, l'administration elle-même était obligée de solliciter un nouveau secours de deux millions!

Les deux millions furent votés après un éloquent discours de M. Jules Favre, où, selon sa coutume, il s'efforça de démontrer que le gouvernement était seul responsable de tout le mal.

Les colons firent preuve d'une charité admirable à l'égard des Arabes, et de nombreuses souscriptions furent recueillies en France. L'archevêque d'Alger, Mgr Lavigerie, gagna tous les cœurs par son incomparable dévouement. Ne reculant devant aucune espèce de sacrifices, il fonda des orphelinats pour plus de quinze cents enfants arabes, qu'il eut toutes les peines du monde à nourrir.

Cependant, malgré les prodiges de la charité, la faim faisait de nombreuses victimes. Pour y échapper, des mères mangèrent leurs enfants! Les Arabes assassinaient sur les routes pour se nourrir de leurs victimes. Mgr Lavigerie, dans une lettre célèbre, évalue à 200,000 le nombre des morts; les colons accusent un chiffre encore plus élevé (300,000).

Au milieu de ces lamentables événements, une lutte très-vive s'engagea entre M. le maréchal de Mac-Mahon et Mgr l'archevêque d'Alger. Le maréchal reprochait à Mgr Lavigerie de vouloir, au risque de compromettre la tranquillité du pays, exercer une pression sur les consciences musulmanes. Mais l'éminent prélat, dans une série de lettres éloquentes, plaida sa cause avec une supériorité qui lui conquit tous les suffrages. Néanmoins, le conflit finit par prendre de telles proportions qu'il fallut en référer à l'empereur, qui, tout en ménageant la susceptibilité du duc de Magenta, donna gain de cause au prélat. Les orphelinats de petits indigènes ne furent point fermés, et Mgr Lavigerie ne recueillit que des bénédictions de la part des Arabes, dont il devait, prétendait-on, froisser les convictions religieuses.

XX

Depuis la prise d'armes de Si-Hamed-ben-Hamzas, en janvier 1868, la sécurité de nos possessions algériennes n'a été troublée qu'à la fin de janvier 1869. A cette époque, un parti des Ouled-Sidi-Chiskh, fraction des tribus dissidentes réfugiées dans l'extrême sud du Maroc, s'avança vers le Tell, et envahit le territoire des Ouled-Sidi-Nacun.

Ayant surpris Tegguin et coupé par conséquent les communications d'Oran avec Géryville et Laghouat, ces bandes d'insurgés, grossies de tous les contingents dispersés dans le Djebel-Amour et autour d'Aïn-Mahdy, ne craignirent pas, le 1er février 1869, de présenter le combat, avec 3,000 chevaux et 800 fantassins, à la première colonne française dirigée contre eux. Cette colonne, dont les soldats étaient armés de chassepots, était commandée par le vaillant colonel de Sonis, qui n'hésita point un seul instant à charger l'ennemi, qu'il mit en pleine déroute, après un combat de deux heures et demie. Grâce à la rapidité de la répression, le calme se rétablit bientôt, et les tribus telliennes ne songèrent même pas à se mêler à l'insurrection.

Au mois d'avril 1869 l'Algérie fut le théâtre d'un événement qui fit grand bruit. Une caravane, composée de gens de Guefsa (Tunisie) et de l'intérieur de l'Algérie, arrivait à Tebessa, et, après y avoir séjourné quelques jours, dans le but d'opérer des achats de grains, se remettait en route le 14, pour retourner

chez elle. La caravane se composait de vingt-six Arabes, d'une femme indigène et de trois israélites, en tout trente personnes qui voyageaient à pied, avec un convoi d'une cinquantaine de chameaux et d'ânes chargés. La valeur du chargement était de 50,000 fr. dont 10,000 en numéraire.

Le 15 avril, la caravane venait de traverser l'Oued-Mahouine, lorsqu'elle fut tout à coup assaillie et enveloppée, sur le territoire français et à six heures de marche de la province de Tunisie, par cent cinquante cavaliers des Nemenchas. A la tête du goum agresseur se trouvaient trois caïds de la tribu des Nemenchas et un habitant de Tebessa. Les israélites engagèrent leurs compagnons de caravane à ne point faire usage de leurs armes, pensant que les bandits se borneraient à les voler. Mais le caïd Ben-Gabah donna, nonobstant, l'ordre de les mettre à mort, et le massacre commença. Les vingt-six hommes de la caravane furent égorgés. Seule, la femme indigène, blessée d'une balle, put s'échapper. Le coup fait, les caïds, qui tenaient leur investiture des Français, revinrent tranquillement à Tebessa, où ils eurent l'impudence de se vanter de leur prouesse.

Cette horrible affaire aurait peut-être été, comme bien d'autres, étouffée si le consistoire israëlite et *l'Indépendant* de Constantine n'avaient énergiquement dénoncé les trois assassins, qui étaient parvenus à s'évader mais qui furent arrêtés, livrés aux autorités françaises et ramenés à Constantine, en vertu d'un traité d'extradition conclu avec Tripoli.

On sait qu'après la prise de Sedan toutes les trou-

pes qui pouvaient quitter l'Algérie sans que la sécurité du pays se trouvât compromise, avaient été dirigées le plus rapidement possible sur le théâtre de la guerre. La colonie n'avait conservé que deux régiments par province. C'était, d'après l'avis des militaires compétents, le strict nécessaire; mais, en Algérie comme en France à la même époque, ce n'étaient point des généraux, des colonels, mais des avocats et des journalistes qui s'occupaient, qui décidaient des questions de défense nationale. Les généraux, dans toutes leurs correspondances, insistaient sur le danger de dégarnir complétement l'Algérie de troupes. Mais les révolutionnaires du pays accusaient l'autorité militaire d'entraver le départ des régiments dans un but antipatriotique, et il fallut bien céder et laisser les fous prendre le haut du pavé!

Lorsque parut le décret du 24 octobre, sur la naturalisation des Israélites, il y eut un mouvement de stupéfaction parmi les indigènes. Comment! c'était au début d'une guerre où l'existence de la France était presque menacée qu'on s'avisait d'opérer des transformations chez les Arabes! Les indigènes, et surtout leurs chefs, virent dans ce décret l'intention arrêtée de rompre le pacte qui les liait à la France, car leurs situations, leurs garanties semblaient compromises. Au point de vue politique, la naturalisation en masse des juifs était la plus grossière des fautes. Accorder en effet un tel privilége aux israélites, race inférieure, dégradée, sans courage et profondément méprisée des Arabes, maintenus dans une position inférieure, n'était-ce pas faire une injure mortelle à un

vaillant peuple qui avait donné ses fils aux Français pour combattre à leurs côtés?

La conduite des radicaux algériens fut donc aussi peu sensée que celle de leurs coréligionnaires de France. Attisant partout la rebellion, prêchant le désordre, l'indiscipline, puis, le danger venu, ne payant jamais de leur personne, ils se montrèrent les véritables fléaux de l'Algérie. Ce sont eux qui insultaient les généraux et qui, par leur mépris de toute autorité, finirent par livrer, pour ainsi dire, nos possessions africaines aux indigènes. Quand ceux-ci voyaient de prétendus patriotes prodiguer l'insulte à toutes les autorités religieuses, civiles, militaires, et organiser l'émeute dans les rues d'Alger, est-il donc surprenant qu'ils aient eu l'idée de prendre les armes contre ces fous furieux qui se tuaient entre eux?

On sait qu'Alexandre Lambert et ses deux complices déclarèrent un jour, à la Commune de Paris, que les Européo-Algériens ne demanderaient pas mieux que de faire alliance avec elle. Le fait était parfaitement exact. Les anciens déportés de 1848 et 1851, en Algérie, y ont créé une école de républicains-démagogues dignes des révolutionnaires les plus *illustres* de Marseille, de Lyon et de Paris, en l'an de grâce 1871!

XXI

Après avoir imposé sa domination à la Cochinchine, le gouvernement français est resté longtemps indécis sur la conduite qu'il devait tenir à l'égard de sa conquête. En 1864 il s'en était fallu de peu

qu'on n'abandonnât tout le territoire colonisé, à l'exception de Saïgon, de Mytho et du cap Saint-Jacques. C'est grâce aux énergiques observations de M. l'amiral de la Grandière que le cabinet des Tuileries, comprenant enfin toute l'importance d'une telle colonie, se décida à y annexer trois autres provinces de la Cochinchine occidentale, provinces qui servaient de repaires à des pirates, dont les jonques avaient coutume de se mettre en sûreté dans leurs canaux intérieurs.

Le 18 juin 1867 l'amiral-gouverneur quittait Saïgon pour aller prendre possession des trois provinces, à la tête de 1,400 combattants embarqués à Mytho sur seize petits avisos ou canonnières. Arrivé le 20 devant la forteresse de Cokien, l'amiral de la Grandière fit sommer le commandant de la place de la lui remettre immédiatement. Pham-tan-gian, le gouverneur général des trois provinces, accompagné du gouverneur de Vinhlong, se rendit à bord du vaisseau-amiral, et tous deux firent sans difficulté leur soumission. Quelques jours plus tard, Chau-dos se rendait de même, sur la simple démonstration d'une petite flottille placée sous les ordres du commandant Galey. La ville de Ha-tien ne fit pas plus de résistance, de sorte qu'en moins d'une semaine, et sans coup férir, le petit corps expéditionnaire français était maître d'un vaste territoire, dont les 123,000 hectares de terres cultivées renfermaient une population d'environ 500,000 habitants et donnaient un revenu annuel s'élevant à près de 3 millions de francs.

Cette conquête terminée, les Français réussirent

à faire accepter leur politique par le roi de Siam aussi facilement que, précédemment, par l'empereur Tu-Duc. Le 15 juillet 1867 un traité était conclu entre le royaume de Siam et la France. L'échange des ratifications se fit à Bangkok, où M. Duchesne de Bellecourt, notre consul général à Batavia, avait reçu mission de se rendre.

Le traité franco-siamois étant d'une assez grande importance pour le développement de nos intérêts en Cochinchine, nous croyons devoir en reproduire ci-dessous les stipulations (1).

(1) Art. 1. S. M. le roi de Siam reconnait solennellement le protectorat de S. M. l'empereur des Français sur le Cambodge.

Art. 2. Le traité conclu en décembre 1863 entre les royaumes de Siam et du Cambodge est déclaré nul et non avenu...

Art. 3. S. M. le roi de Siam renonce, pour lui et ses successeurs, à tout tribut, présent ou autre marque de vassalité de la part du Cambodge.

De son côté, S. M. l'empereur des Français s'engage à ne pas s'emparer de ce royaume pour l'incorporer à ses possessions de Cochinchine.

Art. 4. Les provinces de Battambong et d'Angkor resteront au royaume de Siam.... La délimitation de ces provinces étant opérée, il en sera dressé une carte exacte par les officiers français.

Art. 5. Les Siamois s'abstiendront de tout empiétement sur le territoire du Cambodge, et les Cambodgiens s'abstiendront également de tout empiétement sur le territoire siamois.

Toutefois, les habitants des deux pays auront la liberté de circuler, de faire le commerce et de résider pacifiquement sur les territoires respectifs....

Art. 6. Les bâtiments sous pavillon français pourront naviguer librement dans les parages du fleuve Mekong et de la mer intérieure qui touchent aux possessions siamoises. Le gouvernement de S. M. le roi de Siam mettra à la disposition des autorités de Saïgon le nombre de passeports qu'elles jugeront nécessaire.

Art. 7. Le gouvernement français s'engage à faire observer par le Cambodge les stipulations qui précèdent...

Ainsi, toutes les difficultés étaient aplanies, vers le milieu de 1867, entre la France, maîtresse de la Cochinchine, et les États voisins. Notre colonie asiatique jouissait du calme le plus profond, lorsque les mandarins de la basse Cochinchine, qui n'avaient cessé, depuis l'arrivée des Français, de favoriser presque ouvertement les pirates et rebelles des autres provinces, se décidèrent à tenter de nouveau, contre nous, le sort des armes, en appelant à la révolte les habitants de la province de Winh-long.

Ce fut à Batri, le 9 novembre 1867, qu'éclata le mouvement insurrectionnel. A cette nouvelle, M. Ansart, commandant supérieur de Vinh-long, alla débarquer au centre de l'insurrection de Batri où, le lendemain, il était attaqué, dans le voisinage du village d'An-Thoi, par toutes les forces ennemies. Les rebelles furent complétement battus, et se hâtèrent de se soumettre. Le 17, M. Ansart faisait sa jonction, à Baothan, avec une troupe de marins et de miliciens transportés par les canonnières *le Yatagan*, *la Massue*, *la Faulx*, *le Fauconneau* et *le Bien-hoà*. Avec ces

Art. 8. Le présent traité ayant été rédigé en français et en siamois, et les deux versions ayant le même sens et la même portée, le texte français sera officiel et fera foi, sous tous les rapports, aussi bien que le texte siamois.

Art. 9. Le présent traité sera ratifié et les ratifications en seront échangées à Bangkok dans le délai de cinq mois ou plus tôt si faire se peut....

Fait à Paris, en double expédition, le 15 juillet l'an de grâce 1867.

(L. S.) Signé : MOUSTIER.

(L. S.) Signé : PHYA SURAWONGS. PHYA KAXA SEBA.

forces réunies, le commandant Ansart parcourut le pays dans tous les sens, et fit mettre bas les armes aux fuyards, qui s'étaient organisés en petites bandes. D'un autre côté, comme un nombre assez considérable d'insurgés avaient tenté de s'établir au delà du Chaudos, trois colonnes commandées par le capitaine de frégate Galey, par le commandant Domangès, de l'infanterie de marine, et par le lieutenant de vaisseau Pasemard, attaquèrent simultanément, le 22 décembre, au point du jour, les insurgés qui s'étaient retranchés dans les marais de Hung-trung, au pied des montagnes de Thatson. La déroute fut complète.

Pendant le cours de ces opérations, un fait de guerre s'accomplissait qui mérite d'être placé dans l'histoire à côté de l'admirable résistance des cent vingt braves de Mazagran et des vingt-quatre héros de Beni-Merid !

Le 30 novembre, vingt ou vingt-cinq soldats du 4ᵉ régiment d'infanterie de marine, commandés par un officier du nom de Monnier, occupaient un petit blockaus à Mytho. Vers quatre heures du matin, le poste fut subitement attaqué par un millier d'Annamites armés de fusils, de lances, de longs bambous, et qui poussaient des cris effrayants. La petite garnison accueillit les assaillants par une fusillade à bout portant, qui jeta le désordre dans leurs rangs. Les Annamites repoussés feignirent de s'éloigner; mais, pendant la nuit, ils se ruèrent sur le blockaus et l'entourèrent d'herbes et de broussailles sèches, auxquelles ils mirent le feu. Les malheureux assiégés semblaient voués à une mort certaine au milieu des flammes.

Mais M. Monnier leur avait communiqué son indomptable résolution. Tout à coup, franchissant le brasier qui les entoure, les vingt-cinq braves s'élancent, la baïonnette au bout du fusil, et culbutent tous ceux qui leur veulent barrer le passage. Les Annamites, stupéfaits, n'osèrent poursuivre cette poignée de héros.

Dans la dernière moitié de l'année 1867, une commission avait été formée à Saïgon pour explorer le cours du Mekong, fleuve d'une importance capitale au point de vue du commerce de la Cochinchine. M. le capitaine de frégate de Lagrée, officier d'autant de fermeté que de talent, avait reçu de l'amiral de la Grandière la mission de parcourir la partie supérieure de ce grand cours d'eau, et de constater jusqu'à quelle hauteur il est navigable. L'expédition, dirigée avec une prudence et une habileté rares, arriva, dans les premiers jours de janvier 1868, à Yunan, l'une des principales villes de la province chinoise de ce nom, et M. de Lagrée put reconnaître que la source du Mekong est plus éloignée qu'on ne pensait, que le volume de ses eaux est déjà considérable au nord de la province de Yu-Nan, mais que, en raison des obstacles qui obstruent son cours, le fleuve cesse d'être navigable dès le 20° de latitude nord, c'est-à-dire entre la Cochinchine et le Yu-Nan. Ces résultats ne manquaient pas d'importance. Malheureusement, M. de Lagrée mourut au moment où il se préparait à se rendre à Mandalay, capitale de la Birmanie. Les rapports du capitaine, adressés au ministre de la marine, établissent les deux faits que voici : premiè-

rement, le fleuve Mekong pourrait être rendu navigable jusqu'à une distance considérable de son embouchure, moyennant quelques travaux de balisage et d'appropriation; en second lieu, des entretiens de nos officiers avec les indigènes est ressortie la preuve que notre politique, notre régime administratif, notre système colonial semblent moins envahissants et moins durs à ce peuple que le système des Anglais. L'expédition française se proposait de profiter de ces bonnes dispositions; mais, après la mort de son chef, il lui fallut revenir à Saïgon.

Le commerce de la Cochinchine n'a pas cessé de suivre, depuis plusieurs années, une progression ascendante. Le nombre des entrées et sorties, pour les navires français, qui s'élevait, en 1865-1866 (non compris les paquebots), à 128, représentant 55,467 tonneaux, est monté, dans l'exercice suivant, à 154, représentant 67,984 tonneaux. Mais là, comme dans toutes les parties du monde, la marine anglaise a bien vite pris le dessus sur la nôtre (116,497 tonneaux).

A Saïgon quelques négociants français ont eu, en 1867, l'heureuse idée de tenter des exportations de riz au Japon, en Amérique, à la Réunion, en Europe même, et ces expéditions ont déjà dépassé 113,725 tonneaux!

De grands travaux d'utilité publique, entrepris à Saïgon et dans d'autres centres importants de population n'ont pas peu contribué à améliorer les conditions de notre occupation.

Les progrès moraux ont suivi le même développement. Les enfants annamites apprennent la langue

française avec une prodigieuse facilité, et l'on peut dire que par eux, et grâce à l'intelligent concours de M. l'amiral de la Grandière, notre civilisation est en voie de regagner toute l'influence morale conquise autrefois, en ces régions, par les missionnaires français.

XXII

La Nouvelle-Calédonie, on le sait, est une île de l'Océanie, à l'est de la Nouvelle-Hollande, au sud des Nouvelles-Hébrides, dans l'océan Pacifique, entre 20° et 22° 30′ de latitude sud, 160° 45′ et 164° 30′ de longitude est. Cette contrée, qui est aujourd'hui française, renferme 27,000 kilomètres carrés de terrain; elle a livré, par vente ou location, depuis 1867 plus de 10,000 hectares à la culture, et l'on y récolte, dit-on, trente-deux variétés indigènes de cannes à sucre. De plus, le pays possède des débouchés aussi sûrs qu'avantageux pour ses produits. Dans le rapport du jury de l'exposition universelle de 1867, les envois de la nouvelle colonie sont cités avec de grands éloges. Les sucres exposés par M. Joubert, les cafés, les cotons provenant de la ferme de Mohi, ont été particulièrement remarqués. D'autres produits de l'île promettent au commerce de précieux objets d'exportation, tels que l'écaille, la nacre, les bois de mâture et de magnifiques échantillons d'euphotides analogues au vert de Corse.

Dès les premiers temps de la prise de possession du territoire de la nouvelle colonie, c'est-à-dire dès 1853, le gouvernement français avait conçu la pensée

d'en faire un lieu de déportation pour les individus condamnés aux travaux forcés. Toutefois, le premier convoi de déportés ne date que de 1864. Les 250 individus dont il se composait furent employés, aussitôt leur débarquement, à construire des logements, des magasins, un hôpital et une chapelle dans l'île du Nou, située en face, à un kilomètre environ de Nouméa ou de Fort-de-France, le chef-lieu de la colonie. Trois autres convois, formant un total de 600 hommes, furent transportés, en 1867, dans la colonie qui, plus tard, reçut encore 550 condamnés. L'établissement pénitentiaire comprenait, au commencement de 1868, environ 1,500 individus, placés sous la surveillance de 600 soldats.

A la Nouvelle-Calédonie, comme à la Guyanne, les transportés sont divisés en plusieurs catégories : dans la première sont placés les hommes qui, depuis leur condamnation, se sont fait remarquer par leur bonne conduite et dont on se propose de faire de bons ouvriers, des chefs d'atelier et plus tard des colons. La seconde catégorie comprend les individus en voie de se corriger, mais dont la conduite laisse encore à désirer ; la troisième catégorie se compose de malfaiteurs plus ou moins dangereux, mais non réputés incorrigibles; enfin, la quatrième catégorie renferme les êtres pervers, dont on n'espère plus le retour au bien, et qui sont assujettis aux corvées les plus rudes.

Les transportés sont employés, soit dans l'île de Nou aux travaux du pénitencier, soit sous la direction de l'administration pour la construction des routes, les endiguements, le défrichement des terres

domaniales, etc. Ceux des condamnés dont la conduite ne laisse rien à désirer obtiennent l'autorisation de travailler pour les particuliers, à des prix débattus entre eux, et à faire venir leurs familles, pour lesquelles des installations agricoles sont préparées.

La Nouvelle-Calédonie a été, dans les premiers jours d'octobre 1867, le théâtre de scènes sanglantes. Un complot s'était organisé pour assassiner tous les Européens établis dans la circonscription de Pouebo, et certains individus, ennemis acharnés de toute religion, s'étaient efforcés d'impliquer les pères Maristes, du moins moralement, dans la conspiration.

Le 6 octobre, à la tombée du jour, quelques Canaques de la tribu des Pouebos se dirigèrent, sur l'ordre de leurs chefs, vers le pont de Boïvou, et assassinèrent le maréchal des logis de gendarmerie, commandant militaire du district. De là, se portant sur Plaisance, Gabaric et Oubatche, les bandits blessèrent ou tuèrent quelques personnes et pillèrent tout ce qui leur tomba sous la main Il paraît qu'un certain nombre d'indigènes étaient dans le complot, car, partis sept ou huit, les insurgés finirent par former une troupe de 250 à 300 individus.

Le coup fait, la force publique, bien qu'arrivée trop tard, parvint toutefois à s'emparer d'une partie des coupables. Les autres avaient réussi à se réfugier dans les montagnes voisines; mais ils furent, un peu plus tard, livrés à l'autorité judiciaire, qui les traduisit devant le tribunal criminel de Nouméa, le chef-lieu de l'île.

Le défenseur des victimes, un M. Mage, ne se borna

point à demander que la tribu des Pouebos fût condamnée à des dommages-intérêts envers ses clients; il ne craignit pas de déclarer qu'une partie de la responsabilité des malheurs arrivés devait remonter aux religieux maristes. Cette accusation, si absurde qu'elle fût, ne parut point telle à deux autres défenseurs, le sergent-major Nepveur et l'avocat le Boucher. Ces deux messieurs, tout en protestant, selon l'usage, de leur profond respect pour la religion, de leur admiration pour le dévouement des Pères maristes, les accusèrent d'avoir manqué de prudence, d'habileté, et d'avoir, sans s'en douter, excité les indigènes contre les blancs, en prenant, avec trop d'ardeur, la défense de leurs catéchumènes.

Quelles qu'aient été les vraies causes des crimes commis par les Canaques, il est certain que la résolution d'exterminer les blancs avait été arrêtée dans un *pilou-pilou*, ou réunion générale de la tribu, dont le grand chef, ou *Teama*, avait fait distribuer à ses fidèles des casse-têtes et des haches, pour opérer le massacre. Or, la volonté du Teama étant absolument obligatoire, il en résulte que quiconque a reçu une arme de sa main ne la lui doit restituer qu'après avoir accompli l'acte commandé. Aussi, l'un des assassins, interrogé sur les motifs qui l'avaient porté à tuer le Français Déméné, répondit-il naïvement : « J'aimais beaucoup Déméné et sa famille, tous me traitaient bien; mais le chef l'avait dit! »

Accomplir les ordres du chef, tel est donc, pour ces populations à demi sauvages, le suprême devoir.

Le tribunal de Nouméa, sous la présidence

M. Charbonnet, rendit son arrêt dans ce long procès, le 5 mai 1868. Dix des accusés furent condamnés à la peine de mort, trois aux travaux forcés à perpétuité, un à dix ans, quatre à huit ans, et trois à cinq ans de réclusion. Des dommages et intérêts, dont le total s'élevait à la somme de 76,834 francs, furent alloués aux familles des victimes, et la tribu des Pouebos, reconnue responsable, dut s'exécuter. Les dix condamnés à mort, transportés à Pouebo sur le navire *le Coëtlogon*, furent exécutés au chef-lieu de leur tribu.

En 1868 et 1869, de nouveaux mouvements insurrectionnels vinrent provoquer de nouvelles répressions. La tribu des Honrocs, qui avait refusé de reconnaître la domination française, forma, la première, le dessein d'exterminer les blancs. Vigoureusement châtiée par le capitaine Martin des Pallières, elle s'était hâtée de faire sa soumission. Mais leur exemple n'en fut pas moins suivi par les deux tribus des Maloumes et des Païacs, qu'il fallut châtier à leur tour. C'est pendant une expédition contre ces féroces indigènes que l'adjudant d'infanterie de marine Malézieux eut à soutenir pendant plus de douze heures, avec seize hommes, un siége vraiment héroïque. Voici, du reste, en quels termes M. le contre-amiral Guillain, gouverneur de la colonie, raconte ce curieux épisode : « La petite troupe, ayant passé vers trois heures à Bouriao, s'avança vers le sud et campa le soir sur le flanc d'un pic, où elle ne fit pas de feu, pour ne pas indiquer sa présence. Le 7, à trois heures du matin, on se dirigea du côté où les feux avaient été vus pendant la nuit, et, après avoir traversé deux

villages abandonnés, on arriva à un troisième, qui était occupé. L'aborder, en faisant un feu bien nourri sur les individus qui s'en échappaient, fut l'affaire de quelques instants : dix Canaques restèrent sur le terrain; les autres se refugièrent sur les hauteurs environnantes, qui furent bientôt couvertes d'ennemis. Le détachement mit le feu au village sous leurs yeux, et battit en retraite... Les Maloumes et les Païacs, voyant le petit nombre des assaillants, se précipitèrent comme une avalanche sur le petit groupe européen, qui, malgré les pierres, les zagaïes, et même quelques balles lancées probablement par des carabines enlevées aux victimes du 6 octobre, parvint à gagner un mamelon, où il soutint un assaut de quatre heures.

« Cependant, l'attaque se ralentissait. Malézieux ayant avisé, à peu de distance, un pic plus facile à défendre, le fit occuper par le maréchal des logis d'artillerie Nauleau et par trois fusiliers. Ces quatre hommes, harcelés par les Canaques, qui y perdirent plusieurs des leurs, ne parvinrent qu'après une heure et demie au sommet du pic, où ils furent alors ralliés par le reste du détachement. Mais la chaleur était excessive; les bidons étaient vides, et les hommes, qui n'avaient pas mangé depuis la veille, tombaient d'épuisement et de fatigue. L'ennemi s'approcha à quarante mètres du groupe, et, croyant enfin tenir les blancs, il se mit à danser l'affreux *pilou-pilou*, par lequel il préside à l'horrible festin accoutumé.

« Cependant un peu d'eau, et le détachement pouvait retrouver sa vigueur! Le pic est carré sur trois cô-

tés; mais au pied du quatrième, à cinq ou six cents mètres, coule une petite rivière. Malézieux demande trois hommes de bonne volonté, confie à Nauleau la défense de la position, et descend, lui quatrième, vers la rivière, dont les eaux vivifiantes offraient encore une chance de salut. Mais, avant d'y être arrivés, ces hommes dévoués sont rappelés par leurs camarades, qui leur crient de revenir en toute hâte : le feu, en effet, montait de trois côtés, et les cannibales se portaient en foule vers la rivière pour couper toute retraite. Les herbes étaient hautes, la flamme et la fumée épaisses : nos soldats suffoquaient; leurs vêtements commençaient à prendre feu et les carabines devenaient trop chaudes pour les mains qui les tenaient. Cependant, le détachement marchait toujours, à travers l'incendie, pour rejoindre Malézieux et ses trois compagnons; il y parvint, et regagna la position au milieu des cendres fumantes. Il était une heure après midi. Malheureusement, dans la lutte, deux soldats d'infanterie de marine, Guillemot et Caudrellier, avaient disparu!

« Malézieux ne se laisse pas abattre : il communique son énergie aux quatorze hommes qui lui restent et dont quatre ont perdu leurs carabines. Tous sont dévorés par une soif inextinguible : l'eau est à leurs pieds, et, nouveau supplice de Tantale, ils ne peuvent y puiser! Plutôt que de mourir, ils boivent leurs urines... La lutte recommence avec acharnement du côté des Canaques, avec le courage du désespoir de la part des nôtres qui abattent ceux qui s'approchent de trop près, et ont enfin, vers six heures du soir, la

consolation de voir tomber le chef de guerre des Maloumes, tué par le soldat Constaury, et de s'emparer de son corps inanimé.

« Alors, l'ennemi fatigué, atterré, se retire peu à peu, laissant en observation une trentaine d'individus. L'adjudant, pensant que c'était dans le but d'enlever le cadavre du chef, et que, s'il le leur abandonnait, sa troupe serait complétement débarrassée, fit un mouvement en arrière. Le stratagème réussit : les Maloumes, s'étant emparés du corps de leur chef, l'emportèrent dans la montagne.

« Vers neuf heures, n'entendant plus de bruit de voix que dans le lointain, le détachement se mit en marche, par une nuit des plus sombres, fit halte pendant une demi-heure à Bouaïao, et, malgré toutes les difficultés d'une pareille retraite, arriva le lendemain 8 à Bondé. »

Les diverses révoltes dont nous venons de faire le récit n'ont point, paraît-il, arrêté le développement de la prospérité coloniale. Il est constaté, dans le rapport de l'amiral Guillain, que, durant le cours de 1868, le port de Nouméa a reçu pour 3,061,455 francs de marchandises.

On sait que la suppression provisoire des condamnés européens, à destination de la Guyane, a eu pour conséquence l'envoi de ces hommes à la Nouvelle-Calédonie. En juin 1869 leur nombre s'élevait à 1,953, et l'état sanitaire était excellent.

Pendant cette première période, l'établissement des ménages n'a point fait, on le conçoit, de progrès bien sérieux. La famille pouvait à peine être consi-

dérée comme constituée dans la Nouvelle-Calédonie; mais, depuis 1872, nombre de femmes dont les maris avaient été condamnés à la transportation ont sollicité du gouvernement, comme une faveur, l'autorisation de les aller rejoindre. Maintenant le sort de notre colonie pénitentiaire dépendra naturellement de la destinée que de nouvelles révolutions peuvent faire subir à la France.

XXIII

Pendant que les habitants de l'île de la Réunion, en proie, depuis nombre d'années, à un malaise dont ils n'apercevaient point le terme, tournaient toute leur activité vers la culture trop négligée du café, ce principal élément de la richesse du pays durant tant de siècles, un effroyable fléau venait les frapper. Le 11 et le 12 mai 1868, un cyclone, plus terrible que tous ceux dont l'histoire avait gardé la mémoire, s'abattait sur la malheureuse colonie. Les ravages furent effroyables, les pertes désastreuses : « En rendant compte au ministre des colonies du désastre de mai dernier, disait M. le gouverneur dans son discours d'ouverture du conseil général, j'ai jeté un cri de détresse vers le gouvernement de la métropole et demandé qu'elle vînt en aide à la colonie ravagée. J'espère, messieurs, que ma prière sera entendue. »

Atteinte dans la source même de sa richesse, l'île de la Réunion n'a point hésité à tourner son activité vers de nouvelles cultures, pour suppléer à une production qui avait presque épuisé son sol. Elle a fait

d'incroyables efforts pour vaincre la mauvaise fortune.

A l'exposition universelle de 1867, la Réunion a mérité trente-huit récompenses. Il est dit, dans le rapport de la commission de surveillance pour les colonies, qu'aucune d'elles ne possède un outillage aussi perfectionné pour la fabrication des sucres, et qu'on regrette, en voyant combien ses cafés sont dignes de leur antique réputation, que la culture du caféier ne s'étende pas davantage dans le pays. Celle des blés, autrefois si répandue, maintenant si restreinte, a été aussi, de la part de la commission, l'objet d'éloges tempérés par de vifs regrets.

XXIV

Après avoir subi la crise dont il a été parlé plus haut, l'île de la Réunion devait être troublée par de graves événements. Deux journaux de la colonie, le *Cri d'alarme*, feuille clandestine rédigée par quelques folliculaires de bas étage, et la *Malle*, journal religieux, mais sans modération, se livraient aux polémiques les plus violentes. Cependant, les deux feuilles n'avaient pas franchi les limites de certaines convenances, lorsque quelques amis de la feuille radicale, pour faire pièce aux *cléricaux*, conçurent la pensée machiavélique d'accuser le rédacteur en chef de la *Malle* d'avoir commis un attentat à la pudeur. Cette calomnie courut bientôt la ville, et 250 jeunes gens, qui n'étaient pas précisément des modèles de vertu, se transportèrent au domicile du journaliste, alors absent de son domicile. De là cette bande d'émeutiers

se porta à l'évêché, au collége des Jésuites, puis à la direction de l'intérieur, dont le titulaire, paraît-il, déplaisait aux habitués des cafés démocratiques. Cette première manifestation, faite aux cris de : *A bas la Malle! à bas les Jésuites, à bas le directeur de l'intérieur!* se dissipa devant l'intervention du maire, du commissaire central et du capitaine de gendarmerie. Mais le lendemain, à huit heures du soir, quelques-uns des meneurs, parmi lesquels se trouvaient d'anciens étudiants du quartier latin, recommencèrent à parcourir les rues en colonne, comme la chose se pratique à Paris, et, cette fois, le désordre se transforma promptement en émeute.

Le rassemblement, arrêté devant la maison du rédacteur en chef de la *Malle*, essaya d'y pénétrer. Mais le maire, le procureur impérial et le capitaine de gendarmerie se mirent en travers. Ce dernier fut blessé à la tête par une pierre, et un brigadier, qui accourait pour défendre son chef, tomba grièvement atteint par une autre pierre. De là les émeutiers, toujours de plus en plus échauffés, se portèrent vers l'hôtel du directeur de l'intérieur, chez lequel ils voulurent pénétrer de vive force. Pendant qu'on s'efforçait d'arrêter les forcenés, le gouverneur, prévenu de ce qui se passait, s'était rendu lui-même sur le lieu du tumulte, accompagné d'un peloton de gendarmerie à cheval, que commandait le chef d'escadron de Bouyn. L'amiral réussit à calmer la foule, en lui adressant quelques paroles à la fois énergiques et paternelles. Des cris de : *Vive le gouverneur!* se firent entendre, et l'amiral Dupré fut reconduit dans son palais, aux ac-

clamations de la multitude. Le gouverneur y était à peine entré, qu'on vint l'avertir que les portes du collége des Jésuites avaient été enfoncées et qu'un commencement de pillage était organisé. Le commandant Bouyn s'y porta au galop, à la tête de ses gendarmes à cheval; il fut assailli par une grêle de pierres et fortement contusionné. Mais l'arrivée du gouverneur changea encore une fois les dispositions de la foule, qui s'écoula en majeure partie. L'amiral était convaincu que tout était terminé; mais il apprit, le lendemain, que les bandes s'étaient reformées derrière lui et s'étaient portées sur la Providence, vaste établissement dirigé par les Pères du Saint-Esprit, et qui renfermait à la fois un pénitencier, un hospice pour les vieillards et une école professionnelle. La troupe, assaillie à coups de pierres, fit preuve d'une modération inouïe. A une heure du matin, le calme était rétabli; mais tout n'était pas fini. Le lendemain, des réunions prétendues pacifiques eurent lieu, et l'on y décida que M. le gouverneur serait prié de remettre en liberté les individus arrêtés pendant le sac du collége des Jésuites. L'amiral Dupré répondit, bien entendu, qu'une telle mesure était absolument impossible, que la justice était saisie et qu'elle seule avait le droit de faire relâcher les prisonniers.

La nuit fut calme. Le lendemain, 2 décembre, l'amiral-gouverneur convoqua la milice, qui ne se trouva point au rendez-vous, le bruit ayant couru qu'on ne la réunissait que pour la désarmer.

Après avoir épuisé tous les moyens de conciliation, le gouverneur, averti que le nombre des agitateurs

grossissait devant l'hôtel de ville, fit prendre position aux troupes. Déjà l'on annonçait que les noirs s'agitaient, ce qui pouvait amener les plus désastreux conflits. Malgré la prodigieuse longanimité qui faisait comme le fond de sa nature, l'amiral Dupré dut enfin consentir à faire faire les sommations légales. Après chacune d'elles, le maire et les hauts fonctionnaires civils et militaires pénétraient dans les rangs de la foule pour la calmer. Mais tout fut inutile, et les cris, les vociférations, les menaces, continuèrent à se faire entendre avec une sorte de frénésie. Enfin, une demi-heure après les dernières sommations, la troupe se mit en marche, l'arme sur l'épaule. Remontant la rue de Paris, la tête de la colonne était arrivée à deux cents mètres environ de l'hôtel de ville, lorsque deux coups de feu furent tirés sur la troupe. En voyant tomber deux hommes à ses côtés, un soldat ne put se contenir et lâcha son coup de fusil. Le commandant Marvereau s'élança pour faire cesser le feu; mais déjà quelques émeutiers étaient tombés sous les balles de la troupe.

Après cette courte répression, le calme se rétablit comme par enchantement. On constata, du côté de l'insurrection, six morts et une vingtaine de blessés. Dans les rangs de la troupe, deux officiers, sept soldats d'infanterie et cinq gendarmes furent plus ou moins grièvement atteints.

L'état de siége fut alors proclamé (c'était un peu tard), et tout aussitôt les faiseurs d'émeutes rentrèrent sous terre.

M. l'amiral Dupré ne se départit pas de son système

de modération, un peu exagérée peut-être : il fit mettre en liberté la plupart des émeutiers arrêtés, et, voulant donner une satisfaction à l'opinion publique, « il *autorisa* (*sic*) le directeur de l'intérieur à rentrer en France » !

XXV

Les colonies de la Martinique et de la Guadeloupe, sans être dans un état florissant, n'ont point eu à subir, tant s'en faut, autant de calamités que la Réunion. Délivrée des dépenses extraordinaires qu'elle avait dû s'imposer pour l'achèvement du bassin de radoub et du port où s'arrêtent les bateaux transatlantiques, la première de ces colonies a été, de plus, dégrevée d'une partie des charges qui pesaient autrefois sur elle.

A l'exposition universelle de 1867, la Martinique a obtenu trente-deux récompenses : « On a constaté, dit le rapport de la commission de surveillance de l'exposition permanente, une amélioration très-notable dans le système général de fabrication du sucre, dans cette colonie. Les quatre usines centrales donnent des produits remarquables.... Les rhums de la Martinique ont atteint une incontestable supériorité sur ceux de toute provenance. Ils ont obtenu la récompense la plus élevée, l'unique médaille d'argent attribuée à ce genre de produits. Ils tendent chaque jour à se substituer à ceux de la Jamaïque, auxquels on les préfère généralement. »

La Guadeloupe, lors de la grande exposition, a

mérité, comme sa voisine, les éloges du jury, qui lui a décerné vingt-sept récompenses. Les cotons longue-soie ont été particulièrement remarqués par la commission qui déclare que la colonie pourrait rivaliser, par ce produit, avec les contrées les plus favorisées des États-Unis d'Amérique.

XXVI

Au printemps de 1867, notre colonie du Sénégal a dû prendre les armes contre un chef indigène, nommé Maba, dont le fanatisme menaçait incessamment notre territoire et celui des petites nations soumises à notre domination. Pour mettre un terme à cet état de choses, et venir en aide au petit roi de Sine, notre vassal, contre lequel Maba préparait une invasion formidable, le chef de bataillon Flize, commandant de Gorée, reçut mission d'aller, avec 270 hommes qu'il avait fait embarquer sur le vapeur l'*Espadon,* attaquer l'ennemi, qui cherchait à s'emparer du poste fortifié de Kaolakh et du camp établi dans le voisinage par le roi de Sine. Après un brillant combat, le commandant Flize crut pouvoir reprendre la route de Gorée, en laissant 150 hommes à Kaolakh, pour tenir en respect la bande de Maba ; mais ce dernier, s'étant montré, dès le 19 avril, aux environs de la petite forteresse, le capitaine Le Crourer se mit en marche dès le lendemain, dans l'espoir de surprendre et de battre l'ennemi. Arrivée près de l'ancien village de Tiofat, la petite troupe, accablée par la chaleur et la soif, était occupée à creuser la

terre pour arriver à une nappe d'eau qui se trouvait à quelques mètres au-dessous du sol, lorsqu'elle fut attaquée par deux mille fantassins et 300 cavaliers. La lutte était bien inégale (douze contre un); mais le capitaine Le Crourer n'en marcha pas moins résolument en avant. Atteint de trois blessures graves, l'héroïque Breton continua de commander jusqu'à ce qu'une quatrième blessure l'eût étendu, sans vie, auprès des deux lieutenants Henri et Rools de Gourselas et du chirurgien de marine Imbert. En ce moment, les cartouches commençaient à s'épuiser, et des quatre-vingts hommes restés vivants le tiers se composait de blessés. Néanmoins, tous ces braves se rangèrent sous le commandement du lieutenant Laffont, qui, blessé lui-même, conduisit jusqu'à Kaolakh sa petite troupe, toujours combattant pendant une marche de dix kilomètres. Cette retraite de Tiofat est restée célèbre au Sénégal. C'est un des plus brillants épisodes des luttes soutenues, dans ce coin de l'Afrique, par nos admirables soldats d'infanterie de marine.

Quoique, en 1867, le fléau de la fièvre jaune soit venu se joindre, dans la colonie, à celui de la guerre, l'importance du Sénégal n'a cessé de s'accroître. D'obscures bourgades, dont les noms étaient pour ainsi dire inconnus, sont devenues des centres commerciaux très-actifs. Les indigènes, dont on favorise en toutes circonstances les intérêts, auxquels on ne manque jamais de venir en aide en temps de famine (1) ou d'épidémie, se montrent très-sympa-

(1) En 1864 et 1865, par exemple.

thiques envers nous. Ils sont très-sensibles aux bienfaits d'une administration paternelle. Tous les obstacles qui s'opposaient à l'écoulement des produits ont disparu. De belles chaussées traversent les marais, jadis impraticables, de la Tamna; de larges voies de communication ont été ouvertes à travers les forêts, naguère impénétrables, des Sérires; des ponts ont été construits sur les principaux cours d'eau. Bref, les peuplades établies sur le littoral, entre le nouveau comptoir de Rufisque et la rivière du Salouen, ces peuplades qui vivaient, il y a peu d'années, en dehors de toute civilisation, cultivent aujourd'hui l'arachide et fréquentent nos comptoirs.

Les établissements de la côte occidentale d'Afrique ont obtenu, en 1867, des récompenses à l'exposition universelle de Paris. La commission, après avoir constaté l'importance du commerce des arachides, dont la culture exige si peu d'argent, ne manqua pas de mentionner les essais tentés au Sénégal pour l'élève de plusieurs espèces de bombycides indigènes, dont la soie pourrait trouver un débouché avantageux.

XXVII

Mais il nous faut, maintenant, revenir d'Afrique en Europe et de Gorée à Bruxelles.

Les années 1866-1867 ne furent signalées en Belgique par aucunes mesures ou aucun événement d'importance capitale. Toutefois, durant le cours de ces deux années, le parlement national eut à discuter

plusieurs questions d'un intérêt sérieux, et, d'abord, celle de l'enseignement des adultes. Le gouvernement était d'avis que les établissements où se donne cette instruction devaient être placés, en ce qui concerne le contrôle du clergé, sous le même régime que les écoles primaires ; mais les adversaires du système soutenaient qu'il n'existait aucune similitude entre les deux catégories d'institutions. Ce fut cette dernière opinion qui prévalut, contrairement à celle du ministre de l'intérieur.

Une discussion assez vive s'engagea ensuite au sujet de l'abrogation de l'article 1781 du Code civil, article portant que le maître sera cru, sur son affirmation, relativement à la quotité des gages des domestiques et ouvriers, au payement du salaire de l'année échue et aux à-compte donnés pour l'année courante. Le projet de loi avait été, de prime abord, assez froidement accueilli : un certain nombre de représentants pensaient que l'abrogation pure et simple de l'article transportait au domestique et à l'ouvrier l'espèce de suprématie jusque-là réservée au maître et au patron. Ce fut l'occasion de nombreux amendements qui furent successivement écartés. La Chambre, après de très-longs débats, finit néanmoins par abroger l'article, purement et simplement, à une assez forte majorité. Mais cet éclatant succès, attribué par la presse libérale à l'éloquence de M. Bara, ministre de la justice, ne fut point sanctionné par le sénat.

Cette assemblée, en effet, rejeta non-seulement le projet voté par les représentants, mais encore un

amendement dont l'auteur avait fait tous ses efforts pour rendre la loi moins antipathique aux sénateurs opposants.

Avant la clôture de la session législative (juin 1867), les chambres n'hésitèrent point à voter un projet de loi, qui accordait au gouvernement un crédit de 8,400,000 fr. pour la transformation de l'armement de l'infanterie et un autre projet qui l'autorisait à contracter un emprunt de 60,000,000 fr., motivé par les mesures militaires prises par le gouvernement, de son propre chef, au moment où la guerre paraissait imminente entre deux grandes nations voisines.

Telle était la situation du pays, lorsque, le 11 juin 1867, la Belgique fut appelée à renouveler la moitié des membres de son sénat. On craignait que la majorité libérale de cette assemblée ne fût diminuée par suite de la *coalition* formée, dans plusieurs districts, entre les libéraux antigouvernementaux et les conservateurs. Mais c'est à peine si les coalisés réussirent à conquérir quelques voix.

La nouvelle session s'ouvrit le 22 octobre, sans discours du trône.

La première partie de la session fut consacrée presque tout entière à la discussion des différents budgets. Le parlement belge eut ensuite à se prononcer sur la grave question de savoir si les travaux entrepris par le gouvernement des Pays-Bas, pour la navigabilité de l'Escaut occidental, devaient être poursuivis.

Sur la demande du cabinet de Bruxelles, trois ingénieurs désignés par la France, l'Angleterre et la

Prusse, avaient été envoyés sur les lieux pour dire leur avis sur les résultats plus ou moins heureux des travaux de barrage. Le rapport de l'expert britannique avait seul été favorable; mais les ingénieurs belges, consultés par le parlement, constatèrent que les travaux exécutés par leurs confrères néerlandais, loin de nuire à la navigabilité du fleuve, avaient, au contraire, préparé la formation d'un nouveau chenal qui rendrait moins nombreux les détours auxquels étaient condamnés les navires, entre Anvers et la mer.

Cette affaire venait à peine d'être terminée, lorsqu'une sorte de dislocation se fit dans le cabinet. Le 4 janvier 1868, le *Moniteur belge* publiait une série d'arrêtés par lesquels on apprenait que les démissions de M. Rogier, ministre des affaires étrangères, de M. Vandenpeereboom, ministre de l'intérieur, et de M. Goethals, ministre de la guerre, étaient acceptées par le roi. Les modifications ministérielles ne furent pas favorablement accueillies par le public, et M. Frère-Orban, ministre des finances et chef du cabinet, dut faire connaître, à la tribune, les motifs des changements effectués. Le ministre déclara que la question de l'enseignement des adultes avait été un premier obstacle à la bonne entente entre les membres du cabinet. L'épiscopat, invité à prêter son concours à la nouvelle réglementation, y avait mis des conditions inadmissibles. M. Vandenpeereboom, refusant de les accepter, avait dû céder la place à M. Pirmez. Celui-ci, d'accord avec le président du conseil des ministres, ne croyait pas, lui, que les écoles d'adultes dussent tomber sous la loi organi-

que de l'enseignement primaire. Quant à MM. Rogier et Goethals, ils avaient donné leur démission, l'un parce qu'il ne voulait pas se séparer de son collègue de l'intérieur, l'autre parce qu'il refusait de consentir aux modifications apportées dans ses projets militaires par la section centrale du corps législatif. En terminant, M. Frère-Orban crut devoir déclarer que, nonobstant les derniers changements ministériels, là politique du cabinet ne serait point modifiée.

Ces explications furent suivies de débats assez vifs où la question des *défenses militaires* passionna particulièrement les esprits. Sur ce chapitre le ministère dut s'engager à faire d'importantes concessions. La population d'Anvers reçut la promesse qu'une des citadelles et les forts intérieurs de la ville seraient dédémolis, moyennant l'établissement de deux forts nouveaux, sur la rive gauche de l'Escaut, ce qui devait rendre possible le démantèlement de la citadelle de Gand.

Dès 1866 le parlement belge avait nommé une commission pour examiner si l'organisation de l'armée répondait aux nécessités de la défense nationale. Dans son rapport, publié durant le cours de l'année 1867, la commission demandait que l'armée fût portée au chiffre de 100,000 hommes; que les cadres fussent réorganisés, le contingent annuel fixé à 13,000 hommes, dont 2,000 destinés aux bataillons de réserve. La durée du service devait être de deux ans et demi pour les miliciens ordinaires, de sept mois, en plusieurs périodes, pour ceux qui auraient été incorporés dans les bataillons de réserve. Le rem-

placement et la substitution cesseraient d'exister ; les jeunes gens ayant atteint l'âge de la milice pourraient s'exonérer avant le tirage, etc.

Les propositions de la commission ne furent qu'en partie adoptées par le gouvernement, qui proposa de porter à vingt-quatre mois la durée réelle du service. Des mesures devaient être prises pour que l'armée fût promptement mobilisable.

Les débats sur ces graves sujets s'ouvrirent le 21 janvier 1868 ; et comme l'opposition s'efforçait de faire prévaloir des systèmes divers, la discussion générale se prolongea pendant plus d'un mois. A la tribune et dans la presse, orateurs et écrivains mirent en parallèle les organisations militaires de la Prusse et de la Suisse, proposant de remplacer le tirage au sort par l'obligation générale de concourir à la défense du pays, etc. La question de savoir si, en 1840, le gouvernement français avait mis le gouvernement belge en demeure de prendre des mesures pour défendre efficacement sa neutralité, donna lieu, dans le parlement, à de vives discussions ; les avis étaient partagés ; les ministres, les historiens Tonnissen et Juste répondaient par l'affirmative. Mais M. Thiers, le chef du cabinet français de 1840, contestait catégoriquement le fait. Pour en finir avec ces interminables débats, le ministère de Léopold II déclara que le rejet de son projet de loi d'organisation de l'armée entraînerait sa retraite, ce qui lui valut une majorité de vingt et quelques voix. Le nouveau budget de la guerre fut voté, sans opposition pour ainsi dire, par les deux chambres.

Les relations de la Belgique avec les diverses puissances ne furent troublées par aucun nuage pendant les deux années dont nous nous occupons. Le 25 avril 1867, Léopold II assistait à Berlin au mariage de son frère, le comte de Flandre, avec la princesse Marie de Hohenzollern-Sigmaringen; puis, après cette visite, Napoléon III recevait celle du jeune souverain de la Belgique, qui, peu de temps après, revenait à Paris accompagné de la reine des Belges.

XXVIII

Le *Congrès de la paix*, l'invasion des États romains par Garibaldi, la défaite du célèbre condottiere à Mentana, après une seconde expédition des Français en Italie, enfin l'invitation adressée à la Suisse de siéger dans un autre congrès qui aurait à résoudre la question romaine, ont été, pour les orateurs et les journalistes des cantons helvétiques, l'occasion de discours et d'articles plus ou moins violents mais sans aucun retentissement à l'extérieur. Dès l'ouverture du conseil des États, des projets importants furent discutés, l'un relatif à une convention postale avec l'Italie, l'autre sur les chemins de fer alpestres, qui doivent mettre la Suisse en communication avec l'Italie (ligne du Saint-Gothard). Cette dernière question a donné lieu à de très-vifs débats; mais c'est au conseil fédéral que la lutte sur le percement des Alpes a été particulièrement animée. Les partisans du Saint-Gothard, ceux du Luckmanier, ceux du Simplon, étaient disposés à soutenir avec ardeur leurs prétentions res-

pectives. Mais, d'un commun accord, la discussion fut ajournée. D'une part, l'entreprise exigeait des capitaux énormes que la Confédération ne pouvait se procurer immédiatement; d'autre part, il était indispensable d'attendre que l'ingénieur Felle eût fait l'expérience de son système sur le mont Cenis, système destiné, on n'en doutait pas, à produire, à peu de frais, de grands résultats.

L'inauguration du chemin de fer de Sion à Sierre, véritable événement pour le pays, eut lieu le dimanche 6 septembre, et l'ouverture de la route du Simplon fut célébrée avec un véritable enthousiasme.

Deux cérémonies d'un caractère différent ont réuni, pendant l'année 1868, une nombreuse assistance à Constance et à Zurich. A Constance, les Tchèques, compatriotes de Jean Huss, sont venus rendre hommage à sa mémoire, dans le lieu où il avait subi le dernier supplice. Après trois discours prononcés en tchèque, en allemand et en français, un grand banquet fut donné dans la salle où les évêques et les cardinaux avaient prononcé la condamnation. A la tête de cette manifestation se trouvait un M. Fritsch, écrivain bohême, depuis longtemps refugié à Berlin, et sur lequel, on le pense bien, M. de Bismarck exerce beaucoup d'influence.

La fête célébrée le 16 août, sur les bords du lac de Zurich, à Rapperschwyl, près du champ de bataille où Masséna battit Souvaroff, en 1799, était le jubilé centenaire de la Pologne. Dans ce lieu a été érigé, en souvenir de l'indépendance de ce malheureux pays, un monument sur lequel se dresse une colonne

en marbre noir surmontée de l'aigle blanche de Pologne. Le piédestal contient trois inscriptions, l'une en polonais, l'autre en allemand, la troisième en français.

La conférence internationale des secours aux blessés militaires se réunit à Genève, à la fin de septembre. Elle s'est séparée, sans avoir complétement terminé l'œuvre commencée dès 1864; mais ce qu'elle a fait en faveur des ambulances militaires devait produire des fruits véritablement admirables.

XXIX

Avant de se faire plus ou moins complice de l'invasion des États pontificaux par les bandes garibaldiennes, le cabinet dont M. Ratazzi était le chef avait tout tenté pour combler le déficit financier des années précédentes, et il se flattait d'y arriver et par l'habile application des lois de 1866 et 1867 sur l'aliénation des biens du clergé, et grâce aux réformes accomplies dans l'administration.

Le 28 juillet 1867, la chambre des députés votait une taxe de trente pour cent sur les biens ecclésiastiques, malgré les conventions antérieures. Tous les immeubles du clergé, même ceux des communautés qui avaient survécu à la suppression générale des ordres religieux, devaient rentrer dans le domaine de l'État, moyennant affectation d'une rente de cinq pour cent aux frais du culte. Les canonicats étaient réduits à six par cathédrale, les chapellenies et autres bénéfices fixés au même nombre. Le ministre

des finances se flattait que les mesures révolutionnaires feraient entrer directement dans les caisses de l'État la somme de 400 millions; mais c'était compter sans la dépréciation et sans le désordre qu'entraînent toujours de telles opérations.

Pendant ce temps l'on s'occupait, sans désemparer, des réformes administratives, et l'on activait, autant qu'il était possible, le mouvement industriel et commercial. Le port de la Spezia, le bassin de Carénage étaient terminés. A Venise on préparait un traité de navigation avec la compagnie Azizieh, afin de relier cette ville à celle d'Alexandrie, par un service de paquebots. L'établissement des chemins de fer n'était pas non plus négligé. Une voie non moins hardie et non moins pittoresque que celles du Sommering et de l'Apennin mettait la Vénétie en communication avec l'Allemagne, par le Brenner (1). D'un autre côté, une société s'était formée pour appliquer le système de l'anglais Tell au percement du mont Cenis. Cette société crut devoir établir une première ligne d'essai, d'environ deux kilomètres, entre Lans-le-Bourg et le sommet de la montagne. Le succès ayant été complet, la compagnie sollicita et obtint de la France et de l'Italie, jusqu'à l'achèvement du tunnel, la concession de toute la ligne entre Saint-Michel, en France, et Suze en Piémont. La levée de boucliers de Garibaldi contre les États pontificaux vint arrêter l'essor

(1) Le col du Brenner doit ce nom à un petit village. C'est un plateau de 1,366 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le voyageur qui franchit le col jouit du plus magnifique des spectacles. Le chemin de fer traverse le Tyrol tout entier, depuis Inspruck jusqu'à Trente.

de l'activité nationale. Le chef des chemises rouges avait été reconduit dans son île, où un piquet de carabiniers le gardait à vue. Le cabinet qui venait de succéder à celui de M. Ratazzi ne négligeait rien pour rétablir le calme dans le pays et ses efforts étaient couronnés de quelque succès. Mais ce n'était pas sans anxiété qu'il voyait s'approcher l'époque de la réunion des chambres dont les membres, on n'en pouvait guère douter, s'empresseraient d'aborder les deux questions capitales du moment, celles de l'invasion du territoire romain et du retour des Français en Italie.

Dans la situation si difficile où l'avaient placé ses ministres, le roi Victor-Emmanuel ne voulut point prononcer de discours d'ouverture. Ce fut le général Menabrea, président du conseil, que fit l'historique des événements passés et traça le programme de la politique du nouveau ministère. Le général obtint facilement du sénat la promesse de s'abstenir de toute discussion sur les événements accomplis, discussion inopportune, car elle devait nécessairement avoir pour résultat de gêner l'action de la diplomatie, qui travaillait à soumettre la question romaine aux conseils de l'Europe. Mais, à la chambre des députés, les conseils de modération du président, M. Lanza, ne furent point écoutés. MM. Sella et Crispi, garibaldiens tous les deux, proposèrent un ordre du jour où la revendication de Rome comme capitale de l'Italie était hautement proclamée. M. Bertani se montra plus violent encore : après avoir tonné contre la France et attaqué Victor-Emmanuel lui-même, le fougueux démagogue

lança, sous forme d'ordre du jour, un acte d'accusation contre lequel M. Minghetti crut devoir protester énergiquement.

XXX

L'année 1868 se termina à Rome par l'exécution de Monti et de Cognetti, dont les aveux mirent à nu tous les mystères des sectes italiennes, et permirent de mesurer l'étendue de la conjuration ourdie contre le pouvoir pontifical par d'implacables ennemis. Il fut constaté que 50,000 francs avaient été fournis par un très-haut personnage, une somme pareille donnée par un député, et 20,000 francs offerts par Mazzini. A Florence, les outrages contre la personne de Pie IX prirent un tel caractère que les ministres étrangers crurent devoir exprimer au saint-père et au cardinal Antonelli l'indignation que leur causaient des excès faits pour déshonorer la liberté de la presse. A Naples, Garibaldi, ses deux fils et son gendre Cazio excitaient les masses à tirer vengeance de l'exécution des deux conjurés romains. Il y avait lieu de craindre que quelques sicaires du cercle insurrectionnel romain ne reçût mission d'assassiner le chef de l'Église.

Cependant l'honorable M. Menabrea n'en poursuivait pas moins son projet d'amener le cabinet de Paris à retirer ses troupes des États romains, à l'aide de certains compromis, afin que le gouvernement de Victor-Emmanuel pût annoncer au parlement de Florence *que l'étranger allait quitter le sol de l'Italie.*

La France n'ayant point voulu prêter l'oreille à ces intrigues, Menabrea se jeta dans les bras de la gauche, et proclama, avec elle, que Monti, né à Ferme, était citoyen du royaume d'Italie et, partant, devait être considéré comme un condamné politique. Pour donner un nouveau gage au parti révolutionnaire, le cabinet soumit aux chambres, pour la seconde fois, une loi repoussée par le sénat et d'après laquelle les élèves des grands séminaires devaient être astreints au service militaire. Enfin Victor-Emmanuel, pressé par ses ministres, prit le parti d'envoyer à Rome son aide de camp, le général Della Roca, pour prier le pape de ne pas faire exécuter le condamné Ajani.

Au milieu de toutes ces concessions à l'esprit de désordre, le ministère était loin de se consolider. Le cabinet, en butte aux attaques de la *Permanente* de Turin, que dirigeait M. Ratazzi, ne crut pas pouvoir conserver plus longtemps la direction des affaires et remit sa démission au roi, qui chargea M. Menabrea de former un nouveau ministère. Le 14 mai 1869, le général communiquait à la chambre l'ordonnance royale qui le nommait président du conseil dans la nouvelle administration, qui appelait M. Ferraris au ministère de l'intérieur, M. Cambrai-Digny aux finances, M. Filipo à la justice, M. Bertoli-Viale à la guerre, M. Ribotti à la marine, M. Mordini aux travaux publics, M. Barsoni à l'instruction publique. Dans cette combinaison toutes les fractions politiques étaient représentées : la *Consorteria*, la *Permanente* et le *Tiers-parti!* Dès le 24 mai la chambre était saisie de nouvelles propositions financières : il s'agissait de

fusionner la banque de Toscane avec la banque nationale et d'entrer en arrangements avec la société des biens domaniaux. Mais les députés repoussèrent toutes ces combinaisons

Peu de temps après, le parlement était prorogé et des bruits de troubles, de désordres, d'émeutes, venaient agiter l'opinion publique. A Parme des groupes avaient crié : « A bas le statut ! vive Mazzini ! » A Milan, le peuple se livra à des manifestations séditieuses, et l'on dut dissoudre l'association des vétérans, placée sous la direction de Mazzini.

Sur ces entrefaites, le roi d'Italie fut atteint d'une maladie grave, qui jeta l'inquiétude dans tout le royaume. Victor-Emmanuel commençait à peine à se remettre qu'une nouvelle crise ministérielle éclatait à Florence. Le 14 décembre 1869, la *Gazette officielle* annonçait la constitution du ministère que voici : M. Lanza, président du conseil des ministres, chargé du portefeuille de l'intérieur; M. Sella, ministre, des finances; M. Visconti-Venosta, ministre des affaires étrangères; M. Reali, ministre de la justice; M. Go vone, ministre de la guerre; M. Gadda, ministre d[e] travaux publics; M. Correnti, ministre de l'instru[c]tion publique; M. Castagnola, ministre de l'agric[ul]ture et provisoirement de la marine.

Ce nouveau cabinet comprit la nécessité de s'[oc]cuper un peu moins des affaires de Rome pour s['oc]cuper un peu plus de celles de l'Italie. Une [loi] fut préparée, qui laissait aux conseils mu[nici]paux la nomination des syndics et aux co[nseils] provinciaux celle du président de la déput[ation]

Puis on proposa des économies : 5 millions sur la marine ; 2,600,000 fr. sur l'intérieur ; 2,640,000 sur la guerre ; 2,064,000 fr. sur les travaux publics. Mais la difficulté de lever ces impôts rendait ces économies à peu près impossibles. La perception des nouvelles taxes rencontrait chez les paysans une résistance presque invincible, et le gouvernement, effrayé, se croyait obligé de fermer les yeux sur le mauvais exemple donné par les contribuables récalcitrants. Le brigandage régnait toujours. Dans les Calabres un Anglais, M. Moens, fut enlevé et n'obtint la liberté qu'après avoir payé une forte rançon. La sécurité publique n'était pas mieux assurée sur d'autres points. A Pavie une émeute éclatait aux cris de vive la République, et des coups de fusil étaient échangés avec la troupe. A Ravenne un inspecteur de police poignardait le préfet ; en bien d'autres lieux de graves désordres, la police le savait, devaient éclater. Et en effet, le 7 mai, 300 hommes débarquaient à Contonzaro, dans les Calabres, et marchaient sur Filadelfia sous le commandement d'un nommé Foglia. Cette bande, dont tous les membres étaient munis de passe-ports de libre circulation sur le territoire de la *république universelle,* fut attaquée, mise en déroute par la troupe et poursuivie avec acharnement par les paysans.

XXXI

Le fait qui domine l'histoire des États pontificaux pendant l'année 1869, c'est la réunion du concile œcuménique. Le pape, ayant convoqué au Vatican ce

grandes assises de la catholicité, dut, avant tout, s'occuper d'assurer la sécurité des hôtes qu'allait recevoir la ville éternelle. L'armée pontificale pouvait suffire à cette tâche, et il était certain que la France, jusqu'alors protectrice du saint-siége, ne lui retirerait point son assistance dans le moment solennel où Pie IX convoquait l'épiscopat universel. Le gouvernement italien le comprit parfaitement, et il proposa à la France de partager avec elle le rôle de protecteur armé du concile. C'était très-habile; mais le cabinet des Tuileries, prévoyant les graves difficultés que devaient faire naître des conflits d'autorité, déclina la proposition, en déclarant que la France se chargerait seule de protéger les États du saint-père.

Depuis le 22 juin 1868, époque où les cardinaux avaient adhéré à la bulle de convocation du concile, le parti mazzinien semblait poursuivre, avec plus d'ardeur que jamais, son plan de destruction du pouvoir temporel de la papauté. Les mauvais desseins de la secte rencontraient une sorte d'encouragement et dans les persécutions religieuses exercées par la Russie contre les catholiques polonais, et dans l'hostilité mal dissimulée de M. de Beust contre l'Église romaine. Cette hostilité éclatait à tous les yeux. Aussi Fuad-Pacha, visitant Pie IX au Vatican, pouvait-il lui dire, en toute vérité, que Constantinople était le lieu du monde où les catholiques jouissaient de la plus grande liberté. Cependant, à cette époque, la Prusse, pour faire pièce à la France, s'efforçait d'établir les meilleures relations avec la cour de Rome, sollicitait une nonciature à Berlin et semblait vouloir

offrir au saint-père, dans le nord de l'Allemagne, l'équivalent de la protection que l'Autriche tendait chaque jour à lui retirer. Il n'est pas jusqu'à Victor-Emmanuel qui, touché de la bonté paternelle de Pie IX pendant sa maladie, ne manifestât le désir de se rapprocher du vénérable pontife et de lui faire oublier certains actes auxquels, assurait-il, on l'avait fait souscrire malgré lui.

XXXII

Cependant, dans les premiers jours d'avril, les diplomates accrédités auprès du pape commencèrent à arriver dans la ville éternelle. Le 11, après avoir chanté le *Te Deum* et donné la bénédiction du haut de l'autel de saint Pierre, le souverain pontife, qui la veille avait été complimenté par M. de Banneville, au nom de Napoléon III et de la famille impériale, recevait les félicitations de l'empereur de Russie, du roi et de la reine d'Espagne, de la reine d'Angleterre, de l'impératrice du Mexique, des rois de Hanovre et de Wurtemberg, des grands ducs de Toscane et de Mecklembourg-Strelitz, des chefs du gouvernement espagnol et d'une foule de diocèses, de couvents, de monastères étrangers.

Pendant que ces choses se passaient à Rome, Garibaldi et Riciotti, assurait-on, avaient arrêté, de concert avec les chefs du *movimento*, le plan d'un vaste complot contre la souveraineté pontificale. Menotti Garibaldi devait faire proclamer la république à Naples et en Sicile; les agents mazziniens, qui avaient gagné,

dans l'armée italienne, nombre de sous-officiers et de soldats, s'apprêtaient à donner le signal de la révolte, dans les derniers jours d'avril, lorsque le cabinet de Florence, averti presqu'au moment de l'explosion, fit arrêter les meneurs et échouer toutes leurs machinations.

On ne saurait se figurer les moyens mis en œuvre par les ennemis du saint-siège pour jeter le trouble dans l'esprit des prêtres italiens et faire avorter les grands desseins de Pie IX. Les journaux de la Péninsule s'ingéniaient à représenter la papauté comme une institution essentiellement italienne. Dans tous les conciles antérieurs à celui qui allait s'ouvrir, l'élément italien, disait-on, avait prédominé. A celui de Trente, par exemple, le nombre des évêques d'Italie était de 200 à 250 contre 100 à 150 évêques des autres nations, de sorte que toujours la majorité avait été acquise aux prélats de la Péninsule. Or, comme ceux-ci devaient former à peine, dans le concile de 1869, le quart des membres de l'assemblée, la majorité allait se trouver déplacée et de la sorte la supériorité appartiendrait aux Français, aux Espagnols, aux Américains. En un sens, la papauté changerait de caractère.

Les agents du cabinet de Florence, en suscitant de telles craintes, espéraient bien jeter le trouble dans les esprits. Mais il n'en fut rien, et cette déception irrita profondément le parti des exaltés, à Florence. *Tremi il papa!* s'écria le *philosophe* Ferrari à la tribune, et Bixio, arrivé au paroxisme de la fureur, voulait qu'on allât « noyer dans le Tibre ces canailles de Français ! »

Au milieu de toutes ces violences, Pie IX conservait la plus grande sérénité. Il se borna à dénoncer, dans son allocution consistoriale du 25 juin, certains actes des gouvernements, tels que la loi présentée récemment au parlement de Florence pour assujettir les ecclésiastiques à la conscription militaire; les efforts de l'Autriche et de la Hongrie pour relâcher les liens qui la rattachaient au saint-siège; les persécutions de l'empereur de Russie contre les catholiques et enfin les troubles dont l'Espagne était le théâtre. Du reste, Pie IX trouvait, d'un autre côté, plus d'un motif de consolation. Le 26 avril, une députation polonaise était venue lui porter une adresse couverte de milliers de signatures d'évêques, de prêtres polonais, de membres de la diète de Gallicie et de notables du grand-duché de Posen. Vers le même temps, les membres les plus respectés du parlement de France lui faisaient parvenir les assurances de leur absolu dévouement, le gouvernement espagnol, à l'occasion de l'anniversaire de son élection, lui envoyait 6,000 piastres, à titre d'avance, pour l'entretien de la basilique du Vatican, et le président du Mexique lui-même, l'Indien Juarès, s'efforçait de réparer ses anciens torts en rétablissant la liberté religieuse, en rendant à l'épiscopat ses honneurs et son influence d'autrefois.

La ferme confiance de Pie IX semblait augmenter à mesure que s'approchait l'époque de l'ouverture du concile. Par son ordre, les architectes travaillaient avec ardeur à disposer l'intérieur de la basilique de Saint-Pierre pour l'époque fixée. Ils traçaient

le plan d'une grande exposition d'objets religieux dans le cloître des Chartreux et aux Thermes de Dioclétien. Le baron Visconti dressait, au sommet du Janicule, le socle destiné à recevoir une colonne commémorative, immense monolithe de marbre africain, fourni par des dépôts antiques découverts sur les quais du Tibre.

Déjà des régions les plus éloignées du monde des prélats arrivaient dans la ville éternelle, et comme la plupart, étant pauvres, ne pouvaient se loger au prix exorbitant que leur demandaient les habitants de Rome, le pape fut obligé de prendre à sa charge le logement des prélats, ce qui lui imposa par mois une dépense de plus de 400,000 francs.

Le 5 décembre le nombre des évêques installés à Rome était de 520.

Enfin arriva le grand jour qui, tout le monde le sait, était l'anniversaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. Dès sept heures du matin les pères du concile s'étaient réunis au Vatican. Quoique le temps fût pluvieux, une foule immense encombrait l'*atrium* intérieur et la grande nef de Saint-Pierre.

A dix heures, au bruit de toutes les cloches de la ville et des canons du fort Saint-Ange et du mont Aventin, le souverain pontife, précédé de 700 évêques et cardinaux, descendait de l'Atrium supérieur, et la procession entrait dans la basilique transformée en salle du Concile.

Le 10 se tenait la première congrégation générale des Pères du Concile, sous la présidence de quatre lé-

gats, les cardinaux Bileo, de Luca, Bizarri et Capalti. Les évêques se réunirent par nationalités.

XXXIII

La réunion du concile œcuménique a rempli, on le peut dire, l'histoire des États pontificaux pendant les années dont nous nous occupons. Pie IX, rendant hommage à l'antique système représentatif en vigueur dans l'Église catholique, bien qu'il eût cessé de fonctionner depuis le Concile de Trente, avait résolu de convoquer à Rome une assemblée de tous les évêques du monde. Le souverain pontife, dès le 26 juin 1867, ayant exprimé, dans une allocution prononcée en consistoire secret, en présence de 500 évêques, l'intention de convoquer un concile général, les évêques répondirent « que leur cœur était rempli de joie à la pensée d'une réunion qui ne pouvait être qu'une source d'unité, de sainteté et de paix ».

L'ouverture du concile fut fixée au 8 décembre 1869, jour de l'Immaculée Conception.

Ce n'est point ici le lieu de raconter longuement les diverses phases d'une question qui a retenti dans le monde entier et soulevé, même parmi quelques évêques, de vives polémiques. Toutefois, le lecteur attend certainement de nous un tableau fidèle des débats auxquels a donné lieu la réunion de l'auguste assemblée. Dans la lettre de convocation, qui porte la date du 29 juin 1868, le souverain pontife proclame d'abord que le pouvoir, la juridiction et la primauté suprême et identique de saint Pierre et de son Église sub-

sistent entièrement et sont pleinement en vigueur chez les pontifes romains, successeurs de saint Pierre, et qui siègent dans cette même chaire de saint Pierre... Ces pontifes, usant du pouvoir et du soin de faire paître tout le troupeau du Seigneur, se sont appliqués, avec une sollicitude infatigable, à conserver le dépôt de la foi, la discipline du clergé, la sainteté et la dignité du mariage; à faire progresser chaque jour l'éducation chrétienne de la jeunesse des deux sexes; à favoriser chez les peuples la religion, la piété, l'honnêteté de mœurs; à défendre la justice, à veiller à la tranquillité, à l'ordre, à la prospérité et aux intérêts de la société civile elle-même.

Pie IX rappelle que ses prédécesseurs n'ont jamais négligé aux époques de grandes perturbations et de calamités menaçantes pour la religion et la société civile, de convoquer des conciles généraux afin de définir les dogmes de la foi, de vaincre les erreurs qui persistaient, de protéger, réparer la doctrine catholique, de corriger les mœurs corrompues des peuples. « Or, tout le monde sait, ajoutait le souverain pontife, quelle horrible tempête bouleverse aujourd'hui l'Église et quels maux énormes affligent la société civile elle-même. En effet, les ennemis les plus acharnés de Dieu et des hommes attaquent et foulent aux pieds l'Église catholique, sa doctrine salutaire, son pouvoir véritable et la suprême autorité de ce siége apostolique; ils méprisent toutes les choses sacrées et pillent les biens ecclésiastiques. Les prélats de la sainte religion, les hommes les plus recommandables, voués au saint ministère; les personnes qui se font remarquer par

des sentiments catholiques sont tourmentés de mille manières; les familles religieuses s'éteignent; des livres impies de tous genres, des journaux pestilentiels, une foule de sectes très-pernicieuses se répandent de toutes parts; on enlève presque partout au clergé l'éducation de la malheureuse jeunesse, et, ce qui est pire, dans bien des endroits elle est confiée à des maîtres d'erreur et d'iniquité.

« Il en est résulté que, à notre plus grand chagrin et au préjudice à jamais déplorable des âmes, l'impiété, la corruption des mœurs, une licence effrénée, la contagion des opinions mauvaises de toutes sortes de vices et de crimes et la violation des lois divines et humaines se sont tellement propagées, que non-seulement notre très-sainte religion mais encore la société humaine sont troublées et tourmentées d'une manière déplorable. Sous le poids de tous ces malheurs, dont notre cœur est accablé, le souverain ministère pastoral, qui nous est confié par Dieu, exige que nous appliquions de plus en plus toutes nos forces à réparer les ruines de l'Église, à prendre soin du salut de tout le troupeau du Seigneur, à réprimer les attaques et les efforts funestes de ceux qui s'efforcent de renverser de fond en comble l'Église elle-même, si cela était possible, et aussi la société civile... Or, suivant les traces de nos prédécesseurs, nous avons jugé opportun, pour ces motifs, de réunir en concile général, comme nous le désirions depuis longtemps, tous nos vénérables frères les prélats de tout le monde catholique, appelés à partager notre sollicitude...

« Ce concile œcuménique aura pour fonction d'exa-

miner, d'étudier, de déterminer, avec le plus grand soin, les choses qui, en particulier, dans ces temps si difficiles, ont pour objet la plus grande gloire de Dieu, l'intégrité de la foi et la discipline du clergé tant régulier que séculier, ainsi que son instruction solide et salutaire, l'observance des lois ecclésiastiques, l'amélioration des mœurs, l'éducation chrétienne de la jeunesse, ainsi que la paix et la concorde générale. Rien ne sera négligé pour arriver, avec l'aide de Dieu, à éloigner tout mal de l'Église et de la société civile, à repousser les vices et les erreurs, de manière que notre auguste religion et sa doctrine salutaire prennent une vigueur nouvelle dans le monde entier, se propagent et étendent leur domination, tous les jours de plus en plus, en sorte que la piété, l'honnêteté, la probité, la justice, la charité et toutes les vertus chrétiennes soient vigoureuses et florissantes, pour le plus grand bien de la société générale. »

Après avoir convoqué de la sorte les évêques de l'Occident, Pie IX crut aussi devoir adresser, le 8 septembre 1868, une invitation aux évêques de l'Église d'Orient. Le vénérable pontife leur rappelait le temps heureux où rien ne séparait de la chaire de saint Pierre ces Églises qui « par la malignité, les artifices et les machinations de celui qui excita le premier schisme dans le ciel, sont maintenant séparées et éloignées de la communion de la sainte Église romaine, répandue dans l'univers entier. »

Après avoir rappelé que, dès 1848, il avait adressé des paroles de paix aux Églises orientales, le saint-père ajoutait : « Nous vous faisons de nouveau en-

tendre notre voix, et nous vous prions de toutes nos forces, nous vous avertissons, nous vous pressons de venir à ce synode général, comme vos ancêtres vinrent au concile de Lyon, tenu par Grégoire X, notre prédécesseur de vénérable mémoire, et au concile de Florence, célébré par Eugène IV, notre illustre prédécesseur, afin que, les antiques lois d'amour étant renouvelées, et la paix de nos pères, ce céleste et salutaire don du Christ, qui a pour un temps disparu étant solidement rétablis (Épitre 70 de saint Bazile le Grand au pape saint Damase), la sereine lumière d'une union désirée brille aux yeux de tous, après les nuages d'un long deuil et la sombre et triste obscurité des longues dissidences! (définition du saint synode de Florence dans la bulle d'Eugène IV).

« Que ce soit là l'heureux fruit de bénédiction, par lequel Jésus-Christ, notre maître et notre rédempteur à tous, console son épouse sans tache et bien aimée, l'Église catholique; qu'il sèche ses larmes dans cette dureté des temps, afin que, toute division ayant cessé, des voix autrefois discordantes louent, dans un parfait accord d'esprit, le Dieu qui ne veut pas de schismes parmi nous et qui nous a prescrit, par la voix de l'apôtre, de parler et de penser tous de même; que d'immortelles actions de grâces soient toujours rendues au père des miséricordes par tous les saints et particulièrement par les glorieux anciens pères et docteurs des églises orientales, lorsque du haut du ciel ils verront rétablie et restaurée cette union avec ce siége apostolique, centre de la vérité catholique et de l'unité, pendant leur vie ici-bas, qu'ils ont travaillé

à réchauffer, à propager de plus en plus, par toutes leurs études, par leurs infatigables labeurs, par la doctrine, par l'exemple, enflammés qu'ils étaient de la charité répandue dans leurs cœurs, par le Saint-Esprit, par celui qui a tout réconcilié et pacifié au prix de son sang, qui a voulu que le signe de ses disciples fût dans la paix et qui adressait cette prière à son père : « Faites qu'ils ne soient qu'un, comme nous ne sommes qu'un ! »

Cinq jours après (13 septembre 1868), le pape signait une lettre apostolique, adressée à tous les protestants ou autres non-catholiques, non pas, comme on l'a dit et répété, pour les inviter à assister au concile, mais pour les exhorter à rentrer dans le giron de l'Église romaine. Le pape, leur faisant part de la grande solennité qui devait avoir lieu, le 8 décembre 1869, à Rome, et des espérances qu'elle lui faisait concevoir pour l'avancement du règne de la justice et de la paix véritable de Dieu, ajoutait : « Cette espérance nous la fortifions au fond de notre cœur ; excité et poussé par la charité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a livré sa vie pour le salut du monde, nous ne pouvons nous empêcher, à l'occasion du futur concile, d'adresser notre parole apostolique et paternelle à tous ceux qui, reconnaissant le même Jésus-Christ comme rédempteur, et se glorifiant du nom de chrétiens, ne professent pas cependant la foi véritable du Christ et ne suivent point la communion de l'Église catholique. Et si nous le faisons, c'est surtout pour les avertir, les exhorter et les supplier, avec tout notre zèle et toute notre charité, de

vouloir bien considérer et examiner sérieusement s'ils suivent bien la voie prescrite par le même Seigneur Jésus-Christ, laquelle conduit au salut éternel... En conséquence, que tous ceux qui ne possèdent point l'unité et la vérité de l'Église catholique saisissent l'occasion qui leur est offerte de l'acquérir par ce concile, où l'Église catholique, à laquelle appartenaient leurs ancêtres, montre une nouvelle preuve de son unité intime, de sa vigueur et de sa vitalité inextinguibles. Qu'ils obéissent aux besoins de leurs cœurs et qu'ils tâchent de s'arracher à cet état dans lequel ils ne peuvent être assurés de leur salut. Qu'ils adressent sans cesse à Dieu leurs prières les plus ferventes afin qu'il renverse le mur de la division, qu'il dissipe les ténèbres de l'erreur et qu'il les ramène dans le sein de l'Église notre sainte mère, d'où leurs ancêtres ont reçu l'aliment salutaire de la vie...

« C'est de ce retour si désiré à la vérité et à la communion avec l'Église catholique que dépend non-seulement le salut de chacun en particulier, mais celui de la société chrétienne tout entière, et le monde ne saurait jouir d'une véritable paix s'il ne forme un seul troupeau ayant un seul pasteur. »

Six congrégations, composées chacune de dix à douze consulteurs, furent chargées par le pape de préparer le programme du concile. Ces congrégations étaient présidées chacune par un cardinal : 1° celle de la théologie dogmatique par le cardinal Borlio, barnabite ; 2° celle des affaires ecclésiastiques par le cardinal Reisach, qui est mort depuis ; 3° celle de la propagande par le cardinal Barnabo ; 4° celle du concile

et du droit canonique par le cardinal Caterini; 5° celle des rites et de la discipline par le cardinal Panebianco; 6° celle dite congrégation centrale, par le cardinal-vicaire Patrizzi.

Le gouvernement pontifical s'occupait, en même temps, des préparatifs matériels du concile et de la transformation de la partie de la basilique de Saint-Pierre destinée aux séances de la grande assemblée, etc. Un des bras du transept, la chapelle de Saint-Michel et celle de l'Annonciation, offrirent tout l'espace nécessaire. L'estrade papale, élevée de huit marches et surmontée du trône pontifical, occupait le fond du transept. A droite et à gauche s'élevaient, à deux marches au-dessus du sol, les siéges des cardinaux. L'autel était au centre. De jeunes clercs, appartenant à toutes les nationalités et rompus aux travaux de la sténographie, étaient chargés de recueillir les paroles prononcées au concile. Un célèbre écrivain, M. César Cantu, avait reçu, par un glorieux privilége, l'autorisation d'assister aux séances du concile pour en retracer l'histoire. M. le prince de la Tour-d'Auvergne, ministre des affaires étrangères, avait transmis aux représentants de la France à l'étranger une dépêche circulaire, destinée à faire connaître les intentions du gouvernement en ce qui concernait la tenue du concile : « Dans les conciles antérieurs, disait le ministre, les souverains avaient leur place marquée d'avance. Ils étaient conviés à y participer, soit en personne, soit par leurs envoyés. Les ambassadeurs siégeaient parmi les membres du clergé, et, souvent, ils exerçaient sur la marche des délibéra-

tions une action considérable. Quelquefois même la tenue des conciles était provoquée par l'initiative des princes, qui s'entendaient avec les papes sur l'opportunité des mesures à prendre dans l'intérêt commun. Rien n'était plus naturel dans un temps où les questions de l'ordre civil se confondaient avec celles de l'ordre religieux, par le fait même des institutions et des lois. La liberté de conscience, publiée depuis lors, a modifié cet état de choses. Le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique ont compris le besoin de se définir plus nettement, et notre législation a marqué les limites de leur compétence, tout en les maintenant unis l'un à l'autre, sous les conditions tracées par l'accord établi entre la France et le saint-siége au commencement de ce siècle. Le domaine de l'Église et celui de l'État sont ainsi devenus plus distincts. Toutefois, le contact des intérêts n'a pas cessé avec la séparation des institutions, et il est, par la nature même des choses, des questions mixtes qui relèvent à la fois de l'autorité laïque et de l'autorité ecclésiastique. Les gouvernements, en reconnaissant leur incompétence pour toutes les affaires de doctrine et d'enseignement religieux, auraient pu revendiquer, comme un droit, la faculté d'intervenir dans les discussions portant sur des priviléges que leur devoir est de conserver intacts. Mais le gouvernement de Sa Majesté verrait aujourd'hui, dans l'usage de ce droit, de sérieux inconvénients. Son intervention pourrait avoir pour résultat de l'engager dans des débats pénibles, sans lui donner la certitude de faire prévaloir ses avis, et l'exposerait à des conflits qu'il ne pourrait la plu-

part du temps éviter sans encourir les plus graves responsabilités...

« Nos lois elles-mêmes nous offrent, sous ce rapport, toutes les garanties voulues. Elles ont maintenu, en faveur du pouvoir civil, la faculté qu'il avait déjà dans les époques antérieures, de s'opposer à tout ce qui serait contraire à nos franchises nationales. Nous serions donc parfaitement en mesure, le cas échéant, de repousser celles des décisions du prochain concile qui seraient en désaccord avec le droit public de la France. Lorsque le gouvernement de l'empereur adopte le parti de n'avoir point d'ambassadeur au sein du concile, il n'obéit pas seulement à l'esprit de nos lois. La réserve qu'il croit sage de garder est d'accord avec celle dans laquelle se renferme le Saint-Père lui-même, qui n'a pas jugé à propos de faire un appel au concours direct des souverains et ne leur a point adressé, comme aux temps passés, l'invitation de se faire représenter. »

Les autres gouvernements s'empressèrent d'adhérer à la résolution prise par le cabinet des Tuileries. Cette conduite fut approuvée par la majorité des journaux. Il n'y eut guère qu'en Italie où la presse attaqua la sage modération du gouvernement impérial. En agissant ainsi, elle se faisait l'écho des sentiments du cabinet de Florence, qui ne pouvait voir sans irritation la réunion d'une assembléeappelée à consacrer, par une déclaration de l'épiscopat universel, la nécessité du pouvoir temporel du pape. Mais, comme la péninsule ne s'était point alors assuré complétement l'appui de M. de Bismarck contre l'Église

romaine, elle dut, cette fois encore, suivre les errements des autres puissances.

Dans les limites étroites où nous sommes obligés de nous renfermer, nous ne saurions songer à placer sous les yeux de nos lecteurs le résumé même le plus succinct des discussions relatives à la doctrine de l'infaillibilité. Disons seulement que c'est en Allemagne que la résistance se manifesta avec le plus de vivacité.

Les évêques allemands s'étaient rassemblés à Fulda, en 1867, pour délibérer sur les besoins et sur les intérêts des catholiques, et ils avaient décidé qu'ils se réuniraient tous les deux ans. Le 1er septembre 1869 les évêques se retrouvèrent, en effet, dans la même petite ville, et, après avoir terminé leurs travaux, ils adressèrent à leurs diocésains une lettre pastorale collective, qui produisit la plus vive sensation. On y lisait les paroles que voici : «... Nous ne pouvons nous dissimuler que, même parmi les fervents et fidèles membres de l'Église, des craintes se sont manifestées, qui sont bien propres à affaiblir la confiance. Ajoutez à cela que les adversaires de l'Église font entendre des accusations qui n'ont d'autre but que d'exciter des soupçons et des antipathies contre le concile et même de provoquer les défiances des gouvernements. Aussi exprime-t-on bien haut la crainte que le concile ne présente des dogmes qui ne sont pas contenus dans la révélation de Dieu et dans la tradition de l'Église, et n'établisse des principes préjudiciables aux intérêts de la chrétienté et de l'Église et incompatibles avec les droits légitimes de l'État, de la civilisation et de la

science, aussi bien qu'avec la juste liberté, le bonheur temporel des peuples. On va encore plus loin, et l'on accuse le saint-père de vouloir, sous l'influence d'un parti, se servir exclusivement du concile pour augmenter, plus qu'il ne convient, le pouvoir du siége apostolique, pour changer l'antique et véritable constitution de l'Église, pour ériger enfin une souveraineté spirituelle incompatible avec la liberté chrétienne.

« Quelle que soit l'origine de ces discours et d'autres semblables, ils ne peuvent venir d'une foi vivante, d'un véritable amour pour l'Église, d'une confiance inébranlable dans l'assistance que Dieu ne retire jamais à son Église... Jamais, jamais un concile œcuménique n'exprima une doctrine nouvelle qui ne fût pas contenue dans l'Écriture et dans les traditions apostoliques ; lorsque l'Église porte un décret en matière de foi, elle ne proclame pas un nouveau dogme, elle ne fait que mettre dans une plus claire lumière une vérité ancienne et primordiale, que la défendre contre de nouvelles erreurs. Jamais, jamais un concile œcuménique ne proclama un dogme en contradiction avec les principes de la justice, avec le droit de l'État et de ses magistrats, avec la civilisation, avec les vrais intérêts de la science ou avec la juste liberté et le bonheur des peuples. En un mot, le concile n'exprimera aucun principe nouveau, ni aucun autre que ceux qui sont déjà gravés dans votre cœur par votre foi et par votre conscience, que ceux qui ont été tenus comme saints, pendant des siècles, par les peuples chrétiens et sur lesquels reposent et ont toujours reposé le bonheur des États, l'autorité

des magistrats, la liberté des peuples, en même temps qu'ils sont le fondement de la vraie science et de la vraie civilisation. »

XXXIV

Après la répression des tentatives insurrectionnelles du mois d'août 1867, M. Arrazola, ministre des affaires étrangères d'Espagne, avait jugé nécessaire d'adresser une circulaire aux diplomates espagnols à l'étranger, pour faire connaître la vérité défigurée, disait-il, par la presse étrangère. Selon le ministre, le principal mobile de la révolte avait été le projet de réunion de l'Espagne au Portugal, réunion également repoussée par les deux pays. « Les conspirateurs, ajoutait le ministre, se proposaient la destruction de l'ordre social et politique actuel et celle des principes catholiques et monarchiques ; mais heureusement *l'instinct public* repoussait ces théories bouleversatrices. »

A l'ouverture de la session des Cortès, la reine Isabelle II avait déclaré que son gouvernement « s'était empressé d'offrir à l'empereur des Français sa coopération et, au besoin, le concours de ses forces, dans le cas où il deviendrait nécessaire de les employer pour la défense des droits légitimes du saint-siége ». Ce langage éveilla la susceptibilité du gouvernement italien et des journaux de la péninsule, dont les feuilles anticatholiques de Paris ne manquèrent pas de se faire les échos, annoncèrent que le général Menabréa avait énergiquement protesté contre l'ingérence inadmissible de la cour d'Espagne dans les affaires inté-

rieures de l'Italie. Les journaux révolutionnaires de Madrid prétendirent, de leur côté, que le cabinet espagnol avait adressé au général Menabréa une réponse des plus acerbes, et de là le bruit répandu d'un traité de coalition de la France avec l'Espagne contre l'Italie. Mais ce n'était là qu'une manœuvre des adversaires de l'Église catholique. Le général Menabréa n'avait fulminé aucune note ; il s'était borné à de simples observations adressées, par l'intermédiaire du ministre d'Italie, à M. Arrazola, et ce dernier s'était empressé de répondre, de vive voix également, que l'Espagne n'entendait nullement se mêler des affaires du royaume d'Italie, mais qu'elle s'était réservé le droit de concourir à la protection efficace du trône pontifical ; droit formellement admis dans la Convention du 15 septembre, qui reconnaissait la coexistence de deux souverainetés distinctes de l'autre côté des Alpes : le royaume d'Italie et les États de l'Église.

On l'a dit avec raison, l'Espagne est la terre classique de l'imprévu. Néanmoins, ce ne fut pas sans surprise que l'Europe apprit, par le télégraphe, dans les premiers jours de juillet, que les principaux généraux de *l'Union libérale avaient été arrêtés* et que le duc et la duchesse de Montpensier avaient reçu l'ordre de quitter la Péninsule. Un certain nombre d'officiers, parmi lesquels plusieurs capitaines généraux et officiers supérieurs, furent dirigés sur les Canaries, Ténériffe, Palma, etc. Quant à l'arrestation du duc de Montpensier, elle offrit des particularités curieuses : le prince se trouvait au port de mer de San-Lucar de Barrada, en Andalousie, où il a l'habitude de passer la

saison des eaux. Tout à coup arrive chez lui le capitaine général : — « Monseigneur, vous êtes mon prisonnier; j'ai l'ordre de vous conduire immédiatement à bord d'une frégate de S. M. — Pour aller où? — Je l'ignore; mais vous apprendrez en pleine mer le lieu de votre destination. »

Le duc de Montpensier, qui demandait deux jours de délai pour voir ses enfants et faire ses préparatifs de voyage, dut s'embarquer immédiatement sur *la Ville de Madrid*, et ce ne fut pas sans difficulté qu'il put prendre terre en Portugal, où le cabinet espagnol avait intrigué pour qu'on refusât un asile au prince et à sa femme.

Or, quel était le but des graves mesures ordonnées par le gouvernement? Il paraît qu'une conspiration se tramait entre les partisans du général Prim et les anciens amis du maréchal O'Donnel. La tentative ayant échoué, l'on se tourna du côté du duc de Montpensier, qui, disait-on, se tenait à l'écart, attendant le résultat des événements. On prétend que le cabinet des Tuileries, instruit de ce qui se préparait en Espagne avec le concours d'agents très-actifs envoyés d'Allemagne et d'Italie, se serait empressé de prévenir M. Mon, qui, sans retard, aurait averti son gouvernement.

Quoi qu'il en soit, à la suite de ces événements, le bruit se répandit en Angleterre et sur le continent qu'un traité d'alliance avait été conclu entre l'Espagne et la France, afin que, dans un moment donné, 50,000 Espagnols pussent être jetés en Italie et les armées de Napoléon III employées tout entières contre

un ennemi de plus en plus menaçant. La réception du comte et de la comtesse de Girgenti à Fontainebleau vint donner une sorte de créance à ces bruits, que les machinations du général Prim à Florence et à Berlin semblaient autoriser. Le voyage de la reine d'Espagne à Saint-Sébastien, au mois de septembre, alors que Napoléon III se trouvait à Biarritz, avait eu pour but, assurait-on, de sceller l'alliance ébauchée à Compiègne. Mais le trône d'Isabelle devait s'écrouler avant l'accomplissement d'aucun projet. Le 18 septembre, à Cadix, un *pronunciamento* avait lieu à bord du vaisseau monté par le contre-amiral Juan Topete, et sur lequel se trouvaient, avec les généraux exilés peu de mois auparavant, le maréchal Serrano, comte de la Torre, l'ancien favori de la Reine.

Le *pronunciamento* maritime de Cadix entraîna le soulèvement de cette ville et de plusieurs autres, parmi lesquelles Séville, Cordoue, le Ferrol, Santander.

A la nouvelle de ces graves événements, M. Gonzalès Bravo, président du conseil des ministres, s'était hâté de donner sa démission et avait été remplacé par le maréchal Concha, marquis de la Havane. L'état de siége fut proclamé dans toute la Péninsule : le marquis del Duero reçut le commandement de l'armée du centre, le comte de Cheste, celui de la Catalogne, de l'Aragon, de Valence, et le marquis de Novalèches celui de l'Andalousie.

Cependant les *pronunciamentos* se multipliaient dans toute l'Espagne, et, chose rare, les généraux insurgés agissaient sans le moindre désaccord. Le 22 septembre, Novalèches se dirigeait vers Séville à la tête de

l'armée d'Andalousie. Mais l'insurrection ne cessait de gagner du terrain. Le général Prim n'hésita point à se présenter devant Carthagène, dont le gouverneur fit résistance, mais qui, vivement canonnée, fut obligée de se rendre.

Pendant ce temps, le maréchal Concha, à Madrid, ne prenait aucune résolution vigoureuse, persuadé qu'il était que ses troupes refuseraient de tirer sur les rebelles. Le maréchal adressait à la reine courrier sur courrier pour la rappeler dans sa capitale. Mais, comme il avait franchement déclaré à sa souveraine qu'il fallait préalablement qu'elle se séparât de son intendant du palais, M. Marfori, Isabelle II, malgré les supplications de M. Salamanca, ne partait pas, croyant pouvoir échapper à cette mesure indispensable. Au milieu de ces hésitations, on apprenait à Madrid que les insurgés de l'Andalousie, sous les ordres de Serrano, s'avançaient vers la capitale.

Les deux partis se rencontrèrent, le 28 septembre, à Puente-Alcolea, et la lutte se prolongea, avec acharnement, pendant une partie de la journée. Mais le marquis de Novalèches ayant été grièvement blessé, les troupes royales faiblirent et battirent en retraite sur Madrid.

A cette nouvelle, Isabelle II finit par se décider à quitter Saint-Sébastien, mais ce fut vers la France qu'elle dirigea ses pas, accompagnée du roi, des quatre infants d'Espagne, de don Sébastien de Bourbon et de l'éternel M. Marfori.

La reine fut reçue à la station de Bayonne par l'empereur Napoléon III, par l'impératrice Eugénie

et par le prince impérial, puis, quelques heures après, elle se dirigeait vers le château de Pau, sa résidence provisoire. Dès le lendemain, Isabelle II publiait contre les révolutionnaires, qui l'avaient privée, disait-elle, de sa couronne, une énergique protestation, d'où nous extrayons les lignes qu'on va lire :

« Une conjuration dont il n'existe pas d'exemple chez aucun peuple de l'Europe vient de précipiter l'Espagne dans les horreurs de l'anarchie. Des forces de terre et de mer, que la nation entretenait généreusement, et dont j'ai toujours récompensé les services avec bonheur, ces forces, oubliant des traditions glorieuses, foulant aux pieds les serments les plus sacrés se tournent contre la patrie et attirent sur elle des jours de deuil et de désolation...

« La série lamentable de défections, les actes d'incroyable déloyauté, qui se sont produits dans un si court espace de temps, blessent encore plus ma fierté d'Espagnole qu'elles n'atteignent ma dignité de reine...

« En posant le pied sur la terre étrangère, le cœur et les yeux tournés sans cesse vers celle qui est ma patrie et la patrie de mes enfants, je m'empresse de publier une potestation explicite et solennelle, devant Dieu et devant les hommes, déclarant que la force majeure à laquelle je cède, en sortant de mon royaume, ne saurait préjudicier à l'intégrité de mes droits...

« La monarchie, après quinze siècles de luttes, de victoires, de patriotisme et de grandeur, ne peut se perdre en quinze jours de parjures, d'infidélités et de trahisons. Ayons donc foi dans l'avenir. »

En Espagne comme dans le reste de l'Europe, on

accusa le général Prim d'avoir préparé la révolution qui venait de s'accomplir, à l'instigation et avec l'appui de M. de Bismarck et de certains hommes d'État italiens. Il est certain que le renversement de la monarchie espagnole enlevait à la France une alliée à peu près assurée dans le cas d'une lutte éventuelle entre l'empire français et la Prusse unie à l'Italie.

Le gouvernement provisoire établi à Madrid, et dont faisaient partie le maréchal Serrano, le général don Alvarez Lorenzano, don Antonio Romero Ortiz, l'amiral don Juan Topete, don Mateo Sagusta, don Ruiz Zorilla, et quelques autres, ce gouvernement évita soigneusement, dans les premiers jours, de se prononcer sur la forme politique qui devait remplacer l'ancien ordre de choses. Après la victoire, le mot république avait été prononcé à Madrid, à Barcelone et dans quelques autres villes importantes. Mais les républicains, malgré leur audace, n'osèrent point agir ouvertement, et ce fut le général Prim, dont les principaux appuis se trouvaient à l'étranger, qui, pour remplir sans doute certains engagements, fit connaître, dans une lettre rendue publique, que « *l'idéal* politique de l'Espagne contemporaine était la monarchie constitutionnelle, fondée sur les bases libérales les plus larges. »

Dès l'origine, l'esprit révolutionnaire s'était manifesté, à Madrid comme dans toutes les autres grandes villes de l'Europe, par de vives attaques contre le clergé catholique. Ici l'on décidait que les biens du clergé seraient immédiatement mis en vente; là l'expulsion des Jésuites était proclamée; presque par-

tout les communautés, les associations religieuses étaient supprimées. A toutes les époques et partout les fauteurs de révolutions ont parfaitement compris que la religion est le grand obstacle au bouleversement radical des sociétés.

Dès que Prim et ses complices eurent manifesté leur préférence pour la forme monarchique, des candidatures princières furent mises en avant : d'abord celle du l'ex-roi Ferdinand, père du roi actuel de Portugal; celle du duc d'Aoste, fils du roi Victor-Emmanuel; celle du duc d'Édimbourg, l'un des fils de la reine d'Angleterre; enfin, celle du duc de Montpensier, dont le cabinet des Tuileries redoutait par-dessus tout la nomination.

Le retour à Madrid de M. Emilio Castelar, ancien condamné à mort, vint relever les espérances des républicains, dont les adhérents, pour être en minorité presque partout en Espagne, n'en sont pas moins puissants et redoutables par l'audace et par l'énergie. Toutefois, il est à croire que l'espèce de trêve conclue entre les divers partis ne sera pas immédiatement rompue. La révolution elle-même est parfois obligée de reprendre haleine.

Pendant l'année 1869, la situation périlleuse créée, l'année précédente, par le *pronunciamento* des armées de terre et de mer, ne s'améliora point. Les complications les plus étranges survinrent. Ballottée d'une extrémité à l'autre, ne pouvant, à vrai dire, se reposer ni dans la monarchie ni dans la république, la malheureuse Espagne est devenue la proie d'ambitieux et de conspirateurs aussi dénués

de talents que d'énergie. Les vainqueurs de septembre 1868 n'étaient nullement d'accord sur le but à atteindre. On a prétendu que Serrano et Topete, lorsqu'eut lieu le *pronunciamento* de Cadix, étaient tout dévoués aux intérêts du duc de Montpensier; mais si la chose était exacte à cette époque, elle dut cesser de l'être lorsque le maréchal Prim fut appelé à former une sorte de triumvirat avec ses deux collègues. Le comte de Reuss, homme d'une ambition effrénée, n'exerçait d'influence ni sur les républicains, ni sur les libéraux indépendants, qu'il froissait par ses allures dictatoriales. Mais le souvenir de ses brillantes actions militaires exerçait encore un certain prestige dans l'armée, et de là les avances qu'on croyait devoir lui faire. Néanmoins, son entrée aux affaires n'apporta aucune force au gouvernement. Au commencement de décembre l'ordre donné par le conseil de désarmer les volontaires de la liberté provoqua une prise d'armes redoutable, à la tête de laquelle se trouvait M. Salvochea. Des barricades furent construites, et il fallut à la troupe trois jours de combat acharné pour s'en emparer. A Orense, à Séville, à Valladolid, à Badajoz, à Puerto Santa-Maria, les républicains en vinrent aux mains avec les défenseurs du gouvernement provisoire. Sur ces entrefaites, on apprit à Madrid, par le télégraphe, que le duc de Montpensier était arrivé à Séville dans le dessein avoué de rétablir l'ordre gravement menacé dans l'Andalousie. Cette nouvelle effraya le triumvirat, qui s'empressa d'intimer au prince l'ordre de quitter immédiatement l'Espagne.

On assurait, à Madrid, que c'était Serrano qui avait rappelé le duc dans la péninsule, afin de sonder l'opinion du pays. Si le maréchal avait jugé la chose possible, il se serait empressé de se mettre à la tête de l'armée d'Andalousie, et le prince, ramené triomphalement dans la capitale, y aurait été proclamé roi d'Espagne. Mais cette intrigue, si tant est qu'elle ait existé, échoua misérablement.

La discorde, l'anarchie étaient partout, au conseil des ministres, dans les administrations, parmi les *victorieux* aussi bien que parmi les amis vaincus de l'ex-reine Isabelle. Ces derniers, convaincus de l'impossibilité de replacer sur le trône la fille de Ferdinand VII, demandaient que la couronne fût assurée au jeune prince des Asturies, avec un conseil de régence. C'était l'avis du comte de San-Luis; mais la reine Isabelle II, mal conseillée, refusa opiniâtrément d'y souscrire.

Cependant, une circulaire de M. Zorilla, qui commandait aux municipalités de faire l'inventaire de tous les objets précieux qu'elles possédaient, donnait lieu aux plus graves violences. Le 25 janvier, M. Guttièrez de Castro, gouverneur civil de Burgos, était frappé d'un coup de marteau à la nuque, en pleine cathédrale, tandis qu'il procédait à l'inventaire ordonné. Le clergé assistait à cette scène avec calme; mais la population, indignée de ce qu'elle considérait comme une sorte de profanation, s'exaspéra et demeura sourde à tous les conseils de modération. Il y eut plus de cent arrestations, et, bien que l'archevêque eût frappé les coupables

des plus vives censures, les démagogues de Madrid ne manquèrent pas de saisir l'occasion d'attaquer à outrance le clergé : « Que le gouvernement provisoire, disait M. Fernando Garrido, dans l'une des feuilles antireligieuses de la ville, que le gouvernement provisoire se souvienne tous les jours que la théocratie, payée par l'État, est une formidable armée de 50,000 hommes, qui traîne à sa suite 200,000 serviteurs, mâles ou femelles... Après un crime semblable, s'endormir dans les demi-mesures serait une trahison dont nous serions tous victimes! »

Ces paroles produisirent sur la populace l'effet qu'en attendait probablement leur auteur. Le nonce apostolique, Mgr Franchi, en sortant d'une soirée chez le ministre des États-Unis, fut entouré par une bande nombreuse, qui l'escorta jusqu'à son hôtel aux cris de : « Vive la liberté des cultes! séparation de l'Église et de l'Etat! » Ce n'est pas tout : l'hôtel de la nonciature fut envahi par les émeutiers, qui criaient à pleins poumons : « Vengeance pour le crime de Burgos! »

Mgr Franchi dut aller chercher un refuge à l'ambassade de France, où il passa la nuit. Dans la journée une manifestation pacifique s'organisa. M. Sagasta déclara à la foule, rassemblée sous les fenêtres du palais de la *Gobernacion*, que la liberté des cultes serait bientôt proclamée, ce qui mit fin au rassemblement. Mais, le lendemain, les troubles recommencèrent. L'ambassadeur de France, au nom de ses collègues, alla se plaindre au maréchal Serrano des violences faites à l'un de ses confrères. Le maré-

chal fit valoir comme circonstance atténuante l'indignation qu'avait soulevée parmi le peuple le lâche assassinat de Burgos, et promit de prendre les mesures les plus énergiques pour assurer l'inviolabilité des représentants étrangers.

Peu de temps après se faisaient les élections pour les Cortès. Sur 352 députés élus dans toute l'Espagne, on compta 300 monarchistes-constitutionnels, 35 républicains et 15 bourbonniens (1).

On se rappelle qu'aux premiers jours de l'insurrection de septembre la junte révolutionnaire avait proclamé la déchéance de la dynastie d'Isabelle. Or, comme la candidature du duc de Montpensier n'était rien moins que populaire, les triumvirs conçurent la pensée de faire offrir par les Cortès constituantes le trône d'Espagne au roi don Fernand, l'ex-régent de Portugal. Une discussion sur les diverses candidatures monarchiques s'engagea aux Cortès, où l'amiral Topete proclama ses sympathies pour le duc de Montpensier. M. Émile Castelar combattit naturellement toute candidature monarchique, et particulièrement celle d'un prince de la maison de Bourbon. Le maréchal Prim répondit à l'orateur républicain que la majorité des députés avait arrêté son choix sur le futur roi d'Espagne. On assure que cette déclaration, qui faisait pressentir l'acceptation de don Fernand, blessa profondément ce prince; et, en effet, il ne

(1) Dans la Navarre et dans les provinces basques il existait de nombreuses sympathies en faveur de don Carlos; mais ces monarchistes se montraient assez peu disposés à défendre le prétendant les armes à la main.

pouvait ignorer combien étaient impopulaires en Portugal les projets d'union ibérique. Aussi, le comte d'Alte, ministre de Portugal à Madrid, reçut-il l'ordre formel de réitérer aux membres du gouvernement espagnol le refus irrévocable du roi don Fernand. Mais on ne tint nul compte de la déclaration, et il fut décidé qu'une députation de quatre députés, présidée par M. Salustiano Olozaga, serait envoyée à Lisbonne, pour offrir officiellement la couronne à don Fernand, au nom des principaux membres de la majorité parlementaire, qui s'étaient tous engagés à voter en faveur du royal candidat.

La nouvelle de l'arrivée prochaine de la députation espagnole produisit à Lisbonne la plus vive émotion. Des manifestations populaires s'organisaient pour peser sur la décision que devait prendre l'ex-régent, lorsque le cabinet portugais, dans la crainte de voir éclater des troubles sérieux, se décida à adresser au gouvernement provisoire de Madrid la dépêche suivante : « Le gouvernement portugais déclare que le roi don Fernand ne veut point accepter la couronne d'Espagne, ni même recevoir la commission qui viendrait à Lisbonne la lui offrir. »

Dans la séance du 9 avril, le maréchal Serrano qualifia cette dépêche de peu *convenable*, les Cortès, disait-il (contre toute vérité), *n'ayant point encore statué sur la forme de gouvernement à donner à l'Espagne.*

Peu de temps après, don Fernand contractait un mariage morganatique, qui forçait les généraux Prim et Serrano à renoncer à tout espoir de trouver une candidature monarchique en Portugal.

Les monarchistes du gouvernement provisoire proposèrent alors d'élever le maréchal Serrano à la dignité de régent. Dans la discussion engagée à ce sujet, M. Emilio Castelar déclara que, pour mettre fin au provisoire qui pesait si lourdement sur l'Espagne, il n'y avait que trois solutions : ou le rétablissement de la monarchie d'Isabelle II, ou la régence en faveur du prince des Asturies, ou l'établissement de la république. Après l'avortement de la tentative carliste de juillet 1869, le gouvernement espagnol, qui voyait le parti républicain s'accroître, se fortifier de jour en jour, grâce aux lois sur la liberté de la presse et sur le droit de réunion, résolut de faire naître une crise et de vaincre de dangereux adversaires avant que leurs forces ne fussent devenues redoutables. Le ministre de l'intérieur ordonna donc la dissolution des milices provinciales où dominaient les républicains. Ceux-ci n'hésitèrent point à prendre les armes contre un gouvernement affaibli et de tous côtés menacé; mais, comme ils ne pouvaient compter sur le concours de l'armée, l'insurrection fut promptement réprimée.

Au commencement de novembre, le maréchal Prim déclarait que le gouvernement avait arrêté son choix sur le neveu du roi Victor-Emmanuel, le jeune Thomas de Gènes. Mais, peu de temps après, le général, interpellé par M. E. Castelar, était obligé d'avouer que la candidature du duc de Gênes n'avait fait aucun progrès et qu'il était même probable que le prince italien ne paraîtrait pas en Espagne.

Au milieu de toutes les luttes des partis dans la Péninsule, une affaire d'honneur entre deux princes

de la maison de Bourbon vient exciter dans le pays une émotion profonde : le duel entre le duc de Montpensier et l'enfant don Henri de Bourbon, duc de Séville, qui tomba frappé mortellement.

XXXV

L'année 1867 ne s'est point écoulée, non plus, sans agitations en Portugal. D'après une loi récemment votée, d'anciens impôts tels que le réal d'eau, le millereis sur les pipes de vin de Porto, l'octroi perçu à l'entrée des villes, etc., avaient été remplacés par un impôt général de consommation, qui aggravait les charges populaires. Il en était résulté une certaine agitation entretenue par le parti avancé et qui finit par amener des troubles assez sérieux dans la province de Beïra, dans les Algarves, à Porto et même à Lisbonne. La troupe fut obligée de faire usage de ses armes.

La rébellion durait encore en janvier 1868, lorsque les chambres furent réunies. Les émeutiers, à la tête desquels était placé, dit-on, un haut personnage, demandaient, exigeaient l'abolition des règlements relatifs aux impôts. Les ministres, dégoûtés, découragés, avaient offert leur démission. Le roi, dans cette grave occurrence, avait chargé le duc de Loulé de former un nouveau cabinet qui fut presque immédiatement remplacé par un troisième dirigé par le comte d'Avila. Cet homme politique obtint du roi un décret qui prononçait la dissolution de l'assemblée et un second décret qui abolissait l'impôt sur la consommation.

Ces mesures furent favorablement accueillies dans les provinces; mais, à Lisbonne, les chefs du parti révolutionnaire entretinrent l'agitation parmi le peuple qu'exaspérait la cherté des subsistances. Il y eut diverses tentatives d'émeutes : des bandes nombreuses parcoururent plusieurs fois les rues en demandant du pain et du travail. Un soir, la foule se rassembla autour de l'habitation d'un pair du royaume, le comte de Péniche, l'un de ces courtisans de la plèbe dont l'ambition inassouvie se cache sous le masque du bien public. Comme le gouvernement avait fait entourer de soldats l'hôtel du pair-démagogue, il y eut conflit entre la force publique et les fauteurs de désordre; mais quelques charges de cavalerie suffirent pour mettre fin à l'échauffourée.

Le 11 avril, don Louis Ier ouvrait en personne la session législative.

Après avoir justifié son gouvernement de certaines mesures prises en dehors des attributions ordinaires du pouvoir exécutif, le roi traça le programme de la nouvelle administration : l'instruction primaire allait recevoir des développements considérables, les routes seraient améliorées, les chemins de fer terminés, les questions d'administration publique et de finances consciencieusement étudiées. Le gouvernement, en maintenant dans l'armée la plus sévère discipline, assurerait, de la sorte, la tranquillité publique.

Dès les premières séances de la chambre des pairs, un curieux incident se produisit.

Le comte de Péniche était accusé d'avoir profité des troubles du pays et des souffrances de la classe

ouvrière pour ourdir un complot contre le gouvernement. On lui reprochait d'avoir fait répandre parmi le peuple les excitations les plus dangereuses, d'avoir tenu chez lui des conciliabules de conspirateurs, enfin d'avoir envoyé dans les provinces des agents de propagande subversive. Le comte de Péniche eut à répondre aux accusations directes du comte d'Avila et n'y opposa guère que des déclamations de tribun. Pendant ce temps, le tribunal criminel de Lisbonne déclarait qu'il y avait lieu, d'après la loi, d'emprisonner le comte. Mais, préalablement, il fallait que la chambre haute décidât si elle autorisait la justice ordinaire à procéder contre l'un de ses membres. La discussion s'ouvrit à la fin de mai, et 22 voix contre 8 décidèrent que le privilége de la pairie serait suspendu à l'égard du comte de Péniche, jusqu'à ce que la justice eût accompli son œuvre.

Le cabinet d'Avila faisait de son mieux pour rétablir le calme dans les esprits et rendre un certain essor à la prospérité publique; mais les troubles n'en continuaient pas moins sur divers points. A Lisbonne des proclamations portant la signature du duc de Loulé, et qui appelaient le peuple à la révolte, étaient affichées dans les rues et sur les places. Le duc protesta énergiquement, à la chambre des pairs, contre l'abus qu'on faisait de son nom dans des machinations qu'il condamnait comme criminelles. Rien n'y fit : l'opposition avancée n'en continua pas moins son œuvre souterraine.

Cependant, par la force des choses, le cabinet se trouvait placé dans une sorte d'impasse : un décret

du 26 juin, qui amnistiait tous les délits commis jusqu'à cette époque, livrait pour ainsi dire le gouvernement aux faiseurs de complots; d'un autre côté, la chambre des députés, par de continuelles tracasseries, rendait toute administration impossible. Le comte d'Avila, poussé à bout, proposa de renvoyer la session au mois de novembre. Mais ne serait-ce pas fournir des prétextes à de dangereuses manifestations? Ce fut l'avis du roi, d'accord avec le conseil d'État, et le cabinet dut se retirer.

Appelé par son souverain à former un nouveau ministère, le duc de Loulé échoua dans cette mission; mais le marquis Sa da Bandeira, membre du parti septembriste, fut plus heureux et réussit à gouverner, sans encombre, jusqu'à la clôture de la session, en août 1868.

Durant le mois de septembre suivant, un événement imprévu vint ajouter à l'agitation qui régnait depuis si longtemps en Portugal. La révolution, triomphante en Espagne, avait forcé Isabelle II à chercher un refuge en France. Ce fut l'occasion pour un certain nombre d'esprits ardents de remettre sur le tapis le fameux projet de *réunion ibérique*. Mais, malgré la faveur accordée en France, en Italie et en Allemagne, à la thèse des grandes agglomérations et de l'unité des races et des langues, personne en Portugal, pas plus qu'en Espagne, ne prit sérieusement parti en faveur de la théorie favorite de Napoléon III, de M. de Cavour, du général Prim et de l'habile conseiller de Guillaume de Prusse, le comte de Bismarck.

XXXVI

Le parlement d'Angleterre, en août 1867, avait été prorogé au 19 novembre, en prévision de la campagne d'Abyssinie et de la demande de crédits qu'elle devait nécessairement amener. En effet, à l'époque fixée, les chambres se rassemblaient et 3,000,000 de livres sterling étaient votés pour opérer, par la voie des armes, la délivrance des prisonniers anglais que le négous Théodoros persistait à retenir. Le vice-roi de l'Inde reçut l'ordre de préparer une expédition qui devait se composer de 12,000 hommes en partie européens, en partie cipayes. La baie d'Adoulis, qui doit son nom à une ville très-célèbre au temps des Ptolémées, fut choisie comme point de débarquement. On y installa des magasins, on y fit des quais, on y établit des conduites pour amener l'eau des environs. Tout avait été calculé pour que l'armée anglaise pût occuper, avant la saison des pluies, une position favorable.

La colonne d'avant-garde se mit en marche dans les derniers jours de novembre et se dirigea vers Sénafé où elle n'arriva que le 6 décembre 1867, après avoir perdu une grande partie de ses bêtes de somme. Des approvisionnements ne cessèrent, dès lors, d'être envoyés de ce côté, et tout fut préparé, avec autant de zèle que d'habileté, pour recevoir l'armée dont le commandement avait été confié à sir Robert Napier, général fort apprécié de tous pour avoir fait ses preuves dans les guerres contre les Sikhs et dans la terrible insurrection hindoue de 1857-1858.

Le 29 février, toute l'armée anglaise était concentrée dans Antalo, petite ville située en un pays fertile, à 170 milles de Magdala. Les Européens éprouvèrent d'abord quelque difficulté à se procurer du blé, des bestiaux, des légumes; mais, lorsqu'on sut, dans le pays, que les Anglais payaient comptant tout ce qu'on leur apportait, les denrées abondèrent et les magasins ne tardèrent pas à se remplir. Les envahisseurs avaient à franchir des sentiers escarpés, bordés de précipices, des montagnes rocheuses, où le pied glissait comme sur du marbre poli. Quelques bandes, organisées en guérillas, auraient suffi pour arrêter la marche des troupes britanniques, au milieu des obstacles sans nombre qu'offrait la configuration du sol. Mais Theodoros, après de nombreuses désertions dans les rangs de son armée, n'osa point s'aventurer loin de sa capitale, qu'il faisait fortifier en grande hâte et où il espérait pouvoir braver toutes les attaques de l'ennemi.

Cependant, partis d'Antalo le 12 mars, les Anglais avaient pris la direction de Magdala par Meschak, Lat, Archangi, etc. Le 1er avril 1868, il ne leur restait plus qu'une quinzaine de lieues à franchir pour atteindre la forteresse du négous, située sur un petit plateau, au sommet d'une montagne escarpée.

L'armée de Théodoros, depuis les désertions dont nous avons parlé plus haut, ne comptait guère plus d'une dizaine de mille hommes. Cette troupe ne manquait ni d'énergie ni de courage : elle avait pour chef Gobru, l'un des généraux les plus renommés du négous; mais son armement, fusils et canons, ne valait

absolument rien, tandis que l'armée anglaise était pourvue d'excellents fusils Snider et de canons Armstrong, attelés d'éléphants.

Averti par ses espions que l'ennemi avait perdu un certain nombre de ses bêtes de somme et qu'une partie de ses bagages et de ses provisions étaient restés en arrière, Théodoros, qui observait tout avec une lunette d'approche, fit tirer le canon ; et, comme le colonel Phayre, de l'avant-garde anglaise, semblait hésiter, le négous, saisi d'enthousiasme, dit à ses lieutenants : « Ce ne sont que des femmes ! Allez les prendre ! » — « Nous y allons, » répondirent les généraux ; et ils conduisirent bravement leurs soldats au combat. Mais la lutte était par trop inégale entre les deux armées : les fusils perfectionnés des Européens et leur artillerie firent de tels ravages dans les rangs des indigènes que la résistance ne dura qu'un instant.

« Dès que les carabines Snider furent entrées en scène, dit le rapport anglais, les troupes du négous, décimées par les décharges qui se succédaient sans interruption, comprirent que toute défense était impossible : elles tombaient, en effet, comme l'herbe sous la faulx et elles durent évacuer immédiatement toutes leurs positions. »

Vers la fin de la journée, le négous, qui avait suivi avec angoisse toutes les péripéties de la lutte, sentit que toute résistance devait cesser. Le 11 avril, il expédia au camp britannique deux prisonniers européens, MM. Flad et Prideaux, chargés de propositions de paix. Théodoros, ayant entre les mains un

gage important, les prisonniers qu'il avait jusqu'alors refusé de mettre en liberté, espérait obtenir de l'ennemi une capitulation honorable. Mais sir Robert Napier ne prêta l'oreille à aucune sorte d'arrangement : il exigeait que Magdala se rendît à discrétion.

A cette nouvelle, le négous se retira dans sa tente, se mit en prières, puis, après une assez longue conférence avec sa femme, la reine Toronèche, dont il s'était séparé depuis quelques années, il prit un pistolet pour se tuer. L'arme ayant été détournée par un fidèle serviteur, le prince parut changer de résolution et donna l'ordre de délivrer tous les prisonniers européens.

Théodoros aurait pu s'enfuir de Magdala et, gagnant les montagnes, tenter de s'y défendre contre les envahisseurs, jusqu'à la saison des pluies. Mais, son prestige détruit, tout, il le comprenait, devait finir pour lui. Il prit donc la résolution de mourir, les armes à la main, en défendant son trône. Enfermé, avec une poignée d'hommes, dans sa forteresse, il attendit de pied ferme l'armée anglaise, qui, dès le 13 au matin, commença le bombardement de la place. Ce fut le 33e régiment qui s'élança le premier à l'assaut. La première porte, derrière laquelle le négous avait fait élever de hautes barricades, fut défendue avec une certaine énergie ; mais le canon des Anglais ayant balayé et dispersé les derniers défenseurs de Théodoros, celui-ci se dépouilla de ses vêtements de soie et dit aux quelques fidèles qui l'entouraient : « Tout est fini ! Sauvez-

vous, mes amis! Quant à moi, pour ne pas tomber vivant entre les mains de ces hommes, je vais me tuer! » Et, en effet, mettant un pistolet dans sa bouche, il se fit sauter la cervelle.

Ainsi périt, s'il faut en croire M. Warkham, le célèbre négous de l'Abyssinie. Son cadavre fut retrouvé et transporté, au milieu d'acclamations enthousiastes, jusqu'au monticule où se tenait sir Robert Napier. Ce dernier a été loué, comme il le méritait, de sa prévoyance, de son habileté, de son énergie; mais le succès de l'expédition profitera-t-il à la civilisation générale? Le correspondant du *Times*, témoin du sac et de l'incendie de Magdala, a soutenu la thèse qu'il était indispensable que l'Angleterre tirât une vengeance éclatante de la mauvaise foi de Théodoros et que, « pour atteindre ce but, il était indispensable de détruire la plus célèbre et la plus formidable des forteresses de l'Abyssinie ».

On avait répandu le bruit que les Anglais, après avoir délivré les prisonniers de Magdala, continueraient d'occuper la baie d'Adoulis, où s'était opéré leur débarquement, et qui, comme on sait, appartient à la France; mais l'événement a prouvé que le cabinet britannique ne désirait nullement ajouter la possession de ce coin de terre à celle de Périm qui commande l'entrée du golfe arabique.

Quoi qu'il en soit, les deux chambres anglaises votèrent, avec le plus patriotique empressement, des félicitations à sir Robert Napier et au corps expéditionnaire d'Abyssinie. Le cabinet, de son côté, décerna au vainqueur le titre de baron de Magdala et

décida qu'il lui serait servi une pension annuelle de 2,000 livres (50,000 fr.), réversible sur sa descendance masculine.

Si l'on excepte la rapide campagne qui venait de mettre fin aux violences de Théodoros, aucun événement ne vint troubler les bonnes relations de l'Angleterre avec les nations étrangères. Les difficultés élevées entre l'Espagne et la Grande-Bretagne, au sujet des violences exercées par des vaisseaux de S. M. Catholique contre des navires de commerce anglais, n'amenèrent point de rupture entre les deux pays, et, grâce à la modération de lord Stanley et à celle de M. Reverdy Johnson, le ministre américain à Londres, la question de l'*Alabama* et celle de la naturalisation des sujets britanniques aux États-Unis purent être assoupies.

L'incident relatif au Luxembourg fournit à lord Stanley une nouvelle occasion de faire preuve de prudence et d'habileté. La conférence convoquée pour régler le conflit survenu entre la France et la Prusse fut présidée par le chef du *Foreign-office*, et dès le 7 mai un traité mettant fin au litige était signé.

Les affaires intérieures offrirent plus de gravité. Pendant une partie des années 1867 et 1868, l'Irlande fut le théâtre de faits d'une haute gravité. L'hostilité ouverte d'une partie des habitants de l'île contre la domination anglaise et la désaffection de la majorité y ont amené un état de choses dont le *fénianisme* a été l'expression dernière.

L'Europe entière a retenti des actes de violence et des crimes dont se sont rendus coupables un cer-

tain nombre d'Irlandais excités, encouragés par des citoyens américains. A la fin de l'année 1867 et au commencement de la suivante, des bandes d'insurgés se mirent à incendier des postes militaires, à piller des dépôts d'armes, à dévaliser, en plein jour, des boutiques d'armuriers. Un démagogue américain, George Train, était l'un des principaux instigateurs du désordre, et l'un de ses compatriotes, le capitaine Mackay, dirigeait ordinairement les audacieux coups de main dont nous venons de parler. L'agitation et les violences durèrent jusqu'à la fin de mars où le calme se rétablit presque entièrement. Pendant cette espèce de trêve, les doyens de Limerick et quelques députés catholiques publièrent une *déclaration* portant que la paix ne se rétablirait en Irlande que quand elle aurait recouvré sa nationalité. Le manifeste reprochait à l'Angleterre d'avoir incessamment travaillé à opprimer, à appauvrir, à désoler l'Irlande. De tels reproches, il faut l'avouer, étaient faits pour exaspérer la presse anglaise : « Si les Irlandais intelligents emploient contre nous de telles armes, disaient-ils, que ne devons-nous pas attendre des classes non éclairées? »

Vers le même temps, paraissait à Dublin une protestation de laïques catholiques contre le maintien officiel de l'Église anglicane en Irlande, protestation signée par neuf lords, vingt-deux membres de la chambre des communes, onze députés lieutenants des comtés et cinquante-trois juges de paix. On y lisait ce qui suit : « Nous, laïques irlandais catholiques soussignés, nous croyons devoir déclarer qu'il est

faux que nous acceptions, sans en être blessés, l'état actuel des choses religieuses en Irlande. Loin de là : le maintien, par force, de l'église protestante nous fait ressentir ce qu'éprouveraient nos concitoyens d'Angleterre et d'Écosse s'ils étaient forcés de subir une injustice analogue. La dignité de la religion et du peuple irlandais rendent impérative l'égalité religieuse, et nous sommes convaincus que, sans égalité religieuse, on n'arrivera pas à faire naître et à maintenir ce respect pour les lois et ce commerce de bienveillance mutuelle, qui constituent la base la plus solide de la prospérité nationale ».

Le gouvernement anglais, selon son usage, ne mit aucun obstacle, pendant très-longtemps, à l'expression, plus ou moins fondée, des griefs de l'Irlande. Mais les calomnies odieuses, le langage vraiment incendiaire d'une partie de la presse locale força le gouvernement d'intenter un procès à MM. Sullivan et Pigott, directeurs des *Weeckly news* et de l'*Irishman*. Le premier fut condamné à six mois de prison, le second à une année de la même peine. Les citations qu'on va lire feront connaître l'*esprit* des articles incriminés :

« Le gouvernement de l'Irlande repose sur deux colonnes : le geôlier et le bourreau. Les hommes qui, le pistolet au poing, attaquent des voitures cellulaires et abattent des *policemen* (1) sont des héros et des martyrs du principe des nationalités, etc. »

A la suite des attentats sans nombre du fénianisme,

(1) Allusion à l'affaire de Manchester.

tous les partis, en Angleterre, comprirent la nécessité d'établir, le plus promptement possible, l'égalité religieuse, et de modifier complétement l'organisation de l'Église anglicane, en Irlande. De vifs débats s'engagèrent sur la question, dès le commencement de la session (12 mars), et, peu de jours après, M. Gladstone annonçait qu'il présenterait une proposition au sujet de l'église officielle d'Irlande. Voici quelles étaient les divisions du projet ministériel : 1° L'Église d'Irlande devait cesser d'exister comme *église d'État* (en anglais *etablishment*), mais tous les intérêts personnels, tous les droits individuels de propriété seraient soigneusement sauvegardés. 2° En conséquence, toute création de nouveaux intérêts personnels devrait cesser jusqu'à décision finale prise par le parlement. 3° En vue des projets susdits, Sa Majesté était priée de vouloir bien consentir gracieusement à mettre à la disposition des chambres ses droits sur le temporel des archevêques, évêques et autres dignitaires en Irlande, et à lui en laisser la garde.

Le débats commencèrent le 30 mars, et voici, en substance, quelle fut la thèse de M. Gladstone : « L'extinction de l'Église réformée d'Irlande, comme église officielle, doit être accompagnée de cette condition que tous les intérêts affectés par une telle révolution recevront les dédommagements qui leur sont dus, et, de plus, que tout ce qui n'est pas du temporel devra être traité dans un esprit de conciliation. Ce à quoi il faudra renoncer en Irlande, c'est à l'entretien d'un clergé par l'État. »

Lord Stanley présenta un amendement ainsi conçu : « La chambre, tout en admettant que des modifications considérables dans le temporel de l'Église Unie puissent, après examen, *paraître* convenables, est d'avis que toute proposition tendant à la séparation de l'État ou à la privation des dotations de cette Eglise, soit réservée pour être soumise à un nouveau parlement. »

Cet amendement donna lieu à des débats très-longs et très-passionnés; mais la défaite du cabinet n'en fut pas moins complète. L'amendement Stanley fut rejeté par 330 voix, contre 170, et la motion de l'opposition votée par le même nombre de voix.

Dans les derniers jours d'avril, les Communes se formèrent en comité pour examiner le premier article énonçant que l'Église d'Irlande cesserait d'être officielle. Le 1er mai, la chambre, appelée à voter sur cet article, l'adopta par 330 voix contre 265. Après la proclamation du scrutin, M. Disraeli déclara que les rapports du gouvernement avec les représentants de la nation étaient complétement modifiés et il se rendit à Osborne où il remit à la reine la démission de tous les membres du cabinet, en conseillant à Sa Majesté de dissoudre le parlement.

Cependant, plusieurs journaux prétendirent que le premier ministre avait, au contraire, conseillé à sa souveraine de conserver ses ministres jusqu'à ce que la nouvelle législation électorale fût complétée, auquel cas il serait possible d'adresser un appel au peuple.

Le 7 mai, la chambre examina le second et le troisième

article de la proposition Gladstone, laquelle, légèrement modifiée, passa, à seconde lecture, le 22, et à troisième le 5 juin. Envoyé à la chambre des lords, le projet fut rejeté, après une vive discussion, par 192 voix contre 97.

Ce résultat produisit une vive émotion en Irlande où, pendant une partie de l'année 1867, les fenians n'avaient cessé d'exciter des troubles. La suspension de l'*Habeas corpus* dans ce pays eut pour effet de faire refluer une partie des conspirateurs en Angleterre où ils couraient moins de dangers. Deux de leurs chefs principaux, Killy et Deasy, venaient d'être arrêtés, et, après avoir subi un interrogatoire devant les magistrats de Manchester, ils s'en revenaient à la prison, sous bonne garde, lorsque la voiture où ils étaient enfermés fut attaquée par des hommes armés, qui tuèrent d'un coup de pistolet l'un des *policemen* de l'escorte. La police arrêta plusieurs des assaillants, dont trois furent jugés et pendus. La populace protesta et les suppliciés furent appelés les *martyrs de Manchester*. Quant à Deasy et à Killy, ils réussirent à échapper à toutes les poursuites et se réfugièrent aux États Unis.

Le coup de main de Manchester fut suivi d'un attentat plus audacieux encore. L'un des chefs de la confrérie feniane, nommé Buike, avait été arrêté et enfermé dans la maison de détention de Clerk-Enwell, près de la Cité. Or, pour délivrer cet audacieux conspirateur, ses complices avaient imaginé de faire sauter le mur d'enceinte de la prison, pendant la promenade des détenus dans le préau. Un baril de poudre fut

donc posé contre la muraille et un certain Barrett s'offrit pour y mettre le feu. L'explosion fut terrible : le mur s'écroula et les pierres, violemment projetées, firent de nombreuses victimes dans le voisinage. Les maisons les plus proches s'écroulèrent sur leurs habitants qui furent frappés de mort ou grièvement blessés. Un immense effroi saisit Londres et se répandit dans toute l'Angleterre. Des constables spéciaux s'organisèrent dans la plupart des villes, pour prêter main-forte aux *policemen*. Des postes furent établis dans les arsenaux, dans les ports, dans tous les dépôts d'armes et de munitions. Devant cette énergique intervention des hommes d'ordre, la populace ameutée rentra sous terre. Mais le jugement et l'exécution de Barrett, sur la place de la prison de Newgate, n'empêchèrent pas de nouvelles violences d'éclater ailleurs. On sait qu'il existe, de l'autre côté de la Manche, de nombreuses Unions ou sociétés de métiers dont le but avoué est de protéger les intérêts des ouvriers contre les prétentions exagérées du capital, principalement en matière de salaires (1). Convaincus que le capital est l'ennemi commun et éternel des *travailleurs*, les membres des *trades unions* se sont organisés en *societés défensives* et ont établi des règlements dont la conséquence a été de faire régner entre ouvriers et patrons la méfiance, l'antagonisme, la haine, et de forcer certaines industries nationales

(1) Dans le programme de l'Association des ouvriers de Londres (*London Working men's association*) il est dit que les objets principaux de la société sont « d'amener l'affranchissement politique et de favoriser les intérêts sociaux et généraux des classes industrielles ».

à s'expatrier. Les anciens rôles sont intervertis : le capital ne fait plus la loi, il la reçoit; d'oppresseur qu'il était, il est devenu opprimé.

Les comités des Unions fixent le taux des salaires, et les ouvriers *unionistes* et *non unionistes*, quelle que puisse être leur habileté, ne sauraient ambitionner des rémunérations plus élevées. De là, naturellement, cette conséquence que le patron, obligé de payer le même salaire au mauvais comme au bon ouvrier, ne peut pas élever le prix de journée des travailleurs reconnus les plus habiles.

Le travail à la pièce, les heures de travail *extra*, sont interdits. Nul ouvrier, par conséquent, n'a le droit de faire plus de travail que son voisin et d'augmenter d'autant son salaire; et, non-seulement il lui est défendu de produire une somme de travail supérieure à la somme moyenne, mais il lui est même interdit de faire de meilleur travail. Ces restrictions sont révoltantes; mais ce n'est rien encore : dans un pays de liberté politique, tel que l'Angleterre, aucun ouvrier, quelle que soit d'ailleurs son habileté, n'est autorisé à travailler pour une branche quelconque de son métier, autre que celle sous la dénomination de laquelle il a été enregistré dans les livres de l'Union. C'est à n'y pas croire! mais ce n'est pas tout : les Unions fixent le nombre des apprentis qu'elles autorisent à travailler dans tels et tels établissements, et ni les ouvriers ni les patrons n'ont le droit d'enseigner tel métier ou telle profession à leurs enfants sans l'autorisation des unions. On avouera qu'il est difficile de pousser plus loin le mépris de la liberté

humaine et l'usurpation des droits naturels de l'ouvrier! Veut-on, maintenant se faire une idée exacte de la dépendance à laquelle les sociétés de métier condamnent le travail? Quelques exemples suffiront.

Les briquetiers de Manchester ne permettent pas que les briques fabriquées à Ahston soient employées dans leur district, et, de même, les briques de Manchester ne doivent pas être employées dans le district de Stockport. Chose curieuse! la forme et les dimensions de ces briques sont rigoureusement déterminées par les Unions.

Toute invention, tout perfectionnement destiné à épargner le temps est sévèrement proscrit, tandis qu'on préconise, qu'on adopte avec empressement les procédés qui peuvent servir à neutraliser l'adresse individuelle ou l'esprit d'invention, chez les ouvriers; à éteindre, chez les maîtres, l'ardeur des entreprises et des spéculations.

Les sociétés de métiers ne se bornent pas à notifier des ordres aux ouvriers non unionistes et aux patrons; lorsqu'elles ont acquis la preuve que ces ordres n'ont pas été exécutés, les réfractaires, ouvriers ou patrons, sont traités avec la dernière rigueur : destruction des machines, incendie des maisons et des ateliers, mutilations des animaux domestiques, tels sont les châtiments employés. On est même allé plus loin, en plusieurs circonstances : on a tenté, à l'aide de machines infernales, de faire sauter des maisons; on a menacé les récalcitrants de se venger sur leurs femmes et leurs enfants, et, à Sheffield, l'on n'a même pas reculé devant l'assassinat!

C'est à cette occasion qu'une enquête parlementaire fut sollicitée et presque immédiatement commencée à la chambre des communes.

Un ouvrier repasseur de scies, ayant refusé d'obéir aux injonctions des délégués de l'Union, avait été, le soir, attaqué et frappé de plusieurs coups de couteau, dans les rues de Sheffield. Une enquête fut ordonnée, et l'on apprit que l'instigateur du crime était un certain Broadhead qui tenait un *public-house* et servait de secrétaire à l'association des repasseurs de scies. Le coupable allait être arrêté, lorsqu'il vint, de son propre mouvement, s'accuser lui-même, afin d'obtenir le pardon que la commission royale avait promis à quiconque se présenterait pour confesser ses méfaits et faire connaître les procédés de l'Union. Brodhead et ses complices révélèrent tous les secrets de l'association : par eux on apprit que le meurtre était pratiqué systématiquement, par la société des métiers, contre les ouvriers qui refusaient de se soumettre aux règlements des repasseurs de scies.

Ces aveux excitèrent en Angleterre autant d'indignation que d'étonnement, et l'opinion publique fit explosion quand on apprit, par les commissaires, que les mêmes violences et les mêmes crimes avaient été commis à Manchester !

Le rapport des commissaires nommés par le parlement mit en lumière des faits dont personne n'aurait soupçonné l'existence chez un peuple chrétien et civilisé. Les présidents des associations ouvrières avaient cependant fait détruire tous les documents compromettants; mais, sur la promesse d'une ré-

compense en argent, quelques faux frères fournirent tous les renseignements qu'on désirait. Par eux on apprit d'étranges particularités et l'on fut mis au courant d'actes vraiment sauvages. On sut, par exemple, que la société des briquetiers de Manchester ne permettait qu'à ses affiliés de fabriquer de la brique dans une enceinte de seize mille carrés. Les *Unions*, dans les districts d'Ashton et de Bolton, usaient des mêmes procédés despotiques; elles partageaient les ouvriers en catégories : ceux-ci devaient être exclusivement employés par tels maîtres, ceux-là par tels autres. Quiconque refusait de se soumettre à ces prescriptions était poursuivi et payait de sa vie le refus réitéré d'obéir. Toutes ces *exécutions* étaient tarifées dans les registres des Unions. Le prix d'un assassinat se cotait, disent les commissaires, à 20 livres sterling, et de nombreux individus se présentaient pour mettre à mort les condamnés. Il est à remarquer que le but principal des membres des Unions de métiers, la fin pour laquelle ils ont commis tant d'horreurs, (c'est-à-dire l'égalisation des salaires), ils l'ont vainement poursuivie : l'inégalité, en effet, n'a pas cessé d'exister dans tous les métiers et entre tous les chantiers, en dépit de la doctrine communiste de l'égalité des rétributions, abstraction faite des aptitudes personnelles. La grande association dite *Union des métiers* n'a donc abouti, en fin de compte, qu'a créer un implacable antagonisme entre le capital et le travail et à faire hausser le prix de toutes choses à la suite de la hausse forcée des salaires!

Assurément, les ouvriers ont mille fois raison de se

défendre, par l'association, contre certaines rapacités industrielles, mais il ne faut pas qu'on en use au préjudice de ceux qu'on prétend défendre, en condamnant, par exemple, des ouvriers de capacité supérieure à recevoir le même salaire que leurs camarades les plus inintelligents !

XXXVII

Pendant l'année 1868, les rapports du cabinet Disraeli avec la chambre des communes devinrent à peu près impossibles et, pour mettre un terme à cette situation, le gouvernement se décida, le 11 novembre, à dissoudre le parlement et à faire appel à la nation. Les élections eurent lieu immédiatement. M. Gladstone, qui avait été vaincu dans le Lancashire, fut élu à Greenwich et devint le chef d'une majorité de 120 libéraux. M. Disraeli dut céder la place à son rival. Les chambres s'assemblèrent le 10 décembre et, le 16, elles abordèrent la question brûlante de l'Église officielle d'Irlande. Le projet de loi fut présenté le 1er mars aux communes par M. Gladstone et, le 31 mai, la troisième lecture avait lieu.

A la chambre des lords, la première lecture se fit le 1er juin, la seconde le 19, la troisième le 12 juillet. Les amendements apportés au bill par la chambre haute furent discutés le 15 et le 16 à la chambre des communes, et le 20 ils étaient de nouveau débattus par les lords. Enfin, le 22, le célèbre compromis Granville-Cairas était accepté par les pairs et ratifié, dès le lendemain, par les commu-

nes. Satisfaction était donnée à l'un des griefs de l'Irlande contre l'Angleterre : l'église épiscopale n'était plus une religion d'État. Il ne reste donc plus à l'Irlande que deux sujets de plainte : l'un relatif au régime des terres, l'autre au système d'éducation, et il y a lieu de croire qu'il sera fait droit plus tard à cette double réclamation.

L'abolition de l'Église anglicane en Irlande, comme institution officielle, n'a pas produit tous les résultats qu'on en attendait. Mais devait-on espérer que, du soir au lendemain, pour ainsi dire, seraient effacés les actes d'iniquités commis depuis tant de siècles?

Depuis l'époque de la Réformation, l'Église établie d'Irlande offrait de notables différences avec l'Église anglicane proprement dite. Les siéges étaient beaucoup plus nombreux; il y avait deux archevêchés, trente et un évêchés et plus de 1700 pasteurs. Et cependant le troupeau dirigé par un si nombreux clergé comptait à peine 680,000 fidèles, tandis que la population catholique s'élevait à 4,500,000 âmes!

La constitution ecclésiastique de l'établissement anglican en Irlande ne devant être modifiée qu'en janvier 1870, il en résulte que, jusqu'à cette époque, l'union parlementaire entre cet établissement et l'Église d'Angleterre continuera d'exister : les règlements, les usages des corps religieux seront conservés; les cours ecclésiastiques exerceront leur juridiction accoutumée et les évêques irlandais siègeront, à tour de rôle, selon l'usage, à la chambre des lords.

La question de la tenure des terres, en Irlande, est

un problème hérissé de difficultés, par la raison que la loi anglaise reconnaît aux propriétaires fonciers les droits les plus absolus sur leurs biens, tandis que les Irlandais soutiennent que le tenancier possède certains droits de propriété, conjointement avec le possesseur en titre. Mais, en dépit de ces dissentiments, les délégués du gouvernement anglais, chargés d'étudier la question dans le pays, espèrent que les Irlandais accepteront comme une solution définitive tout arrangement proposé par le parlement et dont le résultat serait « de mettre la loi du côté des travailleurs, de leurs intérêts et de leurs usages. »

Il résulte des documents officiels publiés sur la population irlandaise indigente, en 1868-69, que la moyenne de la population des dépôts d'indigence (Workhouses) est de 57,757, c'est-à-dire supérieure à la moyenne de l'année précédente, et n'a point cessé de diminuer depuis 1850. L'éducation populaire y a toujours été s'améliorant.

Les commissaires affectés à ce service déclarent qu'à la fin de 1867 il y avait dans l'île 6,520 écoles fréquentées par 913,198 enfants dont 80/77 pour cent étaient catholiques romains, 11/25 pour cent presbytériens, 7/25 pour cent anglicans. Les 0/73 restants se partageaient entre les autres communions.

XXXVIII

L'Autriche, en 1867, a réparé autant qu'il était en elle, les désastres de l'année précédente. L'horrible désastre de Sadowa avait fait comprendre à

François-Joseph l'impérieuse nécessité de s'occuper sérieusement de la politique intérieure de son empire et de résoudre les questions depuis si longtemps pendantes entre les provinces Cisleithanes et la Hongrie. C'est à M. de Beust que revient en partie l'honneur de cet heureux changement. Ce ministre, après avoir sérieusement conféré avec les chefs du parti modéré hongrois à Pesth, avait acquis la preuve que ce peuple ne consentirait à un accord sincère que si l'on acceptait en grande partie ses lois de 1848 et si l'on constituait un ministère hongrois. Trois systèmes étaient en présence : le système *centraliste* de M. de Schmerling; le système *fédéraliste*, ardemment désiré par les populations slaves et dont M. Belcredi s'étant fait le champion; enfin, le système *dualiste*, antipathique à la Bohême, mais auquel devaient se rallier les autres provinces slaves, les pays allemands et la Hongrie. Ce fut à cette dernière solution que s'arrêta M. de Beust. M. Belcredi n'ayant pu faire adopter par l'empereur sa politique fédérale, dut se retirer et M. de Beust, nommé président du conseil des ministres, fut chargé provisoirement du ministère d'Etat et du ministère de la justice.

Le 28 février 1869, un rescrit royal annonçait à la diète de Hongrie que les lois de 1848 étaient sanctionnées et qu'il serait formé un ministère hongrois, dont M. Andrassy serait nommé président avec mission de le compléter lui-même.

En ce qui concerne les affaires cisleithanes, le cabinet rencontra plus de difficultés. Les chefs de la majorité de l'ancienne chambre des députés se mon-

trèrent hostiles à la reconstitution du ministère, irrités qu'ils étaient du compromis conclu avec la Hongrie. Sur vingt-trois députés réunis chez M. de Pratobevera presque tous appuyèrent les opinions centralistes : M. de Kaiserfeld fut le seul à prendre parti pour la politique favorable au dualisme et pour celle de M. de Beust.

Le 18 février, les diètes provinciales réunies reçurent communication du rescrit du 4 du même mois avec invitation de procéder immédiatement à l'élection des députés au Reichsrath, c'est-à-dire à l'élection pour laquelle ils étaient exclusivement convoqués. Les diètes du la Haute-Autriche, de Styrie, de Salzbourg, du Carinthie, de Voralberg, de Silésie et d'Istrie finirent leurs travaux dès le 25. Mais les diètes slaves se montrèrent moins empressées : dans celle de Bohême, où le parti tchèque avait la majorité, on alla jusqu'à refuser de nommer des députés au Reichsrath, et, dans une adresse remise à l'Empereur, les vœux du parti fédéraliste tchèque furent énergiquement manifestés : « La très-ancienne diète, qui jouit du privilége inestimable d'être en rapport immédiat avec l'illustre roi de Bohême, a su, lors de sa réunion, non de la bouche de Votre Majesté, mais par une communication du gouvernement, que non-seulement la patente en vertu de laquelle elle s'était réunie était écartée, mais que, même le manifeste impérial du 20 septembre 1855, salué avec joie par la diète, dans deux adresses, était abandonné dans ses parties essentielles. La très-obéissante diète croit donc de son devoir d'exprimer

l'impression douloureuse que cette communication a produite... Le Reichsrath actuellement convoqué ne doit plus être la représentation de tout l'empire; il ne peut se réunir dans la composition prescrite par la loi fondamentale; l'assemblée qui vient d'être convoquée serait donc une assemblée extraordinaire, placée en dehors du cadre du droit constitutionnel existant. Or, une assemblée, dont l'entrée ne serait limitée ni fixée par aucune règle positive de droit, mais qui serait appelée néanmoins à intervenir avec voix délibérative dans les questions constitutionnelles les plus importantes, une telle assemblée n'aurait d'autre limite de son action, que sa volonté ou sa puissance..... La très-obéissante diète ne remplirait pas ses devoirs les plus sacrés envers le trône et l'empire, si elle s'abstenait de déclarer avec respect à Sa Majesté qu'elle aperçoit dans de telles voies un danger grave pour les conditions vitales de l'empire, pour les droits les plus fondés et les intérêts les plus importants du pays....; elle ne serait pas la fidèle interprète des sentiments et des opinions du peuple, si elle ne déclarait que le royaume de Bohême, qui met sa fierté à être un membre en pleine jouissance de ses droits et inséparable de l'Autriche, proteste contre l'idée de voir son existence fondue dans une « moitié occidentale de l'empire »; combinaison politique, qui manque de toute base légale, et dont la forme serait incompatible avec l'existence, incontestable en droit et en fait, de la couronne de Bohême et avec la signification politique, incontestée jusqu'ici, des diètes de Bohême. »

Cette adresse fut adoptée, dans la séance du 25 février, par 156 voix contre 76.

Comme il était facile de le prévoir, le gouvernement y répondit, dès le lendemain, par la dissolution de la diète. Celles de Moravie et de Carniole, qui avaient voté des adresses semblables, furent de même frappées.

Au mois de mars suivant, de nouvelles élections se firent dans les trois pays, et les trois diètes s'ouvrirent le 6 avril 1867. Celles de Brunn et de Laybach élurent, sans manifester le moindre mécontentement, leurs députés au Reichsrath; mais à Prague les choses se passèrent autrement. Dès les premières séances, les Tchèques protestèrent violemment contre le gouverneur qui n'avait lu qu'en allemand le rescrit d'ouverture, dont il fut obligé de donner également lecture en langue bohême

Le 13 avril, au nom de la minorité des membres de la commission chargée de la question des élections au Reichsrath, M. Bieger lut une protestation de la minorité contre la compétence de la diète; et, lorsque l'assemblée vota l'ordre du jour, l'honorable membre et un certain nombre de ses collègues du parti tchèque quittèrent la salle au milieu de la plus vive agitation. Cependant, l'assemblée se composant encore de 135 membres, la diète procéda aux élections pour le Reichsrath et nomma 40 députés allemands contre 14 tchèques.

Après cette victoire, le gouvernement se flattait que les vaincus se soumettraient à leur défaite. Mais il n'en fut rien; il y eut une vive agitation, voire même

quelques émeutes dans les classes inférieures, et quant aux meneurs politiques, ils manifestèrent leurs sentiments panslavistes en se rendant, avec ostentation, à l'exposition ethnographique de Moscou.

Dans les derniers mois de cette même année 1867, les rapports du gouvernement autrichien avec celui de Prusse s'étaient singulièrement détendus. M. de Bismarck, toujours inquiet sur la conservation des territoires enlevés aux petits états allemands, ne négligeait aucune occasion de gagner l'Autriche à une alliance avec les deux autres cours du Nord.

Un diplomate bavarois, M. de Taufkirchen, se rendit même à Vienne pour faire, dans ce sens, des ouvertures à M. de Beust. Mais ce dernier déclina prudemment toute offre de cette nature. En intervenant comme conciliateur dans l'affaire du Luxembourg, qui faillit troubler la paix de l'Europe, le cabinet de Vienne sut habilement reconquérir une partie de l'influence qu'il avait perdue.

A l'intérieur, M. de Beust fut moins heureux. Malgré toutes les négociations poursuivies avec les chefs du parti libéral, il lui fut impossible de constituer un ministère parlementaire. Il fallut, de toute nécessité, au mois de mars, instituer un cabinet provisoire.

La séance d'ouverture du Reichsrath eut lieu le 22 mai 1867. « J'espère, disait l'empereur François-Joseph, dans le discours du trône, — après avoir raconté les longs pourparlers du gouvernement pour se mettre d'accord avec la Hongrie, — j'espère que le Reichsrath ne refusera pas sa sanction et qu'une ap-

préciation impartiale de toutes les circonstances qui se rattachent à ces grands débats éloigneront des appréhensions qui me préoccuperaient sérieusement, si je n'avais la ferme conviction qu'un loyal concours de tous doit faire prospérer le nouvel état de choses. » Cependant, dans la chambre des seigneurs, l'on se montrait généralement hostile au projet de transaction proposée : « Sire, était-il dit dans le projet d'adresse de cette assemblée, quand les efforts de tous les grands États européens, surtout de ceux qui sont nos voisins, tendent à agrandir leur influence, tant par l'augmentation de leur puissance que par des institutions plus unitaires et plus concentrées, une division de l'empire en deux parties..., après la perte d'une riche province et notre sortie de la confédération germanique, cette division, doit nous remplir des inquiétudes les plus graves et les plus fondées. »

Malgré tout, néanmoins, et dans un esprit de patriotisme et de conciliation, la chambre des seigneurs déclarait qu'elle ne se soustrairait pas à l'obligation imposée au Reichsrath de travailler à la transaction proposée par le gouvernement.

M. de Schmerling, fidèle à ses anciennes convictions, annonça qu'il demeurait le partisan inébranlable de l'état unitaire, mais en reconnaissant qu'il y avait lieu de tenir compte des faits accomplis.

M. de Beust se défendit énergiquement d'être le créateur du système *dualiste* : « J'ai trouvé achevée jusqu'au troisième étage, dit-il, une des ailes de l'édifice du dualisme. Était-il possible de la démolir? »

L'adr sse de la chambre des seigneurs obtint un

vote unanime. Celle de la chambre des députés amena d'assez vifs débats. L'opinion fédéraliste fut vivement défendue par plusieurs députés des pays slaves, et le *centralisme* par d'autres membres du Reichsrath. Quant à M. de Beust, sa tâche principale dut se borner à combattre la tendance qui se manifestait, dans les deux chambres, de ne point accepter la transaction avec la Hongrie, dans les termes où elle avait été arrêtée entre ce royaume et le gouvernement. Le ministre déclara que le cabinet avait à se féliciter de ce que la couronne eût conservé l'avantage d'une libre initiative et que le nouvel ordre de choses se fût constitué, dans le royaume de Hongrie, sous l'égide d'un ministère qu'appuyait la grande majorité de la nation et qui était tout à la fois franchement hongrois et franchement autrichien : « Je suis convaincu, ajouta le ministre, en terminant, que si l'arrangement avec la Hongrie n'avait point été conclu, l'Autriche n'aurait pu se charger du rôle de médiateur dans la question du Luxembourg, et que probablement la guerre aurait éclaté à l'heure qu'il est. »

Le gouvernement autrichien, ayant accepté la convention imposée par la Hongrie, et soumis au Reichsrath un projet de loi qui appliquait cette mesure aux provinces cisleithanes, il n'était douteux pour personne que les chambres autrichiennes adopteraient un projet qui formait la base essentielle du récent compromis. Mais il y avait un point que ce compromis n'avait pu régler, c'est-à-dire la question financière, le partage des charges et des ressources de la monarchie entre les deux moitiés de l'empire.

Ces deux moitiés devaient être complétement séparées au point de vue financier. Chacune devait avoir son budget, ses recettes, ses dépenses à part. Les recettes provenant des douanes étaient laissées en commun. Les dépenses communes, évaluées à environ 90 millions de florins, comprenaient la chancellerie impériale, les affaires étrangères, une partie des finances, l'armée et la marine. La question était de savoir dans quelle proportion les deux moitiés de l'empire supporteraient l'excédant de la dépense, et comment seraient réparties entre elles les charges toujours croissantes de la dette publique.

Les Hongrois soutenaient que la part de la Hongrie, dans les dépenses communes, ne devaient pas dépasser 25 o/o, tandis que les Allemands voulaient les porter à 33 o/o.

Après d'assez longues discussions, il fut enfin convenu que la part des pays cisleithans, dans les dépenses générales, serait de 70 pour cent et celles de la couronne de Hongrie de 30 o/o.

Vint ensuite la discussion des lois confessionnelles, depuis longtemps préparées. L'abolition du concordat était vivement sollicitée par la chambre des députés, et des démarches, dans ce but, avaient été faites à Rome par M. de Hubner. Mais le Vatican se montrait peu favorable à de telles réclamations, et le cabinet de Vienne hésitait naturellement à rompre un traité public, sans le consentement de l'autre partie contractante. Cependant, les plaintes au sujet de la législation sur le mariage et sur l'instruction populaire prirent un tel carac-

tère de vivacité, que les ministres durent en tenir compte. En Autriche, tout ce qui concernait le mariage entre catholiques, à l'exception des conséquences qui découlaient de l'union conjugale relativement aux biens, ressortait à la juridiction ecclésiastique. Le clergé possédait, de même, une autorité directe sur les écoles. On se plaignait, en général, de l'état d'infériorité où se trouvait l'instruction publique, et cette infériorité on l'attribuait à la compression qu'exerçaient les curés sur les instituteurs placés sous leur dépendance. Le conseil municipal de Vienne proposait donc la création d'écoles normales, qui ne dépendraient que de l'autorité de l'État. De là, de la part de l'épiscopat, les protestations les plus vives. Vingt-quatre archevêques et évêques adressèrent à l'empereur une requête dans laquelle ils signalaient les attaques dont le concordat était l'objet et qui s'adressaient à l'existence même de l'Église catholique : « Ceux qui demandent le mariage civil, disaient les vénérables prélats, combattent l'indissolubilité du mariage; ils poursuivent la liberté entière à l'égard des droits conjugaux... On travaille aussi à chasser la religion de l'école, parce qu'on ne veut plus souffrir la religion dans le pays... Le socialisme a dit audacieusement, en face de l'Europe étonnée : « Dieu, c'est le mal! » L'Autriche ne s'est pas encore approprié ces paroles, mais la chose a été prêchée, sous toutes les formes, depuis huit ans. Le cri poussé contre le concordat ne saurait faire illusion, il signifie : « Nous voulons le mariage sans fixité et sans moralité sérieuse... ! » Les très-obéissants soussignés

ont donc la conscience de soutenir Dieu, le trône et le peuple, en défendant les droits de l'Église, et ils placent avec confiance leur cause, dont la justice est évidente, sous la protection de votre Majesté. »

L'empereur renvoya cette adresse à ses ministres responsables, et se plaignit, dans une lettre au cardinal Reuscher, que les évêques ne fussent pas venus en aide au gouvernement, en prenant une attitude plus conciliante.

Il ne fut donné aucune suite aux pétitions qui demandaient incessamment la suppression du concordat; mais, du 21 au 29 octobre 1867, on se hâta de voter les deux lois relatives au mariage et aux écoles. Par la première, on rétablissait, avec quelques modifications, certaines dispositions du code civil autrichien restées en vigueur depuis Joseph II jusqu'en 1857, et qui permettaient aux personnes auxquelles l'autorité ecclésiastique refusait la bénédiction nuptiale de contracter mariage devant l'autorité civile. Du même coup étaient abolis tous les empêchements fondés sur la loi canonique et résultant de la parenté ou de la différence des confessions chrétiennes. Par la seconde loi, la direction et la surveillance de l'école étaient attribuées à l'État, qui créait dans chaque commune un comité scolaire dont faisaient partie le bourgmestre et le curé.

Cependant, M. de Beust, à force de persévérance, avait réussi à faire entrer dans le cabinet quelques-unes des notabilités du parti libéral. Il s'agissait maintenant de donner au gouvernement une forme défi-

nitive. Le ministère autrichien devait désormais former deux cabinets séparés : le ministère commun aux deux moitiés de l'empire, et le ministère des pays cisleithans.

Le 24 décembre 1867, paraissaient en effet, dans la *Gazette de Vienne*, deux lettres adressées par l'empereur à M. de Beust et au comte Andrassy, chef du ministère hongrois; lettres par lesquelles le ministère commun était constitué. Il se composait du baron de Beust, du baron de Buck et du général John, ministre des affaires étrangères, des finances et de la guerre. Le même journal faisait connaître, huit jours plus tard, le nom des ministres appelés à former le cabinet cisleithan : président du conseil, le prince d'Auersperg ; intérieur, M. de Giskra ; finances, M. de Bresth; justice, le professeur Herbst; cultes et instruction publique, M. de Harner; guerre et sûreté publique, le comte de Taaffi ; commerce, M. de Plener ; agriculture, le comte Potocki.

La nomination du nouveau cabinet cisleithan fut accueillie avec une sorte d'enthousiasme par le pays, où le régime nouveau commençait à prendre racine. Déjà le droit d'association, celui de réunion avaient reçu de fréquentes applications. A Vienne même, où la question ouvrière avait été mise sur le tapis, un parti Lassalien, assez nombreux, s'était constitué.

Les provinces témoignaient aussi leur satisfaction, particulièrement la Gallicie, à laquelle on avait accordé un représentant dans le ministère et l'usage de la langue polonaise dans les tribunaux. Seule la Bo-

hême, qui semblait tourner les yeux vers la Russie, se montrait mécontente jusqu'à l'hostilité. Le 19 janvier 1866, à Bayon, les étudiants tchèques se réunissaient en grand nombre sous les fenêtres du casino allemand, en poussant des cris menaçants, et la police dut intervenir pour faire cesser ces rassemblements tumultueux.

Mais ces agitations partielles se dissipèrent bientôt. Le maintien de la paix était le vœu de toute l'Europe, la Prusse exceptée ; et c'est dans ce but que M. de Beust, après s'être porté comme médiateur dans la question du Luxembourg, vint outre cela en aide à la Turquie menacée, par l'insurrection de Candie, par les prétentions de la Grèce et par celles des principautés danubiennes. A l'égard de l'Italie elle-même, le cabinet de Vienne fit preuve d'une grande modération. Oubliant de justes ressentiments, il conclut un traité de commerce avec ce pays, et il fut même question d'un mariage entre un fils de Victor-Emmanuel et une archiduchesse d'Autriche.

XXXIX

La Prusse, sous la pression de l'Autriche, de l'Angleterre, de la Russie, exécuta loyalement la convention relative à la forteresse de Luxembourg. Dès le 8 septembre 1867, les dernières troupes prussiennes évacuèrent définitivement le grand-duché. Mais elle ne jugea point à propos de faire droit à l'article 5 du traité de Prague, qui stipulait que les districts septentrionaux du Sleswig seraient restitués au Dan-

marck. Se fondant sur ce fait que le traité ne précise pas la partie du Sleswig appelée à voter, le cabinet de Berlin a obstinément refusé de remplir les obligations qui lui sont imposées. La France crut devoir élever la voix en faveur du Danemark; mais il lui fut répondu, non sans quelque arrogance, qu'elle n'avait point à se mêler des affaires intérieures de l'Allemagne.

D'après l'article 5 du traité de Prague, les populations danoises demeurées fidèles à leur nationalité devaient être appelées à se prononcer sur le retour à cette nationalité. Mais, malgré trois élections où les suffrages de Sleswig septentrional se sont portés sur les hommes les plus dévoués à la patrie scandinave, le cabinet de Berlin n'a pas cru devoir tenir aucun compte de ce vote, prouvant ainsi que ce n'est point dans la justice mais dans le seul intérêt d'une ambition sans frein que le roi piétiste place sa règle de conduite.

Décourager les malheureux Danois du Sleswig, les amener, à la longue, à courber la tête sous le joug brutal de la force, telle est la politique de M. de Bismarck. Personne ne l'ignore, c'est en s'appuyant sur un principe populaire que Napoléon III avait consenti à faire le sacrifice du traité de Londres (1852) dont il était l'un des signataires : l'empereur ne voulait pas, disait-on, forcer les Allemands du Holstein à faire, malgré eux, partie intégrante du Danemark; mais, d'un autre côté, les populations danoises du Sleswig ne devaient pas être maintenues de force sous la domination de la Prusse; et c'est pour cela que le cabinet des Tuileries avait exigé l'insertion de

l'article 5 dans le traité. Mais pour qui ne reconnaît que le droit de la force, qu'importent l'équité, le droit, les traités?

Le déni de justice de la Prusse, en cette occasion, est un fait de la plus haute gravité. « L'Europe, disait l'électeur de Hesse, au mois de septembre 1868, l'Europe a peine à respirer, opprimée par la paix armée...; un tel état de choses ne peut être longtemps supporté. Le moyen d'y remédier, c'est de ranimer le grand corps de l'ancienne confédération germanique, en même temps que chacun de ses membres. »

On prétend qu'éclairé enfin sur les graves erreurs de sa politique de nationalité et d'abandon des petits États, et comprenant enfin la nécessité de mettre un frein à l'ambition prussienne, Napoléon III songea à réunir en faisceau, par un traité d'alliance offensive et défensive et par une sorte de fédération douanière, la France, la Hollande, la Belgique et la Suisse. Ces trois petits États, menacés eux-mêmes par la Prusse, auraient trouvé dans une association avec un puissant voisin, et sans rien perdre de leur indépendance, une sauvegarde véritablement précieuse; ils auraient pu opposer cinquante millions d'hommes aux quarante dont se composent les deux confédérations du nord et du sud. Ce plan a-t-il été réellement conçu par l'empereur Napoléon, et devait-il être, comme on l'a prétendu, déposé et discuté dans un congrès européen? Nous ne le saurions dire; mais il est certain que la situation de l'Europe à cette époque parut si grave au comte de Beust que, dans un

discours prononcé, le 27 octobre 1868, au sein de la commission de la défense nationale (1), il insista avec énergie sur la nécessité de porter à 800,000 hommes l'effectif militaire de l'Autriche.

Pendant ce temps, le roi de Prusse, dont les conquêtes dans divers petits États allemands s'étaient accomplies en violation de tous les principes sur lesquels repose le droit légitime des princes, s'efforçait d'obtenir la renonciation des souverains expulsés pour donner une sanction à ses conquêtes. Le 29 septembre 1867, une convention fut arrêtée entre le gouvernement prussien et l'ancien roi de Hanovre, que représentait M. de Windhort, son ancien ministre. Le roi Georges devait jouir d'un capital de 16 millions de thalers, pris sur les fonds de l'État et des domaines hanovriens. On s'engageait à lui restituer la riche argenterie, la collection de médailles, la bibliothèque, la galerie de tableaux de son ancienne ville capitale, et l'on consentait à lui laisser, en toute propriété, les châteaux de Herrenhausen et de Marienbourg, avec le domaine de Calemberg. Le roi Georges devait être, en outre, autorisé à conserver des biens privés assez considérables, entre autres un capital de 6 millions de thalers qu'il avait fait transporter à Londres. Le cabinet prussien se figurait que ces concessions, acceptées par le prince détrôné, équivaudraient à une renonciation. Mais Georges V ne l'entendait pas ainsi; il était, au contraire, fermement résolu à faire usage des revenus dont il allait

(1) Ce discours a été tenu secret.

jouir, pour essayer de rentrer en possession de ses anciens États.

Les traités passés avec les princes dépossédés avaient été depuis longtemps soumis à la chambre des députés de Berlin. Le 1er février 1868, un rapport sur ce grave sujet fut mis à l'ordre du jour, et M. de Sybel n'hésita point à présenter un amendement portant que les fonds accordés au roi de Hanovre resteraient déposés entre les mains du gouvernement prussien, sous la condition que les chambres seraient appelées à discuter et à approuver tous les arrangements relatifs à cette affaire. Mais un discours prononcé à Hirtzing par le monarque hanovrien, dans le courant du mois de février, discours où il exprimait ouvertement l'espoir de remonter sur le trône de ses ancêtres, amena au sein de la chambre des députés de Berlin une interpellation de M. de Kardof, à la suite de laquelle le *Moniteur prussien* publia un rapport au roi, suivi d'une ordonnance qui statuait, sous réserve de l'approbation des chambres, que toutes les propriétés du roi Georges seraient administrées par les autorités prussiennes; que ces biens, avec leurs revenus, seraient affectés aux frais de séquestre et aux dépenses faites par suite des mesures de surveillance et de défense prises contre Georges V, sans qu'il y eût lieu à reddition de compte à l'égard de ce prince. Cette affaire produisit une certaine émotion dans toute l'Allemagne. Mais l'opinion publique se tourna bientôt d'un autre côté.

On sait avec quelle rudesse outrecuidante les Prussiens ont coutume d'apprécier les actes des nations

mêmes qui leur sont alliées. Or, à la suite de certaines appréciations de l'état-major du général de Moltke sur les faits de guerre de l'armée italienne, pendant la campagne de 1866 contre l'Autriche, l'honorable général de la Marmora avait été amené à donner lecture à la tribune d'une ancienne note adressée par M. d'Usedom aux ministres de Victor-Emmanuel. De là dans la péninsule une émotion telle que M. de Bismarck, craignant une rupture entre les deux gouvernements, se crut obligé de faire déclarer officiellement, mais contrairement à toute vérité, que la rédaction de la note *n'avait pas été approuvée à Berlin.* Assurément, les deux corps d'armée de la Marmora et de Cialdini n'avaient point fait merveille à Custozza ; mais les vainqueurs de Sadowa auraient dû se souvenir que, sans la levée de boucliers des Italiens, 70 ou 80,000 vieux soldats autrichiens, commandés par un général autrement habile que Benedek, auraient probablement changé la face des choses en Bohême.

Le premier semestre de l'année 1868 ne fut marqué en Prusse par aucun événement de quelque importance. Le comte de Bismarck, selon sa coutume, alla se reposer des fatigues du pouvoir dans ses domaines de Varzin, et Guillaume Ier commença le cours de ses excursions à travers l'Allemagne. Le roi se rendit d'abord à la cour de Saxe, et, le 9 septembre, il assistait, près de Dresde, aux grandes manœuvres de l'armée saxonne. La partie allemande du Sleswig-Holstein, puis les villes de Lubeck et de Hambourg furent ensuite visitées par le monarque prussien.

Le 4 novembre 1868 le roi ouvrit en personne la session des chambres. La plus importante des questions politiques qu'on y traita fut celle du séquestre des biens du roi de Hanovre et de l'électeur de Hesse. Comme la grande majorité de la chambre approuvait la mesure, la loi présentée par le cabinet de Berlin fut adoptée dans la séance du 29 janvier, après quelques protestations énergiques mais assez mal accueillies de M. de Vindhorst, Hanovrien, et de MM. Mallinkrodt et Herrlein, défenseurs de l'électeur de Hesse. M. de Bismarck, qui parlait pour la galerie, crut devoir prendre plusieurs fois la parole : « Ailleurs, dit-il dans la péroraison de son discours, ailleurs, des citoyens invoquant le secours de l'étranger contre leur patrie seraient écrasés sous le mépris de leurs compatriotes; mais il n'en est pas ainsi chez nous. Ici ces gens-là ne sont pas méprisés; ils portent le front haut, ils trouvent des défenseurs jusque dans cette chambre. Partout où il y a de la pourriture on voit naître une sorte de vie à laquelle il n'est pas permis de toucher si l'on veut conserver ses gants immaculés. En face d'un tel fait, *qu'on ne nous reproche pas l'espionnage*. JE NE SUIS PAS NÉ POUR ÊTRE ESPION (1), cela n'est pas *dans ma nature;* mais nous devons poursuivre ces reptiles dans leurs trous et *savoir ce qu'ils y font*. »

La chambre des seigneurs fut appelée, elle aussi, à discuter les projets de loi du 13 février 1869; là, les circonstances atténuantes en faveur du roi de Ha-

(1) L'Europe sait aujourd'hui ce que vaut cette protestation.

novre furent plaidées par le comte Munster et par le comte de Lippe. Mais M. de Bismarck reprit la parole, et entraîna la noble assemblée à se montrer impitoyable envers un prince aveugle et privé de sa couronne par le seul droit de la force.

En 1869 Guillaume Ier passa, selon sa coutume, une grande partie de la belle saison hors de Berlin. Dès le 13 juin de cette année le roi assistait à l'inauguration du port militaire de Jahde, auquel avait été donné le nom nouveau de Vilhelms-Haven. A son retour, le monarque traversa rapidement le Hanovre, dont la population était loin de lui être favorable, et s'arrêta à Brême, où de grandes fêtes lui furent données. Après quelques semaines passées aux eaux d'Ems, où il ne laissa échapper aucune occasion de protester de son désir de demeurer en paix avec les Français, Guillaume se rendit au camp de manœuvres des 1er et 3e corps d'armée.

A Francfort, où le gouvernement prussien était loin d'être sympathique, beaucoup de citoyens faisaient naturaliser leurs enfants à l'étranger, et notamment en Suisse, pour les soustraire au service militaire prussien. Les jeunes gens âgés de seize ans au plus continuaient de séjourner paisiblement dans la ville, chez leurs parents, lorsque, au commencement d'août, l'ordre arriva de Berlin de les expulser dans un délai de six semaines. La municipalité réclama; les parents invoquèrent l'intervention du conseil fédéral suisse. Mais tout fut inutile : l'arrêté d'expulsion dut être rigoureusement exécuté contre tous ceux qui persistèrent dans leur changement de nationalité.

La plupart des diètes provinciales se réunirent, comme d'habitude, en automne ; mais leurs sessions, écourtées, n'offrirent aucun intérêt. Il n'en fut pas de même des synodes protestants, convoqués, dans le courant de l'année, en Hanovre, dans la Hesse électorale et dans les provinces orientales. Le roi, en sa qualité de chef suprême de l'Église, avait rassemblé ces synodes pour réviser les institutions religieuses. M. de Bismarck comptait beaucoup sur la docilité des membres de ces réunions, formées, pour la plupart, sous l'influence du gouvernement. Mais l'esprit orthodoxe, qui régnait au ministère des cultes, dominait également dans les synodes, et le public de Berlin accueillit assez mal les décisions administratives.

Pour faire opposition à ce qu'ils appelaient le fanatisme religieux du parti féodal, les chefs du parti libéral organisèrent, à Berlin et dans toute la confédération du nord, le centième anniversaire de la naissance d'Alexandre de Humboldt. La fête eut lieu le 14 septembre 1869, avec le concours du prince et de la princesse royale de Prusse. En ce moment-là les récits des journaux protestants sur la prétendue séquestration d'Anne Ubryk dans le couvent des carmélites de Cracovie avaient singulièrement ravivé les haines des dissidents contre le catholicisme et les ordres religieux. Aussi la consécration d'un couvent de dominica[illegible] Moabi[illegible]ès Berlin, au commencement d'ao[illegible] l'o[illegible]on de troubles sérieux. Le po[illegible]s meneurs, avait com[illegible]u monastère, en pous-

sant des vociférations plus ou moins violentes contre les catholiques, puis, au bout de quinze jours, enhardis par l'impunité, les agitateurs essayèrent d'enlever d'assaut l'édifice. La police dut intervenir, et il y eut de part et d'autre des blessés.

La session de 1868-70 fut, on peut le dire, presque exclusivement financière. Le discours du trône, sauf quelques mots qui exprimaient *l'espoir du maintien de la paix*, était tout entier consacré à la question financière et aux réformes administratives, qui devaient faire l'objet principal de la session.

La discussion sur le budget fut ouverte par une motion présentée, au nom du parti progressiste, par M. Virchow qui déclara que le meilleur, le seul moyen de dégrever le budget c'était de réduire les charges militaires, en provoquant un désarmement dans toute l'Europe. La motion était ainsi conçue : «Attendu que l'élévation des dépenses de la confédération de l'Allemagne du nord est causée en grande partie par le budget militaire, et attendu aussi que le maintien permanent du pied de guerre, dans presque tous les États, est provoqué non par les rivalités réciproques des peuples, mais seulement par la conduite des cabinets, la chambre invite le gouvernement royal à exercer toute son influence en vue de réduire, dans toute la limite possible, les dépenses de l'administration militaire de la confédération de l'Allemagne du nord et de provoquer, par la voie diplomatique, un désarmement général. »

Mais ce n'était là que de la rhétorique humanitaire, qui fut peu goûtée par les hommes du gouvernement,

par les conservateurs et les libéraux dans un pays tel que la Prusse où tous les partis, en dépit de belles phrases philosophiques, ont toujours compris l'impérieuse nécessité de travailler au perfectionnement de leur armée, afin de pouvoir conquérir, en Europe, aux dépens de leurs voisins, tout ce qui manquait à leur puissance. La proposition Wirchow fut donc repoussée, sans discussion, à la majorité de 215 voix contre 99. Pendant ce temps, en France, au contraire, les députés *patriotes* de l'opposition attaquaient à outrance le projet d'organisation militaire du maréchal Niel. Mais il faut dire, pour être impartial, qu'à Berlin aussi l'absurde système des levées en masse des armées prétendues *nationales* n'était point préconisé avec moins d'ardeur. Le 5 novembre, dans un *meeting* composé, il est vrai, de socialistes Lassalliens, une proposition fut votée où, s'inspirant des idées exprimées au Palais-Bourbon par MM. Jules Favre, Garnier-Pagès, Ernest Picard, Jules Simon et autres (1), l'on déclara que les armées permanentes devraient être, au plus tôt, remplacées par des milices nationales, et que le roi de Prusse, chef suprême des forces allemandes, serait sollicité de prendre en main la question du désarmement général de l'Europe.

Or, ceci se passait, qu'on ne l'oublie pas, la veille du jour où la Prusse allait jeter un million d'hommes sur la France !

(1) On trouvera à la fin de ce volume quelques extraits des harangues de ces messieurs. M. Thiers ne partagea point leur sentiment, mais il ne se prononça pas.

XL

A la fin de décembre 1867, un changement ministériel, qui devait avoir de graves conséquences, s'était accompli en Bavière. Le roi avait accepté la démission de M. de Pfordten, remplacé, deux jours après, comme président du conseil, par le prince de Hohenlohe. Le prince, à la chambre des pairs, s'était fait connaître par des opinions libérales et par des sentiments allemands très-prononcés. Son avénement annonçait donc une importante modification dans la politique intérieure et extérieure de la Bavière.

Dès que les chambres furent ouvertes, tous les partis demandèrent au chef du nouveau cabinet de faire connaître sa politique. Les députés de la gauche proposèrent, dans ce but, de voter une adresse au roi. Le prince de Hohenlohe, dans la discussion même à laquelle donna lieu la proposition, s'empressa de fournir les explications qu'on attendait de lui : « A différentes époques, dit-il, j'ai eu l'occasion d'exprimer ma pensée sur les rapports de la Bavière avec l'Allemagne, et je l'ai toujours fait avec la plus grande franchise. Aujourd'hui encore j'indiquerai sincèrement quel est le but de la politique bavaroise : c'est la conservation de l'Allemagne, l'union de la totalité des peuples allemands, ou, du moins, du plus grand nombre d'entre eux dans une confédération *protégée à l'extérieur* par un pouvoir central énergique et à l'intérieur par une constitution parlementaire, étant sauvegardée l'intégrité de l'État et de la couronne de

Bavière. Mais, tout en reconnaissant qu'une pareille confédération est le but de la politique bavaroise, je ne puis cependant me dissimuler qu'un pareil but ne saurait être atteint directement, à cette heure. La Prusse, en effet, *est obligée, par le traité de Prague, de s'opposer à toute tentative des États du sud* d'entrer dans la confédération du nord (1). Il s'ensuit que le gouvernement ne peut essayer d'entamer des négociations en vue de l'union de la Bavière avec cette confédération. Je dois toutefois déclarer que le développement des rapports fédéraux du nord, dans la forme qu'il prend en ce moment, *manifeste une tendance si décidée vers l'état unitaire*, que la pensée *d'entrer sans condition* dans cette confédération du nord me semble tout à fait incompatible avec la dignité du pays et les devoirs du gouvernement. Pour mon compte, je ne donnerai pas ma voix à une entrée pareille et n'en prendrai pas la responsabilité (2). Mais si je reconnais les difficultés qui s'opposent à la nouvelle union organique des peuples allemands, je suis fermement résolu, d'autre part, à *m'opposer à toute démarche qui pourrait empêcher d'atteindre le but que j'ai signalé.* Le gouvernement ne formera pas de confédération du sud-ouest de l'Allemagne sous le protectorat d'une puissance non allemande, car une pareille alliance constituerait dans la seconde moitié du dix-neuvième

(1) Quand le prince de Hohenlohe prononçait ces paroles il savait mieux que personne quel respect avait la Prusse pour les obligations du traité de Prague.

(2) Le prince de Hohenlohe n'a pas toujours fait preuve de la même prudence.

siècle, une véritable impossibilité. De même la Bavière n'est pas en position d'instituer un pacte fédéral des États du sud, sous la direction de l'Autriche. Enfin, le gouvernement ne se prêtera pas non plus à la formation d'un État fédéral du sud, ne reposant que sur lui-même, parce qu'indubitablement il n'y aurait pas moyen d'obtenir sur ce point l'accord des gouvernements et des peuples, et parce qu'un État fédéral de ce genre élargirait encore l'abime entre le sud et le nord de l'Allemagne. »

Ce discours causa une assez vive émotion en Europe. Les membres du cabinet français furent les seuls peut-être à n'y point attacher grande importance : à leurs yeux Napoléon III était toujours l'arbitre souverain de l'Europe !

Après avoir exposé le côté négatif de son programme, le prince de Hohenlohe en aborda le côté positif. Il déclara que la Bavière « avait besoin de l'appui d'une grande puissance, et que cette puissance ne pouvait être que la Prusse. Cette alliance, ajouta le prince-ministre, aurait pour conséquence la *subordination nécessaire de la Bavière à la Prusse*, dans une guerre avec l'étranger, moyennant la *garantie positive de la souveraineté du roi* (1). Elle gagnera en valeur si l'on parvient non-seulement à augmenter les forces défensives de la Bavière, mais encore à déterminer les autres États du sud à adopter une organisation de l'armée qui permette de faire la guerre en commun. » A la fin de son discours, le prince définis-

(1) Le prince de Hohenlohe était encore plus *naïf*, on l'avouera, qu'il ne se croyait habile.

sait en ces termes quelle devait être la mission politique de la Bavière : « C'est l'acheminement vers un pacte fédéral avec les autres États allemands, aussitôt et autant que cela sera possible, en sauvegardant les droits de souveraineté de la Bavière et l'indépendance du pays ; c'est, jusqu'à ce que le but soit atteint, la création d'une puissance respectable non-seulement par l'organisation de l'armée, mais aussi par l'achèvement de nos institutions intérieures sur des bases libérales, *par l'augmentation de notre foi en nous-mêmes et de la confiance en notre propre existence politique* (1). »

Lorsque s'ouvrit, le 23 janvier, la discussion relative à la proposition des membres de la gauche, M. de Hohenlohe crut devoir déclarer qu'en parlant de la *subordination* de la Bavière à la Prusse, en cas d'une guerre contre l'étranger, il n'avait eu en vue qu'une guerre *où l'intégrité de l'Allemagne serait menacée*. Quant à la reconstitution du Zollverein, il exprima la crainte qu'une discussion sur ce point, à la chambre, ne retardât la solution de la question.

Ici quelques mots d'explication nous paraissent indispensables. On a remarqué, plus haut, que le prince de Hohenlohe parlait, en février 1867, de l'alliance de la Bavière avec la Prusse comme d'un fait absolument éventuel. Or, nous devons dire à nos lecteurs que cette alliance avait été conclue dès le 22 août 1856. On sait qu'en 1806, quand Napoléon Ier établissait la Confédération du Rhin, la Prusse con-

(1) Le prince doit rire aujourd'hui de *cette foi* des Bavarois en eux-mêmes et de leur *confiance en leur propre existence* politique !

çut le projet, réalisé depuis, de réunir sous son hégémonie une grande partie de l'Allemagne, dont elle voulait que l'Autriche fût exclue. Ce projet, alors que la France était toute puissante, avait naturellement échoué, et il en fut de même lorsque la Prusse le reprit en 1849. Mais le 4 août 1866, après les victoires remportées sur l'Autriche, le cabinet de Berlin soumit un projet de traité, pour la défense commune, au Mecklembourg, à Oldenbourg, à tous les petits États de la Thuringe et aux trois villes anséatiques. Le traité stipulait que les États y dénommés formeraient une alliance offensive et défensive, en vue du maintien de leur intégrité; qu'ils se garantiraient mutuellement leurs possessions; que les troupes levées par les petits États seraient placées sous le commandement supérieur du roi de Prusse, et que des plénipotentiaires seraient envoyés à Berlin pour élaborer le projet de constitution de la future confédération. Le traité fut signé le 18 août, et, le même jour, un projet de loi électorale pour le parlement du nord était présenté à la chambre des députés par le gouvernement prussien. La loi provoqua de vifs débats. Les orateurs de la gauche reprochèrent amèrement à M. de Bismarck de n'avoir pas su réunir l'Allemagne du sud à la confédération du nord. D'un autre côté, les députés du grand-duché de Posen se plaignirent, non sans raison, qu'on voulût faire entrer leur pays, qui n'était nullement allemand, dans une confédération toute allemande. MM. Almann et Kryger, les deux députés danois du Sleswig, protestèrent, de

leur côté, contre l'annexion de leur patrie et de la violation de l'article 5 du traité de Prague. M. de Bismarck déclara (ce jour-là), avec une certaine solennité, que son intention *très-sincère* était d'exécuter le traité, mais que ni le roi de Danemark ni les Sleswigeois n'avaient le droit d'invoquer une convention arrêtée par l'Autriche et par la Prusse. Quelques députés ayant ensuite demandé pourquoi des traités d'alliance n'avaient pas été conclus avec les États du sud, M. de Bismarck répondit *que la chose était faite*. Et, en effet, les traités portaient la même date que ceux qui avaient mis fin à la guerre des petits États contre la Prusse, et qui étaient restés secrets jusque là. On apprit bientôt qu'une convention semblable avait été arrêtée avec le Wurtemberg, et l'on put alors s'expliquer la modération dont la Prusse avait semblé faire preuve en traitant de la paix avec les États du sud !

Lorsqu'on apprit en Bavière, en mars 1867, qu'une alliance avait été conclue avec Prusse, un vif mécontentement éclata contre le cabinet Hohenlohe. Mais, d'une part, la prorogation des chambres, d'autre part, les débats relatifs au projet de cession du Luxembourg à la France, empêchèrent l'irritation publique de se manifester. Cette affaire terminée, le prince de Hohenlohe reprit son plan d'union des États du sud avec la confédération du nord. Le ministère bavarois s'entendit avec celui de Wurtemberg; les deux gouvernements signèrent une déclaration à laquelle fut jointe une note que le cabinet de Munich crut devoir adresser au gouvernement

badois. D'après le projet Hohenlohe, il s'agissait de former, entre les États du sud et la confédération du nord, une *union élargie*, embrassant les matières mentionnées dans le projet de constitution fédérale qu'avait présenté la Prusse au parlement constituant du nord, et non pas celles que le parlement lui-même avait jugé à propos d'y ajouter. Seulement, le prince de Hohenlohe voulait que ces affaires fussent débattues non dans un parlement commun mais dans un conseil fédéral du nord, élargi au moyen de l'admission de représentants des gouvernements du sud. Quant au pouvoir législatif de l'union, le chef du cabinet bavarois entendait qu'il fût exercé par le parlement du nord, d'un côté, et par les chambres des États du sud, de l'autre.

Le gouvernement badois, consulté par M. de Hohenlohe, déclara qu'il considérait comme très-acceptables les bases de l'union proposée par le cabinet de Munich, mais qu'il croyait indispensable que le pouvoir législatif fût repris par un parlement fédéral commun. Une assez vive discussion s'était engagée sur ce point, lorsque la Prusse, avertie par ses amis de Carlsruhe, y coupa court brusquement. Pour empêcher les États du sud de prendre entre eux des dispositions qui auraient pu contrarier ses plans, M. de Bismarck, au moment où son souverain se disposait à se rendre à l'exposition universelle de Paris, adressa subitement aux gouvernements de Bavière, du Wurtemberg, de Bade et de Hesse-Darmstad des dépêches télégraphiques qui invitaient les ministres des affaires étrangères de ces États à se

rendre immédiatement à Berlin, afin d'y discuter les bases de la reconstitution du Zollverein. Tous y vinrent en effet, et plusieurs accordèrent tout de suite leur approbation au projet prussien, qui consistait à soumettre les affaire du Zollverein au conseil fédéral et au parlement du nord, avec l'adjonction de députés et de plénipotentiaires du sud. Sur ces bases les plénipotentiaires des divers États signèrent, le 8 juillet 1867, un traité dont les ratifications durent être échangées le 31 octobre.

La Bavière se montra modérément satisfaite de ce rétablissement précipité du Zollverein, d'autant plus que le traité du 8 juillet renfermait une clause qui détruisait la souveraineté des États particuliers en matière douanière. Le parti conservateur bavarois, protectionniste déclaré, voyait avec effroi le royaume livré sans défense aux théoriciens libre-échangistes de la confédération du nord. Les démocrates, il est vrai, acceptaient, sans regimber, le renouvellement du Zollverein; mais le traité d'alliance offensive et défensive conclu entre la Prusse et les peuples les révoltaient. Devant ces craintes et cette opposition, le prince de Hohenlohe sentit lui-même la nécessité de se rapprocher du parti national et conservateur. Un membre de l'ancien cabinet reçut un portefeuille, et le comte de Hignenberg, l'un des conservateurs les plus influents de la première chambre, devint l'un des conseillers du ministère.

Le traité du 8 juillet fut présenté à l'approbation des chambres dans les premiers jours d'octobre. Le prince de Hohenlohe, à cette occasion, prononça

un discours qui ne fut pas moins remarqué que celui du 19 janvier. Le ministre s'expliqua clairement sur la position de la Bavière vis-à-vis de la confédération du nord. Il donna aussi des explications assez nettes sur la position de la Bavière vis-à-vis de la confédération du nord. « Les sacrifices que l'entrée dans la confédération impose aux États du sud, ajouta l'orateur, ne me paraissent pas pouvoir se concilier avec le degré d'autonomie que ces États ont droit de conserver. Or, divers motifs empêchant la Bavière d'entrer dans la confédération, le gouvernement doit chercher un autre voie pour établir une liaison avec le nord. Trois voies différentes se présentent : 1° formation de deux États fédéraux (État fédéral du sud à côté de celui du nord), avec des organes communs pour certains buts déterminés; 2° lien international de tous les États allemands, analogue à l'ancienne constitution fédérale; 3° union internationale des États du sud avec la confédération du nord. » Le prince de Hohenlohe repoussait la première solution, pour éviter le danger d'une opposition permanente entre le sud et le nord de l'Allemagne, et, comme la dissolution de l'ancienne Confédération germanique était trop complète pour qu'on pût songer à la faire revivre, il y avait nécessité de se décider pour une union internationale des États du sud avec la confédération du nord. Le prince-ministre fit alors connaître les idées qu'il avait soumises aux États du sud, en vue de cette dernière solution. Il insista beaucoup sur la nécessité d'établir certains liens avec l'Autriche : « Je suis loin, dit-il, de fermer

les yeux devant les faits récemment accomplis. Je crois donc qu'une alliance fédérative des États du sud sous l'hégémonie de l'Autriche est chose maintenant impossible. Mais moins nous avons à craindre, à cette heure, la division du pays en Allemagne du nord et en Allemagne du sud, plus il importe de ne pas fermer à l'Autriche l'alliance naturelle avec la Prusse et l'Allemagne du sud, la seule qui soit de nature à garantir, sur la base la plus assurée, la paix de l'Europe. » Le prince fit ensuite remarquer que le renouvellement du Zollverein avait naturellement exercé une certaine influence sur la marche des négociations commencées, et que la Bavière devait attendre la mise en vigueur de la nouvelle loi douanière pour voir dans quelle forme on pourrait y joindre la confédération projetée. Voici en quels termes le ministre résuma sa politique, en terminant son discours : « Nous ne voulons pas de l'entrée de la Bavière dans la confédération du nord; nous ne voulons pas d'alliance fédérale des États du sud sous l'hégémonie de l'Autriche; nous ne voulons pas d'État fédéral du sud-ouest de l'Allemagne, qui serait isolé en lui-même ou qui s'appuierait sur une puissance allemande..... Ce que nous voulons, c'est le lien national des États du sud avec la confédération du nord, comme le reconnaissaient les préliminaires de Nicolsbourg et la paix de Prague. Notez, messieurs, que je ne dis pas *le lien de la Bavière avec les Etats du nord;* non, je dis et je désire qu'il n'y ait pas ici de confusion, je dis *lien des Etats du sud.*

Et en effet, dans l'état actuel des choses, il serait dangereux d'établir des liens plus étroits entre des États isolés du sud et la confédération du nord. Il faut que le lien national qui doit être créé entre nous et le nord embrasse tout le sud. Ce n'est que sous cette forme que la chose sera praticable. »

Ce fut le 21 octobre que la lutte s'engagea à la chambre des députés, lutte violente, passionnée, où se fit jour la plus profonde animosité contre la Prusse. Les ministres bavarois durent eux-mêmes reconnaître que la nouvelle forme du Zollverein limitait beaucoup trop l'autonomie de la Bavière. Toutefois, comme l'isolement économique de la Bavière était impossible, les traités furent approuvés, le 22 octobre, à la majorité de 117 voix contre 17.

La chambre des pairs ne se montra point d'aussi facile composition, et le cabinet, craignant que le traité ne fût rejeté, comme le proposait la majorité de la commission, dut accepter un amendement du prince de Lowenstein, ainsi conçu : « Considérant que la première chambre sera toujours prête à faire des sacrifices à la continuation du Zollverein et à la grande utilité de cette union pour tout le pays, du moment que ces sacrifices ne pèsent que sur les intérêts matériels et ne mettent pas en péril l'indépendance de la Bavière, la chambre décide qu'elle ne donnera son assentiment aux traités qui lui sont soumis qu'au cas où le droit réservé à la Bavière, par les traités du Zollverein actuel, d'accorder ou de refuser son assentiment à telle ou telle mesure concernant les douanes ou les

impôts intérieurs, aura été formellement réservé dans les nouveaux traités. »

Cet amendement fut, en effet, adopté dans la séance du 26 octobre, à la majorité de 47 voix contre 3.

C'était, jusqu'à un certain point, remettre en question le traité tout entier. M. de Bismarck le comprit, et, malgré les efforts tentés à Berlin même, par le prince de Hohenlohe et par M. de Thungen, il refusa catégoriquement d'accorder l'assentiment de son gouvernement au veto que la chambre des pairs de Bavière réclamait pour ce royaume. Il fallut se soumettre à l'inflexible volonté du premier ministre prussien. Comme le commerce et l'industrie bavaroises s'étaient vivement émus de la rupture imminente du Zollverein, et que des pétitions arrivaient de toutes parts pour demander l'approbation des traités, M. de Thungen n'hésita point à proposer à la chambre haute de revenir sur sa première décision et d'émettre un vote conforme aux désirs de M. de Bismark et aux réclamations intéressées des industriels prussiens.

XLI

L'année 1867, comme on l'a vu, s'était achevée, en Suède, assez paisiblement. Pendant la législature de 1869, des lois assez importantes furent discutées par les chambres, sur le service militaire, sur l'armement, sur la création d'un ministère de l'agriculture et des travaux publics.

Depuis une quinzaine d'années, les Suédois se servaient d'un fusil se chargeant par la culasse, et qui différait peu du fusil à tabatière français. Ce système ayant été repoussé, la fabrication d'armes nouvelles perfectionnées a été arrêtée et exclusivement confiée à l'industrie indigène. La loi militaire devra reposer sur les bases que voici : obligation du service militaire pour tous, permanence des cadres, maintien des anciennes répartitions.

Le discours prononcé par le roi, à la fin de la session législative, se terminait par ces mots, qui font honneur et au souverain et au parlement du royaume : « Nous pouvons d'autant mieux nous contenter d'un développement modéré de nos institutions et de nos lois, qu'en fait de vraie liberté le peuple suédois n'a rien à envier aux autres peuples contemporains! » L'éloge était magnifique; mais, lorsqu'il tenait un pareil langage, le roi Charles XV ne se rappelait pas qu'en Suède, dont la population est presque tout entière luthérienne, l'accès des fonctions publiques est absolument interdit aux dissidents (1). Cette interdiction a été plus d'une fois dénoncée auprès de la diète; mais, jusqu'ici, le principe de la liberté religieuse, sur ce chapitre du moins, n'a pu triompher.

Le 15 juillet avaient lieu, à Campemborg, les fiançailles du prince héritier de Danemark avec la princesse Louise, fille unique du roi de Suède Ce mariage ne peut manquer d'avoir pour résultat de resserrer

(1) Les dissidents en Suède se composent de 1,000 à 1,200 israélites et d'un millier de catholiques.

les liens d'amitié qui existent entre les deux puissances scandinaves. Au mois d'août suivant, une émeute avait lieu à Bergen, en Norvège. Le peuple voulait s'opposer à l'exportation des pommes de terre, dont les Anglais avaient acheté de nombreuses cargaisons. De là l'irritation des classes pauvres, qui obligèrent la troupe de ligne et la milice à faire usage de leurs armes. Après quelques feux de peloton et quelques charges de cavalerie, l'ordre fut retabli. Depuis bien des années aucun fait pareil ne s'était produit parmi la population paisible et intelligente de la Norvège. Quelques semaines auparavant, le roi avait ouvert à Stockholm une exposition agricole, et ce même jour s'était faite, par le prince Oscar, la distribution aux exposants suédois des récompenses dont ils avaient été jugés dignes à l'exposition universelle de Paris. A cette occasion l'héritier de Charles XV avait prononcé un discours plein de sympathie pour la France.

XLII

L'histoire du Danemark en 1867 et 1868 se peut résumer en une seule question, celle de la restitution du Sleswig par la Prusse.

On sait que, par l'article 5 du traité de Prague, conclu entre l'Autriche de la Prusse, après la campagne de Sadowa, la Prusse s'était engagée à restituer au Danemark la partie exclusivement danoise du Sleswig. Les populations consultées devaient décider, par la voie du suffrage universel, si elles voulaient rester danoises ou devenir allemandes.

Le gouvernement danois avait proposé comme frontière une ligne qui coupe en deux parties à peu près égales l'ancien duché de Sleswig. Cette ligne commence à Hœier, sur le continent, et donne pour villes limitrophes au Danemark, Tœnder, Ladelund, Hanved, Adelby, Flensborg; et à la Prusse, Hœier, Ubbjerg, Sonder, Lagum, Valsbœl, Hyrup, Ryskov, Lyksborg.

La nationalité des habitants des districts indiqués comme danois ne pouvait être contestée, car le vœu de ces populations s'était unanimement manifesté. Mais M. de Bismarck refusait catégoriquement de rendre Duppel (*Dybbel*) et l'île de Sondenborg, dont les Prussiens, prétendait-il, avaient besoin pour défendre leur territoire. Le ministre de Guillaume I demandait que la frontière prussienne fût portée jusqu'à Aabenraa (*Habenradea*), c'est-à-dire que son souverain restituât seulement aux Danois le quart du Sleswig; de plus, il réclamait des garanties pour les Allemands résidant ou qui pourraient venir s'établir, à l'avenir, sur le territoire danois.

Dans cette demande de garantie le cabinet danois devina, de prime abord, la ruse machiavélique de M. de Bismarck qui n'aurait pas manqué, les garanties accordées, de faire naître quelque conflit entre Allemands et Danois, afin d'avoir l'occasion d'intervenir, sous prétexte de défendre ses nationaux. La trame était habilement ourdie. Dans un temps plus ou moins éloigné, le Danemark, annexé tout entier, serait devenu le complément de la Prusse maritime. Mais les Danois ne se laissèrent pas prendre au piége,

et ils se conduisirent avec tant de sagesse, que la Prusse, avec la meilleure volonté du monde, ne put trouver le moindre prétexte de recourir à la force.

Le 31 août 1867 le Slesvig fut appelé à nommer quatre députés au parlement prussien. Malgré de nombreux et habiles remaniements de circonscription, opérés par l'administration allemande, qui parvint à paralyser plusieurs milliers de votes danois, l'élection d'août maintint la ligne de démarcation tracée par l'élection antérieure du 12 février, et l'élément danois se trouva représenté par une majorité de 80 p. 100 dans la région non allemande du Sleswig. Un tel résultat était décisif : les Sleswigois du nord avaient catégoriquement affirmé leur volonté et proclamé leur droit !

Les députés danois nommés en février, ne se considérant point comme sujets allemands, avaient cru naturellement devoir refuser de prêter serment de fidélité au roi de Prusse ; ils furent exclus de la chambre, et les manœuvres de l'administration prussienne empêchèrent la réélection de M. Ahlmann ; mais son collègue, M. Kryger, fut réélu et refusa de siéger au parlement de Berlin.

Un voyage à Paris du ministre de la guerre danois, au mois d'avril 1868, excita chez les Prussiens une émotion habilement exploitée par M. de Bismarck.

Le général de Ravsloff était venu en France dans un but tout financier. Le Danemark avait cédé aux États-Unis l'île de Saint-Thomas et les îlots connus sous le nom d'Antilles danoises (Sainte-Croix et Saint-Jean). Comme les ratifications du traité se faisaient attendre,

et que le cabinet de Copenhague craignait que l'affaire ne fût manquée, il avait chargé le ministre de la guerre de venir chercher, à Paris, une autre combinaison financière qui lui permît d'équilibrer son budget. M. de Bismarck était parfaitement au courant du fait; mais il entrait dans sa politique de faire croire, et il y réussit, que le général Ravsloff n'était venu en France que pour obtenir l'appui de Napoléon III contre la nation prussienne.

XLIII

A son retour en Russie, après la tentative d'assassinat de Berezowski, l'empereur Alexandre fut accueilli dans sa capitale par les démonstrations les plus enthousiastes. Le 26 juin (8 juillet) le tzar présidait aux fiançailles de la grande-duchesse Olga Constantinovna avec le roi de Grèce Georges I. Les grandes revues du camp de Krassnoeklo, un voyage en Crimée, où se trouvait l'impératrice, la célébration du mariage de la princesse Romanovska, duchesse de Leuchtenberg, avec le prince Alexandre d'Oldenbourg, la naissance d'un fils du tzarévitch, nommé Nicolas et destiné à monter un jour sur le trône, puis la disette dans les provinces et la peste en Sibérie, tels furent les principaux événements qui signalèrent le derniers mois de 1867.

L'année 1868 devait apporter de nouvelles douleurs à la malheureuse Pologne. L'empereur Alexandre, après l'attentat non moins insensé qu'odieux de Berezowski, avait déclaré, nous l'avons

dit, qu'il ne ferait pas retomber sur toute la nation polonaise le crime isolé d'un homme. Mais autour du tzar et parmi les princes ses alliés on ne devait pas manquer d'exciter d'anciens et amers ressentiments. Alexandre II, parti de Saint-Pétersbourg le 14 (26) juillet, était allé, après avoir visité Munich et Stuttgard, établir sa résidence dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt. Il se trouvait, le 12 août, à Schwalbach, lorsqu'il reçut la visite du roi de Prusse. Celui-ci, pour qui la possession du grand-duché de Posen est un gage d'union avec son neveu l'empereur de Russie, dut certainement tirer parti, dans l'intérêt de sa politique, des appréhensions plus ou moins fondées du tzar. La longue visite faite par ce dernier au roi Guillaume au mois de septembre suivant vint justifier les conjectures des politiques. A la suite de cette entrevue, l'entente la plus cordiale s'établit entre les deux souverains. Les paroles prononcées à Rome par le chef de la catholicité, en faveur des malheureux Polonais, avaient déjà resserré l'alliance du grand pontife de l'Eglise grecque avec l'habile défenseur du piétisme.

A peine rentré à Saint-Pétersbourg (le 5 octobre), Alexandre II s'occupa de mettre à exécution les projets qu'il avait sans doute arrêtés avec son oncle. Le 29 février (12 avril) paraissait un oukase assimilant l'administration polonaise à celle des provinces russes. C'était, à vrai dire, proclamer l'anéantissement du royaume de Pologne. Un autre oukase, à la date du 20 mars (1er avril) 1868, vint régler la situation des paysans propriétaires nobles (*odnod-*

vortsys) et des paysans de noblesse non reconnue (*tzlachcic*). Les paysans nobles devaient cesser de former des corporations spéciales : ils devaient se confondre désormais dans la classe générale des populations rurales et urbaines.

Le 3 mai 1868 était publié à Varsovie un troisième oukase, en vertu duquel une nouvelle distribution de terres, domaines, fermes, bois, etc., était faite en faveur des principaux membres du comité constituant, chargé, comme on sait, de *russifier* la Pologne. M. Nicolas Milutine, le chef, l'organisateur de ce comité, reçut en partage 22 villages, le prince Tcherkaskoy 8 villages, et M. Solovief 4. Tous ces biens provenaient de confiscations opérées sur des familles condamnées à l'exil ou à la déportation, ce qui, soit dit en passant, n'excitait aucune espèce de scrupule chez les bénéficiaires.

Dans les provinces du nord-ouest les propriétés polonaises continuèrent à être vendues, selon les prescriptions de l'oukase du 10 décembre 1865. Comme les acquéreurs qu'on voulait substituer aux anciens propriétaires ne se présentaient qu'en très-petit nombre (il y avait là plus de conscience que chez les protégés de M. Milutine), des biens considérables furent adjugés, à des prix dérisoires et avec un délai de vingt, trente et quarante ans, à de petits fonctionnaires russes. Les propriétaires expropriés étaient obligés d'accepter, sans mot dire, cette spoliation déguisée.

Le 13-26 mars 1868 faisait son entrée à Vilna, en qualité de gouverneur général des provinces du nord-ouest, l'ancien hetman des cosaques Potapof, aide de

camp général. Voici le discours prononcé, le jour de son installation, par cet émule de Mourawief : « Rappelez-vous que l'empereur vous a comblés de bienfaits et qu'il a garanti votre bien-être. Comprenez cela, et travaillez en honnêtes gens; labourez vos terres, remplissez de blés vos magasins de réserve ; envoyez vos enfants à l'école, pour y bien apprendre le russe, comme il convient à des Russes. Sachez qu'il n'y a ici qu'un seul principe, le principe russe, et qu'aucun autre n'y pourra jamais trouver place ! »

Dans l'ordre religieux, le despotisme ne se montrait pas moins brutal que dans l'ordre politique. L'autocrate a dès longtemps compris qu'il faut tuer le catholicisme pour arriver à tuer la nationalité polonaise. Les persécutions ont donc succédé aux persécutions : monseigneur Biolobrzeski, administrateur du diocèse de Varsovie, a été condamné à mort, puis déporté dans le fond de la Russie; l'archevêque Felinski, exilé à Jaroslaw; l'évêque de Wilna, l'évêque grec-uni de Chelm, l'évêque du diocèse de Kamenetz, l'évêque du diocèse supprimé de Podlachie et un grand nombre de chanoines ont été déportés dans diverses parties de la Russie.

Les choses ont été poussées si loin que divers organes de la presse russe, *le Temps nouveau* et la *Gazette de Moscou*, ont protesté contre ces violences encore plus impolitiques, s'il est possible, qu'elles ne sont odieuses.

Naturellement la persécution contre la langue polonaise a suivi celle qu'on organisait contre le culte. Ordre a été donné à toutes les administrations à

Varsovie, de répondre en russe aux demandes qu'on leur adresserait en polonais. Par une circulaire du 22 mars (3 avril) 1868, il a été enjoint à tous les gouverneurs des provinces polonaises d'infliger une amende à quiconque contreviendrait aux ordonnances interdisant l'usage de la langue polonaise dans les tribunaux, dans les églises, dans les théâtres et même dans les rues, *quand la foule y circule*. Cette interdiction s'étendit, par une nouvelle ordonnance (9-21 juillet), à tous les établissements publics, hôtels, auberges, buffets, cafés, restaurants, confiseries, cabarets, magasins, boutiques, jardins publics. Il y a plus : le gouverneur général terminait son ordonnance par l'article insensé que voici : « L'usage de la langue polonaise est également interdit dans toute conversation privée, à l'exception des conversations qui ont lieu dans l'intérieur des maisons ou en famille. »

On le voit, la Russie prétend ne rien laisser debout de ce qui peut rappeler aux Polonais la religion, la langue, la nationalité de leurs ancêtres. Jusqu'à quel degré de folie seront poussées ces violences puériles?

Il est très-vraisemblable qu'elles ne cesseront qu'après la mort du fils de Nicolas, quand un nouveau tzar, éclairé sur les vrais intérêts de la race slave, comprendra la nécessité de relever le royaume de Pologne, sous le sceptre d'un prince moscovite, pour mettre un frein aux envahissements formidables du pangermanisme.

En attendant, l'armée russe est devenue l'objet de toute la sollicitude du gouvernement. Les troupes

ont reçu des armes nouvelles à tir rapide. « Le ministre de la guerre, dit l'*Invalide russe*, a ordonné que l'armée fût munie de fusils d'un système entièrement nouveau, avec cartouches en métal. C'est en Amérique qu'a été faite la première commande; mais les autres auront lieu dans les manufactures russes. »

L'armement de l'artillerie avait été dès 1867 activement poussé : toutes les pièces de campagne, au calibre de 4, se chargent maintenant par la culasse, et l'on a commencé à Petrozavodsk la fonte de grandes pièces pour la défense des côtes. Les établissements d'instruction militaire ont été développés et perfectionnés, et il a été créé à Orenbourg, en 1867, une quatrième école militaire.

La marine n'a point non plus été négligée.

La flotte s'est augmentée de plusieurs frégates cuirassées et de quelques bateaux blindés à tourelles.

La construction du réseau ferré est et sera longtemps l'une des principales préoccupations de la Russie, car cet immense empire a plus besoin que nul autre d'établir de rapides communications entre ses diverses parties.

La Russie avait, jusqu'ici, tiré de l'étranger tout le matériel métallique des chemins de fer. Mais le gouvernement a pensé qu'elle devrait désormais y pourvoir par elle-même, comme aux besoins de sa flotte cuirassée. Au commencement de 1868, de grandes commandes de rails ont été faites à plusieurs grandes usines de l'empire, qui lui ont déjà fourni ses machines à vapeur et ses canons monstres.

La politique extérieure de la Russie se peut résumer

en un seul mot : *panslavisme*, comme celle de l'Allemagne actuelle dans cet autre mot : *pangermanisme*. La victoire sera-t-elle pour les Russes ou pour les Allemands? Jusqu'ici les fautes accumulées de la France ont *fait la partie bien belle* aux vainqueurs de Sadowa !

Le but que s'est avant tout proposé la Russie, c'est d'obtenir la révision du traité de Paris, qui paralyse tous ses mouvements dans la mer Noire. L'insurrection crétoise a fourni au cabinet de Saint-Pétersbourg une occasion, qu'elle a très-habilement saisie, de manifester ses sympathies pour les chrétiens d'Orient, sympathies que le mariage de la princesse Olga avec le jeune roi de Grèce ont rendues encore plus manifestes.

Dans la question du Luxembourg, la diplomatie russe s'est énergiquement associée à celle de l'Autriche pour empêcher un conflit qui pouvait amener une guerre générale. Quelle que soit l'affection personnelle d'Alexandre II pour le roi de Prusse, son oncle, il n'en est pas à se faire illusion sur l'ambition gigantesque que M. de Bismarck a insufflée à Guillaume Ier. D'ailleurs, le vieux parti moscovite lui commande à l'égard des Allemands beaucoup de prudence. Avec les États-Unis, au contraire, le gouvernement russe n'a pas craint de manifester toutes ses sympathies. La cession de l'Amérique russe aux Américains a naturellement augmenté la cordialité qui régnait entre les deux nations. Si l'Angleterre avait encore des hommes d'État à sa tête, elle se serait inquiétée d'une telle situation, en raison de sa rivalité commer-

ciale avec les Etats-Unis et de son voisinage avec la Russie dans l'Asie centrale. Mais lord Palmerston est mort, et c'est toujours la politique de M. Cobden qui règne de l'autre côté du détroit!

XLIV

Nous avons dit, dans le volume qui précède, qu'avant de quitter Constantinople pour se rendre à Paris, lors de l'exposition universelle de 1867, le sultan avait promulgué la loi sur les vakoufs, en vertu desquels les étrangers étaient autorisés à acquérir en Turquie des propriétés foncières.

A son retour dans ses États, Abd-ul-Aziz, éclairé sur l'immense supériorité de la civilisation occidentale, fit les plus grands efforts pour mettre en pratique les conseils désintéressés qu'il avait recueillis à Londres, à Vienne, à Paris. Il s'occupa d'abord de doter l'empire d'un conseil d'État et d'une haute cour de justice. Dès le commencement de mars 1868, le plan des nouvelles institutions était arrêté, et Midhat-pacha, gouverneur des villages du Danube, était nommé président du conseil d'État. Trois mois plus tard (mai 1868) paraissait un firman impérial, qui sanctionnait le décret organique du conseil d'État. A ce document était annexée la liste des membres qui composaient le conseil d'État, au nombre de cinquante. Les populations chrétiennes y étaient représentées dans la proportion que voici :

Les Grecs orthodoxes (Grecs et Bulgares) avaient cinq représentants pour 9,000,000 d'habitants;

Les Arméniens grégoriens, un représentant pour 3,000,000 d'habitants;

Les Arméniens-unis, quatre représentants pour 100,000 habitants;

Les Maronites, un représentant pour 150,000 habitans;

Les Juifs, deux représentants pour 450,000 habitants.

Les Latins, les purs catholiques, au nombre de plus de 800,000, se plaignirent amèrement d'avoir été complétement oubliés. Cet oubli donna la mesure de l'indifférence ou du peu d'habileté de l'ambassade de France.

On a accusé la Sublime-Porte d'avoir choisi les représentants chrétiens parmi les employés de l'État les plus incapables et les plus serviles. Il n'en pouvait guère être autrement, d'après la situation de certains personnages consultés par le sultan.

Le jour de l'inauguration de la haute-cour de justice, Abd-ul-Aziz prononça un discours où se trouvait le passage suivant : « Quel que soit le culte que professent nos sujets, enfants d'une même patrie, ils ne doivent pas nous inspirer des sentiments hostiles puisés dans la différence des religions : chacun suit librement son culte. »

Les chefs des diverses communions chrétiennes ayant obtenu du sultan une audience qu'ils avaient sollicitée pour remercier Sa Hautesse de ses généreuses promesses, le sultan répondit dans les termes suivants à l'allocution du patriarche œcuménique : « A mes yeux il n'existe aucune distinction entre les

musulmans et les chrétiens. Jusqu'à ce jour leur religion, leurs droits étaient sauvegardés, sans qu'ils fussent appelés aux grandes fonctions de l'État. C'était l'ancien système. Maintenant la porte de toutes les fonctions, y comprise celle de grand vizir, est ouverte aux chrétiens. Le seul mérite décidera la nomination aux fonctions publiques. Comptez sur mes intentions. Je veux la prospérité de mes sujets, sans distinction de croyance et de race. »

Ces paroles, assez mal accueillies par les Turcs, qui ont le tort d'oublier qu'ils habitent au milieu de 13,000,000 de chrétiens, ces paroles ne furent pas prises au sérieux par tout le monde. Cependant, elles se réalisèrent dans certaines limites. Ainsi, pour la première fois, on vit un chrétien, Agathon Effendi, homme très-honorable et très-estimé, recevoir un portefeuille dans le cabinet ottoman. Par contre, il est vrai, Sa Hautesse appelait au pouvoir des protégés dont la haine contre les chrétiens était bien connue. Elle n'avait point hésité, par exemple, à élever au ministère de la guerre le trop célèbre Namik-pacha dont le rôle avait été des plus odieux, en 1858, lors des massacres de Djedda, où les consuls de France et d'Angleterre furent assassinés. L'habile Fuad-pacha avait, dit-on, fait des représentations sur un pareil choix; mais Namik était protégé par Reschid-pacha, père de Djemil-pacha, le premier chambellan et le favori d'Abd-ul-Aziz!

La fondation du collége de Galata-Seraï, ou lycée impérial, organisé par des Français, sous le patronage de M. Bourée, pour recevoir 600 internes de

tous pays et de toute religion, cette fondation, dont on a fait grand bruit, a été souvent citée comme un témoignage de l'esprit de tolérance dont le gouvernement turc est animé. L'école de Galata-Seraï, où les musulmans, aussi bien que les israélites et les chrétiens, envoient leurs enfants, est autorisée à donner à ses élèves des diplômes qui doivent leur ouvrir les cinq écoles spéciales de la Turquie : école militaire, écoles de marine, de médecine, des ponts et chaussées et forestière. L'institution, contrairement aux prévisions des hommes sérieux, est en pleine voie de prospérité; mais elle a soulevé des jalousies nationales. La Russie et l'Angleterre ont été mécontentes de l'initiative prise à Constantinople, en matière d'instruction publique, par le gouvernement français, et l'ambassade russe s'occuperait, dit-on, de la création d'un autre *lycée international*, organisé sous l'influence moscovite.

Le cabinet ottoman s'est activement employé à doter le pays de voies ferrées. Une compagnie belge s'est chargée de construire, dans la Turquie d'Europe, les lignes les plus importantes; elle a obtenu la concession d'un chemin de fer qui, partant de Constantinople, ira rejoindre, en passant par Andrinople, le réseau autrichien sur la Save. La même compagnie s'est engagée à construire une seconde ligne qui, d'Andrinople, se dirigera sur Varna, et une troisième venant d'Enos à Constantinople.

En attendant les heureux résultats que doivent produire ces travaux, la misère est grande parmi la population turque, et de là, naturellement, un désir

de réformes à peu près général. Parmi ceux qui les demandent avec le plus d'ardeur se trouvent les hommes, plus ou moins révolutionnaires, qui se sont groupés sous le drapeau de *la Jeune Turquie*, et dont le journal le *Mukhbir* a fait connaître les doctrines. Cette feuille paraissait d'abord à Constantinople, en langue turque ; mais, depuis 1867, elle a été suspendue et son rédacteur en chef, Suavi-Effendi, est allé s'établir à Londres.

Le *Mukhbir*, à la rédaction duquel concourent deux anciens ministres du sultan, a des tendances essentiellement turques ; il proteste contre les priviléges accordés aux étrangers, et déclare absolument impraticable une égalité complète entre chrétiens et musulmans. Les non-croyants, d'après lui, ne doivent pas être autorisés à témoigner en justice, la loi de l'Islam s'y opposant formellement. Toutefois, par compensation, l'on établirait en faveur des chrétiens un système d'informations qui permettraient aux juges de s'éclairer *par le témoignage indirect des infidèles.*

On voit que *la Jeune Turquie* est loin d'être aussi libérale qu'on l'a prétendu. Cependant, elle se dit partisan d'un gouvernement constitutionnel, avec une assemblée nationale composée de membres de toutes les nationalités européennes, africaines et asiatiques de l'empire ottoman. En même temps elle n'hésite point à soutenir que le temps des janissaires, malgré tousles abus, valait mieux que le régime actuel, les anciennes milices servant de contrepoids aux abus d'un pouvoir aujourd'hui sans contrôle aucun.

Pendant les deux années 1868 et 1869, les provinces européennes de l'empire ont été presque continuellement troublées soit par les intrigues de la Russie, soit par le contre-coup de la révolte des Candiotes en Épire et dans le Montenegro.

XLV

Après la Crète, c'est la Roumanie qui a causé les plus vives anxiétés à la Porte. Le prince Charles de Hohenzollern ne cessait de faire des préparatifs militaires, comme s'il se proposait d'entrer prochainement en campagne : fusils, canons, munitions de toutes sortes lui arrivaient de la Russie, de la Prusse, des États-Unis. On croyait fermement à Constantinople, à Londres et à Vienne, que ces armements étaient commandés par la Russie. La main de cette puissance s'était déjà trahie, disait-on, dans l'organisation des bandes bulgares formées en Roumanie, et qui, passant le Danube, s'étaient jetées dans les Balkans, où depuis plus d'une année elles se maintenaient contre les forces turques. Ce qu'il y a de certain, c'est que la presse roumaine préconisait à Bucharest l'alliance moscovite, tandis que, par une remarquable coïncidence, les journaux officieux de Saint-Pétersbourg défendaient énergiquement la politique du cabinet moldo-valaque.

Cependant, vers la fin de juillet, de nouvelles bandes, organisées cette fois à la manière des troupes réglées (1), étaient passées de Valachie en Bulga-

(1) Elles étaient en effet vêtues d'uniformes.

rie, où les anciens insurgés se tenaient toujours en armes. Les chefs du mouvement, constitués en gouvernement provisoire, avaient jugé à propos de publier préalablement une sorte de proclamation, où ils déclaraient que le mouvement « était et resterait strictement en dehors de toute politique étrangère et de toute pensée contraire à l'équilibre ou aux intérêts de l'Europe, » ajoutant que la levée de boucliers n'avait qu'un but, l'installation en Bulgarie d'un gouvernement national, tel qu'il en existait un dans les principautés, et que personne ne songeait « à chasser les Turcs de l'Europe, ni même de Constantinople ».

Après la dispersion des partisans bulgares, Fuad-pacha articula nettement, dans une circulaire, que « ces bandes avaient été organisées et avaient passé le Danube, *au vu et au su des représentants de diverses puissances;* » et il demanda qu'une enquête fût ouverte à Bucharest, par l'entremise de ces agents étrangers, afin de *tirer au clair* la conduite du gouvernement roumain en cette affaire.

La demande de Fuad-pacha ne fut point accueillie dans la forme où elle était formulée; mais il fut arrêté que chaque consul étranger adresserait un rapport à son gouvernement. Préalablement, l'agent de Roumanie à Paris fut chargé de remettre à M. le marquis de Moustier un memorandum, où toute participation directe ou indirecte de la Roumanie au mouvement bulgare était formellement désavouée.

« Le gouvernement roumain, y était-il dit, ne pouvait en être rendu responsable, car il n'avait à sa disposition qu'un petit nombre d'agents; et comment

empêcher l'embarquement de quelques centaines d'hommes sur un littoral de 800 kilomètres d'étendue, bordé de nombreux îlots et coupé par des forêts, des steppes et des marécages? »

XLVI

Dans le royaume hellénique, au commencement de 1867, la question crétoise, nous l'avons dit, dominait la situation. La France et l'Angleterre, primitivement sympathiques aux Candiotes, avaient fini par s'irriter de leurs perpétuelles agitations, et par se plaindre hautement à Athènes des encouragements qu'ils sollicitaient et obtenaient incessamment de la Grèce. Le jeune roi de ce royaume, voyant la Russie obligée de se tenir à l'écart, se rendit à Londres et à Paris, pour y défendre ses actes politiques, mais il échoua auprès des deux cabinets, et dut accepter l'ultimatum britannique.

En revenant de Saint-Pétersbourg, où il venait d'épouser la princesse Olga, le roi Georges put constater que, malgré l'échec diplomatique qu'il avait subi dans la question crétoise, le cabinet dont Koumoundouros était le chef n'en avait pas moins conservé son attitude belliqueuse. Cette attitude souleva parmi les hommes sérieux l'opposition la plus vive, mais elle obtint l'approbation de l'immense majorité de la chambre. M. Koumoundouros, le personnage politique le plus populaire d'Athènes, était à l'apogée de sa puissance; on le croyait appelé à travailler efficacement à la réalisation de la *Grande*

idée (1), lorsqu'on apprit tout à coup que le roi Georges l'avait fait prier de donner sa démission. Cette retraite d'un ministère en pleine majorité excita beaucoup d'étonnement, et on l'expliqua par la prépondérance exagérée et presque inconstitutionnelle que s'arrogeait la chambre dans la direction des affaires du pays. En effet, cette assemblée ayant voté, en 1863, la suppression de la chambre haute ou sénat, l'équilibre constitutionnel avait été rompu, et par suite le pouvoir royal s'était trouvé singulièrement amoindri.

M. Boulgaris, l'un des chefs de l'opposition, avait reçu mission de former un nouveau cabinet; mais, après avoir vainement frappé à toutes les portes, le nouveau président du conseil se retira, abandonnant la mission dans laquelle il avait échoué à M. Aristide Moraïtinis, qui peu de semaines plus tard était forcé de se retirer à son tour devant l'opposition de la chambre. On rappela M. Boulgaris, dont le premier acte fut de dissoudre l'assemblée. Celle qui la remplaça fit preuve pendant quelque temps d'une certaine discipline; mais bientôt la gestion de M. Boulgaris fut suspectée, et il dut offrir sa démission, que le roi ne voulut point accepter.

Quelque temps auparavant, la reine avait donné au royaume de Grèce un prince, nommé Constantin. Le baptême fut célébré, avec une pompe extraordinaire, au milieu des acclamations populaires. Mais le titre de duc de Sparte, donné au prince

(1) Par ces mots *la grande idée*, on entendait la restauration de l'empire de Bysance.

royal, blessa les sentiments démocratiques du peuple, ce qui n'empêcha pas M. Boulgaris de présenter à MM. les députés d'Athènes une demande d'apanage de 250,000 drachmes pour le prince nouveau-né, et de proposer en même temps la création d'une garde royale.

Le moment était mal choisi pour faire de telles propositions, car la pénurie financière était extrême, et le gouvernement, en dehors des dépenses ordinaires, était obligé de pourvoir aux besoins les plus urgents des réfugiés crétois et de faire quelques armements, en prévision d'une attaque possible de la part des Turcs.

Les divers incidents de l'insurrection des Candiotes avaient en effet soulevé à Constantinople une si vive irritation que la Porte, vers la fin de 1865, était très-résolue à en finir avec les rebelles par un coup de vigueur. A la suite d'un *ultimatum* où le cabinet ottoman avait nettement formulé ses griefs et ses exigences, la guerre paraissait inévitable. Déjà la Turquie avait concentré sur ses frontières une armée commandée par Omer-pacha. La Prusse fit alors la proposition de réunir une conférence composée de représentants de toutes les puissances signataires du traité de 1856. La France se montra favorable à cette proposition, et y fit adhérer les autres puissances. La Turquie elle-même ne la repoussa pas, à la condition expresse, toutefois, que les cinq points spécifiés dans son ultimatum serviraient de base aux délibérations, et que la question de Crète ne serait point mise sur le tapis.

Ces points arrêtés, la conférence s'ouvrit à Paris, le 9 janvier 1869, à l'hôtel du ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. de La Valette.

Dès la première séance, un grave incident surgit : l'ambassadeur ottoman étant admis à siéger à la conférence, avec voix délibérative, comme représentant d'une des puissances signataires du traité de 1856, tandis que le ministre de Grèce ne pouvait assister aux séances qu'avec voix consultative, M. Rhangabé crut devoir protester contre la position d'infériorité qu'on faisait, disait-il, à son pays, et il quitta la salle des délibérations, où ses collègues, après cinq jours de discussions approfondies, réussirent néanmoins à formuler des conclusions qui furent acceptées par toutes les parties et mirent fin à tout conflit.

XLVII

Ismaïl-Pacha, invité par Napoléon III à visiter, en 1867, l'exposition universelle de Paris, y avait rencontré son suzerain, Abd-ul-Aziz, avec lequel il devait aussi se retrouver à Londres. Après avoir semé bien des millions dans l'enceinte du Champ-de-Mars et aussi dans la capitale de l'empire britannique, le khédive se mit en route pour le Caire, en passant par Constantinople, où il poursuivit les négociations politiques qu'il avait entamées avec le sultan, avant et pendant son voyage d'Europe.

De retour dans ses États, le vice-roi s'occupa très-activement, avec ses ministres, de questions financières, lesquelles, on le sait, offrent la plus grande

importance dans un pays où des travaux presque aussi gigantesques que ceux des Pharaons ont été entrepris.

En obtenant d'Abd-ul-Aziz le firman impérial qui établissait la transmission de ses États par hérédité directe, Ismaïl-Pacha n'a pas rendu un moindre service à la Turquie qu'à l'Égypte. Désormais, en effet, les futurs héritiers des souverains orientaux recevront une éducation tout autre que celle qu'on donnait jadis à leurs pareils. Au lieu d'être, pour leurs pères, un sujet de méfiance, ils les entoureront de respect, d'affection, et ils apprendront à leur école à gouverner les peuples en princes éclairés et habiles.

Fatigué et souffrant, à la suite de travaux trop prolongés, le khédive, à la fin du mois de mai 1868, se décida, sur l'avis de ses médecins, à se rendre à Brousse, dans l'Asie-Mineure, pour y prendre des eaux sulfureuses, et le 19 juin il se rendait de nouveau à Constantinople, où il recevait la visite du prince Napoléon dans son palais d'*Emirzian*, sur les bords du Bosphore. Emirzian est une résidence dont les magnifiques jardins anglais font l'admiration des visiteurs étrangers. Le vice-roi, après avoir fait usage, pendant quelques semaines, des eaux minérales de Brousse, dont chaque jour un bateau à vapeur transportait plusieurs barils sur la côte européenne, devait se rendre en Allemagne, aux bains d'Ems. Mais, encore plus occupé de ses projets politiques que des soins de sa santé, le khédive n'hésita point à renoncer au second voyage qu'il projetait en Europe, afin d'obtenir cette fois de la Porte la pleine satisfaction de ses désirs. Les concessions du sultan ne furent pas

sans doute aussi larges que l'espérait Ismaïl-pacha; toutefois, Abd-ul-Aziz se montra plein de bienveillance et de sympathie pour son vassal. L'héritier présomptif du trône d'Égypte, Méhémet-Tifvik-pacha, reçut le titre de vizir, qui lui donnait le pas sur tous les pachas et sur tous les généraux de l'empire. On a considéré, avec raison, cet acte comme l'un des plus importants, pour la civilisation, qui se soient accomplis en Orient dans les temps modernes.

Chef d'une nouvelle dynastie, Ismaïl-pacha a voulu naturellement en assurer l'avenir. Il existait plusieurs membres survivants de la famille de Mehemet-Ali lesquels, jusqu'à ce qu'une nouvelle loi fût venue changer l'ordre de l'hérédité, avaient plus ou moins nourri l'espoir de monter sur le trône. C'étaient Mustapha-Fazyl-pacha, le frère du vice-roi, et Halim-Pacha, fils d'Ibrahim-Pacha auquel le trône devait revenir, s'il avait survécu à Mustapha-Fazyl-pacha.

Mustapha et Halim possédaient, dans la vallée du Nil, d'immenses terres dont s'était jadis emparé la famille de Méhémet-Ali. Ismaïl jugea prudent de se rendre possesseur de ces propriétés, moyennant indemnité. Et, en effet, cinquante et quelques millions furent payés à Fazyl-pacha qui vit aujourd'hui à Constantinople où son immense fortune lui assure la plus brillante situation. Le prince Halim a conservé, lui, toutes ses propriétés en Égypte, et de là, avec les ministres du khédive, des différends qui ne se sont terminés qu'au bout de plusieurs années.

La situation de l'Égypte est des plus prospères.

Pour achever les grands travaux commencés, Ismaïl-pacha a pu puiser, à pleines mains, dans la bourse des capitalistes européens. L'emprunt égyptien a été accueilli avec la plus grande faveur.

L'Égypte, depuis les Pharaons, n'a pas cessé d'être le pays des grands travaux. Après l'œuvre colossale de M. F. de Lesseps, beaucoup d'autres, d'une moindre importance, ont été entreprises : barrages, déversoirs, ponts, voies ferrées, etc.

Il n'a été fait en Égypte que des recensements très-imparfaits de la population ; mais les personnes les mieux informées du pays la fixent à 5,000,000 d'individus parmi lesquels elles ne font guère figurer que 500,000 Coptes ou descendants des anciens propriétaires du pays.

On assure qu'Alexandrie, dans les dernières années du dix-huitième siècle, avait à peine une population de 40,000 âmes. Or, elle renferme aujourd'hui plus de 100,000 habitants qui se rattachent aux nationalités suivantes :

Grecs.	25,000
Italiens	18,000
Français.	16,000
Anglo-Maltais.	13,000
Syriens ou Levantins. . .	12,000
Allemands et Suisses. . . .	10,000
Nations diverses.	6,000
	100,000

Le Caire, la capitale de l'Égypte, renfermait, en

1868, plus de 400,000 habitants. Elle possédait cent quarante écoles, quatre cents mosquées, onze cent soixante cafés, soixante-cinq bains publics, onze bazars. Les autres villes importantes du pays, quant à leur population, sont, dans la Basse-Égypte, *Damiette* qui compte environ 50,000 habitants; *Rosette* 20,000, et, dans la Haute-Égypte, *Syout* située sur la rive gauche du Nil avec une population dépassant 30,000 âmes; sur les bords de la Méditerranée, *Port-Saïd*, hier encore une bourgade, et qui renferme aujourd'hui 10,000 habitants; enfin, à l'autre extrémité de l'isthme, l'ancienne ville de *Suez* dont la population, plus que doublée en quelques années, est évaluée à 25,000 indigènes et à 7 ou 8,000 Européens.

Le commerce général de la France avec l'Égypte, exprimé en valeurs, s'est élevé en 1866 à 80,065,172 pour les importations, et à 83,816,114 francs pour les exportations.

XLVIII

Au mois de décembre 1867, le président Johnson faisait remettre son message annuel au congrès de Washington (1). Dans ce document, le président soutient, avec une nouvelle ardeur, la thèse qu'il n'avait cessé de défendre jusqu'alors, à savoir, que la guerre de la sécession n'a pas détruit l'Union, qui est indissoluble, et que, par conséquent, les États rebelles n'ont jamais cessé d'en faire partie. Dissoudre

(1) Deuxième session du quarantième congrès.

l'Union, ce serait abroger la constitution qui lie les divers États les uns aux autres, et ce pouvoir, le gouvernement ne le possède pas et aucune majorité ne saurait le conférer. Donc, si les États du Sud font partie intégrante de l'Union, la constitution doit être la loi suprême pour eux, comme elle l'est pour tous les autres États. Par conséquent, la méthode de restauration à employer consiste simplement à faire l'application fidèle de la constitution et des lois dans le Sud aussi bien que dans le Nord. Les crimes commis contre la République des États-Unis doivent être prévenus ou punis par l'autorité judiciaire, sans qu'il soit besoin de sortir de la légalité.

Ces prémices posées, M. Andrew Johnson déclare qu'il proteste contre les actes du congrès, lesquels, d'après lui, « placent dix États du Sud sous la domination de maitres militaires ».

L'honorable président dénonce aussi, comme une violation manifeste de la constitution, le privilège qu'on accorde aux nègres de voter, tandis que le droit électoral est enlevé à une foule de citoyens de race blanche. Or, « est-il croyable que des êtres qui viennent de sortir de l'esclavage puissent convenablement s'organiser et régler leur société civile? On exige des émigrants, dont l'intelligence est incontestablement supérieure à celle des noirs nouvellement affranchis, une résidence de cinq années, la connaissance des institutions du pays, la justification d'une bonne moralité, et les nègres, avec lesquels on veut se faire une majorité dans les États du Sud, les nègres échappent à toute espèce de

condition! Il en résulte de lamentables conséquences. Les affranchis auxquels on accorde tant de priviléges sont influencés par des promesses de confiscation et de pillage. On leur enseigne à considérer comme des ennemis tous les blancs qui refusent de travailler à la prépondérance des noirs! »

De telles paroles ne pouvaient manquer de déchaîner contre le président toutes les colères du parti radical. L'acte concernant les fonctions publiques (*Tenure of office Act*) servit de prétexte à une véritable levée de boucliers contre M. Johnson.

La direction du ministère de la guerre, depuis l'avénement d'Abraham Lincoln à la présidence, avait été confiée à M. Edwin Stanton qui, étroitement lié avec quelques hommes notables du parti radical, se montrait hostile, en toutes circonstances, aux vues du président de la République. Fatigué de cette continuelle opposition, Andrew Johnson finit par perdre patience, et, le 5 août 1867, il suspendit M. Stanton de ses fonctions et le remplaça provisoirement par le général Grant. Cet acte ne souleva d'abord aucune agitation; mais, dès que le congrès se fut réuni, le sénat déclara illégale la suspension de l'ancien secrétaire de la guerre et vota sa réinstallation à laquelle le général Grant ne mit aucun obstacle. Abandonné par l'homme sur lequel il comptait, Johnson se tourna d'un autre côté : il offrit la succession de M. Stanton au général Sherman, qui refusa la proposition. Ce second échec ne fit qu'affermir le président dans sa résolution. Le 22 février 1868, le major général Lorenzo Thomas se présentait au se-

crétariat de la guerre, porteur d'un ordre de la Maison Blanche, « qui révoquait l'honorable Edwin Stanton de ses fonctions et lui enjoignait de remettre audit major général, autorisé à remplir les fonctions de secrétaire de la guerre, les livres, les archives, les papiers et les autres propriétés à lui confiées ».

Le congrès, comme M. Johnson s'y attendait sans doute, trouva le procédé peu de son goût. Le sénat, réuni en comité secret, décida, par 29 voix contre 6, qu'aux termes de la constitution des États-Unis, le président n'avait le pouvoir, ni de destituer ni de remplacer le secrétaire de la guerre, et quatre membres de l'assemblée furent envoyés à M. Stanton pour l'inviter à ne tenir aucun compte de la notification présidentielle.

Pendant ce temps, la chambre des représentants adressait au comité de *reconstruction* une proposition ayant pour but de mettre immédiatement le président en accusation.

C'était pour la troisième fois qu'une demande de ce genre était faite contre Andrew Johnson, depuis son élévation à la présidence : les deux premières n'avaient point abouti, mais cette dernière fut votée à une grande majorité. Le premier magistrat de la république était donc appelé à rendre compte de sa conduite devant le sénat de l'Union, constitué en haute cour de justice.

Le 3 mars 1868, la chambre des représentants adoptait, à une grande majorité (1), un acte d'accusa-

(1) 126 voix contre 41.

tion diffus et prolixe contre M. Johnson. On lui reprochait, entre autres choses, d'avoir révoqué M. Stanton dont le sénat avait blâmé la suspension ; d'avoir *conspiré* avec le général Lorenzo Thomas pour empêcher le susdit Stanton de remplir ses fonctions de secrétaire de la guerre ; d'avoir essayé de s'emparer, par force, des archives du département de la guerre ; d'avoir tenté de contrôler illégalement les dépenses autorisées pour le service militaire ; d'avoir prononcé, le 18 août 1866, à Washington, des harangues scandaleuses et incendiaires contre le congrès ; enfin d'avoir, dans ce même discours du 18 août 1866, déclaré formellement que le 39e congrès des États-Unis était non le véritable congrès autorisé par la constitution, mais seulement le congrès d'une fraction des États-Unis. Tout ce fatras d'accusations aurait pu se résumer en une seule question : le président a-t-il violé le *Tenure of office act?* Ce point décidé, le procès était terminé. Mais la haute cour de justice se garda bien de procéder de la sorte et tous les articles de l'acte d'accusation furent successivement énumérés et discutés. Celui qui contestait au 39e congrès la qualité constitutionnelle de congrès de tous les États de l'Union fut soumis le premier à l'épreuve du scrutin, et, à l'appel du greffier, chaque sénateur répondait à la question posée par le *chief justice* : « coupable » ou « non coupable ».

Comme 35 sénateurs sur 54, c'est-à-dire les deux tiers des juges, s'étaient prononcés pour la négative, M. Johnson fut acquitté. Une voix de plus contre lui aurait entraîné sa déposition.

Cette victoire du président eut naturellement pour conséquence la démission de M. Stanton et la confirmation, par le sénat, du général Choffield nommé à la place de l'ancien secrétaire d'État de la guerre.

La vive émotion causée à Washington par l'acquittement du président était à peine calmée, qu'on y apprenait que la convention réunie à Chicago par le parti républicain, pour choisir des candidats à la présidence et à la vice-présidence de la république, venait de désigner pour ces deux fonctions le général Grant et M. Schayler Colfax, président de la chambre des représentants depuis 1852. Les délégués du parti démocratique, assemblés à New-York, choisirent de leur côté pour candidats M. Horatio Seymour et le général Preston Blair, représentant du Missouri et partisan des droits du Sud.

En prévision des élections prochaines, les radicaux eux-mêmes poussèrent à la réorganisation des gouvernements civils dans les États du Sud : il fallait, en effet, qu'il en fût ainsi pour que les États pussent exercer leurs pouvoirs politiques dans l'Union ; mais le parti vainqueur s'arrangea de manière à ce que la majorité lui fût assurée de ce côté. Dans ce but, la chambre des représentants transférait du président au général Grant le pouvoir « de *faire exécuter* « *l'Acte* afin de pourvoir plus efficacement au gouver- « nement des États rebelles. »

Sous l'empire de cette nouvelle dictature militaire, la Caroline du Nord, la Caroline du Sud, la Géorgie, l'Alabama, la Louisiane, le Mississipi, le Texas, la Virginie, la Floride et l'Arkansas formèrent des con-

ventions chargées d'élaborer des constitutions de forme républicaine, et la chambre des représentants décida que ces États seraient admis à la représentation au congrès, dès que leurs législatures auraient dûment ratifié le 14e amendement à la constitution des Etats-Unis, proposé par le 39e congrès et constituant certaines incapacités au préjudice de citoyens des États-Unis ayant pris part à la rebellion.

Avant le jour fixé pour l'élection présidentielle, tous les États du Sud, excepté trois, la Virginie, le Mississipi et le Texas, furent réintégrés dans l'Union. Les candidats républicains obtinrent plus des deux tiers des votes électoraux et la majorité des électeurs de ce parti s'éleva à 121 voix.

Au général Hawley, qui venait complimenter le nouvel élu, celui-ci répondit par les paroles suivantes : « Vous avez eu raison de dire que je ne chercherai point à faire prévaloir une politique personnelle, contre la volonté du peuple. Cette volonté, pour moi, est véritablement la loi du pays. »

Les citoyens des États-Unis comptent, en général, sur l'esprit de sagesse et d'équité dont le vainqueur de Wicksburg et de Richmond a donné plus d'une preuve durant la guerre de la sécession. Rétablir la tranquillité, la paix, la concorde; imprimer quelque activité au commerce, à l'industrie; faire refleurir l'agriculture presque abandonnée pendant la guerre civile : jamais mission assurément ne fut plus digne d'un grand esprit et d'un grand cœur!

Les finances des États-Unis, si prospères avant la guerre, présentaient, en 1868, un énorme déficit. Aussi

le gouvernement consacre-t-il tous ses soins à opérer des économies, particulièrement dans les deux budgets de la guerre et de la marine. N'ayant à redouter aucune complication extérieure, le cabinet de Washington a vendu la plupart des vaisseaux dont se composait la flotte nationale et réduit l'armée de terre à un effectif de vingt mille hommes.

Il existe pourtant entre les États-Unis et l'Angleterre un assez grave différend au sujet de réclamations de citoyens des États-Unis, lésés dans leurs intérêts par des prises et des saisies de cargaisons pendant la guerre de la sécession. Le bruit avait couru qu'un projet d'arrangement était sur le point d'être accepté par les deux puissances, après examen par une commission *mixte* de la fameuse affaire de l'*Alabama;* mais il paraît que les négociations ont été tout à coup rompues par M. Seward et que le *statu quo* semble devoir être maintenu.

Un bill voté, pendant la session de 1868, par le congrès de Washington, et qui a pour objet de régler et de garantir à l'étranger les droits des citoyens américains naturalisés, ce bill a vivement excité l'attention des gouvernements européens et surtout de l'Angleterre qui a cru voir, dans cette mesure, un appui perfidement prêté aux Fenians de l'Irlande. Ayant appris que des individus devenus citoyens américains étaient encore considérés, en certains pays étrangers, comme de véritables sujets des princes de ces États, le congrès de Washington décréta que « tous les citoyens naturalisés des États-Unis, quand ils seraient dans les pays étrangers, obtiendraient du

gouvernement américain, pour leurs personnes et leurs biens, une protection égale à celle qui est accordée aux Américains de naissance dans la même position et dans les mêmes circonstances. »

Le 22 février 1868, M. Bancroft, l'envoyé des États-Unis à Berlin, concluait avec la confédération de l'Allemagne du Nord un traité par lequel les citoyens des deux pays, ayant résidé sans interruption pendant cinq ans dans l'un ou l'autre, « doivent être considérés comme les citoyens de naissance du pays où ils se seront fait naturaliser : ainsi, les Allemands qui émigrent en Amérique, au nombre de plus de 100,000, tous les ans, et qui s'y sont fait naturaliser, pourront revenir dans leur pays natal sans crainte d'y être arrêtés, emprisonnés comme déserteurs et incorporés dans une des classes de la landwehr.

Une convention analogue a été conclue avec l'Italie.

Quant à la Russie, elle a fait un traité de commerce avec les États-Unis, dans lequel il est stipulé que les deux gouvernements, afin de protéger l'industrie manufacturière de leurs nationaux, interdiront et réprimeront rigoureusement la contrefaçon des marques de fabrique. Enfin, dans les derniers mois de 1868, le sénat de Washington a ratifié un traité conclu avec M. Anson Burlingam muni des pleins pouvoirs de l'empereur de la Chine et par lequel l'empereur du Céleste Empire est autorisé à nommer aux États-Unis des consuls jouissant de tous les priviléges accordés aux agents des autres nations. Ce n'est pas tout : la liberté de conscience étant as-

surée aux Américains sur le territoire chinois, les Chinois peuvent se faire admettre dans toutes les écoles des États-Unis et devenir citoyens américains, aux mêmes conditions que les émigrants des autres contrées.

Après la révolution qui a chassé la reine Isabelle du trône d'Espagne, les États-Unis, quoiqu'ils se mêlent rarement des affaires de l'Europe, se sont empressés de féliciter le nouveau gouvernement révolutionnaire d'avoir renversé une monarchie de droit divin, pour y substituer un régime qui s'appuie sur la souveraineté nationale.

Malgré les longues et effroyables tueries de la guerre de la sécession, la population des États-Unis s'élevait, à la fin de 1867, à 36,743,198 individus (32,109,825 blancs; 4,633,375 hommes de couleur).

XLIX

On a vu dans un précédent volume, qu'après plusieurs défaites sanglantes le président Lopez avait été repoussé, par l'armée confédérée, du Brésil et de la république argentine de la plupart des contrées qu'il avait envahies.

Renfermés dans Humaïta, le Sébastopol de l'Amérique méridionale, les Paraguayens repoussèrent cinq assauts successifs de l'ennemi qui put se convaincre que la place ne serait prise qu'après un siége en règle. Le général Polydoro, le chef des troupes alliées, dût être remplacé par le maréchal Caxias qui réussit, à force de persévérance, à faire une ex-

cellente armée avec les éléments les plus disparates. Le vieux soldat, avec une base d'opération située à 500 lieues du théâtre de la guerre, parvint, grâce au concours de l'escadre brésilienne, à enfermer hermétiquement l'armée paraguayenne dans la vaste enceinte d'Humaïta. Puis, profitant, en janvier 1868, d'une crue du Paraguay, qui permettait de franchir la passe du fleuve, sans être arrêté par les chaînes tendues d'une rive à l'autre, le maréchal donna l'ordre au commândant de la flotte de s'engager dans cette espèce de défilé aquatique, dont cent pièces de canon commandaient l'entrée. Ce coup d'audace, qui rappelle ceux des hardis marins des États-Unis pendant la guerre de la sécession, réussit parfaitement, et, grâce à un épais brouillard, les vaisseaux brésiliens n'éprouvèrent que de légères avaries.

Le même jour, le maréchal Caxias faisait enlever par son infanterie l'un des principaux ouvrages extérieurs du quadrilatère d'Humaïta. C'était pour les assiégés un sérieux échec ; mais il ne fit qu'exalter leur courage. Poussant l'audace aussi loin que possible, ils osèrent, la nuit suivante, tenter de s'emparer à l'abordage, avec de simples barques, des navires cuirassés des Brésiliens.

Après peu de jours, la capitale du Paraguay, l'Assomption, voyait se présenter sous ses murs deux des vaisseaux qui avaient franchi la passe d'Humaïta. Aucune résistance ne leur fut opposée, car la plupart des habitants de la ville s'étaient enfuis.

En voyant le maréchal Caxias enlever successivement Curupaity et toutes les redoutes qui défendaient les abords du quadrilatère paraguayen, Lopez, ne se faisant aucune illusion sur la gravité de la situation, sortit d'Humaïta avec ses enfants et l'évêque de l'Assomption qui s'était réfugié près de lui. C'est sur la rive droite du Tibicuari, affluent du Rio-Paraguay, dans la vaste région nommée le *grand Chaco*, que le président se retira avec les débris de son armée. L'investissement de la célèbre forteresse fut complété par l'occupation des lignes de la rive droite, après deux combats très-vifs, livrés dans les premiers jours de mai. Villa-Rica, située au centre de la république du Paraguay, devint le quartier général de Lopez. Là, les Paraguayens, défendus par de dangereux marécages et de vastes forêts, se proposaient de recommencer les luttes vraiment héroïques soutenues à Humaïta, à Tuguti et à Curupaïty. Mais à BuénosAyres, à Montévidéo, et au Brésil, en 1868, tout le monde était d'accord pour terminer, le plus promptement possible, une guerre réprouvée par l'humanité et qui ruinait les intérêts du commerce et de la navigation sur les grands fleuves sud-américains. « La guerre contre le Paraguay, disait à cette époque le gouverneur de Buénos-Ayres, le docteur Alesina, cette guerre devient chaque jour plus barbare, et elle ne peut se terminer que par l'extermination de l'un des belligérants... Le moment est donc venu d'examiner si la question d'honneur, question de premier ordre pour tout cœur argentin, n'a pas été suffisamment lavée par le sang de cent mille

combattants et par l'occupation du territoire ennemi. »

L

Cependant au commencement d'octobre 1868, l'armée alliée campait à Las Palmas, à une cinquantaine de lieues au nord d'Humaïta, à peu de distance de la Villeta où Lopez avait établi un camp retranché. L'escadre brésilienne, commandée par l'amiral Ignacio, avait remonté jusqu'au port de Las Palmas. Les steamers cuirassés durent franchir le passage de la Angostura sous un feu terrible. Angostura, comme son nom l'indique, est une sorte de rétrécissement formé par un coude du fleuve. Lopez y avait très-habilement choisi l'emplacement de ses batteries. En supposant que les Brésiliens réussissent à se rendre maîtres des retranchements de Villeta, l'armée paraguayenne devait se replier sur Ipan, San-Lorenzo, Recoleta et Luque, où elle trouverait le chemin de fer de Villa-Rica, pour se rendre aux arsenaux construits par Lopez sur un plateau fertile et très-peuplé de la grande et de la petite Cordillère.

Le 15 novembre, les Brésiliens échouèrent dans l'attaque de Villeta, après avoir éprouvé une perte de 1,500 hommes tués ou blessés. Les steamers cuirassés entrèrent alors en ligne; mais les batteries ennemies, qui lançaient des boulets de cent cinquante livres, les forcèrent à se retirer, après leur avoir fait éprouver de graves avaries. Le marquis de Caxias fut obligé de faire ouvrir une route à travers les déserts et les marais de Chaco,

route qui longeait la rive droite de la rivière Paraguay. Vingt mille Brésiliens s'engagèrent dans ce chemin que Lopez croyait absolument impraticable, et, dépassant Villeta, ils allèrent franchir le fleuve au nord des fortifications paraguayennes. Quatre mille des meilleurs soldats du dictateur attendaient l'armée alliée, cachés dans des bois, sur les bords de la rivière l'Itaçon. Malgré leur petit nombre (ils combattaient un contre cinq), ils se jetèrent sur les coalisés et leur firent éprouver des pertes cruelles. Le général Agollo et le marquis de Caxias furent blessés, et ce n'est qu'à la nuit que la petite troupe fut forcée de se retirer, en abandonnant six canons.

Le 11 novembre, un nouveau combat se livra dans la plaine de *Pratero de los Toros*. Les Paraguayens, vigoureusement refoulés, durent se replier sur Villeta qui fut emporté d'assaut, ce jour-là même, après une lutte acharnée de trois heures. Les vainqueurs avouèrent une perte de 3,000 hommes, et naturellement celle des vaincus fut plus considérable. Une division de la flottille impériale remonta aussitôt le fleuve Paraguay pour aller s'emparer d'Assuncion. La marine brésilienne était désormais maîtresse du fleuve, depuis *Las tres Bocas* jusqu'à Assuncion.

Après le terrible échec de Villeta, l'on croyait Lopez perdu sans retour. Mais il y avait chez cet homme une énergie tellement indomptable, que, peu de temps après cette bataille de *Las Lomas Valentinas*, il faillit détruire l'armée brésilienne. Onze mille Paraguayens avaient été réunis à la Loma, et le général Caminos,

cantonné à Assuncion avec 3,000 hommes et 22 pièces de canon, avait reçu l'ordre de venir attaquer les alliés qui se seraient trouvés entre deux feux. Caminos n'avait qu'une marche de douze heures à exécuter pour arriver sur le champ de bataille; mais il attendit quarante-huit heures avant de se mettre en mouvement et, lorsque par un chemin autre que celui qu'il devait suivre, il rejoignit son chef, celui-ci était, depuis de longues heures aux prises avec les Brésiliens auxquels il avait tué plus de 8,500 hommes. Si le Grouchy paraguayen était donc arrivé quelques heures plus tôt, c'en était fait de l'armée alliée. Le marquis de Caxias s'empressa d'aller occuper Assuncion dont la population avait émigré tout entière. Les Brésiliens mirent la ville au pillage, barbarie qui souleva l'indignation de toute la confédération argentine. Le marquis de Caxias, relevé de son commandement, fut remplacé par le comte d'Eu. Ce prince ne trouva plus que les débris d'une armée, 13,500 hommes à peine, qui manquait absolument de tout.

Lopez avait quitté le champ de bataille avec 70 hommes; mais peu de jours après il se trouvait à la tête de 7,000 hommes.

Au commencement de février, le président du Paraguay occupait Peribibuy, dans les montagnes, avec sa petite armée et environ 30,000 familles dont rien n'avait pu décourager le patriotisme. Ce fut au mois d'avril seulement que l'armée alliée, sous les ordres du comte d'Eu, s'avança jusqu'au pont de Lucque, où elle fut attaquée à l'improviste par une division paraguayenne qui la mit en pleine déroute.

Un mois après (1), la flottille des alliés remontait le Rio Manduonara jusqu'à Coronobatar, à 60 lieues dans l'intérieur. Mais les Paraguayens, ayant barré la rivière, attaquèrent à l'abordage les navires brésiliens qui résistèrent vaillamment. Battu sur divers points, Lopez abandonna successivement Conception, Caasapa, Nancauguasu, Taapipi, Villa-Rica, Ybitimi.

Le 12 août, le comte d'Eu attaquait la forte position de Peribibuy où Lopez s'était retranché. Les Paraguayens, après une héroïque résistance, furent battus et perdirent un millier d'hommes tués ou blessés, 500 prisonniers et 16 canons. A la fin de septembre, le président Lopez, chassé d'Ascurra, se réfugiait dans les montagnes. On lui attribuait l'intention de se retirer en Bolivie, mais il n'en était rien. Établi dans de fortes lignes de défense à San-Stanislas, aux pieds des grandes Cordillères de Coaguaru, avec 7 à 8,000 hommes d'infanterie et 40 pièces d'artillerie de campagne, Lopez, énergiquement poursuivi par les troupes du comte d'Eu, était obligé de chercher un asile dans les grandes Cordillères de Maracayré. Pendant plusieurs mois il réussit à échapper à toutes les colonnes alliées : mais, le 18 mars, le président fugitif fut rencontré, sur la rive droite de la rivière Aquydaban, par la cavalerie brésilienne. Lopez n'avait qu'un millier d'hommes avec lui ; cependant il se défendit avec l'énergie du désespoir et se fit tuer à la tête de son escorte. Son fils était tombé, lui aussi, les armes à la main.

(1) Le 7 mai.

Lopez n'était âgé que de 43 ans : les effroyables accusations qui pèsent sur sa mémoire sont-elles fondées? C'est ce que l'histoire décidera après un examen calme et impartial. Ce qu'on ne saurait contester, c'est l'intelligence, c'est l'indomptable énergie déployées par le chef paraguayen dans la lutte qu'il dut soutenir, un contre six, contre les envahisseurs de son pays. Avant la guerre, la population du Paraguay dépassait 1,100,000 âmes. Six ans plus tard, la moitié de ce malheureux peuple avait péri sous le feu de l'ennemi, ou par la famine, la maladie et les fatigues excessives. Toute la population mâle, de quatorze à soixante ans, combattait dans les rangs de l'armée qui se composait de 40 bataillons d'infanterie, de 32 régiments de cavalerie et de 3,000 artilleurs. Les femmes, pendant toute la durée de la lutte, ne cessèrent de travailler pour nourrir et habiller les combattants. C'est par des miracles d'énergie et de fermeté que ce petit peuple réussit à défendre si longtemps son indépendance contre les armées et la flotte de trois puissances coalisées.

LI

Le 22 novembre 1867, une proclamation de Benito Juarez avait appelé les populations du Mexique à des élections générales, et, le 20 novembre suivant, le congrès s'assemblait à Mexico où l'ancien dictateur était proclamé président à une majorité de 7,422 voix contre 2,709 accordées au général Porfirio Diaz. On a pré-

tendu que Juarez avait abusé de son autorité pour faire prévaloir sa candidature. L'accusation a peut-être quelque fondement. Toutefois, nous ferons remarquer que l'influence de l'ancien dictateur devait être singulièrement amoindrie, puisque ceux-là même qui venaient de l'élire repoussèrent toutes les propositions qu'il avait adressées au congrès, dans le but évident de rendre la constitution mexicaine à peu près semblable à celle des États-Unis.

Hors de l'enceinte législative le président rencontra, du reste, la même hostilité : la plupart des journaux de la capitale attaquèrent avec vivacité la nouvelle administration. Certains actes du président méritaient cependant l'approbation. C'est à lui, par exemple, que revient l'honneur d'avoir tenté, le premier, d'abolir la barbare coutume du *péonage* qui n'était qu'un servage déguisé. Les propriétaires de *haciendas* mexicains ont coutume d'employer un grand nombre de travailleurs indiens, ou *peones*, auxquels ils paient des gages très-modiques. Or, sur chaque habitation (*hacienda*), il y a un magasin où le *haciendero* oblige ses ouvriers à lui acheter leurs aliments, leurs vêtements et tous autres objets de première nécessité, qu'il leur vend à des prix exorbitants ; et, comme les Indiens ne peuvent pas toujours payer le montant de leurs achats, ces pauvres diables deviennent les débiteurs du propriétaire qui les peut forcer à travailler gratuitement jusqu'à ce qu'ils aient acquitté leur dette. Réformer un tel état de choses était assurément un acte méritoire ; mais il fallait s'attendre à voir éclater contre soi le

mécontentement de tous les grands propriétaires !

Avant l'occupation du Mexique par l'armée française, la valeur totale des importations étrangères s'y élevait à environ 130,000,000 de francs, par an, et celle des exportations à 140,000,000. Dans cet échange de produits l'Angleterre entrait pour une somme de 167,000,000 de francs, la France pour 42,500,000 francs, les États-Unis pour 43,500,000 francs. Mais c'est cette dernière puissance, qui, à l'heure qu'il est, possède le monopole des transactions commerciales au Mexique. Dès 1867, tout le personnel de la légation britannique, dont les réclamations n'étaient jamais écoutées, avait dû quitter le sol mexicain. Interpellé sur ce fait, à la chambre des communes, lord Stanley avait répondu qu'il ne reconnaissait pas au gouvernement de Mexico le droit d'agir comme il l'avait fait, mais qu'il ne jugeait pas compatible avec la dignité de l'Angleterre de lui proposer de revenir sur la mesure prise. « Quand le gouvernement mexicain, ajoutait le chef du *Foreign-office*, sera disposé à régler le différend, il ne rencontrera de notre part aucun obstacle à la réconciliation ; mais je pense que les premières ouvertures doivent venir de Mexico. »

LII

La préconisation par le saint-siége de six nouveaux évêques à la destination du Mexique a surpris plus d'un politique, en Europe. L'on s'est étonné que le pape ait accordé au président d'une république ce

qu'il avait refusé, avec persistance, au frère de l'empereur d'Autriche. Mais rien n'est plus simple : il n'y a eu singularité ni d'un côté ni de l'autre ; seulement, la situation ayant changé, le différend religieux qui divisait Pie IX et Maximilien a été naturellement envisagé d'une autre façon. Maximilien revendiquait le droit de nommer les évêques, en vertu des priviléges dont jouissaient les rois d'Espagne, lorsqu'ils régnaient sur le Mexique. Or, comme Juarez reconnaissait parfaitement au pape le droit de nommer les évêques, le saint-père n'avait plus aucun motif pour différer de pourvoir aux siéges épiscopaux vacants au Mexique. De là l'envoi, tout naturel, nous le répétons, d'un nonce apostolique à Mexico et la conclusion d'un concordat toujours différé sous le précédent gouvernement.

Si l'Angleterre, l'Autriche, l'Espagne et la France, depuis la mort de Maximilien, ont cessé d'entretenir des relations avec la république mexicaine, d'autres gouvernements européens semblent ne pas éprouver les mêmes répulsions. Des journaux de Mexico affirment, en effet, que le gouvernement italien se propose d'y envoyer une mission diplomatique, et des correspondances de Hambourg et de Berlin annoncent le prochain départ d'un représentant de la confédération de l'Allemagne du Nord, lequel serait chargé de négocier un traité de commerce et de navigation avec le Mexique. Quant au cabinet de Washington, les projets ambitieux qu'on lui prête sur le même pays n'ont aucun fondement. Les diplomates des États-Unis sont trop habiles, et surtout trop prudents, pour se

lancer dans de nouvelles tentatives d'annexions, qui amèneraient des luttes interminables. Livré, comme il l'est, à la plus complète anarchie, le Mexique semble travailler incessamment à se démembrer lui-même. Les *Yankees* le savent bien, et ils auront, n'en doutez pas, la patience d'attendre le moment favorable.

FIN DU DOUZIÈME ET DERNIER VOLUME.

APPENDICE.

LA JOURNÉE DU 4 SEPTEMBRE.

Nous empruntons au rapport de M. le comte Daru sur les actes du gouvernement de la défense nationale, les quelques fragments qu'on va lire et qui complètent les récits que nous avons mis plus haut sous les yeux de nos lecteurs (1).

Un télégramme de l'empereur était remis [dans la matinée du 3 septembre] à l'impératrice par M. de Vouzy; il était ainsi conçu :

« L'armée est défaite et captive; moi-même je suis prisonnier.

« NAPOLÉON. »

A mesure que cette nouvelle se répandit dans Paris, une grande et légitime émotion s'empara de tous les esprits. Le conseil des ministres se réunit à 6 heures du soir. Le président du sénat, le président du corps législatif y furent appelés...

Fallait-il essayer de prévenir, par des concessions, la fermentation qui déjà se manifestait...? Des deux pouvoirs issus du suffrage universel un seul était debout, le pouvoir législatif. Devait-on lui demander de nommer une commission investie, en tout ou en partie, des attributions du pouvoir exécutif?.....

On se borna à décider [dans le conseil tenu le 3 septembre] :

1° Que le corps législatif ne serait pas convoqué le soir même...

2° Qu'une proclamation serait faite pour annoncer à la nation le malheur qui venait de la frapper...

3° Que toutes les troupes formées en province seraient dirigées immédiatement sur Paris et qu'une armée de 300,000 hommes serait organisée derrière la Loire.

(1) Ces récits étaient depuis assez longtemps imprimés lorsque ont été publiées les curieuses enquêtes faites sur le 4 septembre. Jusqu'alors nous n'avions eu à notre disposition que des récits plus ou moins exacts et les faits passés sous nos yeux, au corps législatif, dans la matinée du 4 septembre.

De retour au palais du corps législatif M. le président Schneider trouva réunis un grand nombre de députés qui ne s'accommodaient pas de l'ajournement des délibérations de la chambre et qui jugeaient nécessaire de la convoquer immédiatement.

Déjà la foule encombrait le pont et la place de la Concorde... Une colonne formée sur les boulevards, criant : « *la déchéance!* » se portait place de la Bastille... et descendait ensuite tumultueusement jusqu'à la rue Montmartre.

Sous le coup des appréhensions que cette situation faisait naître, quatre députés, parmi lesquels on remarquait MM. de Kératry et Dréolle, se rendirent à 8 h. 1/2 du soir chez M. le président Schneider. M. de Kératry prit le premier la parole. Il n'y avait pas, selon lui, un instant à perdre. La douleur publique pouvait se changer rapidement en colère; l'exaltation des esprits était déjà redoutable. — « Le terrain, disait M. Dréolle, nous appartient encore. Ne laissons pas nos adversaires s'en emparer. Il faut cette nuit même prendre une décision.... »

Le président déféra au désir qu'on lui manifestait et donna l'ordre dn convoquer à domicile les deputés et les ministres.....

... A onze heures, la plupart des ministres étaient dans le cabinet de M. Schneider, et ils lui témoignèrent leur surprise d'une séance à leurs yeux dangereuse..... ils se trouvaient dans l'impuissance la plus complète de présenter ou d'accepter, au nom du gouvernement, des propositions que le temps ne leur avait pas permis de discuter entre eux. Deux députés insistèrent cependant près de M. le comte de Palikao :
— Général, dit l'un d'eux, il faut absolument prendre un parti ce soir il sera trop tard demain...

— Ne peut-on pas attendre quelques heures? répondit le comte de Palikao.

— Non, vous ne connaissez pas la population de Paris (déposition de M. Dréolle), vous trouverez peut-être demain le corps législatif envahi. »

Plusieurs députés, entre autres M. Martel, insistèrent vivement auprès de M. le président du corps législatif pour que la séance de nuit fût décisive, et qu'on votât sans délai une proposition dont l'initiative appartenait à M. Thiers..... mais M. le président du corps législatif et surtout les ministres ne se rangèrent pas à cet avis.

A la même heure, les membres de l'opposition, réunis dans un bureau de la chambre, délibéraient entre eux... et ils décidaient que M. Jules Favre proposerait la déchéance de l'empereur.

A une heure du matin la séance s'ouvrait... et M. Jules Favre donnait lecture de sa proposition... La séance fut, d'un commun accord,

ajournée à midi... Au milieu d'événements si graves, le corps législatif aurait dû aviser, sans retard, aux moyens de conjurer le danger dont la France était menacée... On sait avec quelle rapidité les mots d'ordre se transmettent parmi les ouvriers, grâce à l'organisation des sociétés qui les mènent... il était certes fort dangereux de laisser s'écouler douze heures entre le moment où le cri de déchéance avait retenti à la tribune et le moment où ce cri, répété comme un écho sur toutes les places et dans toutes les rues, allait aider au soulèvement des faubourgs.

M. Thiers, dans sa déposition, raconte que, dans la nuit du 2 au 3 septembre, il avait refusé le pouvoir qui lui avait été offert, au nom de l'impératrice, d'abord par M. Mérimée, puis par M. le prince de Metternich....; il conseillait de former, au sein du parlement, une commission élue qui serait revêtue des attributions du pouvoir exécutif, de se serrer autour des représentants de la nation pour défendre la France envahie, de s'élever au-dessus de la défiance par un noble et patriotique oubli des dissensions, des haines de parti : tel était, en effet, le devoir imposé par de si graves événements.

Sur ce point, tout le monde était à peu près d'accord dans la nuit du 3 au 4 septembre. Il s'agissait seulement de savoir si le corps législatif s'emparerait du pouvoir par une sorte de coup d'État parlementaire, ou si, au contraire, il chercherait à s'entendre avec le gouvernement pour que la transition du pouvoir, des mains de l'impératrice-régente dans les mains de l'assemblée, se fît régulièrement......

M. Buffet, après la suspension de la séance de nuit, demeuré dans la salle des conférences, chercha, de concert avec quelques-uns de ses amis, le moyen de tirer parti de l'ajournement auquel il avait bien fallu se résoudre, pour le succès d'une combinaison conçue dans un double but : satisfaire aux scrupules de la majorité et, en même temps, créer à la commission gouvernementale et à la chambre une situation digne et forte.

« Ne pouvait-on pas, dit M. Buffet, conseiller à l'impératrice et obtenir d'elle l'envoi d'un message, dans lequel la pensée suivante serait exprimée : « Depuis le départ de l'empereur, je gouverne en vertu de pouvoirs délégués et limités. Ces pouvoirs sont devenus insuffisants; je ne puis en demander de nouveaux, de plus étendus ni à l'empereur, puisqu'il a cessé d'être libre, ni au pays, puisque le pays ne serait pas en mesure de répondre assez promptement à mon appel. En conséquence, je remets au corps législatif, seul corps issu du suffrage universel, l'exercice du pouvoir exécutif qui m'est confié, et j'invite le corps législatif à constituer une commission de gouvernement. Le pays sera consulté dans le plus bref délai possible et avisera. »....,

... Si la commission parlementaire avait été constituée de la sorte sur l'invitation de l'impératrice-régente, agissant dans la plénitude de son droit, la dignité de ses membres était sauvée et la transmission du pouvoir se faisait régulièrement. Une pareille combinaison paraissait de nature à obtenir l'assentiment de tous les hommes d'ordre sans distinction de parti, dans la crise qu'on avait à traverser.

Il était au contraire fort à craindre que si la commission s'instituait elle-même et de sa propre autorité, son pouvoir usurpé ne fût discuté, contrarié; et que, n'ayant aucun mandat, par conséquent aucun droit à l'obéissance, elle ne fût obligée, pour se maintenir, de subir les exigences et les passions de la foule.

A neuf heures du matin, le conseil des ministres se réunit. La proposition de M. Buffet lui fut soumise, mais ne fut pas adoptée. On y substitua le projet qui fut présenté quelques heures plus tard et qui consistait dans ceci : une commission élue par la chambre, portant le nom de Conseil de régence, et exerçant le pouvoir exécutif sous la présidence du général de Palikao.

Le mot de régence ne paraissait pas heureusement choisi. Décerner la lieutenance générale du conseil au président de l'ancien cabinet....., semblait un acte peu politique.....

A la même heure, M. Thiers présentait à la signature de ses collègues une proposition qu'il avait rédigée et communiquée la veille à quelques membres de l'opposition. Il y déclarait le *pouvoir vacant*. De là la nécessité de former un pouvoir nouveau; une commission prise au sein du corps législatif serait chargée des fonctions gouvernementales; les colléges électoraux seraient convoqués aussitôt que les circonstances le permettraient.

Cette proposition fut connue en même temps que celle du général de Palikao : elle fut plus favorablement accueillie... les membres de l'opposition, sans retirer leur projet de déchéance, consentirent cependant, s'il n'était pas adopté, à se rallier à la pensée de M. Thiers.....

... Un grand nombre de députés ayant déclaré au général de Palikao que sa motion ne passerait pas, il céda sur un point et remplaça les mots de *conseil de régence* par les mots de *conseil de gouvernement*.... M. Thiers avait, de son côté, consenti à remplacer, dans le préambule de son projet, les mots *vu la vacance du pouvoir*, par ceux-ci : *vu les circonstances*. On paraissait donc bien près de s'entendre quand la séance s'ouvrit... (1).

(1) La proposition du comte de Palikao était ainsi conçue : Art. 1. Un conseil

Cependant, M. J. Favre ayant maintenu sa proposition de déchéance, les trois propositions furent renvoyées à l'examen d'une seule et même commission.

La séance avait débuté par un incident des plus graves. M. de Kératry avait demandé que la défense de l'assemblée *fût exclusivement confiée aux gardes nationaux*, et que les troupes de police, aussi bien que les soldats, fussent éloignées des abords du Palais. Sa motion, écartée par la chambre, rappelait celle qui avait été faite au commencement de la révolution, quand le malheureux roi Louis XVI fut invité à retirer ses troupes des environs de Paris...... Cependant, après une courte discussion, tous les commissaires, moins un, avaient donné, presque sans aucuns débats, leur approbation unanime au projet de M. Thiers...

L'accord était fait entre les partis... M. Jules Simon avait voté, comme tous les membres de la commission, en faveur du projet de M. Thiers, ainsi amendé :

« Vu les circonstances, la chambre élit une commission composée de cinq membres choisis par le corps législatif.

« Cette commission nomme les ministres.

« Dès que les circonstances le permettront, la nation sera appelée à nommer une assemblée constituante qui se prononcera sur la forme de gouvernement »...

L'impératrice ne faisait point obstacle à l'adoption de ce projet; elle s'en rapportait au gouvernement et à la chambre......

.... M. Martel sortait du bureau pour lire son rapport à la tribune, lorsque des figures étranges parurent dans la cour et jusque dans les couloirs du palais. La salle des séances venait d'être envahie et le flot des envahisseurs débordait dans le palais tout entier. Des clameurs retentissaient au loin. On entendait le bruit des glaces brisées, le cliquetis des armes, les chants de la foule, les cris confus de *déchéance!* de *République!* Il était deux heures un quart.

de gouvernement et de défense nationale est institué; ce conseil est composé de cinq membres nommés par le corps législatif.

Art. 2. Les ministres sont nommés sous le contre-seing des membres du conseil.

Art. 3. Le général de Palikao est nommé lieutenant général dudit conseil.

La proposition de M. Thiers était ainsi formulée : « Vu les circonstances, il sera nommé par le corps législatif une commission de gouvernement et de défense nationale. Une constituante sera convoquée, dès que les circonstances le permettront. »

I

COMMENT S'EST FAIT L'ENVAHISSEMENT DU CORPS LÉGISLATIF.

On sait que, dans le courant de 1869, le parti révolutionnaire à Paris avait résolu de suivre les conseils que M. Félix Pyat lui avait donnés. Dans une lettre datée de Londres et qui avait été publiée, M. Pyat, après avoir rappelé les efforts longtemps infructueux, faits pour renverser le gouvernement de juillet et celui de la Restauration, disait :

« Jamais on ne réussira à renverser un gouvernement du premier coup. Il faut, pour arriver au résultat que l'on veut atteindre, renouveler souvent de pareilles tentatives, et, par conséquent, il importe de se mettre à la besogne le plus tôt possible. »

Ces conseils avaient été suivis : des barricades avaient été élevées sur le boulevard, dès 1869, en face du *théâtre des Variétés*, et, dans les rues de Belleville, à plusieurs reprises, des conflits avaient eu lieu avec les gardiens de la paix.....

Parmi les journaux, les uns soutenaient timidement le mouvement, d'autres, comme la *Marseillaise*, s'appuyaient ouvertement et se répandaient en récriminations violentes contre les gardes municipaux et les sergents de ville qui dispersaient les émeutiers recevant, sans user de leurs armes, les injures et quelquefois des coups.

Le jour de l'enterrement de Victor Noir, l'occasion était trop belle pour qu'on la laissât échapper. Il y eut à Auteuil une cérémonie plus révolutionnaire que religieuse, à laquelle assista une foule immense, composée en partie de curieux, en partie d'hommes affiliés aux sociétés secrètes. Le char mortuaire devait être ramené et promené dans Paris. Ce projet avorta, parce que, au moment où des hommes résolus, suspendus aux rênes des chevaux, allaient faire rétrograder le convoi et le diriger sur Paris, les chefs du mouvement n'osèrent pas donner le signal convenu.

Au retour, la foule fut facilement dispersée par quelques escadrons de hussards.....

Quand la guerre avec l'Allemagne fut déclarée, ces démonstrations changèrent de caractère : elles devinrent belliqueuses.....

Des revers ayant marqué le début de la campagne, une sorte d'an-

goisse patriotique saisit tout à coup les esprits... Une trêve sembla tacitement conclue entre les principaux membres de l'opposition et la majorité... Un seul parti ne désarma pas.... et ce parti ne vit dans le malheur public que le moyen d'assurer le succès de l'entreprise qu'il poursuivait.

Depuis la bataille de Reischoffen, des rassemblements nombreux stationnaient autour de l'enceinte du palais Bourbon. M. le président Schneider avait été plus d'une fois obligé de prendre des mesures de précaution, de faire doubler les postes.

Ces rassemblements, parfois agressifs comme ceux du 9 et du 15 août, étaient néanmoins contenus par la ferme attitude de M. le maréchal Baraguay-d'Hilliers..... Une foule d'hommes appartenant, les uns à la rédaction des journaux, tels que M. Lavertujon, Chaudey, Étienne Arago, Laurier, A. Picard, les autres signalés comme les orateurs habituels des réunions populaires, tels que MM. Miot, Millières et autres, encombraient la salle des Pas-Perdus.....

Blanqui choisit ce moment pour organiser l'attaque de la caserne de la Villette..... En plein jour, une bande d'hommes, sur l'ordre de ce même Blanqui, attaquèrent un poste de soldats, tuèrent un factionnaire et quelques personnes inoffensives. (Le citoyen Granger, rapporte Blanqui, avait donné pour cette émeute 18,000 francs, toute sa fortune.)

Quand le 3 septembre le bruit de la catastrophe de Sédan se répandit, les troubles prirent un caractère plus sérieux. Le soir, une colonne plus sérieuse se forma....., conduite par Ranvier, Peyrouton et d'autres agitateurs connus..... Les sergents de ville furent attaqués, refoulés et se reformèrent près de la rue Montmartre, où deux coups de revolver furent tirés contre eux...

Si l'on en croit le magistrat chargé de la direction de la police à cette époque, l'entente entre les représentants de la presse radicale et les délégués des réunions publiques et de l'internationale était complète depuis quelques mois...

M. de Kératry (voir sa déposition) croyait la révolution inévitable et la préparait. Il offrait, dès le 3 septembre, le ministère de la guerre au général le Flô, qui le refusa (voir la déposition du général).

..... En voyant se reproduire les scènes qui ont marqué toutes les révolutions, et les mêmes moyens employés..., des témoins ont cru pouvoir affirmer que la révolution du 4 septembre n'avait pas été le résultat d'un simple hasard.

« Porter à la tribune, nous a-t-on dit, la motion que M. de Kératry » y présenta dès le début de la séance du 4; demander le renvoi immé-

« diat des gardes municipaux et des sergents de ville, qui protégeaient « les abords du palais, et cela quand l'attitude de la foule était si me- « naçante et quand une attaque paraissait imminente, n'était-ce pas « avouer qu'on voulait renverser le gouvernement? Cette motion pou- « vait-elle avoir un autre but? »

Écarter la garde municipale du poste d'honneur qu'elle occupait et qu'elle était si digne d'occuper, abattre la seule barrière qui s'opposât aux entreprises des factieux, c'était, en effet, ouvrir toutes grandes les portes du palais.

L'intention des meneurs, dit un autre témoin (M. Busson-Billaut), ne s'accusait-elle pas encore d'une manière évidente, quand dans un journal, le *Siècle*, on remarquait imprimées en petits caractères et comme glissées au moment du tirage les lignes suivantes :

« Rendez-vous est pris par des milliers de gardes nationaux pour se « rendre sans armes, à deux heures, devant le corps législatif. »

C'était marquer le point de ralliement à la foule !

« Vers 10 heures et demie, dit le général Soumain commandant « la place de Paris, je vis défiler sur la place Vendôme l'avant-garde de « l'émeute, les *voyous*, les blouses blanches, criant : *déchéance!*

« .... Vers midi et demi je vis des messieurs en redingote, coiffés de « képis, suivis de gardes nationaux, d'abord sans armes, puis armés, « marchant en bon ordre... Je crus alors à une révolution. Derrière « eux arrivèrent en armes des bataillons qui ne proféraient pas un cri. »

Le président et les questeurs du corps législatif eurent les mêmes appréhensions et adressèrent messages sur messages à M. le ministre de la guerre, au commandant de place et au gouverneur de Paris. L'un des questeurs, M. Hébert, se rendit auprès du général Soumain : il avait reçu, le matin même du 4 septembre, une lettre ainsi conçue, qui l'inquiétait : « Je désire assister *à l'envahissement de l'assemblée*, je vous « prie de m'envoyer deux billets pour la séance d'aujourd'hui. »

Les tribunes du corps législatif regorgeaient de monde ; elles avaient été occupées, avant la séance, par des hommes qui, en grand nombre, ont joué un rôle dans les scènes de l'envahissement.....

Si, dans la salle des séances, les partisans de l'insurrection étaient à leur poste....., hors de l'enceinte, sur la place, l'activité n'était pas moindre.....

M. de Kératry, Glais-Bizoin, Steeenackers, Jules Ferry s'approchaient des groupes qui stationnaient sur les quais, parlementaient avec les officiers, engageaient la garde municipale à se retirer et les gardes nationaux à avancer.

« A une heure et demie, dit le commissaire de police Boulanger,
« un premier bataillon de la garde nationale, avec ses officiers et ses
« tambours en tête, se présenta à l'entrée du pont. Les gendarmes lui
« barrèrent le passage. On s'en plaignit, on réclama pour les gardes na-
« tionaux qui n'étaient pas de service l'honneur d'occuper le poste le
« plus rapproché du palais. »

Les députés insistèrent auprès des questeurs qui refusèrent de donner cet ordre. On se retourna alors du côté du général commandant les troupes, le général Caussade, qui vint *conduit par M. Crémieux,* dit un témoin, et qui, cédant aux instances de quelques membres du corps législatif, eut la faiblesse de donner cet ordre.

..... A partir de ce moment la protection de la chambre était confiée aux mains de ceux que M. de Kératry avait réclamés comme défenseurs dès le début de la séance ; l'attente ne fut pas longue.

.... Les compagnies de Montmartre et de Belleville suivirent de près et se rangèrent en face du pont.... « Ce fut une seconde poussée » dit M. Floquet dans sa déposition.

« Alors est arrivé (dit le surveillant Gervais) M. Steenackers et, à sa
« vue, les gardes nationaux ont dit : nous allons entrer ! »

Un député, dit un témoin, « donna l'ordre aux gardiens de laisser la porte ouverte et on lui obéit ».

La grille, qui se trouvait entr'ouverte, céda sous une poussée violente, les gardes nationaux, armés ou désarmés, se précipitèrent pêle-mêle dans la salle des Pas-Perdus.....

Les cris les plus divers : *A bas l'empire! La république est proclamée! A bas le corps législatif! Vive la ligne!* étaient poussés par des hommes déguenillés... « J'étais simple spectateur, dit à ce sujet M. le général le Flô, j'ai été témoin de l'invasion de la Chambre par cette bande de scélérats que nous avons retrouvés dans la commune. »

II

CE QUI SE PASSA DANS L'INTÉRIEUR DE LA SALLE ENVAHIE.

L'assemblée était envahie...

Au moment où la foule se ruait dans les tribunes, en poussant les cris de : *déchéance!* mêlés aux cris de : *Vive la République!* les bancs étaient complétement vides : douze à quinze députés à peine étaient sur leurs siéges, les autres étaient soit dans les bureaux, soit retenus dans les

couloirs par la foule qui s'y pressait. Le comte de Palikao vint s'asseoir à sa place, et M. le président Schneider monta à son fauteuil. Debout, le président cherchait à apaiser le tumulte. Après quelques mots de M. Crémieux, dont la voix se perdit dans le bruit, M. Gambetta se présenta à la tribune. « Vous avez voulu, dit-il, manifester votre opinion; « vous voulez la déchéance, vous l'aurez; mais vous devez vouloir éga- « lement que cette déclaration de déchéance soit prononcée librement « et non sous le coup de la menace. »

Vains efforts! dit le Compte-rendu, on entend des coups de crosse de fusil frappés sur les portes extérieures; on entend le bruit des panneaux qui s'effondrent et des glaces qui se brisent.....

Des députés accourent et essaient vainement de repousser les assaillants, qui bientôt remplissent l'hémicycle....

Entouré, menacé, M. Schneider quitte le fauteuil, la séance est levée...

.... Au milieu de cette scène de confusion et de désordre, M. Gambetta reparaît à la tribune. Il obtient un moment de silence et fait la déclaration suivante :

« Attendu que la patrie est en danger;

« Attendu que tout le temps nécessaire a été donné à l'Assemblée nationale pour prononcer la déchéance;

« Attendu que nous sommes et que nous constituons le pouvoir régulier, issu du pouvoir universel et libre;

« Nous déclarons que Louis-Napoléon Bonaparte et sa dynastie ont à jamais cessé de régner sur la France. »

(Bruyante et longue acclamation.) *La République ! Nous voulons la République !*

Le tumulte, dit le rédacteur du Compte-rendu, est indescriptible.

..... La déchéance n'a donc pas été prononcée par le corps législatif comme on l'a cru, comme on l'a dit et comme on a été autorisé à le dire et à le croire, en lisant la proclamation que M. Gambetta expédiait par le télégraphe, dans toute la France, le 4 septembre, à 6 heures du soir, et qui était ainsi conçue :

« La déchéance a été prononcée au corps législatif;

« La République a été proclamée à l'hôtel de ville;

« Le gouvernement est composé de MM. le général Trochu, J. Favre, Gambetta, Picard, Arago, etc.

« *Signé :* le ministre de l'Intérieur,

« Léon Gambetta »

La déchéance a donc été prononcée au corps législatif, mais par M. Gambetta, après l'envahissement opéré et en présence des émeutiers qui avaient pris la place des députés expulsés.

La république a été proclamée, comme nous le verrons bientôt, à l'hôtel de ville, mais par la foule.

Comme nous aurons à traiter, dans un livre à part, l'*Histoire de la France* depuis le 4 septembre 1870 jusqu'à la fin de cette année 1874, nous renvoyons aux appendices de nos deux futurs volumes les citations de documents officiels publiés sur cette période.

FIN DE L'APPENDICE.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DOUZIÈME VOLUME.

LIVRE TRENTE-QUATRIÈME.

CONSÉQUENCES DU GOUVERNEMENT PERSONNEL ET DE LA POLITIQUE DES NATIONALITÉS. — GUERRE CONTRE L'ÉTRANGER ET RÉVOLUTION A L'INTÉRIEUR.

FIN DE LA TABLE.

